

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CERBÈRE AU TEMPS DES « BIO-MAÎTRES »

*La biométrie, servante-maîtresse d'une nouvelle ère biopolitique ?*

*Le cas du programme US-VISIT*

par

PATRICK F. WOODTLI

Département d'anthropologie  
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès Sciences (M. Sc.)

Juin 2008





JURY

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

CERBÈRE AU TEMPS DES « BIO-MAÎTRES »

*La biométrie, servante-maîtresse d'une nouvelle ère biopolitique ? Le cas du programme US-VISIT*

présenté par :

PATRICK F. WOODTLI

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Pr. Bernard BERNIER

*Président-rapporteur*

Pr. Maria Rosaria PANDOLFI

*Directrice de recherche*

Pr. Benoît Dupont

*Membre du jury*

## RÉSUMÉ

Désavouant les faux prophètes ayant proclamé l'obsolescence de la puissance publique au bénéfice des forces du libre marché, l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle semble marquer un fort réengagement de la souveraineté étatique à travers la pratique de la guerre. Déterminant une profonde réorganisation des appareils de pouvoir et de leurs techniques de contrôle, cette évolution s'accompagne d'une culture du tout-sécuritaire et de programmes de surveillance inédits. Au nombre des mesures déployées, une technique d'identification jusqu'alors discrète s'est rapidement imposée comme un jalon incontournable du paysage de ce nouveau régime : la biométrie.

Si les techniques d'identification s'inscrivent comme un attribut constitutif de tout pouvoir centralisé, les événements de 9/11 auront précipité celles-ci dans un chapitre nouveau de leur histoire, le climat politique en résultant ayant mené à la mise en place de programmes d'identification nationaux et supra-nationaux profondément remaniés.

Relais de nouvelles articulations du vivre-ensemble, les technologies biométriques se font aujourd'hui servantes de cette transformation du politique tissant la trame de nos sociétés. Dans l'esprit d'une approche anthropologique de ce phénomène, nous proposons une réflexion sur l'entrée des technologies biométriques dans le giron de la gestion étatique. Partant de l'observation du programme de protection des frontières américaines US-VISIT, nous interrogerons au travers d'une matrice d'intelligibilité foucauldienne l'historicité et les possibles rationalités sous-tendant l'émergence massive d'une technique de contrôle social récemment promue opérateur d'identification planétaire.

Mots-clés : Biométrie; identification ; authentification; US-VISIT; identité ; surveillance ; contrôle; pouvoir ; biopolitique ; gouvernementalité.

## SUMMARY

In a time marked by the "*War on Terror*" and the increase of the security policies, biometrics technologies are being strongly invested, quickly expanding their impressive possibilities. With the decision made by the International Civil Aviation Organization's members to give birth to a new generation of passports based on the biometric identifiers, the tendency has been recently moving from a local scale to a global one.

In the name of public security, the body is currently being transformed into a new kind of "access card". More than a simple identification technique, biometrics converts the citizen's flesh into the "safe deposit box" of his social and political truth. Our aim is to explore from an anthropological point of view the significance and impacts of such a technology on modern societies.

Starting from the observation of the new American borders and immigration's management system – the US-VISIT biometric program–, we will try to understand through a Foucauldian perspective what could underlies the importance of such a technology in the historical and political context of our advanced modernity.

Keywords : Biometrics; Identification ; Authentication; US-VISIT; Identity; Monitoring; Control; Power; Biopolitic ; Governmentality.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	7
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS .....	8
REMERCIEMENTS .....	11
INTRODUCTION. LE TEMPS DES « BIO-MAÎTRES » .....	13
CHAPITRE I. CORPS MESURÉS .....	27
A. LA BIOMÉTRIE .....	31
1. DÉFINITION ET REPÈRES HISTORIQUES .....	31
2. LES ÉTAPES CLEFS DU PROCESSUS BIOMÉTRIQUE .....	47
3. NOTIONS DE CULTURE BIOMÉTRIQUE .....	48
B. LE PROGRAMME US-VISIT .....	52
1. DÉFINITION & OBJECTIFS DE US-VISIT .....	52
2. ARCHITECTURE DU PROGRAMME : CADRE LÉGISLATIF ET JURIDIQUE .....	58
3. STRUCTURE DU US-VISIT PROGRAM OFFICE ET RESPONSABILITÉS AFFÉRENTES .....	62
4. CHOIX TECHNOLOGIQUES & ÉTAPES DE DÉPLOIEMENT .....	65
5. INTÉGRATION DES SYSTÈMES PRÉEXISTANTS .....	70
6. AGENCES GOUVERNEMENTALES IMPLIQUÉES & PARTENAIRES EXTÉRIEURS .....	74
7. BUDGET & RÉPARTITION .....	76
C. US-VISIT : RÉSULTATS, CRITIQUES, ÉVOLUTIONS .....	77
1. RÉSULTATS .....	77
2. CRITIQUES .....	78
3. ÉVOLUTIONS .....	82
D. ÉLÉMENTS POUR UN BILAN .....	90
CHAPITRE II. POPULATIONS SOUS GESTION .....	94
<i>Cerbère « remastérisé » aux fréquences numériques</i> .....	95
A. LA BIOPOLITIQUE FOUCALDIENNE, CRATOLOGIE DE LA MODERNITÉ .....	102
<i>Le corps comme miroir de la société et lieu du politique</i> .....	102
<i>Modernité. Biopolitique et sociétés disciplinaires</i> .....	106
<i>Postmodernité. Gilles Deleuze et les sociétés de contrôle</i> .....	110
B. LA BIOMÉTRIE, DISPOSITIF DE GESTION DE LA MODERNITÉ LIQUIDE ? .....	113
C. LA BIOMÉTRIE COMME « TATOUAGE BIOPOLITIQUE » .....	121
<i>Le corps biopolitiquement surcontrôlé</i> .....	122
<i>Biopolitique et état d'exception : l'horizon de zones interlopes</i> .....	124
<i>Aquaplanings biopolitiques</i> .....	128
CONCLUSION .....	135
BIBLIOGRAPHIE .....	142
INDEX ANALYTIQUE .....	185
ANNEXE : CARTE DES GRANDS PROJETS BIOMÉTRIQUES .....	188
ANNEXES : FIGURES & SCHÉMAS .....	202

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 :	<i>Classement des technologies biométriques</i> .....	37
Fig. 2 :	<i>Le système d'identification anthropométrique d'Alphonse Bertillon (1893) basé sur les mensurations du corps</i> .....	41
Fig. 3 :	<i>Les revenus de l'industrie biométrique (1999– 2010)</i> .....	43
Fig. 4 :	<i>Exemples de projets biométriques à travers le monde</i> .....	45
Fig. 5 :	<i>Structure de l' US-VISIT Program Office :</i> .....	63
Fig. 6 :	<i>Positionnement du Programme US-VISIT au sein du DHS</i> .....	65
Fig. 7 :	<i>L'interfaçage du programme US-VISIT avec les programmes préexistants</i> .....	72
Fig. 8 :	<i>Agences gouvernementales impliquées dans les contrats de développement du projet US-VISIT</i> .....	75
Fig. 9 :	<i>Classification des différentes technologies biométriques selon les critères « Acceptation de la part des utilisateurs », « facilité d'utilisation », et « fiabilité »</i> .....	202
Fig. 10 :	<i>Segmentation des technologies biométriques sur le marché (2006)</i> .....	202
Fig. 11 :	<i>Segmentation du marché de la biométrie par régions (2007–2015)</i> .....	203
Fig. 12 :	<i>Segmentation du marché de la biométrie entre secteurs commerciaux et publics (2007–2015)</i> .....	203
Fig. 13 :	<i>Le processus US-VISIT</i> .....	205
Fig. 14 :	<i>Vue d'ensemble du programme US-VISIT</i> .....	205
Fig. 15 :	<i>Organigramme du Department of Homeland Security (Eté 2006)</i> .....	206
Fig. 16 :	<i>Les grandes étapes du projet US-VISIT (Octobre 2001-juin 2006)</i> .....	207
Fig. 17 :	<i>US-VISIT - transferts de responsabilités</i> .....	208
Fig. 18 :	<i>US-VISIT – Attributions budgétaires</i> .....	208
Fig. 19 :	<i>Relations entre False match rate (FMR) et False nonmatch rate (FMNR) dans les systèmes biométriques</i> .....	209
Fig. 20 :	<i>Les pictogrammes du projet US-VISIT</i> .....	210

## LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACLU	American Civil Liberties Union
ADIS	Arrival/Departure Information System
APIS	Advance Passenger Information System
APMO	US-VISIT Acquisition and Program Management Office
CBP	U.S. Customs and Border Protection
CC	U.S. Coast Guard
CIS	U.S. Citizenship and Immigration Services
CIS-VISIT	Commonwealth of Independent States – Visitor and Immigrant Status Indicator Technology
CLAIMS	Computer-Linked Application Information Management System
CLUSIF	Club de la sécurité des systèmes d'information français
DHS	U.S. Department of Homeland Security
DMIA	Data Management Improvement Act
DoD	U.S. Department of Defense
DoS	U.S. Department of State
EPIC	Electronic Privacy Information Center
EU-VIS	European Visa Information System
FBI	Federal Bureau of Investigation
GAO	Government Accountability Office
IAFIS	Integrated Automated Fingerprint Identification System
IBIS	Interagency Border Inspection System
ICAO	International Civil Aviation Organization
ICE	U.S. Immigration and Customs Enforcement
IDENT	Automated Biometric Identification System
IIRIRA	Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act
INS	U.S. Immigration and Naturalization Service
ISO	International Organization for Standardization
NIST	National Institute of Standards and Technology
NSEERS	National Security Entry-Exit Registration System
NSTC	National Science and Technology Council
OMB	Office of Management and Budget
OSTP	Office of Science and Technology Policy
PNR	Passenger Name Record
POE	port of entry

RFID	Radio Frequency Identification System
SEVIS	Student and Exchange Visitor Information System
SIS	Système d'Information Schengen
TECS	Treasury Enforcement Communications Systems
TSA	Transportation Security Administration
USCIS	U.S. Citizenship and Immigration Services
US-VISIT	United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology
VWP	Visa Waiver Program
VWPPA	Visa Waiver Permanent Program Act
WHTI	Western Hemisphere Travel Initiative

Aux enfants de Hamelin;

*(Et à leurs joueurs de flûte.)*

## REMERCIEMENTS

Mes pensées vont tout d'abord à mes parents, à qui je souhaiterais dire mon immense gratitude pour tout ce dont je leur suis redevable. Leur soutien, leur générosité, leur patience, leur amour – tous indéfectibles – ainsi que leur exemple forcent le respect.

Je remercie également « Zerbette », mes amis, ainsi que les différentes personnes constitutives de mon quotidien. Leur présence, leur affection et la qualité de leurs conseils me sont choses précieuses.

De mon passage à l'Université de Montréal, j'emporte le souvenir de deux figures distinctes, dont je me rappellerai avec affection : les Professeurs Mariella Pandolfi – ma directrice – et Bernard Bernier.

Du Professeur Pandolfi, je garderai en mémoire l'intelligence, la sensibilité, la finesse, la générosité et la richesse de sa personnalité, fascinante texture au travers de laquelle parlent les siècles. Puisse-t-elle savoir ma gratitude pour la confiance qu'elle m'a témoignée et pour la grande marge de manœuvre toujours offerte, conditions constitutives d'une « traversée » académique aussi passionnante qu'enrichissante. Jean Orioux a dit un jour : « Avoir la pratique et l'intelligence du monde – et des intelligences dans le monde –, c'est déjà gouverner. » Le talent du Professeur Pandolfi et sa connaissance aigüe de la nature des hommes en firent une directrice de choix dont le souvenir et l'empreinte se révéleront durables.

Je me souviendrai également du Professeur Bernier, dont je ne saurais assez souligner l'importance jouée au cours de ma formation. Son ouverture, sa curiosité, sa culture, et sa remarquable capacité à stimuler la pensée de l'étudiant me manqueront. Je le remercie de sa confiance, de ses conseils avisés, des conversations animées dont son bureau fut souvent le cadre, ainsi que de ses enseignements passionnants à la hauteur de sa nature enthousiaste. Il appartient à une race d'enseignants trop rares.

Enfin, je remercie les auteurs Ayse Ceyhan, Philippe Bonditti et I. Van der Ploeg pour leurs travaux sur le thème de la biométrie. Je leur suis redevable de nombre de leurs idées, qui m'auront autant nourri au cours de ma recherche que souvent guidé au cours de ce travail.

*« Quand l'apparence voudra farouchement devenir la forme,  
elle fera éclater le miroir. »*

Botho Strauss, *Le soulèvement contre le monde  
secondaire*, 1996

## INTRODUCTION. LE TEMPS DES « BIO-MAÎTRES »

---

*« La conscience de la globalisation ne se résume [...] pas à l'aperception d'une interdépendance de plus en plus étroite des économies. Elle réside, tout autant, sinon plus, dans l'intériorisation par les citoyens des pays développés d'une donnée simple et bouleversante : ils ne seront plus jamais « à l'abri » de l'ailleurs menaçant, jusqu'alors cantonné aux marges et aujourd'hui en mesure de s'organiser de manière toute « moderne » et de faire irruption. »*

Marc Abélès, *Politique de la survie*, 2003

Max Weber comprit le mouvement de la modernité comme celui de l'inexorable déploiement du pouvoir de la raison sur les êtres et les choses. Le XIXe siècle était alors à son crépuscule, métamorphose de l'histoire signant le triomphe du règne de l'action pratique et de ses ordres objectivés. Plannification, production, quantification, rentabilité, systématité, contrôle : autant de facettes constitutives d'un habitus capitaliste parvenu à l'acmé de sa maturité, encadrant le déploiement d'un Etat-nation alors naissant, ce « chef-d'œuvre de la forme européenne et du rationalisme occidental » (SCHMITT 1992 : 43). Congédiées, les anciennes idoles laissent la place à l'ère des systèmes sérialisés, réseau de structures enserrant le sujet moderne dans le « corset métallique »<sup>1</sup> d'un logos parvenu à son faite.

En réalisant le programme de la modernité, Prométhée s'instituait comme nouvelle divinité tutélaire du Réel, substituant progressivement à la marcescence de ses anciennes croyances les termes d'une domination immédiate de son environnement. Par la consécration de la raison instrumentale, *Homo sapiens* – désormais proclamé *technologicus* - s'offrait désormais les moyens d'exorciser les démons d'une trop longue nuit, indemnisant l'imperfection de sa béance dans la jouissance du contrôle.

Aujourd'hui, épice de l'ordre des choses cherchant dans un éprouvant enfantement la délivrance d'une hypothétique homéostasie, l'entrée des sociétés occidentales dans le XXI<sup>e</sup> siècle semble signer l'avènement d'une culture de la surveillance nouvelle, ou à l'intensité à tout le moins sans précédent. Systèmes d'identification par ondes radio<sup>2</sup>, fichage des citoyens et des étrangers, programmes de surveillance des déplacements,

---

<sup>1</sup> Évoquée à la fin de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, l'expression « ein stahlhartes Gehäuse » a souvent été traduite en français par « cage d'acier » (WEBER 2000).

<sup>2</sup> *Radio Frequency Identification* ou RFID.

technologisation de la gestion des frontières, monitoring des lieux publics par caméras, interception des communications électroniques et des transactions, courtage de données<sup>3</sup>, datamining<sup>4</sup>, convergence des bases de données nationales et internationales : autant de champs consacrant l'empire de la surveillance algorythmique dans l'arène de la gestion étatique, parachèvement de cette dynamique d'ordonnement du réel au pouvoir de la raison pratique. Quadriller les espaces physiques et virtuels, pénétrer les *modus vivendi* citoyens, soumettre l'agent informatique à des opérations de *profiling* de masse : autant de dossiers à l'ordre du jour d'un Occident entré dans un régime de guerre inédit.

Mû par ce que Condorcet nommait *les fantômes de la crainte*, le « monde libre » accouche d'une nouvelle économie du contrôle, enfant naturel d'un agenda politique accordant à la *War on Terror* sa préséance. Au nombre des mesures déployées par ce nouveau régime, une technique d'identification jusqu'alors discrète s'est très rapidement transformée en un jalon incontournable du paysage de la sécurité publique : la biométrie. Fleuron d'une vaste armature techno-sécuritaire émergeant au nom de la défense des droits et libertés contre la barbarie, cet ultime avatar du génie de Dédale se pose aujourd'hui comme dispositif ultime de cette étonnante entreprise de « numérisation du réel » soumise aux impératifs du contrôle social.

Si le développement des techniques d'identification s'inscrit comme l'un des attributs constitutifs des Etats modernes, les événements de 9/11 auront néanmoins précipité celles-ci dans un chapitre nouveau de leur histoire, le climat politique en résultant ayant mené à la mise en place de programmes d'identification nationaux et supra-nationaux profondément

---

<sup>3</sup> Tels que les sociétés LexiNexis, DBT, Choice Point, etc. (O'HARROW 2005 : 125-156).

<sup>4</sup> Autrement appelé « forage de données », le datamining est une approche de sécurité basée sur le paradigme de l'évaluation des risques. Elle consiste en l'utilisation de programmes informatiques « d'exploration des données » chargés de déterminer des profils d'activité suspects (ICAMS 2005).

remaniés. Symptômes d'une société du risque investissant de façon exponentielle un registre d'anticipation du futur et de la prévention maximale, ils s'inscrivent dans une perspective de généralisation des logiques de contrôle. L'objectivation de l'identité individuelle par la technologie biométrique relève précisément de cette évolution des choses.

Démentant les augures effectuée par quelques Cassandre ayant prédit le crépuscule de la corporéité au bénéfice d'une progressive virtualisation du réel, le substrat biologique de l'humain se voit aujourd'hui investi de façon croissante comme principe d'identification et « d'analyse prédictive » de la dangerosité. Perçu comme un puissant instrument de préservation de l'héritage des Lumières, le recours à l'identifiant biométrique est également justifié par les pouvoirs en place comme la réponse exigée aux possibilités d'usurpation grandissantes des identités que la révolution de l'information autoriserait. Les anciens dispositifs d'identification et de vérification identitaire, prétendument caducs, appelleraient ainsi des exigences sécuritaires renouvelées, réalité de fait à laquelle la biométrie semble répondre parfaitement.

Le monde post- 9/11, enfant naturel d'un temps de l'histoire aussi conjoncturellement providentiel que technologiquement parvenu à maturité, ouvre ainsi ses portes à l'entrée dans ce qu'il serait convenu de nommer *l'ère biométrique* : identification judiciaire, gestion des titres délivrés par la puissance publique, ou encore gestion des accès physiques et/ou logiques, la progression des « divisions biométriques » poursuit son cours, épousant les cadences d'une industrie informatique florissante<sup>5</sup>. Le corps humain, voué à la numérisation, se voit désormais intégré aux nouvelles stratégies défensives des États et des entreprises.

---

<sup>5</sup> A titre indicatif, William Roger, éditeur de la revue *Biometric Digest*, estime que le nb de fournisseurs et de fabricants de systèmes biométriques a plus que triplé en seulement 5 ans pour atteindre 500 prestataires à la fin 2004. Quant aux ventes, elles passeront selon

Dernière née d'une série de procédés assurant une meilleure traçabilité du citoyen et renforçant de fait la capacité du contrôle gouvernemental sur ses sujets, il ne fait nul doute que la technologie biométrique – en se faisant standard identificatoire et rempart de la sécurité gouvernementale – contribue aujourd'hui au renouvellement en cours du rapport de nos communautés au politique. Corollaires d'un Occident marqué par les processus de *prétorianisation* et de *fortification* (BWELE 2006), les systèmes d'identification biométriques se rangent au nombre des facteurs concourant à redessiner le vivre-ensemble contemporain et à redéfinir en profondeur nos modes de gouvernementalité.

L'imaginaire collectif, nourri par une machine médiatique s'offrant comme relais de la rhétorique officielle, tend aujourd'hui à voir dans les événements du 11 septembre 2001 une césure spontanée de la trame évolutive de nos sociétés, *deus ex machina* charriant avec lui la promesse de nouvelles scénographies politiques. De cette hypothétique aurore d'une nouvelle étape de nos modes de gouvernementalité, le sociologue David Lyon s'étonnait, rappelant que « one huge mistake, encouraged by media accounts, is to think of 9/11 as generating surveillance responses from nowhere. Just as the attacks themselves have a complex but clear context and an historical background, so too does surveillance. » (LYON 2003 : 14).

En un temps où la technologie se pose en complaisante odalisque d'une fantasmagorie du contrôle tous azimuts ayant pour objectif de transformer le tissu de la vie en autant de coordonnées nécessaires à l'anticipation du futur, nous nous sommes interrogés sur les rationalités sous-jacentes au phénomène. Frappés par la lecture d'un passage de Michel

---

certaines analystes d'un marché mondial de 601 millions de dollars en 2002 à une estimation de plus de 4 milliards en 2007 (O'HARROW 2005 : 168).

Foucault discernant dans l'utopie des Lumières « un rêve militaire de la société » et l'embryon d'un dessein de contrôle social maximal (FOUCAULT 1975 : 106), nous nous sommes proposés de réfléchir à ce nouveau régime sécuritaire et son ensemble infrastructurel à partir de l'une de ses technologies fétiches, la biométrie. Alors que la *doxa* du moment tend à comprendre l'établissement de cette « *pre-crime culture* »<sup>6</sup> comme un corollaire naturel de la commination terroriste, nous soupçonnons en revanche cette équation d'agir en qualité de faux-semblant, masquant le travail d'autres rationalités. Ainsi, à une historicité du court terme comprenant la survenue de l'identifiant biométrique et l'armature sécuritaire déployée comme le fruit d'un strict « effet de *Stress Post-traumatique* » consécutif aux attentats, nous optons pour l'ancrage d'un horizon historique du long terme. Nous posons en effet que si les attentats terroristes de 2001 et leurs conséquences représentèrent un facteur d'importance dans le processus de développement du complexe techno-sécuritaire dont la biométrie constitue aujourd'hui un élément clef, ceux-ci ne dévoilent en revanche rien de la dynamique en cours. Loin d'avoir fait office de cause première, nous comprenons ces événements comme étant entrés en résonance avec une matrice socioculturelle préalable, au service de laquelle ils auront agi au titre de vecteur de renforcement. Nous estimons en d'autres termes important de comprendre comment et pourquoi les nouvelles technologies de surveillance qui se posent aujourd'hui en tant que réponse aux attaques de 2001 – de même que les modes de gouvernance spécifiques qui les accompagnent –, relèvent en fait de courants et de tendances historiquement largement antérieurs. L'émergence d'un « tissu conjonctif » de la surveillance auquel nous assistons se voit ainsi facilité par une actualité favorable, mais guère causé par elle. Nous pensons avec

<sup>6</sup> Le terme fait référence à l'œuvre de science-fiction de Philip K. Dick *Minority Report* (1956). Adaptée par Steven Spielberg en 2002, elle décrit une société du futur prévenant à l'avance tous les meurtres grâce au travail d'une unité spéciale des services de police, la *Precrime Division*.

David Lyon que les différentes transformations observables dans le quotidien depuis 9/11 ne sont que les symptômes visibles de changements plus profonds et à plus long-termes qui affectent nos cultures politiques, nos modes de gouvernance et de contrôle social – en Occident comme dans le reste du monde (LYON 2003).

Le programme biométrique américain US-VISIT servira de porte d'entrée à notre réflexion. Joyau de l'éventail des mesures prises par le *Department of Homeland Security* (DHS) de l'administration Bush en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre 2001, ce programme novateur fut qualifié par les industriels du secteur<sup>7</sup> de « Saint Graal de l'adoption des mesures de sécurité biométriques ». Tête de pont d'une entreprise de réaménagement des frontières de la nation américaine, le projet US-VISIT se veut selon ses architectes non moins que « the centerpiece of the United States government's efforts to transform [*the*] nation's border management and immigration systems in a way that meets the needs and challenges of the 21st century » (DHS 2006c).

Le choix de ce programme comme point de départ d'une réflexion portant sur l'entrée de la biométrie au cœur de nos constellations politiques trouve sa justification dans le fait que ce projet ouvre historiquement la voie à une politique d'extension de la technologie biométrique à une échelle planétaire. Premier de son espèce à être en effet déployé comme dispositif systématisé de surveillance des frontières, la mise en place de cet ambitieux programme entraîna un effet domino faisant basculer la surveillance gouvernementale dans un nouveau chapitre de son histoire. En déployant leur programme, les États-Unis imposaient du même coup l'entrée en scène du passeport biométrique, décision qui eut

---

<sup>7</sup> In revue *Biometrics Market Intelligence*, édition de janvier 2004.

pour conséquence l'adoption rapide de ce nouveau sésame comme standard global<sup>8</sup>. Aujourd'hui, quelques 190 pays se voient engagés dans le processus de fabrication de cette nouvelle génération de passeports. Donnant le coup d'envoi à une multitude d'autres projets pilotes de surveillance biométrique des frontières<sup>9</sup>, le projet réalisé par l'administration Bush confirmait les dires d'Alan Dupont, directeur du programme de Sécurité Asie-Pacifique, qui affirmait en 2002 que « where the U.S. goes, others will follow »<sup>10</sup>. On voudra donc comprendre US-VISIT comme un projet clef pavant la voie à l'entrée des technologies biométriques au coeur de cette nouvelle infrastructure sécuritaire se dessinant actuellement à une échelle planétaire.

Méthodologiquement, les choix ayant présidé à l'élaboration de ce travail se déclinent selon quatre axes directeurs. La grille conceptuelle retenue fut premièrement puisée dans les travaux menés par Michel Foucault autour des notions de « biopolitique » et de « société disciplinaire ». En nous appuyant sur le cadre d'intelligibilité élaboré par l'auteur de *Surveiller et punir* et en l'enrichissant des analyses qu'effectuèrent ultérieurement de ses travaux des auteurs tels que Gilles Deleuze ou encore Giorgio Agamben, nous resituerons notre phénomène dans le cours des transformations affectant le tissu d'une matrice de rationalité politique libérale, le comprenant comme l'un des modes d'adaptation particuliers du pouvoir à un monde en voie de métamorphose. Saisissant dans la prépondérance croissante des technologies biométriques l'un des symptômes manifestes d'une véritable

<sup>8</sup> Cette mesure fut prise par l'*Organisation de l'Aviation Civile Internationale*. L'OACI (ICAO en anglais) est une agence spécialisée de l'ONU chargé de l'établissement de standards internationaux relatifs aux transports aéronautiques civils. Créée le 7 décembre 1944 à Chicago à l'incitation des États-Unis, l'OACI a pour mission « la coopération internationale et le maximum d'uniformité dans les réglementations et les normes, ainsi que les procédures et les structures de l'aviation civile » (*Source* : [www.icao.int/](http://www.icao.int/)). C'est elle qui fixe notamment les normes techniques des passeports. Elle compte aujourd'hui 190 États membres.

<sup>9</sup> Entre autres descriptifs des projets en cours, on se reportera au tableau récapitulatif présenté par Maxime Most dans son article « Beyond US-VISIT », *DIGITAL ID WORLD*, 2004, [www.digitalidworld.com](http://www.digitalidworld.com), september/october 2004, pp. 18-21. On consultera également l'annexe de ce mémoire intitulée « Carte des grands projets biométriques ».

<sup>10</sup> Cité in Michael Richardson « ASEAN to step up efforts with US war on terror », *International Herald Tribune/Ashabi Shimbun* (Tokyo Edition), July 31, 2002 : 2.

reconfiguration du biopouvoir à une échelle planétaire, nous verrons dans le recours à ce dispositif une manifestation privilégiée de la sortie de nos anciennes sociétés disciplinaires au profit de l'avènement d'une économie du contrôle.

Outre l'intérêt personnel que nous portons aux grands concepts opératoires développés par le philosophe, nous aurons jugé son parrainage intellectuel comme étant particulièrement approprié à notre thématique. Au cœur d'un monde voyant dans le marquage biométrique des corps l'une des modalités privilégiées de la réinvention de ses pratiques de domination, la théorie foucauldienne se présenta à nos yeux comme un appareil critique de choix.

Deuxièmement, le *modus operandi* choisi fut défini par l'agencement de deux approches distinctes et complémentaires. À l'aune d'une lecture strictement *descriptive*, comment se définit le projet US-VISIT et dans quel contexte s'inscrit-il ? Quelle est son architecture ? Quels sont ses moyens et ses modalités d'application ? Ses objectifs ? Les étapes de son histoire et ses évolutions futures ? D'un point de vue plus *analytique* ensuite, comment s'opère cette articulation entre l'apparition des dispositifs de sécurité biométriques et la matrice de rationalité élaborée par Michel Foucault ? En d'autres termes, en quoi la technologie biométrique s'inscrit-elle dans l'ordre des techniques de pouvoir et de domination décrites par le philosophe comme corollaires à cette économie politique spécifique qu'est le libéralisme ? Notre démonstration visera ainsi à inscrire l'apparition de la biométrie dans le cadre de la grille d'intelligibilité de la modernité établie par l'analyse foucauldienne, tout en rappelant la faible subordination du développement de ces technologies aux événements de 9/11. On comprendra qu'il ne s'agira pas d'opposer une rationalité historique à une autre, mais bien d'éclairer un phénomène de notre contemporanéité en l'articulant à une matrice historique autre que celle de cette temporalité de

l'urgence trop volontiers exploitée. En tenant d'entendre un peu de ce processus selon lequel *il faut biométriser la société*, nous nous inscrirons en faux contre ces rapports de causalité erronés, aujourd'hui si volontiers mis en exergue par la rhétorique officielle. À une heure où beaucoup parlent de la constitution d'un nouveau « paradigme sécuritaire », notre contribution aura pour ambition de rappeler qu'il ne s'agit peut-être—être pas tant de l'établissement d'un nouveau cadre d'opération que de l'approfondissement de schèmes anciens.

Nous aurons troisièmement fait le choix épistémologique d'appréhender l'instauration des mesures de sécurité biométriques au sein de notre contemporanéité dans l'optique d'une démarche réflexive multidisciplinaire, la complexité de notre objet d'étude et la diversité de ses implications nous semblant en effet ne pouvoir être envisagée de façon rigoureuse qu'en empruntant tant aux sources de l'anthropologie que de la criminologie, de la sociologie, de la philosophie et des sciences politiques. La dimension théorique de l'étude l'aura également emportée sur toute autre démarche, le principe malinowskien du terrain comme lieu de production du savoir nous ayant semblé peu appropriée au sujet choisi. Si le medium Internet aura grandement contribué à l'élaboration de nos connaissances, nous aurons cependant appuyé notre réflexion par une série de visites et d'entrevues réalisées dans les villes de Bruxelles, Paris et Genève. Les entrevues conduites l'auront été sur un mode strictement informel (non directif), la teneur des conversations conduites, le type d'informations obtenues et le cadre concerné ne justifiant en rien la mise en place d'entrevues plus structurées. Des comptes-rendus personnels auront toutefois été effectués au terme des entrevues concernées.

Et l'anthropologie ? Le choix d'une technologie telle que la biométrie comme thématique d'étude s'explique à plusieurs titres. Nous pensons premièrement que tout effort de

phénoménologie sociale de notre époque ne peut se permettre l'économie d'analyse des nouvelles technologies et de leur impact sur nos vies, modalités d'organisation politique au premier chef. Dévolue à la tâche d'articuler savoirs et pouvoirs de l'heure, la biométrie se pose aujourd'hui comme une pièce maîtresse de ces dispositifs contemporains agençant l'*anthropos* du XXI<sup>e</sup> siècle en de nouvelles alchimies. Nous aurons d'autre part précédemment relevé combien le recours actuellement massif du dispositif biométrique à un niveau étatique contribue à redessiner notre rapport au politique. Centré sur l'une des grandes technologies de surveillance se faisant aujourd'hui servante de la raison d'État, ce travail sur la biométrie s'inscrira donc dans le cadre thématique général d'une reconfiguration du Politique. Longtemps chasse gardée des strictes approches biologiques et criminologiques, la politisation actuellement croissante de ce dispositif le voit désormais rallié par la garnison des sciences sociales au concile d'une diversité épistémologique assignant l'anthropologie à la tâche de nouveaux déchiffrages. Forte de son aptitude si souvent démontrée à ouvrir sur les questions du rapport de l'humain au pouvoir, on ne saura que souscrire au jugement de Marc Abélès lorsqu'il évoque l'intérêt de cette discipline dans la mise en évidence de « dispositifs politiques [*dérogeant aux*] concepts philosophiques et politologiques » traditionnels (ABÉLÈS 2006 : 57).

Le propos qui suit se développera en deux temps. Une première étape – *Corps mesurés* – s'attachera à la contextualisation de notre sujet, traitant de biométrie de façon très littérale. Deux parties la constitueront : une présentation de la discipline, de son histoire et de ses grands principes constitutifs, à laquelle succédera une monographie du programme US-VISIT. Nous y verrons les grandes lignes et objectifs du projet, son histoire, son architecture, ses aspects législatifs et juridiques, son infrastructure, ainsi que les choix

technologiques ayant présidé à sa création. Nous présenterons également le calendrier voulu pour le déploiement des différents composants du programme, les différents systèmes constitutifs de son architecture, les agences gouvernementales impliquées dans son élaboration, les partenaires extérieurs, ainsi que les aspects budgétaires impliqués par le projet. Nous terminerons cette partie monographique de notre étude par un bilan du projet US-VISIT traitant des résultats obtenus, des principales critiques formulées à son encontre, ainsi que de son évolution future. Nous aborderons ensuite la deuxième étape de notre étude – *Populations sous gestion*. Plus théorique, cette seconde partie de notre analyse consistera en une réflexion sur le rôle et la place de l'identifiant biométrique dans le cadre des processus de gouvernementalité et de gestion des populations contemporains. Après une introduction consistant en une brève généalogie de la thématique du corps dans le cadre de l'histoire des idées et de celui de la recherche anthropologique, nous aborderons la thèse foucauldienne de la « société de surveillance » et son rapport à la matrice de rationalité politique propre à la modernité. Cette articulation visera à nous permettre de replacer le recours actuel de l'identifiant biométrique à un niveau étatique sous l'angle d'un approfondissement des analyses de la gouvernementalité foucauldienne, perspective théorique que nous enrichirons du syntagme deleuzien de « société de contrôle ». Nous chercherons par là à saisir en quoi le recours actuel aux mesures de sécurité biométriques peut être envisagé sous l'angle d'une adaptation des mécanismes de contrôle du pouvoir à un monde de la mouvance et de la fluidité. Nous compléterons enfin cette réflexion sur les rationalités propre à l'émergence d'une technologie par quelques analyses inspirées par les travaux du philosophe italien Giorgio Agamben autour de la notion de biopolitique.

Les sources ayant présidé à la réalisation de cette étude relèvent des sept catégories suivantes : 1. Des sources académiques (essais, rapports et articles) ; 2. Des sources gouvernementales (rapports, sites web ; principalement le *State Department*, le *Department of Homeland Security*, le *Gouvernement Accounting Office*, l'*Assemblée Nationale française*, l'*International Civil Aviation Organization*, le *Parlement européen*) ; 3. Des rapports techniques non gouvernementaux ; 4. Des associations de défense des libertés civiles et individuelles (principalement l'*American Civil Liberties Union* et l'*Electronic Privacy Information Center*) ; 5. Différents sites de fournisseurs de services biométriques ainsi que des sociétés d'Audit et de Conseil ; 6. Des articles de presse ; 7. Enfin, quelques données de nature quantitative nous ayant été utiles afin de jauger de façon statistique des réalités telles que la taille du marché des technologies biométriques, leur taux de pénétration, ratios de croissance, segmentation, etc.

En synthèse, le motif de notre recherche se verra constitué de strates diverses, que nous proposerons à l'analyse comme suit : 1. Comprendre l'un des grands programmes de sécurité de notre contemporanéité – US-VISIT –, véritable modèle d'une perspective historique inaugurale où la biométrie voit sa place assurée ; 2. Engager une réflexion sur le rôle et la place de la technologie biométrique au sein de nos sociétés à partir de l'observation d'un phénomène représentatif de notre actualité politique ; 3. Articuler cette nouvelle donne politico-anthropologique à une réflexion sur la notion de « société de surveillance » dans le sillage d'auteurs tels que Michel Foucault ou encore Gilles Deleuze ; 4. Enfin, convoquer la convergence de l'anthropologie et de la philosophie en inscrivant cette *temporalité de la terreur* aujourd'hui vécue par les États démocratiques à l'aune d'une rationalité historique biopolitique.

*Last but not least*, précisons que si la biométrie est aujourd'hui un domaine en plein essor ainsi que l'est le développement du programme US-VISIT, nombre de leurs caractéristiques et aspects constitutifs se voient appelés à changement constant. On sera donc conscient du fait que l'adoption de standards communs ou d'informations claires et précises relève parfois de la gageure. Ainsi, bien qu'assumant l'entière responsabilité de toute erreur possible, nous remercions par avance le lecteur de son indulgence pour toute méprise ou inexactitude susceptible de figurer dans les lignes qui suivent.

## CHAPITRE I. CORPS MESURÉS

---

*« Il y a trois sortes d'intelligences :  
l'intelligence humaine, l'intelligence animale  
et l'intelligence militaire. »*

Aldous Huxley

*La foule défilait d'un pas machinal, « colonie pénitentiaire » bagarde et blême. Ondulant entre les cordes tendues afin de canaliser son flot, elle s'écoulait, immense et compacte, ombre tachant l'aube livide de ce matin de janvier. Parfois, le cri d'un enfant venait brutalement déchirer le silence du gigantesque hall de marbre blanc. Procession interminable de corps hébétés que des officiers assignaient aux guichets vacants – royaumes de tout-puissants Cerbères d'occasion.*

*Lambda se fit désigner le sien d'un coup de menton. Il hésita, rendu soudainement nerveux à l'idée de se livrer à l'empire de l'arbitraire douanier puis, résolu, il se dirigea vers la cellule indiquée.*

*L'air rogue, Cerbère le dévisagea avec déplaisir. Se saisissant négligemment de son passeport, il le plaça sur un lecteur optique et consulta les données qui apparaissaient sur son écran. Lambda entendit alors la voix monocorde du molosse lui enjoindre de placer ses deux index sur le scanner fixé sur le comptoir et de présenter son visage à l'œil numérique qui semblait le scruter depuis son arrivée. « – Pour identification biométrique » asséna-t-il sèchement devant l'air interrogateur de Lambda.*

*Les données collectées, les mains du fonctionnaire des douanes se mirent à danser frénétiquement sur le clavier, ses yeux se plissant sous l'effet de la gravité de la mission. Lambda attendit. Le temps suspendit son vol aux pulsations du silicium. La requête informatique se poursuivit, fouillant les méandres de la mémoire étatique. Lambda retint sa respiration, soudainement oppressé par cet espace confiné, monde entre deux mondes, limbe extraterritorial où – dans l'attente d'un statut en devenir – votre identité se voit mise entre parenthèses.*

*Les bases de données gouvernementales crachèrent enfin leur verdict. L'écran s'illumina d'un : « Authenticated subject – Access granted ». Lambda respira. L'étau kafkaïen se relâcha. Un peu. Les erreurs de référencement d'un préoccupant État d'exception n'en finissant plus de s'étirer lui seront cette fois épargnées. Lambda souffla. Cerbère releva les yeux, et lui tendit son passeport d'un geste où se lut toute la lassitude du monde. Découvrant une canine où l'affable le disputait à la canaille, il énonça d'une voix fatiguée : « Welcome to America ».<sup>11</sup>*

---

<sup>11</sup> Ce texte, né d'une expérience personnelle de l'auteur, fut initialement publié en janvier 2008 dans la revue *Altérités* (Woodtli 2008).

Scénario orwellien, mais dont la matérialisation n'aura que faire des calendes d'un hypothétique futur. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de deux cent quatre-vingt-trois points d'accès au territoire américain qui se voient équipés du plus grand système biométrique jamais développé à des fins civiles, le programme US-VISIT<sup>12</sup>. Selon une procédure sacrifiant en tous points à la description précitée, il est désormais demandé à tout visiteur étranger entrant ou sortant du sol des États-Unis d'Amérique d'enregistrer ses empreintes digitales<sup>13</sup> ainsi qu'une scanographie faciale<sup>14</sup> pour vérification biométrique. Ce programme, initialement voté par le Congrès en 1996, avait vu sa réalisation repoussée au cours des années subséquentes, les autorités craignant que sa mise en place ne suscite des congestions aux frontières. Les événements de 2001 changèrent la donne, la stratégie de renforcement de la sécurité nationale déployée transformant le projet toujours ajourné en l'un des fers de lance de son action<sup>15</sup>. Loin toutefois de se limiter à satisfaire les politiques sécuritaires d'une Amérique en mal d'insularité, la biométrie mise au service de la gestion des flux migratoires voit aujourd'hui des projets similaires fleurir en de nombreuses autres parties du monde<sup>16</sup>, à l'instar de la Communauté Européenne, heureuse détentrice des systèmes EURODAC<sup>17</sup>, SIS<sup>18</sup> et VIS<sup>19</sup>, ou encore du programme CIS-VISIT<sup>20</sup> rassemblant les républiques de l'ancien empire soviétique.

<sup>12</sup> Acronyme de *United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology*.

<sup>13</sup> Jusqu'alors limitée aux deux index, cette procédure est actuellement remplacée par la numérisation des dix doigts afin de permettre l'harmonisation du programme avec la base de données d'empreintes digitales du FBI, l'*Integrated Automated Fingerprint Identification System* ou IAFIS. Aujourd'hui [novembre 2007], la grande majorité des bureaux américains dans le monde chargés de l'émission de visas sont déjà équipés des nouveaux lecteurs de numérisation. L'équipement des ports d'entrée situés aux frontières américaines (aéroports, douanes, ports) devrait intervenir selon le *Department of Homeland Security* à partir du 29 novembre 2007 et s'achever dans le courant de l'année 2008 (DHS 2007).

<sup>14</sup> La photographie numérique du visage, interprétée par un logiciel de reconnaissance biométrique.

<sup>15</sup> Développé dès 2002 sous le nom de *National Security Entry-Exit Registration System* (NSEERS) puis rebaptisé US-VISIT lors de la création du *Department of Homeland Security* au printemps 2003, ce programme avait pour fonction initiale d'établir un registre national des visiteurs temporaires de nationalité étrangère (soit non candidats à l'immigration) en provenance de 25 pays particuliers, ainsi que de certains visiteurs désignés comme susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des États-Unis.

<sup>16</sup> Pour un détail des projets actuellement en cours de par le monde, on se référera à [www.bio1.com/map.php](http://www.bio1.com/map.php)

<sup>17</sup> Base de données centralisée répertoriant les empreintes digitales des demandeurs d'asile en Europe et, dans certaines conditions, des étrangers en situation irrégulière sur le territoire d'un État membre. La création du système Eurodac fut adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 11 décembre 2000 par le règlement n°2725/2000, « aux fins de l'application efficace de la Convention de Dublin » (JOCE n° L 316 du 15/12/2000). Entré en vigueur le 15 janvier 2003, EURODAC réunit tous les pays de la Communauté Européenne, à l'exception du Danemark (EUROPEAN UNION 2000)

Hier marginale, aujourd'hui perçue comme l'un des enfants bénis de la culture *high-tech*, le climat politique consécutif aux attentats du 11 septembre entraîna la technologie biométrique dans une accélération spectaculaire de son rythme de croissance<sup>21</sup>, offrant à ses dispositifs de se positionner progressivement comme acteurs privilégiés d'un nombre grandissant de secteurs de la vie sociale, accordant la pléthore de leurs applications à leur diversité.

---

<sup>18</sup> Instauré en 1995 dans le cadre du projet de suppression des frontières intérieures de l'Union, le *Système d'Information Schengen* (SIS) est un système de coopération policière à l'échelle européenne. Il rassemble en une base de données un ensemble d'informations relatives aux personnes jugées « suspectes » ou « indésirables » sur le sol de la Communauté (délinquants, demandeurs d'asiles ayant vu leur candidature rejetée, etc.). À la suite d'une série de nouvelles propositions déposées par la Commission le 1<sup>er</sup> juin 2005, une seconde version technique de ce système (le SIS-II), est actuellement en cours de réalisation sous la responsabilité de la Commission européenne. Au nombre des évolutions annoncées, celui-ci devrait notamment prendre en compte les identifiants biométriques des individus recensés.

<sup>19</sup> Déployé dans le cadre de la politique commune en matière de visas, le *European Visa Information System* (EU-VIS) est un projet annoncé pour 2007. Il est destiné au développement de la politique commune en matière de visas, lutter contre l'immigration illégale et la fraude documentaire, et enfin renforcer la sécurité de l'Union européenne. Outre les données alphanumériques, les données biométriques seront également collectées à des fins d'identification des demandeurs, soit les empreintes digitales et la photographie faciale. La structure d'EU-VIS s'inspire de celle retenue pour le SIS. Le VIS devient ainsi le plus grand système d'information biométrique de la Communauté européenne, équivalent outre-atlantique d'US-VISIT.

<sup>20</sup> Projet biométrique de reconnaissance faciale, le CIS-VISIT est un programme de lutte antiterroriste et de lutte contre l'immigration illégale destiné à contrôler tous les passagers à destination du *Commonwealth of Independent States* (CIS) de l'ancienne zone soviétique. Il a été voté par les pays membres en 2004 lors de leur sommet annuel. Le CIS est une alliance entre onze républiques de l'ancien bloc soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Ukraine, et Ouzbékistan. Le Turkménistan dispose d'un statut de membre associé depuis 2005).

<sup>21</sup> À titre indicatif, le secteur de la biométrie affiche des taux de croissance annuel de l'ordre de 40% (Source : IBG-*International Biometric Group*).

## A. LA BIOMÉTRIE

### 1. DÉFINITION ET REPÈRES HISTORIQUES

Aujourd'hui nimbés d'une aura numérique, les principes fondamentaux de la biométrie plongent néanmoins leurs racines dans une histoire peut-être aussi ancienne que l'est celle du genre humain, les interactions entre membres de la même espèce faisant en effet largement appel aux procédés constitutifs de cette discipline.

Combinaison des termes grecs « βίος » (*bios* ou vie) et « μέτρον » (*métron* ou mesure, évaluation), la biométrie est *stricto sensu* le domaine de la biologie visant l'étude quantitative des phénomènes biologiques. Utilisée en paléoanthropologie ou en anthropométrie, elle est notamment appliquée à l'étude statistique des variations biologiques à l'intérieur d'une population donnée<sup>22</sup>. De nos jours, le terme réfère également à l'ensemble des techniques automatiques de mesure et d'identification basées sur l'analyse mathématique des caractéristiques biologiques et comportementales propres à chacun<sup>23</sup>, cette acception anglicisée du terme « biométrie » s'étant progressivement imposée en lieu et place de la notion francophone d'« anthropométrie »<sup>24</sup> (la mesure des éléments de l'homme).

La biométrie peut ainsi être définie comme la discipline ayant pour objet *l'identification, l'authentification*<sup>25</sup> et le repérage des individus à partir de leurs caractéristiques physiologiques et comportementales, et par extension comme la technique consistant à transformer les caractéristiques biologiques, génétiques et comportementales d'un individu en une empreinte ou code numérique.

<sup>22</sup> Selon la définition du CLUSIF (Club de la sécurité des systèmes d'information français).

<sup>23</sup> Soit des paramètres stables et pérennes.

<sup>24</sup> Le terme anglais exact correspondant au français « anthropométrie » est « biometry » ou « biometrics ».

<sup>25</sup> L'industrie biométrique reconnaît l'identification et l'authentification des individus comme processus distincts. Pour une définition de ces deux processus, voir le chapitre I, « De quelques notions indispensables : *Authentification – Identification* ».

On classe les systèmes de contrôle biométriques en différentes catégories selon les variables, ou *identifiants*, sur lesquels ils portent :

1. L'ANALYSE PHYSIOLOGIQUE

a) *L'analyse morphologique*

→ Empreintes digitales

Caractère biométrique par excellence, le dessin de l'empreinte digitale est numérisé par un lecteur optique, le nombre de points déterminant l'empreinte variant selon le degré de précision voulu. Outre le capteur optique, les lecteurs d'empreintes plus sophistiqués intègrent des mesures visant à établir la validité de l'échantillon soumis (conductivité, humidité, pression sanguine, température, etc.). Les systèmes biométriques basés sur les empreintes digitales représentent aujourd'hui plus de 65% du marché total de cette technologie (SAFRAN MAGAZINE 2007 : 18).

Fiabilité : 9/10 ; Facilité d'utilisation : 7/10 ; Acceptation : 5/10<sup>26</sup>

→ Empreintes palmaires

Principe similaire à celui de l'empreinte digitale, appliqué à l'ensemble de la géométrie de la main : formes, longueurs et épaisseurs des doigts, largeur de la paume, etc. sont numérisés. L'enregistrement du schéma du réseau veineux de la main (ou du doigt) par diodes est une technique biométrique alternative, quoique encore peu répandue.

Fiabilité : 5/10 ; Facilité : 9/10 ; Acceptation : 7/10

<sup>26</sup> Les indicateurs mentionnés pour chaque identifiant biométrique proviennent du dossier de presse de l'exposition « Biométrie. Le Corps identité » présentée du 29 novembre 2005 au 5 novembre 2006 à la Cité des sciences et de la Villette, Paris. Voir (CSI 2005b). Pour une synthèse de ceux-ci, on se référera à la *Figure 9* p. 199.

## → Rétine

Réservée aux applications de haute sécurité du fait de sa très grande fiabilité et de sa cherté, la reconnaissance rétinienne s'effectue par lecture du réseau veineux du fond de l'œil à l'aide d'une lumière infrarouge.

Fiabilité : 9/10 ; Facilité d'emploi : 1/10 ; Acceptation : 1/10

## → Iris

Enregistrement par caméra infrarouge des microcanaux formant la zone colorée de l'œil. Certaines méthodes de traitement vont jusqu'à l'analyse de deux-cent quarante-quatre points constitutifs de l'iris.

Fiabilité : 9/10 ; Facilité d'emploi : 4/10 ; Acceptation : 4/10

## → Forme du visage

L'image du visage (forme générale, position des yeux, écartement, position de la bouche, du nez, dimensions, signes particuliers, etc.) est saisie par une caméra pour être décomposée et analysée par un logiciel, créant ainsi le modèle utilisé pour de futures comparaisons. Une autre technique, actuellement en cours de développement, est basée sur l'analyse du visage en trois dimensions.

La reconnaissance faciale (ou scanographie faciale) est la technique aujourd'hui utilisée pour la nouvelle génération de documents d'identité (passeports biométriques, cartes d'identité, visas) et les procédures de contrôle aux aéroports.

Fiabilité : 6/1 ; Facilité d'emploi : 8/10 ; Acceptation : 9/10

→ Analyse du système veineux

Le réseau vasculaire étant propre à chaque individu, des systèmes biométriques basés sur l'analyse du système veineux enregistrant la cartographie de ce réseau sont actuellement développés pour différentes parties du corps. Outre la main et le doigt, on trouve également le visage dont découle également la thermographie faciale, soit l'analyse par caméra infrarouge de la répartition de la chaleur émise par la peau. À la différence de la reconnaissance faciale ou de l'analyse du système veineux du visage, la thermographie faciale peut être utilisée dans l'obscurité ou de mauvaises conditions de visibilité.

Fiabilité : 7/10 ; Facilité d'utilisation : 5/10 ; Acceptation : 6/10

b) *L'analyse biologique*

Que l'on évoque l'ADN d'un individu, son urine, son sang, ou certaines spécificités corporelles telles que l'ossature, il s'agit ici d'identifier un individu à partir de ses traces biologiques. Si les procédés employés impliquent une identification longue et habituellement effectuée en laboratoire, le temps nécessaire à l'analyse interdit pour l'heure les applications en temps réel. Cependant, l'ADN atteignant aujourd'hui les plus hauts taux de fiabilité<sup>27</sup> de tous les procédés biométriques existants, ce marqueur est généralement sollicité en cas d'identification de victimes de catastrophes naturelles ou lors d'enquêtes criminelles.

ADN : Fiabilité : 9/10 ; Facilité d'emploi : 1/10 ; Acceptation : 2/10

---

<sup>27</sup> Sa fiabilité dans les tests de paternité est jugée de 99,999 %.

## 2. L'ANALYSE COMPORTEMENTALE

### → Voix

Beaucoup utilisée dans le cadre d'usages biométriques d'ordre privé (« serrures vocales »), les caractéristiques de la voix propres à chaque individu (prononciation, rythme, tonalité, intensité, fréquence de la voix, etc.) sont enregistrées par spectrogramme afin de permettre la comparaison ultérieure.

Fiabilité : 5/10 ; Facilité d'emploi : 8/10 ; Acceptation : 8/10

### → Dynamique de la signature

Saisie sur une tablette graphique à l'aide d'un stylo optique, les paramètres propres de la signature (inclinaison du stylo, pression exercée, nombre de fois ou celui-ci est soulevé, vitesse de l'écriture, accélération, etc.) sont enregistrés pour comparaison ultérieure.

Fiabilité : 4/10 ; Facilité d'emploi : 8/10 ; Acceptation : 9/10

### → Dynamique de la frappe au clavier

Ce type de technique de reconnaissance est basé sur les caractéristiques individuelles de frappe telles que le rythme, la dynamique de la frappe, la force d'enfoncement des touches, etc.

Fiabilité : n/d ; Facilité d'emploi : n/d ; Acceptation : n/d

### → Démarche

Basée sur l'analyse des mouvements du corps, la reconnaissance de la démarche constitue un procédé d'identification biométrique récent. Ici, la façon qu'à chacun de se mouvoir et de se déplacer (vitesse, accélération, mouvements du corps) se fait révélateur identitaire. Ce type de dispositif

biométrique offre des applications particulièrement prometteuses dans son couplage à des caméras de surveillance.

Fiabilité : n/d ; Facilité d'emploi : n/d ; Acceptation : n/d

D'autres identifiants biométriques, secondaires, sont parfois cités dans la littérature concernée. Il s'agit de l'oreille, du derme de la peau, ou encore de l'odeur.

On parle enfin de *biométrie multimodale* pour désigner les systèmes de reconnaissance qui font appel à l'usage croisé de plusieurs techniques. Le « multimodal » se justifie lorsque la sécurité est un enjeu central exigeant le couplage de différents méthodes afin de minimiser le risque d'erreur, ou lorsque les circonstances suggèrent l'utilisation d'une technique ergonomique mais peu fiable (telle que la reconnaissance vocale) demandant l'ajout d'un procédé relais afin de corriger toute éventualité d'erreur (CSI 2005B).

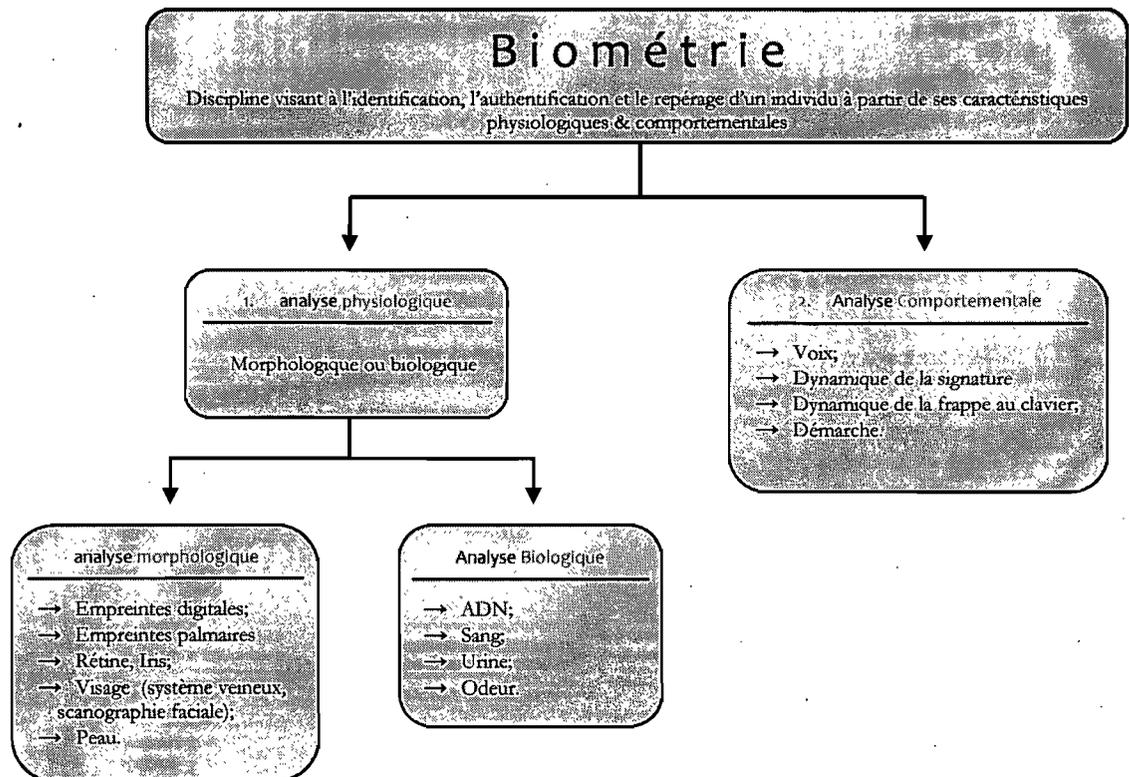
On dénomme aujourd'hui « *solutions biométriques* » les systèmes automatisés de contrôle de l'identité basés sur la reconnaissance de caractéristiques propres à l'individu. Actuellement intégré de façon croissante dans nombre de procédures d'identification et de reconnaissance quotidiennes des individus, le recours régulier aux identifiants biologiques et comportementaux à des fins de reconnaissance et de légitimation existait toutefois bien avant qu'il ne soit appuyé par les technologies numériques actuelles. L'utilisation des empreintes digitales à des fins commerciales fut par exemple attestée tant à Babylone (vers 500 ans av. J.-C.), que dans la Chine ancienne où les traces digitales étaient utilisées pour identifier certains scellés<sup>28</sup> (800 ap. J.-C.). Les Égyptiens avaient établi une classification des races d'après la couleur de la peau et de la forme des cheveux (BOËTSCH 2006 : 26) et se servaient du recensement des caractéristiques

---

<sup>28</sup> L'Empereur chinois Ts-In-She (IIe siècle av. J.-C.) avait en effet recours aux empreintes digitales à des fins d'authentification de certains scellés, technique qui fut appliquée jusqu'au XIXe tant par les Chinois que par les Japonais, notamment lors de la signature des contrats commerciaux (CSI 2005a : 1)

physiologiques pour différencier entre les marchands étrangers connus de ceux non encore éprouvés (MCMAHON 2005 ; NSTC 2006 : 1-2). L'explorateur et historien portugais Joa de Barros (1496–1570) relève également dans ses écrits que les Chinois avaient recours à la technique des empreintes digitales et palmaires<sup>29</sup> dans le but de distinguer les enfants entre eux dans le cadre de certaines circonstances (GARFINKEL 2000 : 38).

Fig. 1 : Classement des technologies biométriques



L'identification biométrique franchira une nouvelle étape à la fin du XIXe siècle avec la naissance de la biométrie en tant que discipline et son entrée au service des technologies policières étatiques. Si la Renaissance sonne le début des mesures d'enregistrement

<sup>29</sup> Celles-ci étaient appliquées sur papier après avoir été préalablement trempées dans l'encre.

identitaire à un niveau institutionnel (l'Église), le développement des État-Nations accompagnant l'entrée des sociétés occidentales dans la modernité marquera l'institutionnalisation définitive du processus. L'irruption de nouvelles forces dans le paysage historique de l'époque (accroissements de l'urbanisation, flux migratoires, mobilité spatiale et anonymats grandissants, etc.) entraîneront des besoins de gestion et de contrôle des identités accrues, exigences de rationalisation inaugurant la naissance d'une succession de procédures d'identification sociale à la systématisation et à la centralisation croissantes (Garfinkel 2000 ; Giddens 1990 ; Lyon 2003 : 27 ; Van der Ploeg 1999). Pour le cas de la France, la Révolution voit s'effectuer la passation des registres d'identité des autorités ecclésiastiques à celles civiles, conjointement à l'apparition des premiers documents d'identité (CSI 2005c).

Dans son analyse « radioscopique » de la modernité, Anthony Giddens cherchait notamment à saisir les raisons susceptibles d'expliquer l'attrait de l'homme moderne pour la technologie. Soulignant le degré de distanciation spatio-temporelle accru qui caractérise les sociétés modernes, le sociologue fera de la *séparation de l'espace et du temps* un facteur central de la modernité, fort de nombreuses conséquences (GIDDENS 1990 : 23). Avec l'effacement partiel des ancrages traditionnels et locaux caractérisant la fin de l'Âge classique, le déclin des structures socioculturelles traditionnelles entraînera l'entrée du sujet occidental dans le *locus* d'une citoyenneté régie par un anonymat grandissant et un champ de règles de conduite plus abstraites. Cette dépersonnalisation du *socius*, dépeinte par A. Giddens dans les termes d'un processus d'aliénation de l'individu, se comprend alors comme conjointe d'un ordre politique s'articulant désormais sur la sphère publique. À l'ancien rapport « one to one » fondé sur l'oralité et la reconnaissance mutuelle – l'essence même des sociétés traditionnelles –, la modernité substituera un type de rapports caractérisé par la médiation grandissante des rapports

humains au travers de la technologie et des systèmes experts, nouveaux « gages de confiance » (*tokens of trust*) (IBID.)

Anthony Giddens dégagera de ce phénomène d'abstraction et de dépersonnalisation des rapports des répercussions à la fois durkheimiennes et wébériennes. *Durkheimiennes* : avec un *socius* se faisant plus abstrait, la sociabilité s'organisera désormais autour de fonctions de plus en plus spécialisées et externalisées, structurées par une raison instrumentale croissante. *Wébériennes* : une organisation économique fondée sur la spécialisation et la différenciation trouvera sa contrepartie politique dans le développement croissant des institutions, la bureaucratie moderne et son efflorescence de services prenant alors à leur charge une part croissante des différents aspects de la vie des citoyens.

Remplaçant la reconnaissance mutuelle auparavant impliquée dans les rapports individualisés des sociétés traditionnelles, ces nouveaux médiateurs de la sociabilité que représentent les « *tokens of trust* » feront désormais office de *garants de fiabilité*, authentifiant le degré de crédibilité des interlocuteurs ou parties mutuelles de toute transaction. Il s'agira ici des certificats de naissance, passeports, cartes et photographies d'identité, permis de conduire, livrets de famille, adresses postales, cartons de signature, cartes de crédit et badges d'identification divers, PINs, codes barres, identifiants biométriques et autres dispositifs visant à authentifier les parties comme étant bien celles qu'elles prétendent être, et à garantir ainsi leurs « ayant droits » (LYON 2003 : 26).

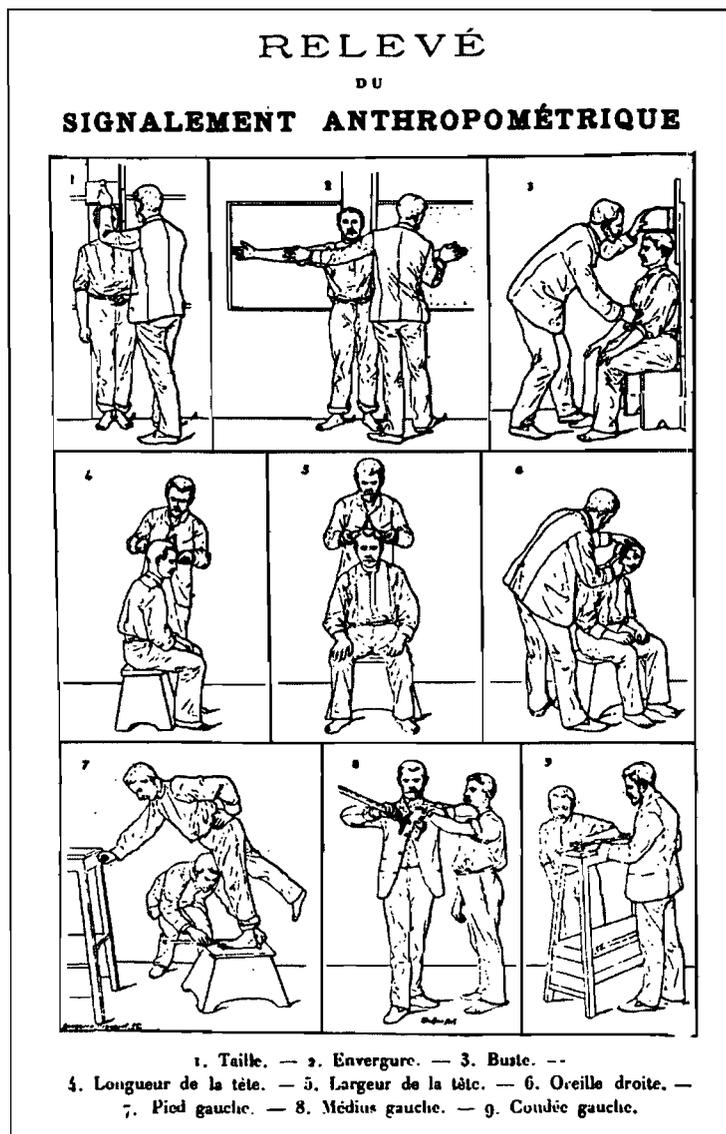
La multiplication grandissante de ces indices de confiance et la rationalisation toujours plus importante que celle-ci entraînera dans son sillage inscrira dès lors pour Anthony Giddens la naissance de la culture de la surveillance qui caractérisera la modernité dans la perspective d'un rapport de causalité presque obligé.

La cartographie d'un monde à la complexification grandissante verra la biométrie – ce nouvel avatar de la grande famille des « *tokens of trust* » – faire son entrée dans le giron des instruments du contrôle étatique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle grâce au talent de deux hommes. Les procédés de classification élaborés par le Français Alphonse Bertillon et son contemporain britannique Sir Francis Galton verra en effet la biométrie entrer au service des technologies policières de l'État wébérien en se spécialisant dans le fichage des populations criminelles. Le premier de ceux-ci, le criminologiste Alphonse Bertillon (1853-1914), fut à l'origine d'une méthode d'identification criminelle destinée aux malfrats récidivistes. Présentée en 1882 sous le nom d'anthropométrie judiciaire mais ultérieurement renommée « Bertillonage » ou « système Bertillon », cette méthode fut conçue comme un procédé d'identification basé sur les mensurations osseuses et l'enregistrement des signes particuliers du délinquant (stature, poids, mesures céphalométriques, etc.). Le chef de l'identification de la préfecture de police de Paris utilisait des outils anthropométriques tels que toise ou compas afin d'effectuer onze mesures anatomiques de la tête et du corps de celui-ci qu'il complétait avec des photographies. Ce système de classification s'appuie sur les travaux de Quetelet qui avait remarqué qu'une partie des mensurations des individus variait peu avec le temps (BOËTSCH 2006 : 27). Le « système Bertillon » se généralisera rapidement dans toute l'Europe continentale, avant d'être adopté par Londres et New York<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> La prison de New York l'adopta en 1903 (NSITCa 2006 : 3).

Fig. 2 : Le système d'identification anthropométrique d'Alphonse Bertillon (1893) basé sur les mensurations du corps



Sir Francis Galton (1822–1911) développera pour sa part une méthode d'identification basée sur les dermatoglyphes digitaux. S'inscrivant à la suite des travaux de l'anatomiste tchèque Johan E. Purkinje qui découvrit en 1823 que les empreintes des doigts pouvaient être utilisées à des fins d'identification individuelle, les recherches de ce cousin de Darwin conduiront à définir les trois principaux types de dessins (les arcs, les

boucles et les tourbillons) composant toute empreinte. Son ouvrage *Fingerprints*<sup>31</sup>, publié en 1892, établit l'unicité et la permanence des figures cutanées, les empreintes digitales étant alors appelées à remplacer la méthode anthropométrique de Bertillon pour l'identification judiciaire (BOËTSCH 2006 : 27). Plus d'un siècle après sa découverte, les dermatoglyphes digitaux figureront l'identifiant du corps humain le plus utilisée par l'industrie biométrique.

On doit le premier fichier biométrique à l'anthropologue d'origine croate Juan Vucetich (1858-1925), qui croisa les travaux de Galton et de Bertillon en instaurant en 1892 un système de classification inédit au sein de la police de Buenos Aires pour laquelle il travaillait. Basé sur les empreintes digitales, ce fichier s'enrichissait des données issues du système Bertillon.

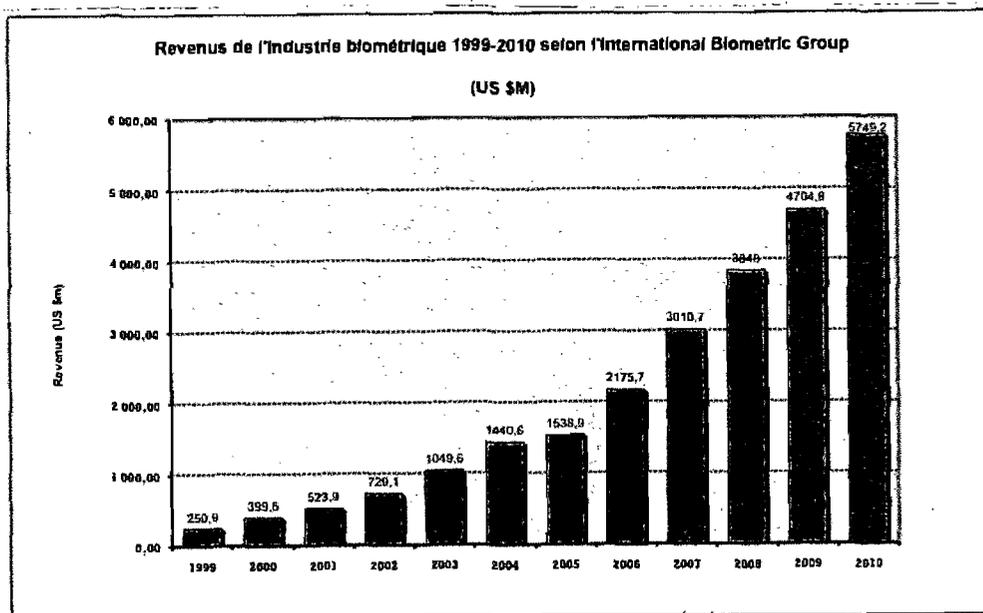
Alors qu'elle entrait dans le champ institutionnel à la fin du XIXe siècle, l'identification biométrique franchira un pas décisif dans le dernier quart du vingtième siècle, conjointement à l'apparition des premiers systèmes de traitement des identifiants entièrement automatisés. Les premiers prototypes basés sur l'analyse des empreintes digitales surgissent dans le milieu des années 1970, laissant très vite la place à la génération des premiers produits commerciaux<sup>32</sup>. Tout d'abord utilisée dans des applications de type contrôle d'accès ou gestion des horaires, les progrès effectués au cours années 90 en matière informatique offriront alors aux solutions biométriques une expansion sans précédent.

---

<sup>31</sup> GALTON, Francis, MD, Sir. 1892 : *Finger Prints* London: MacMillan and Co. Disponible à [www.clpex.com/Information/Pioneers/galton-1892-fingerprints-lowres.pdf](http://www.clpex.com/Information/Pioneers/galton-1892-fingerprints-lowres.pdf)

<sup>32</sup> Le premier dispositif biométrique à avoir été introduit à des fins commerciales le fut à Shearson Hamil, Wall Street, dans les années 75. Il s'agissait d'une application destinée à mesurer la longueur du doigt des utilisateurs dans un but de contrôle des horaires (BOWMAN 2000 : 1).

Fig. 3 : Les revenus de l'industrie biométrique (1999– 2010)



Source: "The Future of Biometrics - Mainstream, quitous Biometric Authentication by 2020", Acuity

Jusqu' alors cantonnée à la circonscription des mondes interlopes, cette technologie démultipliera ses champs d'expertise : des centaines de dispositifs firent tout d'abord leur apparition au cœur des centres de haute-sécurité tels que ceux sous la responsabilité de la *Western Electric*, de la *Naval Intelligence*, ou encore du *Department of Energy* (BOWMAN 2000 : 1). Par la suite, les évolutions technologiques jointes à la baisse des coûts de production permirent une diversification des applicatifs, ceux-ci investissant des domaines aussi divers que le contrôle des frontières<sup>33</sup>, l'administration de l'aide sociale<sup>34</sup>, l'identification des victimes de catastrophes<sup>35</sup>, l'industrie du

<sup>33</sup> Système US-VISIT aux frontières américaines ; *Système d'Information Schengen* (SIS) I et II de même que le *Visa Information Schengen* (EU-VIS) pour la CE; le CIS-VISIT pour la *Commonwealth of Independent States* (CIS) de l'ancienne zone soviétique. Voir *supra*.

<sup>34</sup> Au Texas, un programme d'aide financière aux soins médicaux a instauré depuis 2004 la carte *Medicaid* pour protéger les données médicales des patients et éviter les fraudes. Porteuse des empreintes digitales du sujet, elle permet leur authentification lors de leur consultation. En Afrique du Sud, un système de délivrance des pensions sociales utilise également l'empreinte digitale sur une carte personnelle dans le but d'authentifier son ayant droit. L'empreinte est contrôlée lors de la délivrance de la pension (CITÉ DES SCIENCES & DE L'INDUSTRIE 2005).

<sup>35</sup> La biométrie fut utilisée en Thaïlande dans le cadre de l'identification des victimes du Tsunami de 2004. L'ADN ou les empreintes des victimes étaient alors comparées à ceux des familles recherchant un disparu, ainsi qu'aux empreintes du disparu lors de la délivrance de papiers d'identité (CITÉ DES SCIENCES & DE L'INDUSTRIE 2005).

tourisme<sup>36</sup>, la lutte contre la fraude électorale<sup>37</sup>, la gestion des populations déplacées<sup>38</sup>, la gestion des droits d'accès<sup>39</sup>, les paiements quotidiens<sup>40</sup>, ou encore la mise en place de nouveaux standards internationaux pour les documents de voyage, autant de cas de figures où l'identifiant biologique s'offre comme *opérateur de confiance* de choix.

Favorisée par une culture du contrôle progressivement nourrie par les changements structurels vécus par la société au cours des dernières décennies du XXe siècle – restructuration économique, démantèlement de l'État-providence, nouvelles opportunités criminelles, etc. (GARLAND 2001 ; LYON 2003 : 26–27)–, l'usage de la biométrie s'étendit. Croissance des communications et des flux planétaires (humains, financiers, marchandises), lutte contre le crime et la fraude financière, usurpation identitaire, démultiplication des codes d'accès, rationalisation des coûts et prévention de la menace terroriste furent enfin autant d'arguments venant servir à l'horizon du nouveau millénaire la cause du recours aux identifiants du corps humain. La progressive normalisation de la biométrie dans les usages quotidiens mena l'*International Organization for Standardization* (ISO) à l'établissement en 2002 d'un sous-comité ISO-IEC<sup>41</sup> chargé d'établir les standards internationaux relatifs aux technologies biométriques.

<sup>36</sup> De Monaco à Hong Kong en passant par Las Vegas, la biométrie est aujourd'hui implantée dans de nombreux hôtels, remplaçant le traditionnel système de clés pour l'accès aux chambres.

<sup>37</sup> En Ouganda, le gouvernement a choisi une solution de reconnaissance faciale (Visage) en 2001 afin de lutter contre la fraude électorale (BRÖMME 2002 : 12).

<sup>38</sup> Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) eut recours à la biométrie en 2003 afin de gérer le retour des populations afghanes exilées au Pakistan. Le réfugié enregistrerait son iris auprès de l'organisation afin de bénéficier d'une aide au retour. Lors de son arrivée dans son pays d'origine, il était authentifié puis recevait un « care package » consistant en un bon de transport, une aide alimentaire, etc. (CITÉ DES SCIENCES & DE L'INDUSTRIE 2005).

<sup>39</sup> Aux espaces physiques (bureaux, centrales nucléaires, propriétés privées, etc.) et logiques (ordinateurs personnels, réseaux, comptes bancaires, etc.).

<sup>40</sup> En Malaise, la « Carte universelle Mykad » enregistre la date et le lieu de naissance de chaque citoyen, son sexe, le nom des parents, l'origine ethnique, la religion, les empreintes digitales, ainsi que les informations médicales. Outre le fait de servir de passeport, la carte Mykad fait office de porte-monnaie électronique (CITÉ DES SCIENCES & DE L'INDUSTRIE 2005).

<sup>41</sup> Le sous-comité JTC1 Subcommittee 37 (JTC1/SC37) (NSTC 2006 : 20).

Fig. 4 : Exemples de projets biométriques à travers le monde



Les attentats du 11 septembre 2001 viendront marquer un nouveau tournant de l'histoire de la biométrie, la *War on Terror* initiée par l'administration Bush contre l'hydre terroriste entraînant avec elle une survenue massive de cette technologie dans l'arène de la gestion étatique. Combinant ses bénéfices de gestion de la multitude dans un espace ouvert à un climat d'inquiétude, la biométrie s'imposa alors comme nouvelle gardienne de l'ordre. Différant des pratiques identificatoires précédentes, les dispositifs biométriques vinrent alors assurer une gestion des populations effectuée de façon automatisée, la donne biologique se mettant alors au service de la rationalité informatique. Avec la configuration politique induite par la guerre au terrorisme, le début de XXI<sup>e</sup> siècle inaugurerait alors le *bertillonage* gracieusement généralisé.

Enfin, point d'orgue d'une trajectoire remarquable, la biométrie quittera le giron des initiatives gouvernementales pour se voir consacrée au titre de standard identificatoire

planétaire. Le 28 mai 2003, l'*Organisation de l'Aviation Civile Internationale* adoptait un plan consistant à intégrer l'identification biométrique dans les passeports et autres documents de voyage lisibles en machine (MRTDs)<sup>42</sup>. La reconnaissance faciale était alors reconnue comme norme biométrique pour tout document de voyage international, l'identification par l'iris et l'identification par empreintes digitales étant proposées au titre de mesures annexes mais non obligatoires<sup>43</sup>. Remplaçant la procédure de vérification sur présentation d'un document photographique constituant l'usage jusqu'alors en vigueur, l'adoption de ce standard inaugurerait la naissance d'une ère nouvelle des mesures de sécurité aéroportuaires et douanières, dorénavant basée sur la comparaison automatisée des traits et caractéristiques du visage. L'adoption de normes communes fut également décidée pour les puces informatiques appelées à être désormais intégrées à tout document de voyage – passeports, visas, cartes d'identités – afin de stocker les identifiants biométriques de leur porteur<sup>44</sup>.

Aujourd'hui, les technologies biométriques se retrouvent dans trois grands champs d'applications, soit: 1. L'identification judiciaire (systèmes informatisés d'empreintes digitales ou génétiques à échelle nationale); 2. La gestion des titres délivrés par la puissance publique (gestion de l'identité des citoyens, des prestations sociales, des titres délivrés aux étrangers, ainsi que des procédures électorales); 3. La gestion des accès physiques ou logiques (zones hautement sécurisées; entreprises; micro-ordinateurs et ressources logiques; sésames bancaires, hôteliers et sportifs; contrôle des horaires de travail du personnel; contrôle des prisons, etc.) (BRÖMME 2002 et ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE 2003).

---

<sup>42</sup> Machine Readable Travel Documents.

<sup>43</sup> Laisseries à au choix de chaque État.

<sup>44</sup> Si la reconnaissance faciale fut reconnue comme identifiant biométrique standard au niveau international, le choix de l'intégration d'autres identifiants dans les documents de voyage fut une décision laissée à la pleine et entière liberté de chaque État.

## 2. LES ÉTAPES CLEFS DU PROCESSUS BIOMÉTRIQUE

Tout processus de reconnaissance biométrique se décline selon trois grandes étapes clefs :

a. Phase I : Enregistrement des données.

L'information à analyser (image, son, etc.) est capturée.

b. Phase II : Analyse et codage.

Cette information est traitée par codage de l'identifiant biométrique au travers d'un algorithme mathématique particulier pour aboutir à la création d'un fichier-signature ou « gabarit » – *template* en anglais – qui est ensuite mis en mémoire sur un support (disque dur, carte à puce, code barre). Ce processus de codage (irréversible) signifie que les informations stockées ne sont jamais celles d'origine, mais un modèle mathématique des éléments qui permettront de distinguer les échantillons biométriques entre eux. Le processus de création d'un fichier-signature initial est dit d'« enrôlement ».

c. Phase III : Comparaison avec les données de référence.

Chaque vérification d'identité se déroulera par la suite selon un processus similaire à celui de la création du fichier « signature-gabarit », les fichiers ultérieurement obtenus étant comparés à l'original pour déterminer leur taux de similitude en vue de l'identification et/ou de l'authentification.

### 3. NOTIONS DE CULTURE BIOMETRIQUE

#### *Authentification - Identification*

À la suite d'une étude hollandaise de 1997<sup>45</sup> ayant fait autorité, une distinction conceptuelle s'est imposée comme partie intégrante de la « sémantique biométrique ». Le juriste hollandais Van Kralingen distinguait en effet deux fonctions clefs de toute procédure biométrique, soit l'*authentification* et l'*identification*, le contexte et la finalité recherchés déterminant leurs emplois respectifs.

L'*authentification* réfère au processus consistant en la vérification de l'identité déclarée par une personne, soit « est-ce que X/Y est bien celui/celle qu'il/elle prétend être ? ». Le dispositif biométrique procède ici par comparaison entre une donnée préalablement enregistrée sur support (passeport, carte d'identité, badge d'accès, etc.) et celle que la personne présente au moment de la vérification (empreinte digitale, iris, pupille, etc.). De ce processus découle alors la reconnaissance ou non – acceptation ou refus – du système. Ce processus est dit « one to one » ou « 1 :1 », et n'implique pas la nécessité de création de base de données centrale afin de stocker les identifiants collectés, limitant de fait les risques de détournement des données biométriques<sup>46</sup>.

À la différence de l'authentification, l'*identification* réfère au procédé visant à reconnaître une personne parmi d'autres afin de pouvoir répondre à la question « connaissons-nous cet individu ? ». Les données biométriques collectées sur l'individu au moment de la vérification sont ici comparées avec la totalité des identifiants disponibles au sein d'une base de données centrale, afin de s'assurer que l'individu figure ou ne figure pas –

<sup>45</sup> Van Kralingen et al. (1997 : Robert Van Kralingen, Corien Prins et Jan Grijpink : *Het lichaam als sleutel. Juridische beschouwingen over biometrie* [The body as key. Legal aspects of biometrics.] Samsom Bedrijfsinformatie, Alphen aan den Rijn/Diegem, pp. 3-66. Pour une version en anglais, voir: [www.consortium.org](http://www.consortium.org)). Cette étude portait sur les aspects légaux de la biométrie.

<sup>46</sup> Bien que ce point soit probablement appelé à changer dans l'avenir, au vu des recherches portant sur la technologie RFID et sa fiabilité.

nommés systèmes d'identification *positifs* ou *négatifs* – parmi la liste des individus répertoriés par le système. À l'inverse du précédent, on parle dans ce cas de processus « one to many » ou « one to N ». Alors que l'authentification est le propre de toute procédure de vérification biométrique, l'identification sera en revanche optionnelle selon les contextes.

*False match rate (FMR) – False nonmatch rate (FNMR) – Failure to enroll rate (FTEER)*

De nombreux facteurs déterminent le degré d'efficacité d'un système biométrique et son opérabilité en fonction du contexte : vitesse d'acquisition et de traitement, précision, unicité de l'organe biométrique, degré d'acceptabilité de la part des usagers, résistance aux contrefaçons, fiabilité, coût, etc., autant de variables permettant d'effectuer la sélection du dispositif biométrique approprié (LEROY 2003). Si la précision est peut-être le principe le plus important de tout système biométrique, l'obtention d'une similitude parfaite entre le fichier-signature créé lors de l'enrôlement et celui créé lors de la vérification est rigoureusement impossible. Les éléments d'origine ne pouvant jamais être reproduits à l'identique, les performances réalisées par les différentes technologies biométriques disponibles sur le marché se révèlent, en l'état actuel de la recherche, fort différentes.

Plusieurs indices sont aujourd'hui utilisés par l'industrie afin de mesurer quantitativement le degré de fiabilité et d'efficacité des systèmes existants :

→ *False match rate (FMR) & FAR (« False Acceptance Rate »)*

Un *apparemment négatif (false match)* signifie tout d'abord qu'un système couple ou apparente de manière erronée un individu à une donnée biométrique préalablement enregistrée. Le taux de *false match rate* ou FMR renvoie dès lors à la

probabilité qu'ait tout système de « reconnaître » une personne qui n'aurait normalement pas dû être reconnue<sup>47</sup>.

Le *taux de fausses acceptations* ou FAR résulte quant à lui du ratio entre le nombre de personnes acceptées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être et le nombre total de personnes non autorisées qui ont tenté de se faire accepter. Il est le *pourcentage d'acceptations par erreur* (ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE 2003).

→ *False nonmatch rate (FNMR) & FRR (« False Rejection Rate»)*

Un « non-apparement négatif » ou *faux apparement (false nonmatch)* intervient lorsqu'un système ne couple pas un individu aux données biométriques qui lui correspondent, rejetant ainsi une personne bénéficiant théoriquement d'un droit d'accès. Un faux apparement conduira ainsi un système d'authentification ou d'identification positive à refuser l'accès à une personne pourtant légitime, alors qu'un système d'identification négative permettra inversement l'accès à une personne qui aurait dû être théoriquement rejetée. Le *false nonmatch rate* ou FNMR détermine donc la probabilité pour un système de ne pas reconnaître une personne qui aurait dû l'être en cas de bon fonctionnement.

Le *taux de faux rejets (FRR)* résulte quant à lui du ratio entre le nombre de personnes autorisées dont l'accès a été refusé et le nombre total de personnes autorisées s'étant présentées. Il est le *pourcentage de personnes rejetées par erreur* (ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE 2003).

→ « *Equal Error Rate* » (EER)

---

<sup>47</sup> Au sein d'un système d'authentification ou d'identification positive, le processus aura pour conséquence d'autoriser l'accès à une personne non-légitime, alors qu'un ayant droit se verrait à l'inverse refusé son accès dans un système d'identification négative.

Les deux indices précédents sont corrélés de façon *inversement proportionnelle*, le niveau de rejet de tout système biométrique croissant à mesure qu'augmentent les exigences de similitude entre les éléments comparés, alors que le pourcentage d'acceptation est fonction du degré de tolérance fixé par rapport aux dissemblances présentées par ceux-ci. On détermine ainsi pour chaque situation et chaque système biométrique un seuil d'acceptabilité X entre « exigence de similitude » et « tolérance à l'inexactitude » dans les processus comparatifs. Si les applications visant à contrôler l'accès à des zones hautement sécurisées telles que centrales nucléaires exigeront les FAR le plus bas possible (avec pour corollaire de très haut taux de rejet), des applications civiles s'effectuant sur des populations très larges à l'instar du programme US-VISIT requerront généralement un compromis consistant à obtenir une égalité parfaite entre FFR et FAR ou entre FMR et FNMR. On parlera alors de « Equal Error Rate » ou EER, selon l'équation voulant que :  $EER \rightarrow FFR = FAR \text{ ou } FMR = FNMR$ <sup>48</sup>.

→ *Failure to enroll rate (FTER)*

Enfin, bien que moins important que les indices précédents, le *taux d'échec à l'enrôlement* ou FTER réfère à la probabilité qu'une personne ne puisse faire reconnaître ses données biométriques par le système. Les raisons peuvent être diverses : quantité insuffisante de données (des conditions environnementales impropres à la mesure, un individu dont l'identifiant serait altéré tel qu'une voix aphone par exemple), ou encore l'absence de l'identifiant biométrique requis (une partie du corps manquante par exemple).

---

<sup>48</sup> Voir la figure 19. Relations entre False match rate (FMR et False nonmatch rate (FNMR) dans les systèmes biométriques en annexe.

## B. LE PROGRAMME US-VISIT<sup>49</sup>

### 1. DÉFINITION & OBJECTIFS DE US-VISIT

En s'écrasant sur le pentagone et les tours jumelles, les avions du mouvement *jihadiste* réorientèrent de façon déterminante et durable la gestion des frontières et des flux migratoires (IOM 2005 : 5). En une soudaine accélération du tempo sécuritaire, les gravats des tours new-yorkaises à peine déblayés pavaient la voie à l'action zélée de gouvernements sommés de justifier le mandat qui leur avait été confié, venant précipiter la réalisation de stratégies et de programmes ambitieux.

Malgré l'impression générale qui s'en dégage aujourd'hui, la volonté de moderniser le système de surveillance des frontières américaines en dotant celui-ci d'un programme de gestion biométrique informatisé ne date pas des mesures prises à la suite de 9/11. Le projet d'enregistrement automatisé des entrées et sorties des visiteurs étrangers<sup>50</sup> qui serait ultérieurement présenté par Tom Ridge, Secrétaire du *Department of Homeland Security* (DHS), comme la pièce maîtresse de transformation des frontières du pays fut en effet voté par le Congrès dès 1996<sup>51</sup>. Confié au *U.S. Immigration and Naturalization Service*, cette entreprise fut cependant différée entre les 15 octobre 1998 et 30 mars 2001, le Congrès craignant la survenue d'engorgements aux frontières (DHS 2005a).

La volonté de sécurisation des frontières résultant des attaques de 9/11 modifiera radicalement la politique précédemment suivie, stimulant activement la réalisation de ce projet ajourné. Développé dès juin 2002 par le *Department of State* et l'*Immigration and Naturalization Service* (INS), il sera nommé *National Security Entry-Exit Registration System*

<sup>49</sup> La monographie du programme US-VISIT comme préalable à notre réflexion sur l'émergence des dispositifs de sécurité biométrique dans notre contexte de modernité avancée fut essentiellement réalisée à l'automne 2006.

<sup>50</sup> Le projet prévu à partir de 1996 devait répondre aux critères suivants : 1. Enregistrement des registres de départs et arrivées des visiteurs étrangers ; 2. Déploiement de dispositifs à tous les postes douaniers (ports d'entrée) permettant la vérification de l'identité des voyageurs étrangers et l'authentification de leurs documents de voyage à travers la comparaison de leurs identifiants biométriques ; 3. L'utilisation d'un système de gestion des entrées et des sorties pour la vérification de l'identité des voyageurs étrangers et l'authentification de leurs documents de voyage par la comparaison de leurs données biométriques.

<sup>51</sup> Soit l'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* (IIRIRA ; Pub.L.No 104-208, Sept. 30, 1996, Div. C).

(NSEERS)<sup>52</sup> puis rebaptisé US-VISIT dès le printemps 2003 lors de la création du *Department of Homeland Security* au sein duquel l'INS fut inclus<sup>53</sup>. Les événements de septembre 2001 auront donc accéléré le développement et la mise en place d'un projet décidé et approuvé antérieurement aux attaques terroristes, articulant sa rhétorique au climat politique désormais en vigueur. Ainsi que le mentionnait Asa Hutchinson, sous-secrétaire du DHS :

« In the twenty-first century border security can no longer be a coastline or a line on the ground between two nations. It is also a line of information in a computer. In the twenty first century, it is not enough to place inspectors at our ports of entry to monitor the flow of goods and people. We must also have a virtual border that operates far beyond the land border of the United States. » (DHS 2003)

Si l'agent informatique vient aujourd'hui transformer les modes de gestion frontaliers, l'usage de la biométrie à des fins de contrôle de l'immigration fut effectué aux États-Unis à partir de 1940, ainsi qu'en atteste l'*Alien Registration Act*<sup>54</sup> qui stipulait que tout étranger entrant sur le territoire américain avait l'obligation de faire enregistrer ses empreintes digitales. Effectué à double exemplaire, l'enregistrement était alors adressé à la fois au consul et aux autorités américaines qui soumettaient préalablement le dossier aux services de l'immigration pour examen, avant de le faire parvenir au ministère de la justice. L'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* de 1996 reprendra cette procédure, notifiant la nécessité de doter le pays d'un système automatique de contrôle

<sup>52</sup> Plus précisément, le système NSEERS visait à contrôler et gérer les demandes d'accès, les accès, les visas et les sorties des visiteurs étrangers voyageant aux États-Unis, Il prévoyait déjà l'enregistrement des empreintes digitales et la photographie de certains visiteurs non-immigrants considérés comme « pouvant poser un risque à la sécurité nationale » (tel que les visiteurs de certains pays : Iran, Syrie, etc.). Ceux-ci avaient en outre l'obligation de venir mettre à jour leurs informations auprès des services d'immigration sur une base régulière, de même que d'enregistrer leur départ du pays (GAO-03-1137T 2003d : 15).

<sup>53</sup> Les projets de loi correspondant à la création du projet de l'INS et son transfert au DHS sont : 8 U.S.C. 1365a; 6 U.S.C. 251 (transférant les attributions du *Immigration and Naturalization Service* nécessaires au DHS); 8 U.S.C. 1732(b) (GAO-06-404 2006b : 4).

<sup>54</sup> L'*Alien Registration Act* de 1940 fut un projet de loi tendant à réguler l'entrée des étrangers.

des entrées et sorties afin d'identifier les ressortissants étrangers outrepassant le délai prescrit<sup>55</sup> (GUERRIER 2005).

Acronyme de *United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology*, US-VISIT est devenu la priorité centrale du DHS depuis sa fondation en novembre 2002<sup>56</sup>. Ainsi que le rappelle Ayse Ceyhan dans son article *Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001*, la notion de *homeland security* est construite autour de l'idée du repérage, de l'identification, de la surveillance, de l'expulsion et/ou de la suppression de l'ennemi infiltré. Trouvant son origine dans une conception de l'ennemi développée dans les années 1790, les stratégies du *homeland security* développées au lendemain des attaques de septembre 2001 visèrent la mise en place d'une vaste architecture de surveillance électronique s'exprimant notamment par le contrôle informatisé et à distance des frontières (CEYHAN 2006).

Symbole de cette stratégie de protection du pays contre l'*ennemi infiltré*, US-VISIT s'inscrit au coeur d'une politique d'intensification et de déterritorialisation de la surveillance. Prenant appui sur les ressources offertes par la technologie biométrique, cette activité s'effectue par le recensement et la vérification systématiques (demandes de visa, entrées et sorties du territoire) de l'identité de tout visiteur étranger afin de s'assurer que celui-ci ne figure pas sur les listes d'individus recherchés par les agences relevant de la sécurité nationale (RAND 2006 : xi).

Les buts définis par le DHS dans sa présentation officielle du projet US-VISIT sont au nombre de quatre (DHS 2007) :

- 1) Accroître la sécurité des citoyens et des visiteurs (« *Enhance the security of our citizens and visitors* ») ;

---

<sup>55</sup> Voir la section 101 de l'Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act.

<sup>56</sup> Le *Department of Homeland Security* fut institué par la signature du *Homeland Security Act* (HAS; Pub. L. No. 107-296, 116 Stat. 2135) le 25 novembre 2002 et Tom Ridge en devint Secrétaire Général le 25 janvier 2003.

- 2) Faciliter les voyages et le commerce légitimes (« *Facilitate legitimate travel and trade* ») ;
- 3) Garantir l'intégrité du système d'immigration américain (« *Ensure the integrity of our immigration system* ») ;
- 4) Protéger la vie privée des visiteurs étrangers (« *Protect the privacy of our visitors* »).

Projet de plusieurs milliards de dollars, US-VISIT se présente comme un *continuum* de mesures de sécurité commençant à l'extérieur des frontières des États-Unis pour se poursuivre lors de l'arrivée du visiteur sur sol américain et se terminer à son départ. À quelques exceptions près<sup>57</sup>, il s'applique à tous les visiteurs non américains, quels que soient leur pays d'origine et leur mode d'accès aux États-Unis : terre, mer, air, avec ou sans visa. Outre la vérification de l'identité de l'individu à partir de certains paramètres biométriques lors de son entrée sur le sol national, le programme autorise également le stockage de différentes informations sur les visiteurs étrangers tels que les informations contenues dans les documents de voyage ainsi que les paramètres identitaires – biographiques et biométriques – fournis.

La procédure type prévue par le programme US-VISIT se déroule comme suit : tout individu entrant sur le sol des États-Unis se voit dans l'obligation de se soumettre au moment de son passage de la frontière au relevé des deux identifiants biométriques suivants :

- 1) La numérisation des empreintes digitales des deux index<sup>58</sup> (selon une procédure numérique sans encre) ;
- 2) La prise d'une photographie numérique de son visage (scanographie faciale).

<sup>57</sup> Certaines catégories de diplomates et d'autres fonctions officielles sont en effet exemptées des procédures exigées par US-VISIT. Existente également d'autres catégories d'individus qui ne sont pas soumis aux tests biométriques, tels que par exemple les visiteurs en-dessous de l'âge de 14 ans et au-dessus de l'âge de 79 ans.

<sup>58</sup> Initialement limitée aux deux index, cette procédure est actuellement étendue aux dix doigts dans le cas d'un premier enregistrement de l'individu au sein d'US-VISIT. Voir *infra*.

Cette procédure permet aux agents des douanes et de l'immigration (*U.S. Customs and Border Protection officers*) de vérifier instantanément tout possible facteur d'indésirabilité du voyageur en rapprochant les informations acquises avec celles disponibles au sein des bases de données gouvernementales (présence éventuelle dans les diverses « watch lists », usurpation d'identité, fraude aux documents de voyage, etc.), légitimant dès lors un possible refus d'accès au pays, voire une arrestation.

Pour les visiteurs dont l'accès aux États-Unis nécessite l'obtention préalable d'un visa, le *State Department* obtient les éléments biométriques et biographiques désirés au travers de son programme BioVisa<sup>59</sup>, lui permettant ainsi de se prononcer sur la délivrance ou non du visa souhaité. Lors de son arrivée aux États-Unis, la vérification biométrique effectuée permet de vérifier si la personne entrant sur territoire américain est bien la même que celle ayant préalablement demandé son visa.

L'enregistrement des mesures biométriques ou leur vérification s'accompagne des procédures traditionnellement effectuées par le préposé à l'immigration, telles que vérification des documents de voyage, questions posées au voyageur sur le/les motif(s) de la visite, la durée du séjour, etc.). Les informations propres aux arrivées et aux départs de chacun sont enregistrées dans l'*Arrival/Departure Information System* (ADIS). Cette mesure permet de vérifier si les voyageurs respectent les exigences de leur visa, ou dépassent la période de temps autorisée. La base de données ADIS est tenue à jour en permanence, enregistrant et signalant les individus n'ayant pas quitté le sol américain le jour prévu.

---

<sup>59</sup> Développé comme programme complémentaire d'US-VISIT, le *Biometric Visa Programme* fut mis en place par le *Department of State* en octobre 2004 pour tout visiteur non-immigrant nécessitant un visa. La délivrance de tout visa exige l'enregistrement préalable des empreintes digitales et d'une photographie numérique du visage, ainsi que la vérification de l'identité du requérant dans le système *Automated Biometric Identification System* (ABIS) du DHS (IOM 2005 : 9).

Pendant le séjour aux États-Unis, tout changement apporté par le visiteur à son séjour ou son statut – tel que par exemple une prolongation de séjour – est immédiatement actualisé au sein de la base de données d'US-VISIT, contribuant à maintenir le programme à jour. Depuis mars 2005, US-VISIT effectue de surcroît des comparaisons entre les dates d'arrivée et de départ effectives de chaque voyageur avec celles fournies par les sociétés de transport (compagnies aériennes, compagnies maritimes, etc.).

La mise en place de ce système de surveillance biométrique s'est accompagnée de l'exigence faite aux participants du *Visa Waiver Program* (VWP)<sup>60</sup> de se doter d'une nouvelle génération de documents de voyages, soit le passeport biométrique ou e-passeport. Également adoptée par les États-Unis par mesure de réciprocité<sup>61</sup>, cette exigence se transforma en nouveau standard mondial le 28 mai 2003, alors que l'*Organisation de l'Aviation Civile Internationale* adoptait un plan consistant à intégrer l'identification biométrique dans les passeports et autres documents de voyage lisibles en machine (MRTDs)<sup>62</sup>. Posant par là les bases d'une politique de globalisation de l'usage de la biométrie, l'OACI définissait la reconnaissance faciale comme identifiant biométrique standard pour les documents de voyage internationaux, l'identification par l'iris et celle par empreintes digitales étant proposées à titre de mesures annexes mais non obligatoires.<sup>63</sup> Remplaçant l'usage jusqu'alors en vigueur de vérification de l'identité sur présentation d'un document photographique, l'adoption de ce standard inaugurerait la naissance d'une ère nouvelle des mesures de sécurité aéroportuaires et douanières,

<sup>60</sup> Le *Visa Waiver Program*, établi en 1986, permet aux ressortissants de 27 pays alliés de pouvoir séjourner aux États-Unis pour une période maximale de 90 jours en tant que visiteurs non-immigrants, pour des motifs professionnels ou privés. Ces pays sont : Andorre, Islande, Norvège, Allemagne, Australie, Irlande, Portugal, Autriche, Italie, San Marin, Belgique, Japon, Singapour, Sultanat de Brunei, Liechtenstein, Slovaquie, Danemark, Luxembourg, Espagne, Finlande, Monaco, Suède, France, Pays-Bas, Suisse, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne. Les ressortissants des pays participant au programme *Visa Waiver* furent inclus dans US-VISIT le 30 septembre 2004. (DEPARTMENT OF STATE, [www.travel.state.gov](http://www.travel.state.gov)).

<sup>61</sup> Dont l'opération de production du nouveau passeport biométrique par le *State Department* commença en 2006.

<sup>62</sup> Machine Readable Travel Documents.

<sup>63</sup> Ce choix s'explique par le fait que les processus de reconnaissance faciale sont ceux obtenant les résultats les plus satisfaisants au vu des différents critères exigés (rapidité d'exécution, confort d'utilisation, coût, tolérance de la part des utilisateurs, etc.). Il est suivi par les processus de vérification digitale et oculaire (ICAO 2003a ; 2003b)

dorénavant basée sur la comparaison automatisée des traits et caractéristiques du visage. La définition par les autorités onusiennes<sup>64</sup> de normes à une échelle internationale fut également décidée pour les puces informatiques appelées à être désormais intégrées à tout document de voyage – passeports, visas, cartes d'identités – afin de stocker les identifiants biométriques de leur porteur.

## 2. ARCHITECTURE DU PROGRAMME : CADRE LÉGISLATIF ET JURIDIQUE

Les fondations législatives desquelles est né le programme US-VISIT furent établies à partir de plusieurs mandats ou actes de loi du Congrès des États-Unis, s'échelonnant entre 1996 et 2004. Ces étapes législatives sont à ce jour les suivantes<sup>65</sup> :

1. Le *Illegal Immigration and Reform and Immigrant Responsibility Act* de 1996 – P.L. 104-208, 30 septembre 1996.

Instruction faite au procureur général de développer pour la date butoir du 30 septembre 1998 un système de contrôle des entrées et des sorties automatisé, permettant :

- a. De collecter la date de départ de chaque visiteur quittant le sol des États-Unis et de permettre de rapprocher cette information avec celle de son arrivée sur le territoire ;
- b. D'identifier de façon informatique les visiteurs admis légalement qui outrepassent les dates d'autorisation de leur visa.

2. Le *Immigration and Naturalization Service Data Management Improvement Act* de 2000 – P.L. 106-215, 15 juin 2000.

---

<sup>64</sup> Bien que fruit d'une décision internationale, le rôle joué par les États-Unis dans l'établissement des standards conduisant à l'adoption de la biométrie au sein des documents de voyage fut néanmoins prépondérant. (GLOBALSECURITY.ORG 2004).

<sup>65</sup> Les informations présentées sont tirées des rapports du *Government Accounting Office* suivants : GAO 2003c: 90-94 et GAO 2007c : 4-5.

Instruction faite au procureur général d'implanter un système basé sur le renforcement et l'extension des mesures précédemment citées (production de rapports des entrées et des sorties de visiteurs par nationalités, intégration avec diverses bases de données fédérales, rapports de fraudes à l'immigration, instauration de divers critères de classification des visiteurs, etc.). La date butoir du projet fut fixée au 31 décembre 2003 pour les passages douaniers aériens et maritimes du territoire américain, et au 31 décembre 2004 pour les 50 postes douaniers terrestres les plus passants, le projet devant être terminé au 31 décembre 2005.

3. Le *Visa Waiver Permanent Program Act* de 2000 – P.L. 106-396, 30 octobre 2000.

Instruction faite au procureur général d'implanter un système de contrôle des entrées et des sorties automatisé, chargé d'enregistrer les arrivées et les départs de tous les visiteurs étrangers bénéficiant du programme *Visa Waiver*. Ce projet inclut également l'exigence faite aux transporteurs de fournir au nouveau système l'identité des ressortissants du programme *Visa Waiver* arrivant sur le sol des États-Unis, au minimum 1 heure avant leur arrivée en douane. Ce projet fut déterminé comme devant commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2001, et opérationnel au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

4. Le *USA PATRIOT Act* de 2001 – P.L. 107-56, du 26 octobre 2001 (H.R. 3162).

Projet de loi exprimant notamment la volonté du Congrès d'accélérer la mise en œuvre du projet de sécurisation des frontières avec le *House Office of Homeland Security*<sup>66</sup> pour organe de consultation. Ratifié par le Président Bush le 26 octobre

---

<sup>66</sup> Bureau de la Maison Blanche de la Sécurité du Territoire ou OHS.

2001, le PATRIOT Act institua la biométrie comme technologie d'identification et d'authentification pour le développement du programme US-VISIT<sup>67</sup>.

5. Le *Aviation and Transportation Security Act* de 2001 – P.L. 107-71, 19 novembre 2001.

Décret instituant que les compagnies aériennes à destination des États-Unis se verraient désormais dans l'obligation de fournir électroniquement à la Commission des Douanes selon des procédures précises une liste des passagers et de l'équipage contenant leur nom, date de naissance, nationalité, genre, numéro de passeport et pays de délivrance, ainsi que leur numéro de visa ou de carte de résident lorsqu'applicable.

6. Le *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act*<sup>68</sup> de 2002 – (H.R. 3525)

Ratifié par le Président Bush le 14 mai 2002, cet acte de loi consista en une instruction faite au procureur général et au Secrétaire d'État de déployer pour la date butoir du 26 octobre 2004 une génération de documents de voyage non-falsifiables, lisibles en machine, et de type biométrique. Cette instruction incluait l'installation d'un système matériel et logiciel permettant la comparaison et l'authentification biométrique des visiteurs étrangers porteurs de visas et autres documents de voyage à tous les points d'entrée du sol américain.

7. Le *Homeland Security Act* de 2002 – P. L. 107-296, 25 novembre 2002

Acte de loi instituant la naissance du *Department of Homeland Security* (DHS) et de ses 22 agences constitutives. L'*Immigration and Naturalization Service* (INS) et son

<sup>67</sup> Le système fut défini comme devant être accessible à : a. Tous les fonctionnaires responsables de l'émission de visas à travers le monde ; b. Tous les agents fédéraux répartis aux postes frontières ; c. Tous les agents des forces de l'ordre et du Renseignement chargés de l'enquête et de l'identification de ressortissants étrangers. De surcroît, le système de gestion des entrées et des sorties prévu devait s'assurer de sa pleine capacité d'interfaçage avec les bases de données des forces de l'ordre existantes.

<sup>68</sup> Loi sur le renforcement de la sécurité des frontières ayant augmenté de 2 milliards de dollars le budget des frontières et officialisé l'adoption des technologies de sécurité pour combattre le terrorisme et l'immigration clandestine, de même que la restructuration des agences en charge de la sécurité des frontières et de l'immigration.

projet *National Security Entry-Exit Registration System* (NSEERS) devaient être transférés à la nouvelle entité.

8. L'*Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act* de 2004 – P. L. 108-458, 17 décembre 2004, section 7208

Instruction faite au Secrétaire du DHS d'accélérer l'implantation d'un système biométrique automatisé des entrées et des sorties du territoire. Au nombre des exigences formulées par ce décret, il fut exigé du nouveau système la mise à jour en temps réel de ses informations aux agences concernées.

En matière de respect des libertés individuelles et civiles, les lois avec lesquelles US-VISIT a dû se conformer sont :

1. Le *U.S. Privacy Act* de 1974;
2. Le *E-Government Act* de 2002;
3. Le *Freedom of Information Act through a Privacy Impact Assessment* (PIA) du 14 décembre 2005.

La stricte confidentialité des données enregistrées par le programme US-VISIT – tant biographiques que biométriques – est garantie par le DHS comme respectant les standards de la vie privée, celles-ci ne pouvant être accessibles qu'aux personnes faisant partie du programme et aux autorités concernées. Les informations stockées par le programme sont protégées de tout accès non autorisé et ne sont permises aux services suivants qu'à condition de requêtes précises et justifiées : *Customs and Border Protection*, *U.S. Immigration and Customs Enforcement*, ainsi que les agents consulaires du *Department of State*. Selon la nécessité, ces données peuvent également être partagées avec les différents services policiers, tant fédéraux que locaux, nationaux qu'étrangers. Le DHS

précise de surcroît que seul le nom du visiteur est rapproché des listes criminelles figurant dans les bases des services policiers et de Renseignement américains.

Le DHS a publié une série de *Privacy Impact Assessments* ou DLA<sup>69</sup> garantissant le bon usage des informations personnelles. Pour l'heure, les données collectées par US-VISIT sur chaque visiteur sont conservées dans les bases de données du DHS et du département d'État pour une durée arrêtée en mars 2005 à 100 années. Cette période doit toutefois être revue ultérieurement, les autorités souhaitant garantir que le programme puisse garder les données aussi longtemps que nécessaires.

Les données stockées sont :

- a. Les arrivées et départs de chaque passager (intégration du programme APIS – *Advance Passenger Information System* – depuis le 1er octobre 2002, fournis électroniquement par les compagnies de transports).
- b. Le nom, la date de naissance, la nationalité, le genre, le numéro de passeport, le numéro du document de voyage ainsi que sa catégorie (passeport, visa, etc.), son pays de délivrance, ainsi que diverses informations relatives au voyage telles que le numéro de vol, etc. Ces informations sont enregistrées depuis mars 2005 de façon automatisée par lecteurs optiques (documents lisibles en machines).
- c. Les identifiants biométriques fournis par le passager.

### 3. STRUCTURE DU *US-VISIT PROGRAM OFFICE* ET RESPONSABILITÉS AFFÉRENTES

L'infrastructure visant à encadrer le développement du programme US-VISIT et sa gestion quotidienne a été établie par le DHS en juillet 2003 sous la forme d'un *US-VISIT Program Office*. Ce bureau s'est vu fixé pour mandat l'acquisition, la mise en place,

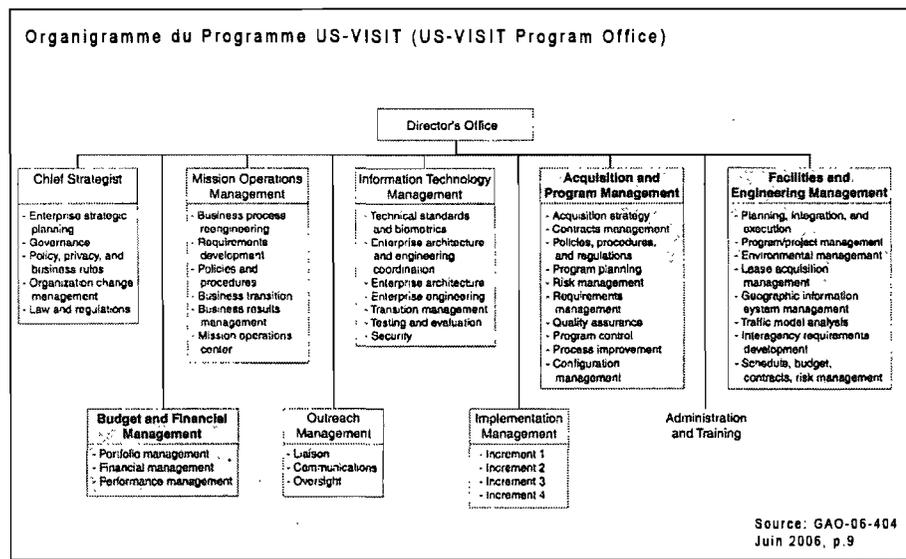
---

<sup>69</sup> Ces différents rapports sont disponibles sur le site du DHS, à [www.dhs.gov/dhspublic/interapp/editorial/editorial\\_0511.xml](http://www.dhs.gov/dhspublic/interapp/editorial/editorial_0511.xml).

et le maintien : 1. Du système US-VISIT, de ses parties constitutives et des équipes afférentes<sup>70</sup> ; 2. De ses procédures<sup>71</sup> ; 3. Des installations nécessaires<sup>72</sup>.

Ce bureau fut subdivisé en plusieurs unités ou départements se partageant les différentes responsabilités du projet (stratégie, gestion des opérations, informatique, aspects comptables et financiers, déploiement du programme et respect du calendrier fixé, gestion du budget, gestion des installations concernées, gestion des ressources humaines, etc.). L'*US-VISIT Program Office* fut placé sous l'autorité directe du Secrétaire du DHS.

Fig. 5 : Structure de l'*US-VISIT Program Office* :



Le fonctionnement et la gestion d'US-VISIT sont assurés au quotidien par des membres provenant de différents services du DHS, à l'instar de la *Transportation Security Administration* (TSA), de la *U.S. Immigration and Customs Enforcement* (ICE), de la *U.S. Customs and Border Protection* (CBP), des *U.S. Citizenship and Immigration Services* (CIS), et

<sup>70</sup> Par exemple la responsabilité des agents de la *Customs and Border Protection* (GAO-06-318T 2006a : 6)

<sup>71</sup> Par exemple tous les règlements relatifs aux entrées et aux sorties sur le sol américain (*Ibid* : 6).

<sup>72</sup> Par exemple la responsabilité des cabines et la gestion des files d'attente. (*Ibid* : 6).

enfin de la *U.S. Coast Guard (CC)*. Les autres cellules ou services collaborant au programme sont le conseil du *Management and the Science and Technology Directorate*, ainsi que, pour les services extérieurs au DHS, des représentants du *Transport Department*, du *State Department*, du *Justice Department* et de la *General Services Administration*.

Le développement du projet US-VISIT suppose que six différentes agences gouvernementales se partagent les contrats impliqués, soit :

1. L'APMO (*US-VISIT Acquisition and Program Management Office*): en charge de tous les aspects de US-VISIT.
2. L'*Architect Engineering Resource Center* (Army Corps of Engineers): gestion du programme sur site, et évaluation économique de l'implémentation d'US-VISIT sur les frontières nord et sud.
3. La *General Services Administration*: bureaux et services sur sites requis par US-VISIT.
4. L'*U.S. Customs and Border Protection* (DHS): développement des systèmes ; déploiement matériel.
5. L'*Immigration and Customs Enforcement* (DHS): ingénierie des systèmes ; maintenance des services informatiques.
6. La *Transportation Security Administration* (DHS): développement des systèmes.

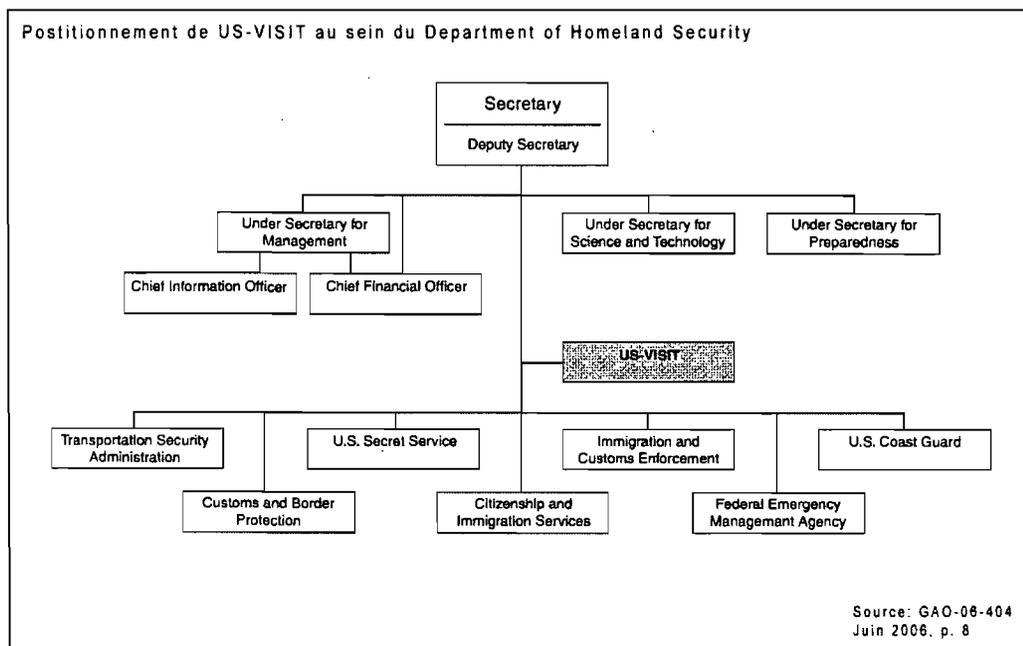
Au sein du DHS, le sous-secrétaire pour la Sécurité des Frontières et des Transports<sup>73</sup> est responsable de la mise en place d'US-VISIT. Le DHS a de surcroît établi un conseil consultatif (*Advisory Board*) ayant pour mission d'assister et d'orienter la conception générale et les étapes stratégiques de l'implantation d'US-VISIT. Ce conseil est

---

<sup>73</sup> Under Secretary for Border and Transportation Security.

également chargé d'informer les autres agences ou département du gouvernement des directions, stratégies retenues, priorités et ressources nécessaires requises par le développement et l'implémentation du programme.

Fig. 6 : Positionnement du Programme US-VISIT au sein du DHS



#### 4. CHOIX TECHNOLOGIQUES & ÉTAPES DE DÉPLOIEMENT

Conformément aux exigences formulées en 2002 dans le *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act*, le secrétaire du DHS fut chargé d'établir des standards d'authentification destinés à être appliqués aux visas et autres documents de voyage, et ce conformément aux normes édictées par les instances internationales. Deux facteurs eurent une influence prépondérante dans les choix effectués : le premier relève des recommandations émises par le *National Institute of Standards and Technology* (NIST). Conduit à se prononcer sur les identifiants biométriques à privilégier dans le cadre du développement d'US-VISIT, le NIST opta pour la reconnaissance des empreintes digitales et la reconnaissance faciale. La seconde influence relève des standards

promulgués en 2003 par l'OACI en matière de standardisation des documents de voyage.

Projet au déploiement éminemment complexe, l'implantation d'US-VISIT fut décidée selon une approche modulaire et graduée, se déclinant en quatre phases principales<sup>74</sup>. Les phases un à trois furent envisagées comme solutions temporaires destinées à satisfaire dans l'immédiat le mandat de doter les États-Unis d'un système de gestion des entrées et sorties automatisé. À partir d'interfaces déployées sur la base de systèmes préexistants, ces trois premières étapes (ou *Increments*) ont concentré leurs efforts sur le renforcement et la modification de structures pour l'essentiel déjà existantes. La dernière phase du projet – l'*Increment 4* – a été en revanche envisagée comme devant permettre la mise en place d'un système de gestion des frontières entièrement nouveau, et destiné au long-terme. Le détail présenté par les organismes gouvernementaux se décline comme suit (GAO 2006a: 6-10, GAO 2006b: 5-7) :

1. PHASE 1 OU « INCREMENT 1 »

Établissement de dispositifs aux points d'entrée aériens et maritimes. Divisée en deux sous phases :

a. « *Increment 1* » (entrées aériennes et maritimes)

Capture, intégration et vérification électronique des données biographiques et biométriques – soit deux index et une photographie numérique faciale – des voyageurs étrangers sélectionnés comme tels, les ressortissants des pays membres du *Visa Waiver Program*<sup>75</sup> inclus. Cette

<sup>74</sup> Pour une représentation graphique des différentes phases, on voudra bien se reporter à la figure 16 – « Timeline ».

<sup>75</sup> Le *Visa Waiver Program*, établi en 1986, permet aux ressortissants de 27 pays alliés de pouvoir séjourner aux États-Unis pour une période maximale de 90 jours en tant que visiteurs non-immigrants, pour des motifs professionnels ou privés. Ces pays sont : Andorre, Islande, Norvège, Allemagne, Australie, Irlande, Portugal, Autriche, Italie, San Marin, Belgique, Japon, Singapour, Sultanat de Brunei, Liechtenstein, Slovaquie, Danemark, Luxembourg, Espagne, Finlande, Monaco, Suède, France, Pays-Bas, Suisse, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne. Les ressortissants des pays participant au programme *Visa Waiver* furent inclus dans US-VISIT le 30 septembre 2004. (DEPARTMENT OF STATE, [www.travel.state.gov](http://www.travel.state.gov)).

phase fut déployée le 5 janvier 2004 dans cent-quinze aéroports et quatorze ports maritimes.

b. « *Increment 1B* » (sorties aériennes et maritimes)

Début de la phase test du futur système de US-VISIT pour la vérification des départs des visiteurs étrangers ; trois solutions alternatives furent déployées dans onze aéroports et ports maritimes<sup>76</sup>.

2. PHASE 2 OU « INCREMENT 2 »

Extension de US-VISIT aux postes frontières terrestres. Divisée en trois étapes :

a. « *Increment 2A* » (entrées aériennes, maritimes et terrestres)

Instauration de dispositifs capables de comparer et d'authentifier les visas lisibles en machine ainsi que tout autre document de voyage ou d'entrée sur sol américain issu aux visiteurs étrangers par le *Department of State* et/ou le DHS. Procédure déployée à tout poste frontière (terrestre, aérien et maritime) le 23 octobre 2005. Cette phase inclut également la mise en place des lecteurs destinés aux passeports biométriques pour les citoyens des pays membres du *Visa Waiver Program* à partir du 26 octobre 2006.

b. « *Increment 2B* » (entrées terrestres)

Redéfinition des solutions d'entrée mises en place lors de la phase 1 et extension aux cinquante postes-frontières terrestres les plus passants ; modification de certains de ces cinquante postes-frontières afin de leur

<sup>76</sup> *Aéroports*: Baltimore/Washington International; Chicago O'Hare International; Dallas/Fort Worth International; Denver International; Detroit Metropolitan Wayne County International; Fort Lauderdale-Hollywood International; Hartsfield-Jackson Atlanta International; Luis Muñoz Marín International in San Juan, Puerto Rico; Newark Liberty International Philadelphia International; San Francisco International; Seattle-Tacoma International. *Ports*: Miami International Cruise Line Terminal, Long Beach and San Pedro seaports near Los Angeles. (DHS, [www.dhs.gov/dhspublic/interapp/editorial/editorial\\_0525.xml](http://www.dhs.gov/dhspublic/interapp/editorial/editorial_0525.xml)).

permettre un traitement électronique complet des données biométriques et biographiques des visiteurs<sup>77</sup>. Début : le 29 décembre 2004.

c. « *Increment 2C* » (entrées et sorties terrestres)

Enregistrement automatique et à distance des entrées et des sorties de certains voyageurs sélectionnés, par le biais de puces RFID<sup>78</sup>. Déploiement d'un projet pilote de cette technologie en août 2005 à trois postes douaniers terrestres afin d'étudier la faisabilité du projet.

3. PHASE 3 OU « INCREMENT 3 »

Extension des dispositifs d'entrées de la phase 2B (entrées terrestres) à cent-quatre des cent-cinq postes-frontières terrestres restants ; cette phase fut essentiellement complétée le 19 décembre 2005<sup>79</sup>.

4. PHASE 4 OU « INCREMENT 4 »

Définition, élaboration, construction et implémentation de nouveaux dispositifs au programme US-VISIT existant, supposés construire le futur de la stratégie gouvernementale en matière de gestion et de protection de ses frontières. Cette phase est actuellement réfléchi par le DHS en lien avec son principal fournisseur, le consortium dirigé par ACCENTURE. Selon les responsables, les détails de cette phase seront donnés ultérieurement.

Le calendrier fixé par la loi exigeait que tous les passages frontaliers aériens et maritimes soient pourvus de systèmes de vérification des entrées et sorties automatisés au 31 décembre 2003, que les cinquante premiers passages douaniers terrestres du pays le

---

<sup>77</sup> A la différence d'une saisie auparavant effectuée de façon manuelle à partir des formulaires d'entrée et de sortie I-94 et I94W.

<sup>78</sup> L'identification par ondes radio – dite RFID – est une technologie permettant la reconnaissance et l'identification à distance d'une personne ou d'un objet porteurs d'une puce capable d'émettre des données par ondes radio. (DHS 2005a; DE KAENEL 2006) Voir *infra*.

<sup>79</sup> Elle ne fut cependant véritablement opérationnelle que le 7 janvier 2006, la grève du personnel d'une compagnie téléphonique ayant empêché l'installation d'une ligne de type T-1 (GAO-06-318T 2006a : 8).

soient le 31 décembre 2004, et que la totalité des passages douaniers restants puissent être équipés pour le 31 décembre 2005. Ces diverses échéances furent respectées. En mars 2005, deux-cents onze des bureaux d'émissions de visas pour l'entrée aux États-Unis du *Department of State* à travers le monde furent reliés à la base d'US-VISIT, achevant les procédures connexes prévues par le déploiement du programme. La première phase du programme fut alors estimée un succès, l'interopérabilité des bases de données des services de la *U.S. Customs and Border Protection*, du *Department of State consular affairs* du *Department of State* ainsi que du DHS s'étant effectuée sans encombre.

Si les ressortissants des pays membres du programme *Visa Waiver Program* (VWP) ont été également astreints à l'exigence d'identification biométrique sur laquelle le fonctionnement d'US-VISIT repose, seuls les visiteurs requérant un visa pour l'accès aux États-Unis furent au départ définis comme tels. Toutefois, la mise en place par les instances onusiennes de différentes dispositions s'inscrivant dans l'optique d'une standardisation progressive des documents de voyage amenèrent le DHS et le *Department of State* à exiger en juin 2005 que les citoyens des pays membres du VWP s'assurent de l'adéquation de leurs documents de voyages aux normes suivantes :

- Pour les passeports issus *après* le 26 octobre 2005 : présence d'une photographie numérique sur chacune des pages de données du passeport lisible en machine (ceci conformément aux standards édictés par l'OACI, ayant établi que tout passeport issu après le 26 octobre 2005 devait être de type biométrique)<sup>80</sup>.
- Pour les passeports non expirés issus *avant* le 26 octobre 2005 : maintien de leur validité sous le programme VWP, à condition d'être des passeports optiques lisibles en machine.

---

<sup>80</sup> Cette date fut ensuite repoussée au 26 octobre 2006.

- Tout individu ne remplissant pas l'une des conditions mentionnées – soit dont le passeport ne satisfait pas aux critères de lisibilité en machine – se voyant dès lors dans l'obligation d'effectuer la demande d'un visa afin de pouvoir entrer aux États-Unis.

Outre des pénalités conséquentes adressées aux compagnies aériennes, les visiteurs tentant de pénétrer sur sol américain à partir du 26 octobre 2005 alors qu'ils ne répondaient pas à ces exigences se sont vus refuser leur accès au territoire. Le Canada fait seule exception à la règle; du fait d'accords intergouvernementaux, les citoyens canadiens ne sont pas soumis à l'exigence d'un visa ou procédure particulière et sont pour l'heure libérés des enregistrements par US-VISIT.

#### 5. INTÉGRATION DES SYSTÈMES PRÉEXISTANTS

Tel que mentionné, le programme *National Security Entry-Exit Registration System* (NSEERS) développé dès l'été 2002 sur mandat du Congrès figure l'antichambre d'US-VISIT. Également connu sous le nom d'« enregistrement spécial » (*special registration*), le NSEERS avait pour fonction d'établir un registre national des visiteurs temporaires de nationalité étrangère (soit non candidats à l'immigration) en provenance de vingt-cinq pays particuliers, ainsi que de certains visiteurs désignés comme « susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des États-Unis » selon un ensemble de critères définis par les services de Renseignement. Des ressortissants de plus de cent-soixante pays à travers le monde furent enregistrés par ce programme. Son registre était conçu pour fournir des informations détaillées sur le passé du voyageur, les raisons justifiant son voyage aux États-Unis, et enregistrer son départ. Le DHS remodela les procédures du NSEERS en décembre 2003, conservant temporairement certains de ses principes (tels que par exemple l'exigence pour les ressortissants des pays d'Iran, de Libye, de

Syrie et du Soudan de se déclarer et de s'enregistrer à travers une procédure spéciale lors de leur entrée sur sol américain). Ces procédures ainsi que d'autres fonctions relevant du programme NSEERS furent progressivement absorbées par le développement d'US-VISIT.

Outre le NSEERS, les trois premières phases du déploiement de l'architecture d'US-VISIT verront l'intégration des quatre principaux systèmes suivants<sup>81</sup> :

1. *The Arrival Departure Information System (ADIS)*

Base de données enregistrant les départs et arrivées des voyageurs non américains reçus par les compagnies aériennes et maritimes. Ce système est paramétré pour signaler les anomalies apparentes et dresser des rapports de synthèse réguliers. Relevant du service de l'ICE – *Immigration and Customs Enforcement* – jusqu'en 2005, il passa ensuite sous le contrôle du service US-VISIT ainsi qu'à la *Customs and Border Protection (CBP)* pour sa gestion.

2. *The Treasury Enforcement Communications Systems (TECS)*

Système de surveillance fonctionnant en interface avec différentes bases de données, utilisé par les agents aux postes frontières afin de vérifier les informations présentées par le voyageur et garder celles-ci à jour. Contrôle et gestion du système par CBP – *Customs and Border Protection* – qui l'a conservée à ce jour.

3. *The Advance Passenger Information System (APIS)*.

Système chargé d'enregistrer les listes de passagers au départ et à l'arrivée des États-Unis selon les indications fournies par les compagnies aériennes et

---

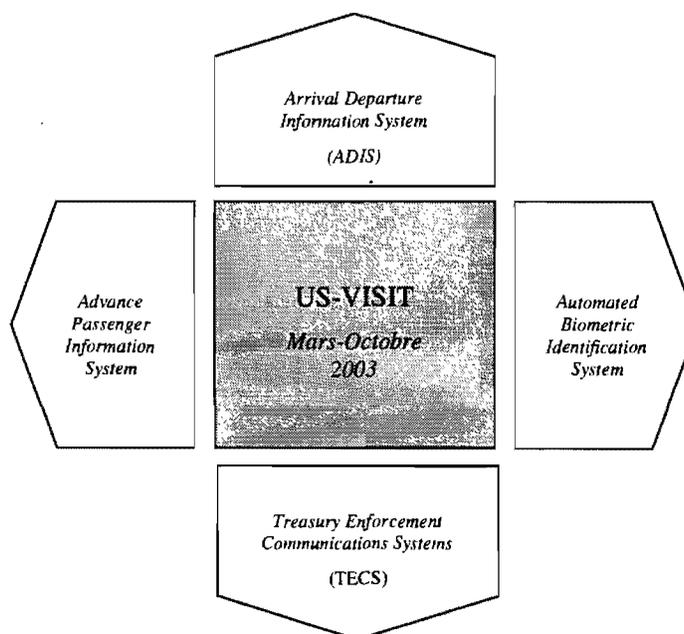
<sup>81</sup> Ces programmes essentiels mis à part, US-VISIT résulte de l'intégration et de l'interfaçage de plus de vingt systèmes existants (GAO 2003c : 32). Alors que les différents rapports ou compte-rendus listant les multiples systèmes intégrés par US-VISIT tendent à accuser des variations selon les sources, nous avons pris le parti de ne relever que ces quatre-là, nous fiant aux rapports du GAO. Le détail ici présenté trouve sa source dans le rapport GAO-06-404 (GAO 2006b : 10-11). On se référera aux schémas en Annexe 14 (p. 200) et en Annexe 17 (p. 203) du rapport du GAO.

maritimes. Sous le contrôle de la *Transportation Security Administration* (TSA) il fut transféré à US-VISIT en 2003.

4. *The Automated Biometric Identification System (IDENT).*

Développé par l'*Immigration and Naturalization Service* à partir des années 1990, IDENT a pour fonction l'identification des étrangers résidant ou tentant de pénétrer de façon illégale sur le sol des États-Unis. Plusieurs données biométriques – les deux index ainsi qu'une photographie faciale – des ressortissants étrangers ayant commis une infraction à l'immigration sont enregistrés dans la base de données du système à l'occasion de leur arrestation. Cette base de données gérait approximativement 4,5 millions d'entrées en 2003. IDENT fut sous le contrôle et la gestion de l'ICE – *Immigration and Customs Enforcement* – jusqu'en 2004, puis transféré intégralement à US-VISIT. Lors de l'implantation du système NSEERS en 2002, il en devint l'un des éléments (GAO 2003d).

Fig. 7 : L'interfaçage du programme US-VISIT avec les programmes préexistants



Parmi la vingtaine de systèmes intégrés et interfacés à US-VISIT, plusieurs autres programmes furent également inclus, tels que le *Student and Exchange Visitor Information System* (SEVIS) ainsi que le *Computer Linked Application Information Management System* (CLAIMS 3) – bases de données gérant respectivement les informations relatives aux étudiants et aux résidents étrangers ayant demandé une modification de leur statut ou une extension de leur durée de séjour (GAO 2006a : 10).

Avec la refonte des différents systèmes et services reliés au renseignement et à la sécurité américaine, trois des quatre éléments clefs du système US-VISIT précédemment mentionnés se sont vus passer d'un service à un autre en termes d'attribution (*ownership*) et/ou d'exploitation (*management*)<sup>82</sup>. Alors que le *US-VISIT Program Office* n'était responsable d'aucun de ces systèmes lors de sa création en juillet 2003, il en assurait en revanche l'essentiel des opérations en mars 2005, soit moins de 2 ans après son instauration.

Mentionnons également l'existence depuis 1993 d'un programme biométrique ayant été mis en place à titre d'essai pour la sécurité des frontières dans les aéroports : INSPASS ou *INS Passenger Accelerated Service System*. Installé initialement dans neuf aéroports, il fut destiné aux citoyens des États-Unis, du Canada, des Bermudes et des pays participant au *Visa Waiver Program*, voyageant aux États-Unis pour affaire au moins trois fois par an. INSPASS permet aux voyageurs d'éviter les procédures douanières et d'immigrations habituelles. Une fois le voyageur enregistré dans le programme, le passage douanier se fait par l'identification des données biométriques de l'individu et leur comparaison avec celles stockées dans la base de données centrale du système. Bien que ce système n'ait pas été repris tel quel dans US-VISIT, son projet préfigurait néanmoins un programme

---

<sup>82</sup> Voir la Figure 17. en annexe.

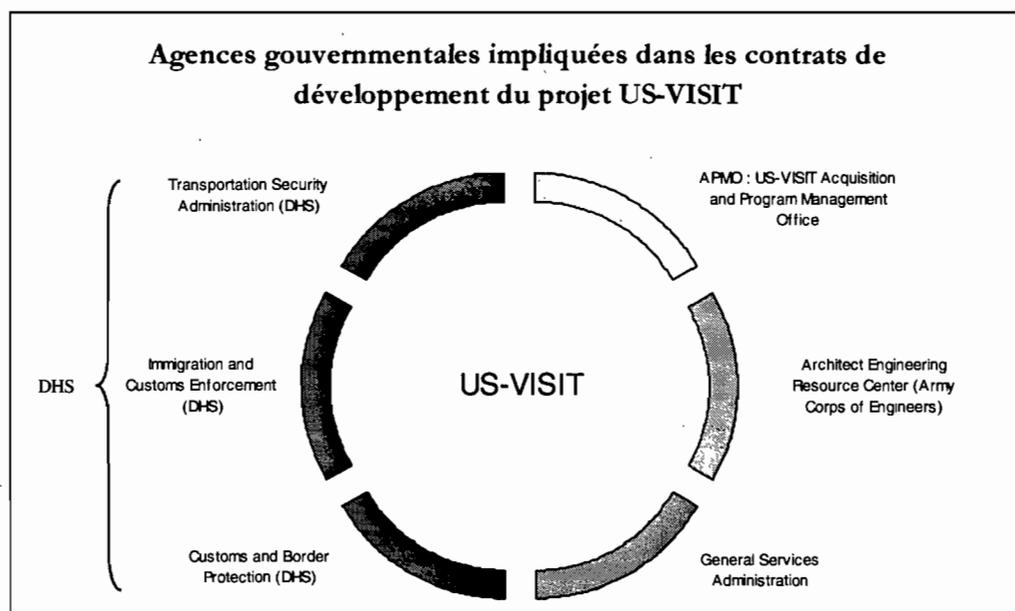
qui deviendrait une extension à beaucoup plus large échelle de son principe de base. Relevons enfin que le *Department of State* a conduit pendant plusieurs années différents projets faisant appel à la technologie de reconnaissance faciale dans vingt-trois de ses consulats étrangers (GAO 2003d : 17).

#### 6. AGENCES GOUVERNEMENTALES IMPLIQUÉES & PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Les entités du DHS directement impliquées dans la gestion du programme US-VISIT sont à ce jour : l'*U.S. Customs and Border Protection* (CBP), la *Transportation Security Agency* (TSA), l'*Acquisition and Program Management Office*, l'*US-VISIT Facilities & Engineering Management*, et l'*U.S. Immigration and Customs Enforcement* (ICE) (GAO 2006b : 1 ; 10-12).

Outre ces services, le DHS collabore étroitement avec le *State Department*, construisant sa base de données biométriques et biographiques des visiteurs dans un rapport d'échange constant avec les différents consulats et ambassades américains à travers le monde. Les agences de la *General Services Administration* et de l'*U.S. Army Corps of Engineers Architect-Engineering Resource Center* sont également concernées (*Ibid* : 1 ; 10-12). Enfin, compte tenu du fait qu'US-VISIT alimente ses bases de données aux sources des différents organes de sécurité gouvernementaux, il va de soi que les services policiers fédéraux ainsi que ceux relevant du Renseignement sont également impliqués.

Fig. 8 : Agences gouvernementales impliquées dans les contrats de développement du projet US-VISIT



Lancé en novembre 2003, l'appel d'offre pour le choix du fournisseur chargé de la supervision du projet US-VISIT fut mené tambour battant. Les offres des différentes compagnies furent reçues en janvier 2004. Après quelques mois d'étude, le consortium dirigé par la société ACCENTURE LLP remporta ce marché considérable devant les fournisseurs LOCKHEED MARTIN CORP. et COMPUTER SCIENCES CORP<sup>83</sup>. ACCENTURE s'est ainsi vue attribuée le 28 mai 2004 un contrat dit « indefinite-delivery/indefinite-quantity »<sup>84</sup>, consistant en les termes suivants<sup>85</sup> : le développement de la stratégie globale nécessaire au déploiement du projet US-VISIT, la supervision de ses différentes phases, la garantie de leur bonne intégration et fonctionnement, l'assistance aux différents

<sup>83</sup> Le choix d'ACCENTURE a été l'objet de fortes controverses aux États-Unis du fait de l'emplacement off-shore du siège de la société, ACCENTURE LTD ayant en effet été créée et basée en 2000 aux Bermudes en tant qu'entité séparée des services financiers du groupe ANDERSEN CONSULTING.

<sup>84</sup> Un contrat dit « « indefinite-delivery/indefinite-quantity » fournit pour une quantité indéfinie – bien que dans la mesure de termes fixés – de services ou de fournitures durant une période de temps spécifique. Conclut pour une durée initiale de 5 ans, le contrat est ensuite reconductible d'année en année pour 5 années supplémentaires (GAO 2006a : 6).

<sup>85</sup> La force de l'offre d'ACCENTURE résidait dans le fait que contrairement à ses concurrents, cette dernière proposait aux autorités américaines une méthodologie, bien plus qu'une solution technique. Selon Maxine Most de la revue *Digital World*, l'approche proposée était d'autant plus sensée que la connaissance requise pour la construction d'un programme d'identification de la taille d'US-VISIT n'existait pas jusqu'alors dans l'industrie informatique (MOST 2004 : 19).

services du DHS impliqués, ainsi que la surveillance et la coordination de toute autre entreprise mandatée dans le cadre de l'élaboration d'US-VISIT (GAO 2006b : 7).

Multinationale fondée en 2000 à partir de la structure ANDERSEN CONSULTING, ACCENTURE est présente dans 48 pays avec un peu plus de 133'000 employés. Spécialisée dans les secteurs du conseil, des services technologiques et de l'outsourcing, forte d'un réseau de partenaire importants, ACCENTURE collabore notamment au projet US-VISIT avec des sociétés telles qu'IDENTIX, chargée de fournir les terminaux biométriques de reconnaissance digitale, et ANTEON INTERNATIONAL CORP., fournisseur des lecteurs optiques (*optical stripe read/write drives*) pour les documents de voyage. Le marché remporté par ACCENTURE a été cité dans la presse comme estimé à un potentiel situé entre 10 à 15 milliards de dollars.

## 7. BUDGET & REPARTITION

Après approbation respective des plans de dépense par le GAO, le Sénat et la *House Appropriations Committees*, l'enveloppe budgétaire attribuée au projet US VISIT fut de US\$ 330 millions pour l'année fiscale 2004, de US\$ 340 millions pour 2005, et de US\$ 340 millions pour 2006. En octobre 2005, 1.4 milliards de dollars avaient approximativement été alloués au programme, dont 962 millions avaient trouvé attribution (GAO 2006b : 5 ; GAO 2006a : 5). Pour l'exercice fiscal 2007, l'allocation budgétaire demandée par le DHS fut de 400 millions de dollars.

Les estimations du coût global du projet US-VISIT initialement effectuées par le DHS avaient été estimées approximativement à 7.2 milliards de dollars US jusqu'à l'année fiscale 2014. Ces estimations, considérées par le GAO comme largement irréalistes à peine 6 mois plus tard, furent révisées par l'organe de contrôle qui avança alors une

évaluation<sup>86</sup> susceptible d'atteindre, voire de dépasser, le chiffre de 20 milliards de dollars pour son appréciation la plus haute. (GAO 2003c : 4).

## C. US-VISIT : RÉSULTATS, CRITIQUES, ÉVOLUTIONS

### 1. RESULTATS

Avec un système actuellement implanté dans quelque 283 points d'accès au territoire américain<sup>87</sup>, US-VISIT aura "passé" par son filtre biométrique plus de 47 millions de visiteurs<sup>88</sup> en date de janvier 2006<sup>89</sup>. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles des individus recherchés pour leur passé criminel ou des infractions à l'immigration, ainsi que plusieurs milliers de visas refusés<sup>90</sup>. Le 25 juin 2007, la base de données biométrique du DHS s'élevait à quelque 100 millions d'empreintes (DHS 2007c). Aucune des personnes arrêtées ne semble toutefois avoir fait l'objet d'une accusation de terrorisme, soulevant les critiques des adversaires du programme.

Le DHS mentionne au nombre des résultats dont il s'estime satisfait le degré de collaboration atteint entre les différentes agences gouvernementales constitutives de son département, de même que la collaboration interdépartementale (DHS, Département d'État, Commerce, Justice, et Transports). Bien que l'implantation du programme US-VISIT ne puisse être considérée comme la cause mais plutôt comme un vecteur de ces

<sup>86</sup> Cette nouvelle estimation tenait compte des coûts engendrés par l'introduction des visas biométriques et des transformations impliquées pour le *State Department*, ce dont il n'avait pas été tenu compte dans les études précédentes (GAO 2003c : 65).

<sup>87</sup> Soit 115 aéroports, 14 ports maritimes et 154 passages douaniers terrestres.

<sup>88</sup> A titre indicatif, le territoire des États-Unis compte un total de 330 postes douaniers : 165 terrestres, 123 aériens et 42 maritimes, recensant à eux tous plus de 400 millions d'entrées par an (nationaux et ressortissants étrangers compris). L'année 2002 a compté 440 millions d'entrées, se répartissant comme suit : 81% par terre, 16% par air, et 3% par eau (GAO 2003c : 23). Selon les estimations, les deux tiers des entrées sont de nationalité étrangère (ASSEMBLEE NATIONALE FRANÇAISE 2003).

<sup>89</sup> Selon Jim Williams, *acting director* du programme. Une année auparavant (janvier 2005), J. Williams mentionnait que 18 millions de visiteurs avaient été contrôlés par US VISIT, au nombre desquels 2'290 individus avaient été « reconnus » dans les bases de données gouvernementales – dont 1'046 avec un passé criminel et 1'244 avec un passé d'infraction à l'immigration (Jim Williams, in STROHM 2006). On envisagera toutefois ces chiffres avec prudence, ceux-ci tendant à fortement varier selon les sources consultées.

<sup>90</sup> En date du 18 mai 2005 par exemple, soit 17 mois après la mise en service d'US-VISIT, le *Department of State* annonçait que le programme avait permis de refuser 7'000 visas, refouler 594 personnes aux frontières, et effectué 39 arrestations (pour des cas criminels de meurtriers, pédophiles et de coupables d'infraction aux lois de l'immigration) (DOS 2005c). Le DHS annonçait quant à lui que plus de 450 individus détenteurs d'un passé criminel avaient été arrêtés en mars 2005 sur les centaines dont US-VISIT avait permis d'empêcher l'accès du sol des États-Unis (GAO-06-318T 2006a : 11). Ici aussi, les chiffres annoncés tendent à accuser des variations selon les différentes sources consultées, invitant de ce fait à la prudence.

différentes synergies, force sera de reconnaître l'ampleur de la restructuration ayant aboutie à la création du DHS et la rapidité avec laquelle celle-ci s'est effectuée.

Les délais de traitement du passage des frontières, à ce jour communiqués, font état d'un temps d'attente supplémentaire non significatif. D'éventuels dysfonctionnements techniques mis à part, le processus exigé par US-VISIT semble n'ajouter en effet qu'une vingtaine de secondes au passage douanier traditionnel, la différence résidant dans la numérisation des index et la prise de la photographie numérique du visage<sup>91</sup>.

## 2. CRITIQUES

Il va sans dire qu'un programme aussi ambitieux et novateur qu'US-VISIT ne pouvait être instauré sans une réaction forte de la part de la société civile et de ses représentants politiques. Un projet d'une telle envergure et impliquant des coûts de cet ordre se devait également – on s'en doute – d'être étroitement surveillé, à la fois dans sa conception et son développement. Ces mandats furent confiés au *Government Accounting Office*<sup>92</sup> – ou GAO – par la *House and Senate Appropriations Committees*, lequel organe de contrôle consacra pas moins de sept rapports<sup>93</sup> entre février 2003 et juin 2006 à US-VISIT. Nous effectuerons ci-après un bref compte-rendu des critiques principales ayant été effectuées par la société civile ainsi que celles ayant été prononcées par le GAO tout au long de son suivi du projet.

<sup>91</sup> DHS, *Operations and program management*, [www.globalsecurity.org/security/systems/opm.htm](http://www.globalsecurity.org/security/systems/opm.htm). Pour être précis, le DHS mentionne une durée comprise entre 15 et 23 secondes (RAND 2006 : 13).

<sup>92</sup> Communément appelé « bras d'enquête du Congrès » – voire « chien de garde du Congrès » (*the congressional watchdog*) –, le GAO est chargé d'enquêter sur demande de celui-ci sur la façon dont sont dépensés les deniers de l'État dans les différents programmes, agences et dépenses du gouvernement. Une fois ses enquêtes réalisées, les rapports sont remis au Congrès ainsi qu'à la direction générale des départements ou agences gouvernementales sur lesquels l'enquête a porté (*State Department, Department of Defense, DHS, etc.*). Un plan d'action accompagne le rapport de synthèse des observations effectuées afin de permettre d'accroître l'efficacité du gouvernement.

<sup>93</sup> Ces différents rapports étaient chargés de répondre à différents objectifs : adresser différentes recommandations au DHS, informer de façon impartiale les instances législatives et exécutives dans le but de leur permettre de prendre les décisions appropriées au sujet du programme, ainsi que s'assurer dans le long terme de la cohérence du projet et de sa bonne gestion, pour les principales. L'action du GAO tout au long de l'élaboration et du déploiement d'US-VISIT s'est concentrée en partenariat avec le DHS sur les volets suivants : vérification de la vision stratégique développée par le DHS et de la pertinence du plan d'US-VISIT ; analyse des coûts, des bénéfices et des risques du projet ; analyse des options possibles pour les futures phases du projet (GAO 2006a : 2-3). On voudra bien se reporter à l'annexe de la bibliographie pour un recensement des différents rapports émis par le GAO.

L'essentiel des critiques provenant de la société civile porte majoritairement sur le caractère directement ou potentiellement liberticide du programme. On retrouvera cette inquiétude chez les associations de défense des libertés civiles et individuelles<sup>94</sup>, des universitaires<sup>95</sup>, des consultants<sup>96</sup>, des groupes activistes<sup>97</sup> ou encore des journalistes<sup>98</sup>. Si le DHS aura d'autre part beaucoup fait usage de l'argument voulant que l'usage d'identifiants biométriques permette une protection de l'identité de l'individu de haut niveau, rendant le vol ou l'usurpation de celle-ci « pratiquement impossible », dans la légitimation de son projet, d'autres critiques, à l'instar du consultant en sécurité et auteur Bruce Schneier (SCHNEIER 2004) auront souligné – outre l'aspect liberticide – la faible sécurité offerte par le programme, et ce en dépit d'un coût paradoxalement astronomique. Au-delà d'US-VISIT, c'est bien entendu la stratégie globale du gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme qui fut visée par la remarque de cet auteur. Des élus politiques se seront également fait la voix d'un mécontentement sourd, tel celle du sénateur républicain Jim Turner (Texas) qui dénonçait à la fin 2003 lors de la signature du contrat avec ACCENTURE le flou d'un projet aussi titanesque qu'hors de prix : « Right now, we do not know how the system will work, who will be covered, what technologies will be deployed, and, how much the whole thing will cost. » (WODELE 2004).

Le GAO émit quant à lui de très nombreuses critiques, dont on résumera les *principales* comme suit<sup>99</sup> :

- a. En septembre 2003, à l'aube du lancement du projet US-VISIT, cet organe de contrôle identifiait 10 facteurs clefs qui contribuaient à faire d'US-VISIT « une

<sup>94</sup> Voir par exemple l'EPIC ou l'ACLU.

<sup>95</sup> Voir par exemple Giorgio Agamben.

<sup>96</sup> Voir par exemple Roger Clarke.

<sup>97</sup> Voir par exemple International Campaign Against Mass Surveillance.

<sup>98</sup> Voir par exemple *No Place to Hide: Behind the Scenes of Our Emerging Surveillance Society* de Robert O'Harrow.

<sup>99</sup> Il va de soi que si la liste des critiques adressées par le GAO à travers ses différents rapports sur les activités du DHS et du US-VISIT Program Office outrepasserait très largement le cadre alloué à ce travail, nous n'en avons retenu ici que les points saillants.

entreprise très risquée ». Parmi ceux-ci, certains étaient jugés inhérents à la nature du programme, tels que « la gravité de sa mission » sa taille, sa complexité, de même que son coût potentiellement considérable ». D'autres, en revanche, étaient jugés plus contextuels à l'instar de « la relative immaturité du projet ainsi que celle de l'infrastructure l'encadrant »<sup>100</sup>. La gestion lacunaire – notamment comptable – effectuée par le DHS était également soulignée, comme elle le sera dans les rapports ultérieurs.

- b. Au cours d'un rapport consacré aux technologies biométriques également publié en septembre 2003, le GAO a également mis l'accent sur les limites inhérentes aux différentes technologies biométriques et prévenu contre « l'angélisme technologique », rappelant que la technologie n'était pas le tout de la sécurité (GAO 2003d). Cet avertissement sera répété dans les rapports ultérieurs.
- c. Dès les débuts du projet, les experts du GAO ont émis différents avis tant sur l'utilisation de la technologie biométrique à des fins de sécurisation des frontières que sur la gestion du projet US-VISIT. Il a été souligné que si la biométrie est actuellement utilisée dans une grande diversité de situations, la question de l'efficacité technique et opérationnelle de cette technologie dans des applications à très grande échelle reste à ce jour encore à démontrer. De plus, l'accent fut mis : 1. Sur la nécessité d'une analyse sérieuse du rapport « coûts-bénéfices » d'une telle entreprise ; 2. Les besoins d'une étude permettant de dégager toute l'étendue des conséquences de cette technologie sur la vie privée des citoyens ; 3. La nécessité d'une étude sur l'impact d'une

---

<sup>100</sup> GAO 2003c. Voir particulièrement pp. 19-20.

telle solution sur la gestion des opérations quotidiennes aux frontières : flux des voyageurs, maintenance, etc. (GAO 2003d : 18).

- d. Le GAO rappela également que la capacité d'établir le lien entre un individu et sa véritable identité ne relève pas du pouvoir de la biométrie. Ainsi, si cette technologie rend en effet la création d'identités multiples plus difficile, l'identification reste néanmoins tributaire de l'identité annoncée initialement par le sujet. Le processus a donc ici aussi ses limites, l'authenticité de l'identité initiale étant déterminante pour la suite du processus.
- e. La portée juridique du dispositif a été envisagée au regard du *Privacy Act* de 1974.
- f. Le principe de réciprocité applicable en matière de visas et de passeports fut souligné dès le début du projet, rappelant la nécessité d'élaborer des standards internationaux en matière d'identifiants biométriques pour les documents de voyage.
- g. Citons également que le manque de rigueur et la faiblesse de la vision à long terme de la gestion du projet ont été soulignés par le GAO, l'évaluation des coûts entrepris (GAO-04-586 2004), de même que l'absence de plan indiquant comment le programme US-VISIT se verrait à terme globalement intégré avec les autres initiatives de sécurité et d'immigration (GAO 2006a). Le *Return on Investment* (ROI) du programme a également été mis en cause, les mesures de contrôle financier mises en place par le DHS ayant été jugées insuffisantes.
- h. Enfin, le GAO a jugé les contrôles des processus de gestion du programme insuffisants, les phases tests du projet méritant d'être plus poussées, et les

plans de dépenses exigeant de sérieuses améliorations au niveau de leur gestion (GAO 2006a).

L'organe de vérification du Congrès aura en revanche reconnu et porté au crédit du DHS la réalisation de nombreux objectifs ambitieux, malgré des circonstances défavorables. Notamment engagé dans un temps de structuration active de sa propre administration récemment créée à partir de pas moins de 23 agences différentes, l'ampleur et la rapidité avec lesquelles le projet fut conçu et déployé est soulignée par l'organe vérificateur de l'État américain comme digne d'éloges<sup>101</sup>.

### 3. EVOLUTIONS

Projet en constante transformation, US-VISIT est appelé à d'importantes évolutions au cours des années à venir, dont les principaux changements à ce jour annoncés concernent les trois aspects suivants :

#### a) *La norme RFID*

Alors que l'ensemble des processus de développement et d'implantation propres aux différents aspects du programme US-VISIT se seront déroulés de façon globalement satisfaisante, la gestion des sorties par voie terrestre se posa très vite au DHS comme un problème épineux. L'importance des flux de voyageurs aux frontières supposait un temps de traitement *per capita* combinant en un même temps rapidité et conditions de sécurité élevées, tout en respectant les cadres budgétaires alloués; la taille des équipes affectées à l'immigration, la réalité des infrastructures préexistantes, les possibilités et limites des technologies disponibles sur le marché furent également autant de facteurs dont l'élaboration d'un cadre opérationnel valide

---

<sup>101</sup> GAO 2003c. A fortiori si l'on pense que chacune de ces agences était gouvernée par des règles, des lois, des procédures et des standards différents.

nécessitèrent la combinaison. Au terme de l'analyse entreprise, deux solutions furent envisagées : la première consistait en une opération de vérification biométrique semblable à celle effectuée lors de l'entrée des visiteurs dans le pays. Elle fut rejetée dans un rapport de janvier 2005<sup>102</sup> pour deux raisons principales : 1. La seule architecture technologique possible exigeait des infrastructures supplémentaires ainsi qu'un accroissement du personnel existant, dérogeant de ce fait aux critères budgétaires ; 2. Elle entraînait des temps d'attente importants, entraînant des conséquences négatives pour le commerce et les échanges. Une seconde option fut alors envisagée sous la forme d'une solution non-biométrique tirant pleinement partie des possibilités offertes par la RFID (GAO 2007b : 2).

Ce second interfaçage entre la RFID et le projet US-VISIT fut développé par le DHS comme susceptible de constituer une solution de choix pour la gestion des routes terrestres, la RFID étant ici projetée comme une solution permettant d'effectuer les vérifications de sortie des voyageurs de façon automatisée. Avec l'enregistrement automatique et réalisée à distance des sorties par la détection d'un numéro d'identification situé sur les documents de voyage individuels, la technologie RFID permettait aux services du DHS de satisfaire aux critères requis – évitement des risques de congestion aux frontières, amélioration du service des agents, modifications mineures de l'ensemble architectonique préalablement mis en place, etc. – tout en ayant pour avantage d'identifier son porteur par un numéro de série unique, et non par des données confidentielles.

Cette évolution souhaitée du système US-VISIT prit la forme d'un projet pilote mis en place à partir du 4 août 2005 à 5 des 170 ports d'entrée terrestres bordant le

---

<sup>102</sup> US-VISIT, Increment 2C Operational Alternatives Assessment—FINAL (Rosslyn, Va.: Jan. 31, 2005).

Canada et le Mexique<sup>103</sup>. Testé sur un échantillon spécifique, le DHS déclarait : « The purpose of US-VISIT's RFID testing is to evaluate the capability to record automatically, passively, and remotely the entry and exit of selected travelers with RFID tags that are embedded in the Form I-94s. » (DHS 2006a : 4).

Le formulaire I-94 *Record of Entry Document* relève de la législation de l'*Immigration and Nationality Act* (INA) régissant notamment les admissions et les allées et venues des visiteurs aux États-Unis (INA § 214). Il est attribué à tout ressortissant étranger – ne requérant pas de visa – destiné à entrer et sortir du territoire états-unien sur une base régulière, exception faite des citoyens canadiens et de certains citoyens mexicains qui s'en voient dispensés. Il est habituellement inséré dans le passeport et dispose d'une durée de validité de six mois au maximum (GAO 2007c : 51). Rendu aux agents des douanes lors de son expiration ou lors d'un départ définitif des États-Unis, il atteste que le visiteur est entré légalement et n'a pas outrepassé le temps alloué à son autorisation de séjour (CBP 2004). Au 31 décembre 2005, US-VISIT avait émis quelque 149'414 formulaires I-94 (DHS 2006a : 4).

Au vu du calendrier prévu pour l'implantation d'US-VISIT, cette étude de faisabilité représentait l'une des étapes de la seconde phase du processus de développement du programme – dite « *Increment 2C* » (entrées et sorties terrestres). Ayant l'extension d'US-VISIT aux postes frontières terrestres pour objectif, elle devait être suivie d'ici au 31 décembre 2007 par un déploiement de l'utilisation de la RFID sur les formulaires I-94 des 50 postes douaniers terrestres les plus importants (DHS *ibid.*).

L'évaluation mise en place supposa l'ajout de tags passifs aux formulaires concernés. Disposant d'un numéro d'identification référant aux informations détenues sur le

---

<sup>103</sup> Soit deux dans l'État de Washington (Pacific Highway et Peace Arch ports), un dans l'état de New York (Alexandria Bay) et deux en Arizona (ports de Nogales East et Nogales West) (DHS 2006e).

voyageur au sein des bases de données du système US-VISIT, elles permettraient une vérification de l'identité et un enregistrement des entrées et sorties des voyageurs déjà détenteurs du formulaire concerné, processus parfaitement automatisé effectué par scanner, ne nécessitant pas l'arrêt au poste douanier. Selon le chef de projet Jim Williams, le projet pilote instauré répondait prioritairement au double objectif suivant: 1. L'évaluation des vitesses et des taux de lecture des scanners utilisés; 2. L'observation des possibilités de conflits éventuels avec les autres systèmes RFID déjà utilisés aux frontières<sup>104</sup> (DIZARD 2005; DHS 2005b).

Le test s'est clos au printemps 2006, une évaluation formelle du projet ayant été effectuée le 16 juin de cette même année<sup>105</sup>. Les conclusions de cette évaluation furent reprises et discutées dans le cadre d'une enquête du *Government Accounting Office* de janvier 2007 destinée au Congrès (GAO-07-378T). Alors que les perspectives offertes par la RFID dans le cadre de ce projet semblaient prometteuses, les conclusions de l'étude pilote auront fait apparaître trois facteurs problématiques – deux de nature technique et un troisième plus structurel:

1. Les lecteurs RFID ont en premier lieu montré l'incapacité de détecter la majorité des voyageurs. Les tests par exemple conduits sur le site de Pacific Highway – entre décembre 2005 et janvier 2006 – auront montré pendant l'espace d'une semaine un taux de lecture positive de quelques 14% des *tags* sortant, alors que l'objectif initialement prévu était de 70% (GAO 2007a: 18; GAO 2007c: 48). ;

---

<sup>104</sup> La RFID était déjà utilisée aux postes douaniers dans le cadre des projets NEXUS et SENTRI déployés aux frontières nord et sud. Programmes pour voyageurs fréquents, SENTRI (acronyme de *Secure Electronic Network for Travelers Rapid Inspection*) est utilisé par la *Custom Border Protection* (CBP) le long de la frontière mexicaine, alors que le système NEXUS concerne la frontière canadienne (Smart Border Alliance 2004 : D7)

<sup>105</sup> Voir DHS 2006a.

2. En second lieu, les différents dispositifs RFID de lecture mis en place furent à l'origine de nombreuses interférences (« cross-reads ») occasionnant un certain nombre d'erreurs de lecture, empêchant par là un contrôle précis des entrées et des sorties ;
3. Enfin, un rapport produit par le *DHS Emerging Applications and Technology Subcommittee* (DHS 2006C) à l'attention du *Full Data Privacy and Integrity Advisory Committee* – comité du DHS chargé des questions relatives aux droits et libertés de l'individu – aura souligné qu'un usage de la RFID conçu de façon indépendante des procédures de vérification biométrique ne peut être envisagé car équivalant à une impossibilité de répondre aux critères d'identification précise des voyageurs exigés par le mandat du programme US-VISIT (DHS 2006d : 6 ; GAO 2007c : 52–53). Les puces RFID contenues dans les documents de voyage n'étant en effet pas directement liées à leur porteur, il devient dès lors impossible de garantir que l'individu quittant le pays soit bien celui qui y est entré, le document signalant le passage aux bornes RFID pouvant parfaitement être porté par n'importe qui.

Suite aux résultats négatifs de cette phase test et au terme de longues tergiversations, le Secrétaire du DHS Michaël Chertoff mettra un terme aux espoirs placés par le DHS dans ce projet, en annonçant en effet dans un communiqué adressé courant février 2007 au *House Homeland Security Committee* que son département renonçait finalement à l'usage de la RFID pour la gestion des passages douaniers terrestres (LIPOWICZ 2007).

Le rapport du *Government Accounting Office* du 16 février 2007 se désolait encore du fait que « however, after almost 4 years and more than \$1 billion, DHS has implemented entry capabilities at most POEs [*Ports of Entry*] but has not implemented

*exit capabilities.* » (GAO 2007b : 9)<sup>106</sup>. Le calendrier voté par le Congrès prévoyait en effet que le DHS lui présente la stratégie arrêtée pour le système d'entrées et de sorties en juin 2005. Incapable d'articuler toutefois convenablement les processus d'entrée et de sortie d'US-VISIT, le DHS aura jusqu'alors reporté l'émission dudit rapport. Soumis cependant à l'*Office of Management and Budget* (OMB) pour approbation au cours de février 2007 (GAO 2007b : 16), la solution tant attendue de gestion des sorties du pays fut finalement présentée au Congrès en mars 2007, dans le cadre du *US-VISIT 2007 Expenditure Plan*.

Enfin, relevons que bien que les ressortissants des pays signataires de l'ALENA ne soient pour l'heure astreints à aucune des deux solutions précédemment décrites – e–passeports ou formulaires I–94 –, les modalités de l'*Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act* de 2004 exigent du DHS et du *Department of State* la mise en place d'un système d'identification satisfaisant pour les citoyens du Canada, des Bermudes et du Mexique lors de leur entrée sur sol états–unien. Ce plan, connu sous le nom de *Western Hemisphere Travel Initiative* (WHTI) – présenté au Congrès en 2005 – a défini la date de juin 2009 comme limite impérative de mise en place de ses modalités (GAO 2007 : 21).

*b) Les procédures relatives à la sortie*

Si les procédures d'US-VISIT sont désormais à peu près clairement définies quant aux arrivées des voyageurs, la solution définitive traitant de leur départ du territoire est encore à l'étude. Dans cet esprit, un programme pilote de trois ans fut initié en 2004 dans certains aéroports et ports du pays<sup>107</sup>, permettant aux voyageurs quittant

---

<sup>106</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>107</sup> Les stations de départ automatisées US-VISIT ont été mis en place le 5 janvier 2004 à Baltimore-Washington International Airport et Miami International Cruise Line Terminal ; en août 2004 à Chicago's O'Hare International Airport ; et aux aéroports et ports suivants en novembre 2004 : Atlanta, Georgia (William B. Hartsfield International Airport) ; Dallas/Fort Worth, Texas (Dallas/Fort Worth International Airport) ; Denver, Colorado (Denver International Airport) ; Detroit, Michigan (Detroit Metropolitan Wayne County

le sol des États-Unis d'effectuer une procédure automatisée similaire à celle de leur entrée. Le projet se déclinait en 3 versions :

- a. L'enregistrement automatique du voyageur à des bornes US-VISIT disposées au sein de l'aéroport ou de la gare maritime. La procédure est ici similaire à celle de l'entrée dans le pays : les documents de voyages sont lus par la machine, les deux index des voyageurs sont numérisés, le visage photographié, les données récoltées vérifiées, le tout permettant aux bases de données gouvernementales d'enregistrer précisément la date de départ de chaque visiteur étranger. Une fois cette procédure effectuée, un reçu est imprimé et remis au voyageur, prouvant qu'il a bien effectué sa procédure de départ.
- b. La seconde procédure est similaire à la première, mais ajoute une étape supplémentaire, le reçu devant être présenté à la porte d'embarquement à un agent US-VISIT afin de prouver que la procédure automatisée a bien été effectuée auprès de la borne. Le reçu et l'un des index du voyageur sont alors numérisés par un officier ; une fois reconnu, le voyageur peut procéder à l'embarquement.
- c. La dernière alternative offerte consiste en une vérification biométrique effectuée directement à la porte d'embarquement par un des agents du programme US-VISIT.

En outre, le programme US-VISIT fut chargé d'effectuer une vérification systématique entre la date de départ annoncée et celle effective de chaque visiteur, selon les indications fournies par les compagnies de transport.

L'étude conduite sur trois ans a pris fin au printemps 2007, le DHS ayant annoncé dans un communiqué du 4 mai la fin du projet pilote ainsi que son intention de finaliser au cours de l'exercice 2008 l'intégration des procédures biométriques de sortie du territoire dans le processus de départ des visiteurs internationaux<sup>108</sup>.

*c) L'harmonisation avec le système LAFIS*

Le Secrétaire du DHS Michael Chertoff annonça à la mi-juillet 2005 que son département renforcerait dans un proche avenir la sécurité mise en place par US-VISIT en exigeant que tous les visiteurs étrangers se soumettent dorénavant à une première procédure de numérisation de leurs 10 doigts, les entrées ultérieures ne nécessitant quant à elles que la numérisation de 2 doigts (généralement les index). L'exigence des 10 doigts a été avancée au motif qu'elle renforçait tant les mesures de sécurité que la précision de l'identification, tout en accroissant la vie privée des visiteurs (sic).

Les tests des nouveaux lecteurs furent entrepris par le DHS au cours de l'année 2007 avec un programme pilote implantés dans quelques 10 grands aéroports américains<sup>109</sup>.

Les nouveaux systèmes devraient remplacer au terme de la phase d'essai les anciens lecteurs actuellement employés dans tous les points d'entrée terrestres, maritimes et aériens, ainsi que les ambassades et consulats américains de par le monde (DHS 2007b). Selon les déclarations à la presse en juillet dernier de Robert Mocny –

<sup>108</sup> Source : [www.dhs.gov/xnews/releases/pr\\_1178549052332.shtm](http://www.dhs.gov/xnews/releases/pr_1178549052332.shtm)

<sup>109</sup> Soit : Boston Logan International Airport, Chicago O'Hare International Airport, Detroit Metropolitan Wayne County Airport, Hartsfield-Jackson Atlanta International Airport, George Bush Houston Intercontinental Airport, Miami International Airport, John F. Kennedy International Airport, Orlando International Airport, San Francisco International Airport and Washington Dulles International Airport (

nouveau directeur des opérations d'US-VISIT<sup>110</sup> en fonction depuis juin 2006—, le DHS a demandé une allocation budgétaire de 400 millions de dollars pour l'exercice 2007, prévoyant d'en consacrer 60 à la migration des systèmes vers la capture des 10 doigts. Aujourd'hui [novembre 2007], la grande majorité des bureaux américains dans le monde chargés de l'émission de visas sont déjà équipés des nouveaux lecteurs de numérisation. L'équipement des ports d'entrée situés aux frontières américaines (aéroports, douanes, ports) devrait intervenir selon le *Department of Homeland Security* à partir du 29 novembre 2007 et s'achever dans le courant de l'année 2008.

Une fois en place, cette nouvelle procédure basée sur la numérisation des 10 doigts permettra une totale interopérabilité avec les programmes *Automated Biometric Identification System* (IDENT) géré par US-VISIT et l'*Integrated Automated Fingerprint Identification System* (IAFIS), la base de données d'empreintes digitales du FBI<sup>111</sup>.

#### D. ÉLÉMENTS POUR UN BILAN

Tout « Saint Graal de l'industrie biométrique » qu'il soit, l'implantation d'un projet aussi ambitieux qu'US-VISIT relevait du défi. Quelque trois ans après l'annonce du lancement du programme, quel bilan global peut-il en être tiré ?

Il ne sera guère exagéré d'accorder au DHS une mise en œuvre tout à fait remarquable de ce projet titanesque, eu égard à la période de profondes restructurations gouvernementales engagées. Cela, le GAO l'aura volontiers reconnu. Ses différents rapports n'auront néanmoins pas manqué de souligner la cherté, la complexité, et les risques découlant de l'utilisation à si large échelle d'une technologie somme toute encore « jeune », sans

---

<sup>110</sup> Nommé par le Secrétaire du DHS Michael Chertoff le 26 juin 2006 pour remplacer Jim Williams.

<sup>111</sup> Ce système gère à ce jour plus de 40 millions de relevés digitaux, reliés de façon informatique à quelques 50 états et agences fédérales (GAO-03-1137T 2003d : 14).

compter les nombreuses autres faiblesses du projet, selon ce qui aura été précédemment relevé. Malgré les craintes formulées en 2003 par les rapports de cet organe de contrôle, on peut toutefois reconnaître qu'aucun dysfonctionnement majeur n'aura été observé à ce jour dans le système.

Au-delà de ces aspects, la mise en place d'une technologie telle que celle à la base de l'architecture d'US-VISIT pose un certain nombre de questions graves, que n'auront pas manqué de relever divers spécialistes, ou qu'auront su faire ressortir certains événements de l'actualité. Parmi les plus importantes, on en mentionnera trois. La première d'entre elles concerne la possible falsifiabilité du système. Comme le relèvent volontiers les rapports techniques consacré à l'évaluation des technologies biométriques, celles-ci sont – à des degrés divers certes – falsifiables (GAO-03-174: 61-62 ; ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE, 1<sup>ère</sup> partie II.1. ; 2<sup>e</sup> partie, II.b). Dans le cas d'un système tel qu'US-VISIT, si l'on se souvient que l'exigence de fluidité des endroits de très grand passage tels que les aéroports implique des dispositifs biométriques au taux FMR (*False Match Rate*) sensiblement équivalent à celui du FNMR (*False Nonmatch Rate*), cette approche implique d'entrée de jeu une possibilité de tromperie des systèmes en question beaucoup plus élevée que leurs alternatives de haute sécurité dont la possibilité de fausses acceptations est ici par définition inversement proportionnelle à leur très haut taux de rejet. Nous nous trouvons donc en présence d'une première faille de la sécurité du système volontiers exploitable, *a fortiori* par des organisations terroristes. La seconde des questions soulevées relève des effets pervers entraînés par la mise en réseau de bases de données auparavant séparées et autonomes. L'interpénétration de diverses sources informatiques et la capitalisation sur le principe des systèmes intégrés, si elle se révèle un progrès dans la rationalisation administrative, revient à accroître d'autant les risques de sécurité informatique potentiels (virus, trojans, etc.). Mentionnons à titre d'illustration qu'un vers du nom de *Zotob* a infecté

le réseau du DHS le 18 août 2005 – touchant tout spécifiquement 1'300 stations de travail hébergeant le programme US-VISIT<sup>112</sup> –, laissant dès lors volontiers imaginer en quoi pourrait consister le travail préparatoire de futures attaques terroristes... Troisièmement, on peut considérer qu'un système aussi contraignant, voire éventuellement « dissuasif », qu'US-VISIT soit éventuellement susceptible d'entraîner des conséquences négatives sur les échanges commerciaux et touristiques. C'est du moins dans ce sens que conclut le récent rapport *Revisiting US-Visit : US Immigration Processes, tout à fait, and à fait* publié par la *Rand Corporation*, qui souligne que « les performances d'US-Visit auront un impact direct sur les échanges commerciaux » (INTELLIGENCE ONLINE 2006). Ce rapport appelle ainsi les autorités à compléter les dispositions actuellement en vigueur par des mesures complémentaires destinées à prendre en compte la correction de certains « défauts » – cherté des visas, contraintes liées au processus actuel d'obtention de ceux-ci, impacts négatifs sur les opinions publiques entraînés lors d'éventuelles attentes aux postes frontières en cas de dysfonctionnements techniques, etc.

Enfin, on a fréquemment souligné le recours parfois un peu irrationnel effectué depuis 9/11 à une technologie investie du pouvoir volontiers magique de répondre aux maux du temps. Rappelons que même le GAO ne s'en est pas caché, qui alertait contre le piège d'un rapport sacralisé à la technologie<sup>113</sup>. La réalisation rapide du projet US-VISIT fut indubitablement un exemple de technologie surinvestie dans un climat de forte charge émotionnelle. La logique de l'urgence éclipsant alors toute autre considération, les détracteurs de ce projet n'auront jamais manqué de souligner le décalage existant entre ses résultats et l'ampleur des ressources exigées. Si la stricte rationalité d'une telle équation aura été jusqu'alors assez peu honorée, on nuancera toutefois la critique en rappelant la puissance

<sup>112</sup> Celles-ci fonctionnant sur plateforme Windows® 2000, dont le faible niveau de sécurité n'est que trop connu (POULSEN 2006a, 2006b, 2006c ; SCHNEIJER 2006).

<sup>113</sup> GAO-03-1137T 2003d et rapports ultérieurs.

symbolique (DUPONT 2005) dont la technologie biométrique est porteuse, facteur d'importance dans la compréhension des raisons qui éclairent l'investissement aigü qui lui fut consacré au lendemain des attentats du 11 septembre par un pouvoir inquiet et sommé de justifier son mandat.

Avec l'attaque djihadiste sur le cœur financier de l'Amérique, le pouvoir se vit aspiré dans une temporalité de l'urgence et sommé de réagir avec promptitude. De ce foyer événementiel naîtra le déploiement à large échelle d'une nouvelle infrastructure de contrôle et de surveillance des populations, dont nous aurons vu l'instauration du programme US-VISIT comme un moment clef. Faut-il toutefois comprendre l'essor de cette dynamique à l'aune de la stricte grille d'intelligibilité d'un événement ? Soucieux de saisir la matrice d'une historicité signifiante, c'est à une réflexion tranchant d'avec l'angle descriptif jusqu'alors adopté que nous consacrerons la seconde partie de ce travail, cherchant à éclairer de façon plus large la rationalité sous-jacente à l'émergence d'une technologie spécifique au sein du contexte d'une époque.

## CHAPITRE II. POPULATIONS SOUS GESTION

---

*« Un malfaiteur que j'ai réussi à mettre pieds nus n'a plus la même brutalité ni la même arrogance que s'il avait gardé ses chaussures. »*

Alphonse Bertillon

*« L'ambition suprême du bio-pouvoir est de réaliser dans un corps humain la séparation absolue du vivant et du parlant, de la zoè et du bios, du non-homme et de l'homme. »*

Giorgio Agamben, *Ce qui reste d'Auschwitz*

*Cerbère « remastérisé » aux fréquences numériques*

Le sulfureux Carl Schmitt avait vu la politique comme le lieu de la fabrication de l'ennemi, dynamique de conflictualité créatrice faisant de la *polis* le théâtre d'un partage entre alliés et rivaux (SCHMITT 1992). Fidèle aux canons du réalisme schmittien, la reconfiguration actuelle de l'échiquier international aura sacrifié en tout point à cette énergétique dans laquelle le grand juriste voyait le caractère même du politique. Des interventions de la puissance occidentale dans les Balkans à l'effondrement des tours jumelles, de la dénonciation de « l'axe du mal » aux guerres d'Afghanistan et d'Irak, c'est un ordre du monde repensé qui s'articule désormais autour d'un nouveau partage du sensible. Des ruines désolées du mur de fer, un nouvel axe politique se dresse, convoquant la réunion de nouveaux tributs.

En s'écroulant, les tours jumelles suscitaient la réactivation d'un vieux sentiment de menace que la dislocation de l'ancien empire soviétique avait su reléguer dans les limbes, provoquant par effet domino une refonte en profondeur de la stratégie défensive des États. Face à un adversaire *New Wave* revêtant tout à la fois les masques de la multiplicité, de l'invisibilité, et de l'ubiquité, les États-Unis donnaient le coup d'envoi d'un agenda politique désormais placé sous l'égide d'un « monitoring » technologique intensifié. Au nom d'un ennemi djihadiste réveillant l'antique terreur de l'hydre de l'Herne, un chapitre nouveau de l'histoire politique s'ouvrait, adéquatement qualifié par Ulrich Beck de « construction transnationale [d']États citadelles fondés sur la surveillance » (BECK 2003 : 182 et 186).

Tête de pont d'une série de mesures ayant fait vaciller sur leur socle les divinités tutélaires d'une nation figurée par une allégorie de la liberté, la biométrie se vit alors investie comme nouveau fétiche du Léviathan américain blessé. Recomposant le périmètre d'accès au temple, elle devenait partie intégrante d'une redéfinition de l'architecture sociale et culturelle

instaurant le corps au rang de véritable « universal ID card of the future »<sup>114</sup>. Des précédents « tokens of trust » (cartes à puce, NIPs, codes barres, etc.), la chair humaine lisible en machine se posait comme nouveau référent sécuritaire. Remplaçant les anciens gages de confiance jadis distincts de l'humain, la biologie se faisait désormais garante de leur légitimité sociale et politique.

Abstraction faite de son caractère aussi novateur qu'audacieux, l'étude d'un projet tel qu'US-VISIT n'aurait représenté qu'un intérêt secondaire pour notre propos si sa réalisation n'incarnait pas en un certain sens l'acte fondateur de l'entrée du monde dans l'ère de la sécurité biométrique. En dressant cette nouvelle architecture de gestion des entrées et des sorties à leurs frontières, les États-Unis ne faisaient pas que puissamment contribuer à ce processus de rigidification des frontières du monde occidental, transformant ses contours en autant de progressives « membranes asymétriques » (ANDREAS & SNYDER 2000) ayant pour fonction d'autoriser la sortie tout en « protége[ant] contre l'entrée indésirable d'unités venant de l'autre côté »<sup>115</sup> (BAUMAN 2007 : 69). En « remasterisant » le vieux Cerbère aux fréquences numériques, la première économie mondiale imposait également à ses alliés l'adoption de nouveaux standards pour les documents de voyages. Par l'instauration d'une politique de globalisation de cette technologie, elle conférait ainsi au procédé biométrique le statut d'opérateur de surveillance et de contrôle planétaire.

S'il serait historiquement naïf d'envisager l'avènement des dispositifs de sécurité biométrique comme une résultante des attaques de la puissance américaine, il est néanmoins certain que les événements de 9/11 et les projets gouvernementaux ambitieux qu'ils inspirèrent eurent pour conséquence une accélération du rythme de développement de l'industrie concernée à nulle autre pareille (IOM 2005 : 9). À l'inverse d'une équation

<sup>114</sup> La référence précise est : « Biometrics are turning the human body into the universal ID card of the future », in ABC News, 15 janvier 1998, cité dans *Biometrics in Human Services*, Vol. 2, No 1, p. 4 (VAN DER PLOEG 1999).

<sup>115</sup> Voir Peter Andreas et Timothy Snyder, *The Wall around the West : State Borders and Immigration Controls in North America and Europe*, 2000, Oxford, Rowman and Littlefield.

tendant à spontanément inscrire l'automne 2001 comme le foyer originel d'une culture du tout-sécuritaire, nous suggérons dans le sillage de différents auteurs (LYON 2001, 2003 ; AAS 2006 ; CEYHAN 2004) que les événements de 9/11 auront essentiellement permis la mise en lumière et l'institutionnalisation de processus socioculturels préexistants. En offrant au pouvoir l'opportunité de déployer une vaste architecture législative et technique de surveillance et de contrôle, leur actualité aura permis non moins qu'un splendide vecteur d'accélération et de légitimation de procédés ayant jusqu'alors suivi leur cours, bien que de manière plus ou moins clandestine. Comme le mentionne Robert O'Harrow dans son ouvrage *No Place to Hide: Behind the Scenes of Our Emerging Surveillance Society*, le développement, la collecte et le traitement des données individuelles à large échelle – auparavant effectués de façon plus ou moins honteuse – entreront au lendemain des événements de 9/11 dans le champ d'une légitimité cautionnée par l'exigence de la sécurité nationale.

Si la culture paranoïde née consécutivement aux attentats de 2001 colora le réel d'accents quelque peu dystopiques, rappelons que Jacques Ellul observait déjà le développement des sociétés de surveillance dans les années 60, alors que Georges Orwell les diagnostiquait quant à lui dès les années 40 (LYON 2003 : 14). Loin de se faire les chevaux de Troie d'une nouvelle dynamique sociétale, la raison d'État et la sécurité des populations se feraient alors vecteurs de tendances tissant leur écheveau sur fond de rationalités historiques aux matrices sensiblement différentes que celles voulues par une actualité aussi fiévreuse qu'habilement instrumentalisée. C'est l'une de ces possibles dynamiques de fond ou « matrices de structuration historico-politique » que nous proposons maintenant d'exposer.

À l'occasion d'une interview donnée en mars 1972 (DELEUZE 1994), Gilles Deleuze suggérait de comprendre l'intensification de la répression qui caractérisait la société

française de l'époque non comme l'expression d'un pur enchaînement causal suscité par les événements de mai 68, mais de l'inscrire dans un projet de plus longue durée, n'y voyant pas moins qu'un objectif politique construit sur le renforcement des structures d'enfermement et de surveillance<sup>116</sup>. L'invite était alors de substituer au principe de causalité « action/réaction » la perspective d'une historicité plus large et plus pénétrante, l'actualité servant alors de facteur précipitant au développement des rationalités historiques en cours.

Dans une veine interprétative similaire, nous suggérons de comprendre la survenue des événements désormais connus sous le vocable de 9/11 non comme l'origine d'une quelconque ère de surveillance nouvelle, mais comme un événement ayant plus volontiers servi de medium d'intensification de tendances déjà profondément inscrites au cœur de l'évolution de nos sociétés. Vecteur d'amplification et d'accélération de processus de sécurisation antérieurs à l'éclosion du XXI<sup>e</sup> siècle, la charge induite par le 11 septembre aurait alors permis ce qu'Ayşe Ceyhan décrit comme « l'accélération et le renforcement d'un processus entamé antérieurement mais en l'inscrivant dans un contexte politique mondial différent, caractérisé par l'incertitude, l'inconnu et le risque en matière de repères, de représentations, de stratégies et de techniques » (CEYHAN 2004). Rappelant que la sécurisation des frontières américaines dans un esprit *high-tech* et le ciblage de certains étrangers considérés comme potentiellement dangereux se voient posés aux États-Unis de façon bien antérieure aux événements de 9/11, cette dernière démontrait ce que le processus précité doit à la politique de guerre contre la drogue menée dès les années quatre-

---

<sup>116</sup> Engagée dans une période de grande instabilité, la France d'alors opère alors le déplacement d'un sentiment d'insécurité d'origine économique sur le bouc émissaire de « la criminalité ». Recontextualisées en des formes clairement identifiables, les causes structurelles de l'insécurité ambiante – salariales, médicales, éducatives, etc. – sont alors évacuées. (MATTELART 2006). Loin de se limiter au simple hexagone, le renforcement des structures répressives et l'édification de nouvelles normes destinées à lutter contre « l'ennemi intérieur » caractérisant les années 70 sont un phénomène qui affectera le continent européen dans son entier. La France giscardienne donnera naissance à la loi dite « sécurité et liberté », à la suite d'un rapport sur les « manifestations de la violence » et ses « racines » ; l'Allemagne élaborera des lois antiterroriste interdisant notamment à tous les « radicaux » et « extrémistes » l'accès à la fonction publique ; l'Italie prendra pour cible « toutes les formes de violence et de délinquance » avec la loi Reale ; la Grande-Bretagne et ses « Low Intensity Operations » aura quant à elle pour objectif la lutte contre les mouvements armés de l'IRA et de l'INLA. (*Ibid.* 2006).

vingts, et à laquelle ont été reliées la lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité transnationale (*Ibid.* 2004).

De façon similaire, l'intérêt porté à la technologie biométrique par le gouvernement à des fins de gestion des populations et de contrôle des flux humains outrepassa largement le cadre des quelques dernières années, la tentative effectuée par le gouvernement américain d'identifier en 1988 des dizaines de milliers de Chinois dans l'état de Californie par le recours aux empreintes digitales en constituant par exemple l'un des nombreux jalons constitutifs (AAS 2006 : 147). L'intérêt des instances étatiques pour les mesures de sécurité biométriques n'aura certes pas attendu l'effondrement des tours du *World Trade Center* pour se manifester, même s'il est certain que les événements de 2001 auront potentialisé de façon spectaculaire les moyens mobilisés, accélérant d'autant les rythmes de croisière concernés. Loin de signer l'aube d'un paradigme nouveau, nous pensons avec Philippe Bonditti que :

« [L]es développements à l'œuvre en matière de numérisation des documents d'identification, la manière dont est aujourd'hui envisagée le recours à l'outil technique biométrique, les formes de croyances qu'il cristallise, brillent ainsi bien davantage par leur inscription dans le continuum de logiques anciennes que par une quelconque nouveauté. Ils nous semblent ainsi tous prolonger et approfondir les logiques historiques de contrôle et de surveillance mise en évidence par Michel Foucault dans ses cours au collège de France à la fin des années 1970 » (BONDITTI 2005).

La nouveauté, si nouveauté il doit y avoir, pourra être saisie sous deux angles de vue : la culture engendrée par les attentats du 11 septembre engendra *primo* un phénomène de captation ou de « saisie totalisante du complexe techno-informationnel » (MATTELART

2006) par le pouvoir à des fins d'ordre et de contrôle<sup>117</sup>; les tragiques événements de 2001 signèrent *secundo* la fin des méta-discours enchanteurs qui nimbèrent les débuts de la société de l'information.

Cocktail aux ingrédients savamment dosés d'angoisse, de suspicion et d'urgence, cette OPA du pouvoir prend alors appui sur la construction discursive d'un « Autre terroriste » (MYTHEN et WALKATE 2005 : 391) cristallisant une nouvelle configuration du monde en gestation depuis la fin de la guerre froide. Capillarisant le Réel par le recours aux technologies de sécurisation et transformant les règles d'exception en normes générales (CEYHAN 2004), la menace toujours sourde d'un ennemi réticulaire offre alors au pouvoir le cadre narratif permettant la mise en place d'un processus que nous comprenons comme d'adaptation au biotope constitutif de la seconde modernité. Investissant une terreur immédiatement « convertible en capital politique » (KEMP 2004 : 19)<sup>118</sup>, l'État-nation déploie alors sa contre-offensive face à un monde de la fluidification des biens et des êtres, tentant la réaffirmation de ses fondements wébériens sur une scène au caractère désormais globalisé et transnationalisé (CEYHAN 2006b). La politique mise en œuvre à Washington, pendant que le monde s'emplissait *ad nauseam* des images du verre et de l'acier éclatant sous le formidable impact des avions fous, représenterait alors moins l'aube d'une ère nouvelle de nos modes de gouvernementalité qu'une étape supplémentaire d'un canevas préexistant. Dernier avatar d'une dynamique ayant rythmé de son flux l'histoire de la modernité, elle se saisirait ainsi comme nouvelle déclinaison d'une matrice de rationalité née conjointement à l'économie de marché, et aujourd'hui engagée dans le tissu des transformations d'une époque. Ajustement d'une économie politique à un monde de la globalisation et des flux,

<sup>117</sup> Un processus placé sous l'égide de ce que Didier Bigo qualifia de « gouvernementalité par la peur » (BIGO 1998).

<sup>118</sup> Dans son article « Terroristes, ou anges vengeurs », cet auteur montrait combien la prise en compte du phénomène terroriste en tant qu'« ennemi personnel » de la démocratie (*inimicus* selon la définition qu'en fait Carl Schmitt) et non d'« ennemi politique » (*hostis* selon Schmitt) sert par le sécuritaire la pérennisation d'un « pouvoir qui s'étiolait depuis la remise en cause du rôle économique de l'État par la mondialisation, de son rôle souverain par les institutions et les organisations transnationales, et de son rôle centralisateur par les régions » (KEMP 2004 : 22).

nous considérons avec Ayse Ceyhan que « le recours à des techniques sophistiquées d'identification et de surveillance comme la biométrie *permet de repenser l'État* à partir de la déterritorialisation et de la virtualisation de ses fonctions d'identification et de surveillance » (*Ibid.* 2006b)<sup>119</sup>.

Ainsi, l'effondrement des jumelles babelaires ne signerait guère la naissance d'un nouveau patron historique mais plutôt une opportunité majeure d'exploiter la brèche de technologies et de systèmes déjà existants, braquant les feux de la rampe sur le principe de la surveillance et de ses opérateurs, biométrie en tête (LYON 2003 : 18). En légitimant le profilage des populations comme mode de gouvernance au nom de la sécurité de ces dernières, le pouvoir adapterait les anciennes logiques historiques de la surveillance et du contrôle précédemment mises en relief par les travaux de Michel Foucault.

Institutionnalisant la société de surveillance au nom d'un nouveau mode de gestion politique marqué par les mesures d'exceptions, le pouvoir puiserait alors dans les ressources de l'actualité la perspective de son d'adaptation face à un réel ayant fait d'Héraclite sa nouvelle divinité tutélaire. Nous proposons ci-après le développement de cette proposition en deux étape : une description des syntagmes de « société disciplinaire » et de « société de contrôle » (partie A.), suivie de l'articulation de ce continuum théorique à l'émergence des dispositifs de sécurité biométriques (partie B.). Une brève introduction traitant des rapports respectivement entretenus entre corps et politique précédera notre démonstration, que complétera un rappel de l'importance de la thématique du corps dans le champ épistémologique de l'anthropologie.

---

119 C'est nous qui soulignons.

## A. LA BIOPOLITIQUE FOUCALDIENNE, CRATOLOGIE DE LA MODERNITÉ

### *Le corps comme miroir de la société et lieu du politique*

De Platon à Foucault, un apparemment structurel traverse de sa rémanence le ciel des idées occidentales, rappelant l'étroite contexture à laquelle les Moires destinèrent dès leur naissance corporéité et politique. Axe du rapport au monde, le corps se fait aussi axe de la relation au pouvoir, médiateur entre les énergies visibles et invisibles, opérateur politique de prédilection.

A la suite des travaux de Marcel Mauss sur *Les Techniques du Corps* (1934) et de ceux de Claude Lévi-Strauss sur le symbolisme<sup>120</sup>, Mary Douglas faisait du corps le « modèle par excellence de toute système fini » (DOUGLAS 1992 : 131), y voyant non moins qu'un parfait symbole de la société, reproduisant « à petite échelle [d]es pouvoirs et [d]es dangers qu'on attribue à la structure sociale » (*Ibid.*). Cet isomorphisme entre la structure organique de l'homme et celle de sa communauté, l'épistémè de la pensée occidentale l'illustra dès sa genèse en élevant le corps au rang de métaphore organisationnelle (BROHM 1975 : 15 ; CEYHAN 2006b), entremêlant par là les tissus biologiques et politiques en des écheveaux étroits. Déjà, Platon réunissait-il le cosmique, le *soma* et la *polis* en une correspondance tripartite faisant du second de ces termes le lieu d'exercice du gouvernement des hommes, l'apprentissage de l'art politique exigeant pour sa part l'étude préalable des lois du cosmos et du corps<sup>121</sup>. Repris par Aristote, cet appariement entre corps biologique et corps social le sera également par Hobbes et sa conception anthropomorphe de l'État moderne (LAMOUREUX 2007: 249). Développant dans le *Corps politique* ainsi que dans son

<sup>120</sup> *Les structures élémentaires de la parenté* (1949), *Anthropologie structurale* (1959).

<sup>121</sup> Voir le *Timée*. Nous sommes redevables à Ayse Ceyhan et à son excellent article « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie » (Ceyhan 2006b) pour la référence faite au corps comme métaphore du lien politique. Nous lui devons également les références faites à l'Antiquité ainsi qu'à Hobbes.

introduction au *Léviathan*<sup>122</sup> différents parallèles entre l'État et le corps de l'homme, il érige ce dernier en modèle de l'institution étatique, forgeant alors l'expression de « corps politique ». Cette communauté de destin entre corps et politique se verra diversement illustrée dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'entrée désormais explicite de la thématique du corps dans le registre épistémologique des sciences sociales<sup>123</sup> consacrant alors son herméneutique sur l'autel de nouvelles perspectives<sup>124</sup>. Longtemps oublié, si ce n'est franchement évacué<sup>125</sup>, le retour d'un corps volontiers refoulé se faisait alors symptôme « d'un profond changement politique en cours » (BROHM 1975 : 92).

La dimension centrale, et pour ainsi dire initiale, du corps au sein de l'expérience humaine le destinait de façon toute naturelle au rang des objets privilégiés de la réflexion anthropologique. Produit de conditions sociales, culturelles et historiques à la variété kaléidoscopique, l'anthropologie appréhendera ce médium privilégié du rapport de l'homme au monde au travers de prismes multiples<sup>126</sup>. Déjà, Marcel Mauss et Arnold Van Gennep s'attachaient à montrer l'importance de celui-ci dans les processus de ritualisation du temps et de l'espace<sup>127</sup>. L'importance du corps comme vecteur d'expression de l'organisation sociale et de ses catégories se verra à leur suite richement illustrée, les travaux de nombreux représentants de la discipline<sup>128</sup> ayant contribué à souligner la subtile sémiotique faisant du

<sup>122</sup> Voir le *Corps politique*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VI, § VIII; le *Léviathan*, Introduction, texte n° XX.

<sup>123</sup> Pour une anthropologie du corps à l'époque moderne, on se référera à l'ouvrage de David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité* (1990).

<sup>124</sup> David Le Breton mentionne à ce titre dans un article consacré à l'anthropologie du corps : « La fin des années soixante voit logiquement s'affirmer sur un mode systématique des approches qui prennent en considération sous des angles divers les modalités physiques de la relation de l'acteur au milieu social et culturel qui l'enveloppe. Le corps fait alors une entrée royale dans le questionnement des sciences sociales. » (Le Breton 2006 : 25).

<sup>125</sup> Jean-Marie Brohm écrit ainsi : « Toutes les théories traditionnelles de la politique ont occulté la racine corporelle du pouvoir. Tandis que les théories du corps sont apolitiques, les théories politiques sont acorporelles » (Brohm 1975 : 92).

<sup>126</sup> Nous sommes redevables à Margaret Lock et à son article « Cultivating the body : anthropology and epistemologies of bodily practice and knowledge » (LOCK 1993) des nombreuses références qui suivent.

<sup>127</sup> Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, part. 3-6, PUF ; Arnold Van Gennep, *Les Rites de passage* [1909], Paris : Picard, 288 p.

<sup>128</sup> Nous pensons par exemple à Terence S. Turner, Marilyn Strathern, Joseph Buist Loudon, Edmund R. Leach, Bruce M. Knauft, John G. Kennedy, Margaret Holmes Williamson, Janice Boddy, ou encore Thomas O. Beidelman pour ne citer que ceux-ci. Cette liste, très loin d'être exhaustive, mériterait à elle seule des développements qui outrepassent notre présent propos. Outre l'article de Margaret Lock précédemment mentionné (Lock 1993), on pourra se référer aux travaux suivants des auteurs cités : Terence S. Turner (« Cosmetics : the language of bodily adornment », *Conformity and Conflicts : Readings in Cultural Anthropology*, 1974, ed. JP Spradley, D. McCurdy, Boston : Little, Brown, pp. 96-105 ; « The social skin », *Not Work Alone*, 1980, ed. J. Cherfas, R. Lewin, London : Temple Smith, pp. 112-140) ; Victor Turner (*The Forest of Symbols*, 1967, Ithaca, NY : Cornell Univ. Press), Marilyn Strathern (*After Nature : English Kinship in the Late Twentieth Century*, 1992, Cambridge : Cambridge Univ. Press), Joseph Buist Loudon (« On body products », *The Anthropology of the Body*, 1977, ed. J. Blacking, New York : Academic, pp. 161-177), Edmund R. Leach (« Magical Hair », *J.R. Anthropol.*

corps et de ses atours (fluides, coiffes, maquillage, marques, habits, parures, etc.) l'un des *logos* de toute communauté<sup>129</sup>.

L'étude du corps et de son inscription historico-politique trouvera également dans la naissance et les développements d'une anthropologie politique de fructueux horizons. L'observation des systèmes politiques africains conduite dans les années 40 par les britanniques Edward E. Evans-Pritchard et Meyer Fortes avaient déjà su poser la façon dont les pratiques sociales du pouvoir se constituent par le truchement des corps (EVANS-PRITCHARD & FORTES 1987). D'autres contribueront à leur suite à rendre d'évidence le recours au corps et ses techniques dans l'instauration et la conservation du pouvoir, à l'instar de Georges Balandier révélant par le prisme des sociétés africaines<sup>130</sup> la conception d'un corps vu comme « instrument d'incorporation, de constitution, ou de contestation du pouvoir politique » (POIRÉE 2006 : 389-390). Les sociétés occidentales seront elles aussi l'occasion de célèbres enquêtes, telle la désormais classique ethnographie effectuée par Jeanne Favret-Saada sur la sorcellerie dans le Bocage mayennais, magistrale analyse des rapports respectifs entretenus entre pouvoir et corporéité<sup>131</sup>. Après avoir été successivement appréhendé comme objet de classification biologique<sup>132</sup> puis dans la diversité socioculturelle de ses manifestations<sup>133</sup>, le corps humain désormais entendu comme lieu d'investissement du pouvoir et vecteur d'expression du politique amorçait une nouvelle étape de son histoire épistémologique. Quelques deux cents ans après les travaux de Blumenbach, cette

---

*Instit.*, 88 : 147-164), Bruce M. Knauff (« Bodily images in Melanesia : cultural substances and natural metaphors », *Fragments for a History of the Human Body*, 1989, Part. 3, ed. M. Feger, R. Naddaff, N. Tazi, New York : Urzone, pp. 198-278), John G. Kennedy (« Circumcision and excision in Egyptian Nubia », *Man*, 1970, 5 : 175-191), Margaret Holmes Williamson (« Powhatan Hair », *Man*, 1979, 14 : 392-413), Janice Boddy (« Womb as oasis : the symbolic context of pharaonic circumcision in rural Northern Sudan », *American Ethnology*, 1988, 9 : 682-698), ou encore Thomas O. Beidelman (« Some Nuer notions of nakedness, nudity and sexuality », *Africa*, 1968, 38 : 113-131).

<sup>129</sup> Cette conception du corps comme transmetteur et receveur d'information déterminant le positionnement de chacun à l'intérieur de sa communauté doit beaucoup aux travaux de Mary Douglas (*Natural Symbols*, 1970, New York : Vintage), Roy F. Ellen (« Anatomical classification and the semiotics of the body », *The Anthropology of the Body*, 1977, ed. J. Blacking, New York : Academic, pp. pp. 343-373), ou encore Marshall Sahlins (« Colors and cultures », *Semiotica*, 1977, 16 : 1-22). Voir (Lock 1993 : 136).

<sup>130</sup> On se référera par exemple aux ouvrages *Le Pouvoir sur scènes* et *Le Détour. Pouvoir et modernité*. Voir bibliographie.

<sup>131</sup> Voir Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, 1977, Paris, Gallimard.

<sup>132</sup> On pensera aux travaux de C. Linné, G. L. Buffon, J. Blumenbach ou encore S. G. Morton.

<sup>133</sup> Tel qu'analysé par des auteurs comme Boas, A. Van Gennep, M. Mauss, M. Mead, R. Benedict, B. Malinowski, M. Douglas, V. Turner, etc.

spécialisation tardive de l'anthropologie relevait l'importance du corps comme lieu de structuration de la communauté. Tribut versé par les sciences sociales à ce « miroir de la société » (Luc de Heusch<sup>134</sup>) trop longtemps négligé par la théorie politique, les études de terrain établissaient le travail essentiel des rites, pratiques et techniques sociales « sur le corps politique par le moyen terme symbolique du corps physique » (DOUGLAS 1992 : 143).

Diversement décliné, ce paradigme d'un corps « possédé par le politique » trouvera peut-être dans la théorie du biopouvoir foucauldien son acmé, matrice d'intelligibilité de la modernité faisant du corps le lieu même de l'exercice du pouvoir politique<sup>135</sup> ou - selon les termes de Jacques Rancière - le « mode propre de la subjectivation politique ». Karl Marx avait envisagé le rôle du travail de production capitaliste comme une entreprise de déconstruction maîtrisée du corps du travailleur sous-tendue par les calculs d'optimisation et de rentabilité. Le corps du travailleur devenait alors le produit d'un façonnage organisé et systématique, et non le résultat indirect et involontaire des rapports sociaux. Reprenant cette analyse à son compte, Michel Foucault étendra la conception marxienne qui s'appliquait initialement aux seules relations salariales pour l'inscrire dans le faisceau des relations de pouvoir caractéristiques de la modernité et de sa rationalité libérale. Envisageant selon la formule de Jean-Marie Brohm les corps comme de « micro-organisations politiques » (DOSTIE 1988 : 115), il fera de leur ordonnance le chiffre même de l'exercice du pouvoir.

Réintroduisant l'histoire au cœur de l'anthropologie du corps (LOCK 1993 : 140), la démarche foucauldienne stimulera de nombreuses réflexions anthropologiques, trouvant par exemple dans les réflexions de Jean Comaroff sur le contrôle politico-rituel exercé par les

<sup>134</sup> « Le corps est le miroir de la société ». Luc de Heusch, préface au livre de Mary Douglas, *De la souillure*, Editions de la Découverte, 1992, p. 9

<sup>135</sup> Michel Foucault affirmait : « Le contrôle de la société sur les individus ne s'effectue pas seulement à travers la conscience ou l'idéologie, mais aussi dans le corps et avec le corps. Pour la société capitaliste, c'est le biopolitique qui compte le plus, le biologique, le somatique, le corporel ». In Michel Foucault, « La naissance de la médecine sociale », *Dits et Écrits*, 1994, Paris, Gallimard, vol. 3, p. 310

Tshidi dans les domaines de la production, des échanges, de la sexualité et de l'éducation<sup>136</sup> (LOCK 1993 : 140), celles de Janice Boddy dans le nord du Soudan<sup>137</sup>, ou encore celles de Nadia Seremetakis chez les Mani, de féconds développements<sup>138</sup>. Enfin, *last but not least*, cette remarquable prolifération de la production anthropologique sur le thème du corps se voit également grande débitrice des travaux de l'anthropologie médicale<sup>139</sup>, le corps comme médium d'expression privilégié des vérités du collectif prenant ici pris la voie de l'étude de la maladie et des pratiques thérapeutiques, ici entendus comme révélateurs d'un ordre social à déchiffrer.

### *Modernité. Biopolitique et sociétés disciplinaires*

En amorçant dans les années 70 le projet d'une histoire « politique » de la connaissance, Michel Foucault initiera une façon inédite d'interroger les discours de vérité. Page nouvelle de son œuvre, le philosophe entend alors décrire la façon dont les vérités sont « produites » par des rituels de pouvoir. Investissant plus spécifiquement la transformation historique d'un pouvoir de type monarchique à un pouvoir bourgeois par la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, il la décrira en termes d'émergence d'un cadre de rationalité politique nouveau représenté par le libéralisme, l'avènement d'une société axée sur le primat de la logique marchande entraînant dans son sillage une transformation de la conception étatique et de sa gestion. À la suite de *l'Archéologie du savoir* en 1969 et de *l'Ordre du discours* en 1971, ce projet aboutira à une série de nouvelles publications dont *Surveiller & Punir* en 1975 constituera le premier

<sup>136</sup> Jean Comaroff, *Body of Power, Spirit of Resistance : The Culture and History of a South African People*, 1985, Chicago : Univ. Chicago Press.

<sup>137</sup> *Wombs and Alien Spirits ; Women, men, and the Zar Cult in Northern Sudan*, 1989, Madison : Univ. Wisc. Press.

<sup>138</sup> Mais aussi les travaux de Robert Crawford (« A cultural account of health : self control, release, and the social body », 1984, in *Issues in the Political Economy of Health Care*, ed. J. McKinlay, London : Tavistock, pp. 60-103), Margaret Lock (« Flawed jewels and national dis/order : narratives on adolescent dissent in Japan », *J Psychol.*, 1991, 18 : 507-531), L. Rhodes (« The subject of power in medical/psychiatric anthropology », 1992, in *Ethnopsychiatry : The Cultural Construction of Professional and Folk Psychiatries*, A. Gaines ed., Albany : State Univ. New York Press, pp. 51-66), Alfred Young (« The discourse on stress and the reproduction of conventional knowledge », 1980, *Soc. Sci. Med.*, 14B : 379-386), Mariella Pandolfi (« Boundaries Inside the body : women's sufferings in Southern peasant Italy », 1990, *Cult. Med. Psychiatr.*, 14 : 255-273 ; « Memory within the body : women's narratives and identity in a Southern Italian village », 1991, *Anthropologies of Medicine : A Colloquium on West European and North American Perspectives*, Pfeiderer B., Bibeau G. ed., pp. 59-65).

<sup>139</sup> Byron Good et Mary Delvecchio Good, Laurence J. Kirkmayer, Ronnie Frankenberg, Arthur et Joan Kleinman, Aiwa Ong, Paul Farmer, Nancy Sheper-Hughes Margaret Lock, sans oublier les travaux prolifères de G. Bibeau et d'Ellen Corin.

jalons. Avec cette approche diachronique du pouvoir entre l'âge classique et la modernité, le récipiendaire de la chaire d'Histoire des systèmes de pensée du *Collège de France* investit comme axe de travail l'analyse des nouvelles formes de domination émergeant conjointement à la première phase d'accumulation capitaliste<sup>140</sup> (FOUCAULT 1975 : 160). Au cœur d'une vaste réflexion portant sur les technologies politiques assurant au pouvoir l'assujettissement et le contrôle fonctionnels des individus (les disciplines) et des populations (la biopolitique), la pensée foucauldienne consacre alors l'idée d'un corps vu comme « objet et cible de pouvoir ». En une magistrale interprétation du système d'assujettissement et de domination auquel les Lumières donnent le jour, il dépeint l'entrée des sociétés occidentales dans la modernité comme indissociable d'un processus d'« étatisation du biologique », nouvelle configuration du pouvoir appelant dès lors l'instrumentalisation politique de ce dernier (FOUCAULT 1976 : 186)

La thèse proposée par *Surveiller et punir* consiste en ce que l'augmentation et la généralisation des libertés caractérisant l'émergence de la modernité se soient fondées sur un régime disciplinaire et son pouvoir de normalisation, compris comme le « principe d'une homogénéité de la réaction sociale ». À l'heure où la modernité naissante consacrait le vieux projet politique des Lumières, transformant le sujet cartésien en principe d'intelligibilité du Réel et véritable clef de voûte de l'ordre social, le développement d'un pouvoir disciplinaire viendra servir la cohésion d'une société progressivement marquée par la désagrégation de la sociabilité populaire au bénéfice de l'atomisation progressive et de l'investissement du moi (FOUCAULT 1975 : 215-227 ; DOSTIE 1988 : 121-122 ; 131).

---

<sup>140</sup> Foucault se réfère habituellement à l'Ancien Régime et à la période classique de l'histoire française pour illustrer l'apparition de la disciplinarité (HARDT & NEGRI 2000 : 48).

Accompagnant un ensemble de transformations sociales profondes consacrant la naissance du capitalisme<sup>141</sup> (*Ibid* : 258), les Lumières mettent ainsi au jour de nouvelles formes de contrôle social productrices d'un ensemble de méthodes de domination, les *disciplines*, qui prendront le corps comme objet et cible de pouvoir. L'Occident donne ainsi naissance à une nouvelle forme de structuration sociale, la « société disciplinaire ». Son développement sera analysé par Foucault comme répondant au besoin d'ordonner – de la manière la moins coûteuse et la plus efficace possible – une population à l'expansion des appareils de production qu'entraîne la montée du capitalisme. Le développement des procédés disciplinaires sera donc envisagé dans l'optique d'une harmonisation de ces deux tendances, soit un ajustement respectif entre « la multiplicité des hommes et la multiplicité des appareils de production » (*Ibid* : 257), les modalités de ce pouvoir disciplinaire s'employant ultimement à la production d'individus utiles et fonctionnels, au service d'une société désormais travaillée par une matrice de rationalité libérale.

À l'instar des concepts foucauldien de « savoir » et de « pouvoir », le concept de « société disciplinaire » est indissociable de la notion sensiblement contemporaine de « biopolitique »<sup>142</sup>. Forgé par Michel Foucault, ce néologisme sera formulé pour la première fois en octobre 1974 à Rio de Janeiro, à l'occasion d'une série de cours sur « La médecine sociale »<sup>143</sup>. Soucieux de décrire les transformations accusées par les mécanismes du pouvoir depuis l'âge classique, Foucault décrira avec ce concept « l'entrée des phénomènes propres à la vie de l'espèce humaine dans l'ordre du pouvoir et du savoir, dans le champ des techniques politiques » (FOUCAULT 1976 : 186). La biopolitique référerà à la *technologie*

<sup>141</sup> On mentionnera qu'aux yeux de Michel Foucault, le vieux système du Pouvoir Souverain présentait ceci d'inadéquat pour les intérêts du capitalisme qu'il manquait d'une part de continuité et donc d'efficacité, et qu'il ne répondait pas non plus de façon satisfaisante à la logique économique exigée par la dynamique capitaliste (M. Foucault, « Les mailles du pouvoir », p. 1001-1020), ce à quoi répondront en revanche les technologies politiques des disciplines et de la biopolitique.

<sup>142</sup> Pour les approches de ce concept dans l'œuvre foucauldienne, on se rapportera principalement à : M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1992, Vol. 1 ; « The Politics of Health in the Eighteenth Century », in Colin Gordon (éd.), *Power/Knowledge*, New York, Pantheon, 1980, pp. 166-182 ; « La naissance de la médecine sociale », in *Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3, pp. 207-228, particulièrement p. 210 ; *Naissance de la biopolitique*, in *Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3, pp. 818-825.

<sup>143</sup> M. FOUCAULT, « La naissance de la médecine sociale », in *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 2001, t. 2, pp. 207-228 et « L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne », in *Dits et écrits*, t. 2, pp. 508-521.

*politique du libéralisme* dont elle vise à l'amélioration de la performance ; animée par la volonté de « produire » le mieux-vivre, voire le bien-vivre, le « bonheur des populations » est ici vu comme la condition indispensable qui garantit à la société son statut de « machine de production » pleinement efficace. Toujours dans l'axe de lecture de la naissance d'une société bourgeoise à la fin de l'âge classique à partir de l'héritage d'une société monarchique, le bonheur des individus devient ainsi un objet politique, une nécessité pour la survie de l'État, ce que traduira l'équation suivante de la biopolitique : *c'est par le bonheur des hommes que se réalise un facteur de puissance de l'État.*

Le libéralisme en tant que cadre de rationalité politique deviendra donc « l'espace épistémologique » à partir duquel la réflexion de Michel Foucault se construira, cherchant à saisir l'économie des moyens et des techniques à travers lesquelles le politique s'articulera à la fois aux populations – soit aux *ensembles* ou aux *espèces* – et aux particuliers – soit aux *individus*. Les techniques qui viseront les ensembles ou les populations relèveront du domaine de la *biopolitique*, formée au milieu du XVIIIe siècle autour de l'idée du corps-espèce pour déboucher sur tout un ensemble de contrôles régulateurs tels que naissance, mortalité, santé, sexualité, hygiène, etc. À sa différence, celles s'appliquant aux individus relèveront des *disciplines*, une véritable *anatomo-politique* du corps humain centrée sur le principe du « corps comme machine » (Foucault 1976 : 183).

Ces deux formes de technologies politiques, « investi[ssant] la vie de part en part » (*Ibid.*) tendront à la même finalité, soit l'assujettissement et le contrôle fonctionnels des corps et le contrôle des populations. C'est ici le principe structurel d'une ère nouvelle, celle du « bio-pouvoir ». Dévoué à la rationalité politique caractéristique du libéralisme, il vise la satisfaction des besoins et appétits de la « culture du marché » par l'extension d'une « règle interne de l'économie maximale » (BONNAFOUS-BOUCHER 2001 : 79).

Matrice d'intelligibilité des pratiques de la gouvernementalité à nulle autre pareille, le modèle disciplinaire foucauldien se mute aujourd'hui en *contrôle high-tech* aux procédures fluides, la combinaison de l'informatique et des réseaux autorisant une instantanéité et des niveaux de rationalité auparavant jamais atteints, garants de nouveaux modes de gestion étatique. Dans un article consacré au contrôle social « assisté par ordinateur », Michel Lhomme rappelait ainsi que depuis que sont apparus dans les années 90 les termes de « société de connaissance », capitalisme cognitif » – ou encore de « capitalisme informationnel » selon l'expression du sociologue Manuel Castells – un tournant de la société libérale a fréquemment été évoqué, consistant en une transformation substantielle de la coercition classique par l'informatisation des relations sociales, consacrant par là un chapitre éventuellement nouveau des sociétés de surveillance définies par la construction foucauldienne, ou de celles du contrôle conceptualisées dans son prolongement par Gilles Deleuze (DELEUZE 1990).

*Postmodernité. Gilles Deleuze et les sociétés de contrôle*

Empruntant au romancier américain William Burroughs son syntagme de « sociétés de contrôle », Gilles Deleuze prolongera le champ réflexif ouvert par Michel Foucault. Énoncé pour la première fois à l'occasion d'une conférence donnée en 1987 à la FEMIS – « Qu'est-ce que l'acte de création? » –, le thème sera particulièrement traité par Deleuze dans le cadre de deux articles, publiés en 1990, au sein du livre *Pourparlers*<sup>144</sup>.

Si elle n'a jamais été explicitement formulée par Foucault dans le cadre de ses travaux, la distinction entre société disciplinaire et société de contrôle y figure néanmoins de façon implicite (HARDT & NEGRI 2000 : 502), renvoyant à la différenciation effectuée par Marx entre les deux modalités du contrôle social que sont la subsumption formelle et la

<sup>144</sup> Soit « Contrôle et devenir », et « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in *Pourparlers*, 1990, Paris : Les Editions de Minuit, Collection "Reprise".

subsumption réelle du travail dans le capital<sup>145</sup>. Alors que la première est celle du besoin extérieur de pouvoir – le propre de la société disciplinaire – la seconde renverrait à la société de contrôle moderne où un état d'exception permanent se ferait le vecteur d'une gestion biopolitique fluide, globale et dépersonnalisée (WERNER, BENOIST ET LHOMME 2005 : 38; HARDT & NEGRI 2000 : 48–51).

Michel Foucault comprit la société disciplinaire comme un mode de structuration du pouvoir correspondant à la première phase d'accumulation capitaliste, phase historique trouvant son apogée au XXe siècle mais dont la fin de la seconde guerre mondiale sonnerait déjà le glas au bénéfice de l'émergence de nouvelles formes de pouvoir. Ainsi énonçait-il en 1978: « La discipline, qui était si efficace pour maintenir le pouvoir, a perdu une partie de son efficacité. Dans les pays industrialisés, les disciplines entrent en crise. [...] Il est évident que nous devons nous séparer dans l'avenir de la société de discipline d'aujourd'hui. »<sup>146</sup>

À la suite des régimes de pouvoir souverain et disciplinaire antérieurement décrits, Deleuze se fera alors le théoricien d'une intuition explicitement formulée par le philosophe de son vivant mais jamais développée comme telle. Se basant sur la crise généralisée vécue par tous les grands milieux d'enfermements – usine, prison, hôpital, école, famille –, le co-auteur de l'*Anti-Œdipe* se fera le descripteur d'un modèle de société à l'agonie mutant vers un nouveau paradigme de pouvoir. Si la prison servait de modèle analogique à l'âge disciplinaire, l'ordre lui succédant substituerait au principe de l'enfermement les paramètres de la régulation et du contrôle dans des espaces ouverts, les flux se devant d'être désormais gérés à travers les facteurs constitutifs du temps, de la vitesse et de l'action à distance (LAZZARATO 1997). Aux « moulages » et aux mondes cloisonnés des sociétés disciplinaires se substitue ainsi la modulation à l'air libre des sociétés de contrôle. Si les mécanismes de surveillance n'ont pas

<sup>145</sup> Pour les concepts de *subsumption formelle* et la *subsumption réelle* du travail dans le capital, on se référera à : Karl Marx, « Résultat du procès de production immédiat » (trad.), publié en appendice du *Capital*, Paris, Gallimard (Pléiade), Livre I, chapitre 15, annexe 5, pp. 961–967, et Antonio Negri, *Marx au-delà-déjà de Marx*, trad. Roxane Silberman, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>146</sup> M. FOUCAULT, « La société disciplinaire en crise », *Dits et Écrits*, t. 2., 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001, p. 532-533.

disparu au sein de ces dernières, ils s'appuient désormais sur de nouveaux dispositifs : informatiques, télématiques, électroniques, biométriques, etc., autant d'éléments « souples, modulables et fluctuants » (HARDT ET NEGRI 2000 : 49) permettant d'assurer des processus de vérification permanente.

Dans le livre qu'il consacra à Michel Foucault<sup>147</sup>, Gilles Deleuze avait proposé de distinguer les deux grands axes définissant la catégorie des « technologies politiques » (soit l'anatomo-politique et la biopolitique) de la façon suivante<sup>148</sup> : l'anatomo-politique se caractérise par le fait d'« imposer une tâche ou une conduite quelconques à une multiplicité d'individus quelconque, sous la seule condition que la multiplicité soit peu nombreuse, et l'espace limité, peu étendu », alors que la biopolitique tend à sa différence à « gérer et contrôler la vie dans une multiplicité quelconque, à condition que la multiplicité soit nombreuse (population) et l'espace étendu ou ouvert » (DELEUZE 2004 : 79). À partir de cette distinction, Deleuze soulignait la transformation des fonctions propres aux sociétés de surveillance dans leur passage aux sociétés de contrôle. Alors que le projet mis en place par l'idéal de surveillance exigeait pour conditions d'opérabilité une multiplicité humaine peu nombreuse et un espace limité, ces deux facteurs se voient disparaître dans les sociétés de contrôle au profit d'un espace ouvert et des quantités humaines illimitées, soit ce qui formait auparavant les conditions d'opération du champ de la stricte biopolitique. Ainsi, du moule à la modulation (ZARIFIAN 2003a), immobilisme des acteurs et surveillance humaine cèdent la place au mouvement et à la liberté de circulation dans des espaces désormais fluides où le contrôle s'effectue par le biais de machines remplaçant l'œil humain. Un « passage de la visibilité des corps dressés à la computation des traces codées »<sup>149</sup>, l'enfermement comme technique principale de la société disciplinaire cédant désormais sa

<sup>147</sup> Foucault, 1986, Les Editions de Minuit, 143 p.

<sup>148</sup> Nous devons ici certains des propos tenus ou distinctions effectuées à l'article « sociétés de contrôle » de l'encyclopédie en ligne *Wikipédia*.

<sup>149</sup> *Ibid.*

place au règne du contrôle continu et de la communication instantanée (DELEUZE 1990a : 236). Dès lors, ainsi que le rappelaient Michael Hardt et Antonio Negri, intensification et généralisation des appareils normalisants de la disciplinarité animent de l'intérieur les pratiques communes et quotidiennes propres aux sujets des sociétés de contrôle. Loin d'un relâchement de l'emprise, ce nouveau modèle social verrait au contraire un accroissement de la sujétion. Si les sociétés disciplinaires tendaient à réserver leur surveillance aux sites circonvenus de grandes institutions sociales, la nouvelle phase de l'histoire du capitalisme fait éclater ce cadre d'intervention au profit d'une extension du contrôle à l'ensemble du réel. De registres d'intervention initialement délimités, la surveillance se fait alors totale. Par le biais de réseaux ductiles et ubiquitaires, pouvoirs économiques et politiques se conjugent en un même effort, confondant « leurs méthodes pour rattraper et poursuivre l'individualité qui s'échappe » (ZARIFIAN 2003a).

## B. LA BIOMÉTRIE, DISPOSITIF DE GESTION DE LA MODERNITÉ LIQUIDE ?

Renversant en un geste saisissant de vieilles équations trop longtemps ânonnées sur les bancs des écoles, Michel Foucault devina dans l'aube de la modernité l'avènement de nouvelles formes de contrôle social, pourfendant ainsi la croyance messianique d'un XVIII<sup>e</sup> venu libérer de tous les anciens jougs. Mieux punir, insérer le pouvoir de punir plus profondément dans le corps social par la généralisation de la fonction punitive, intensifier le quadrillage pénal, autant de mesures accompagnant l'émergence de cette nouvelle phase de l'histoire des sociétés occidentales – épiphanies multiples d'un projet aux accents totalitaires se dissimulant derrière les voiles enchanteurs de l'utopie des Lumières :

« Le songe d'une société parfaite, les historiens des idées le prêtent volontiers aux philosophes et aux juristes du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais il y a eu aussi un rêve militaire de la société ; sa référence fondamentale était

non pas à l'état de nature, mais aux rouages soigneusement subordonnés d'une machine, non pas au contrat primitif, mais aux coercitions permanentes, non pas aux droits fondamentaux, mais aux dressages indéfiniment progressifs, non pas à la volonté générale, mais à la docilité automatique ». (FOUCAULT 1975 : 106).

Avec l'émergence et la progressive structuration de la société de surveillance, véritable *anatomie politique* de la société libérale, la modernité accouchait d'un ensemble de techniques de coercition se traduisant par un quadrillage systématique du temps, de l'espace, et des individus ; investissant tout à la fois les corps, les gestes, les pensées, les attitudes et les discours, ce fonctionnement *infra politique* du pouvoir était alors saisi comme le principe directeur de l'homogénéité du corps social de la modernité, voué « à la production d'un corps utile soumis à l'injonction du travail régulier » (FOUCAULT 1975).

Cette infrastructure disciplinaire verrait son heure sonner avec la dissolution des paramètres constitutifs d'une modernité solide (Bauman) en proie aux affres de la métamorphose. Mouvance, protéiformité, virtualisation, instantanéité, ubiquité<sup>150</sup>, autant de traits annonçant alors le triomphe d'un nouveau chapitre de la modernité, emportant dans ses flots les armatures trop rigides du précédent « régime des solides » (CEYHAN 2006b) au profit de modalités de contrôle faisant la part belle au modèle rhizomique<sup>151</sup> proposé par Deleuze et Guattari dans *Mille Plateaux* (DELEUZE GUATTARI 1980 : 9–38). Ainsi que l'illustre Michel Serres dans *Atlas* (SERRES 1994 : 126–127), le passage de la figure du solide Hercule au

<sup>150</sup> C'est Paul Virilio qui, parlant des « épiphanies électroniques », évoque à leur sujet « l'ubiquité, l'instantanéité, et l'immédiateté » (cité in LYON 2003 : 85).

<sup>151</sup> Titre d'un article publié en 1976 et devenu par la suite l'introduction de *Mille Plateaux* (1980), le "rhizome" est probablement le plus célèbre des concepts forgés par Gilles Deleuze et Félix Guattari. Renvoyant à un mode d'interrelations acentré et non hiérarchique, il se constitue de points de connexion (les rhizomes) qui – connectés les uns aux autres – déterminent la configuration générale d'un monde conçu comme un réseau. Les connexions reliant les différents rhizomes entre eux constituent ce que les deux auteurs appellent des lignes ou des segments tissant la toile du réseau. Entre autres caractéristiques, ses auteurs le décrivent comme une structure ramifiée, protéiforme, faite de flux déterritorialisés, et fondée sur les principes de connexion, d'hétérogénéité, l'articulation des organisations de pouvoir, les entrées multiples, ainsi que le principe de « rupture assignifiante » (DELEUZE GUATTARI 1980 : 16) - soit la capacité d'être rompu en certains endroits sans conséquences majeures (DELEUZE GUATTARI 1980 : 9–38).

volatile Hermès par le truchement du liquide Prométhée consacre le baptême même de la modernité avancée<sup>152</sup>.

Si l'identification des individus dans un espace quadridimensionnel s'est toujours posée comme l'un des piliers fondateurs de l'État wébérien et l'une des garanties constitutives de son maintien, un monde à la mouvance croissante s'assortissait de l'horizon possible de tous les chaos. Au cœur d'une réalité privilégiant désormais ouverture, circulation, fluidité et interpénétration, l'élaboration de mécanismes de contrôle permettant le quadrillage de la multiplicité des corps dans l'espace et le temps, ainsi que le repérage de leurs déplacements se révélait de fait indispensable. À contexte de nature héraclitéenne, la biométrie apparaît alors comme une solution de choix. Commentant les transformations actuellement vécues par les appareils étatiques de l'hémisphère nord, David Lyon relevait l'obsolescence des formes de commande centralisées et coercitives jusqu'alors opérées, étiolement historiquement programmé cédant le pas à de nouveaux modes de gouvernementalité dont les dispositifs biométriques et autres *data-processing* représentent autant de figures propres (LYON 2003 : 106).

Pour illustrer ces nouveaux modes de gouvernementalité hyper-ductiles par opposition aux vieilles disciplines « opérant dans la durée d'un système clos » (DELEUZE 1990b : 241), Gilles Deleuze rappelait dans son « Post-scriptum au sociétés de contrôle » que Félix Guattari avait un jour imaginé une ville où l'individu, munie d'une carte électronique faisant office de passe-droit, devenait dès lors idéalement contrôlable par le biais d'une gestion informatique centralisée qui permettait de retracer de façon précise ses faits et gestes du quotidien (*Ibid.* 246). Cette idée d'un contrôle high-tech aux procédures fluides qu'autoriserait la combinaison de l'informatique et des réseaux n'est aujourd'hui bien

---

<sup>152</sup> In CEYHAN Ayse. 2006 : « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », *Cultures & Conflicts*, n°64 (2006), pp. 33-47, note 2. Ce passage pourrait également être illustré par la dichotomie que proposèrent Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Mille Plateaux* entre « espace lisse » et « espace strié » (DELEUZE GUATTARI 1980).

entendu plus du registre de l'imaginaire, le sujet de nos sociétés post-industrialisées se voyant « tracé » de façon continue, la fréquence variant au gré de son recours au divers dispositifs constitutifs de son quotidien, tels que téléphones cellulaires, cartes de crédit, accès Internet, caméras de vidéosurveillance, entrées de garages, badges d'accès divers, cartes de fidélité, etc. (WERNER, DE BENOIST ET LHOMME 2005 : 38)<sup>153</sup>.

Avec l'instauration et la progressive généralisation des mesures de sécurité biométriques, la pratique se transforme. Du principe de sources diverses, extérieures au sujet et aux standards de surcroît multiples dont elles tiraient leur opérabilité, les techniques de contrôle se font uniques et universelles, la biologie de l'individu se proposant dès lors au rang de *ID Card*. Le sujet, sommé « d'avancer » une partie de son corps pour identification, se voit alors validé ou refusé. La relative facilité opérationnelle du processus – perd-on ou prend-on le risque de voir se « démagnétiser » une partie de son propre corps ? – associé à un climat d'insécurité politique savamment utilisé, sert alors de caution à sa généralisation massive. Aux vieilles disciplines jusqu'alors paradigmatiquement représentées par l'institution carcérale se substituent de fait des formes de pouvoir nouvelles. Variantes souples et décentralisées, elles suppriment la centralité et la visibilité du pouvoir, et modifient les paramètres de l'immobilité auparavant requis pour l'exercice d'une surveillance désormais tenue dans des espaces ouverts et médiatisés par la technologie. Si l'enfermement est toujours leur mot d'ordre, les nouveaux paramètres constitutifs d'une réalité aux accents protéiformes voient la préséance désormais accordée au mouvement et à la liberté de circulation dans des espaces fluides, où le contrôle s'effectue par le biais de machines remplaçant l'œil humain. Pour reprendre une idée du sociologue Maurizio Lazzarato, la propagation des technologies biométriques pourrait alors être envisagée sous le prisme d'un

---

<sup>153</sup> L'article faisait plus précisément référence à un citoyen de la Communauté Européenne, indiquant un « traçage » moyen de quelque vingt fois par jour. On conviendra toutefois qu'au vu des différents moyens de contrôle mentionnés, la différence culturelle entre les deux riverains atlantiques se révèle relativement faible.

« nouvel ordre mondial qui, producteur de mouvements de déterritorialisation, irait en se désinsérant des processus d'assujettissements propres à la société disciplinaire. Défaisant ainsi les vieilles stratifications [...] et détermin[ant] de nouveaux agencements collectifs de production de subjectivité » (LAZZARATO 1997), cette nouvelle forme d'économie contribuerait à constituer par là ce que cet auteur appelait ailleurs une « cartographie des biopouvoirs » renouvelée (IBID. 2000).

Dans le prolongement de cette idée, on pourrait entendre l'investissement des dispositifs biométriques par le pouvoir comme une réponse ou une stratégie adaptative de celui-ci à la « liquéfaction » des structures constitutives de la phase « solide » de la modernité. Théorisé par Zygmunt Bauman, le concept de « modernité liquide »<sup>154</sup> fut développé afin de désigner l'étape actuelle du développement de nos sociétés, conjointement aux évolutions de la globalisation et de son cortège de transnationalisations. Contrairement à la modernité solide, le stade liquide de celle-ci se caractérise par la fluidité, la mobilité, l'interconnectivité, de même qu'une déstructuration des institutions sociales, la dilution du vivre-ensemble, ainsi qu'une montée des sentiments d'insécurité et d'incertitude ontologique, cognitive et relationnelle. Entraînant de nouvelles formes de violences, elle génère de nouveaux dispositifs de surveillance. Alors que le sociologue faisait coïncider la « modernité solide » avec la technologie lourde et un idéal-type de surveillance représenté par le Panoptique, les « forces de liquéfaction » de la modernité dite liquide entraînaient quant à elles une évolution des systèmes de surveillance vers des architectures « post-panoptique » (BAUMAN 2000) à caractère motile et décentralisé, ainsi qu'un besoin croissant d'informations portant sur les activités des individus dans la sphère publique et privée (CEYHAN 2006a). Selon l'angle de lecture développé par le sociologue polonais, les mesures de surveillance

<sup>154</sup> Voir Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, London, Polity Press, 2000 ; *Globalization, The Human Consequences*, London, Polity Press, 1998 ; *Liquid Love*, London, Polity Press, 2004.

contemporaines seraient dès lors chargées de filtrer les fluides constitutifs de nos sociétés liquides actuelles (LYON 2003 : 62).

Dans un article prenant pour point de départ la surenchère actuelle des technologies de surveillance et de contrôle<sup>155</sup>, Philippe Bonditti suggérait de comprendre la rationalité sous-jacente à la guerre au terrorisme et à son efflorescence technicienne dans ce qu'il appelait la « relation contrariée au territoire » caractéristique de notre époque. Habitées par le souci de la mobilité croissante et d'un rapport à l'espace transformé, les instances étatiques actuelles et leurs organes de sécurité se verraient hanté par le besoin d'articuler « la gestion/maîtrise du *vivant-en-mobilité* » avec les cadres spatio-temporels de la souveraineté étatique à partir desquels sont développés ces mécanismes de gestion. Réarticulation de l'espace et du temps autour de la figure du Prince, on pourrait dès lors comprendre que 9/11 serve de vecteur d'intensification et de légitimation d'une stratégie ayant pour enjeu final non moins que le réinvestissement de la « figure du souverain » au sein d'un nouveau réaménagement de l'espace (BONDITTI 2005). L'outil biométrique viendrait ainsi garantir une extension réticulaire et démultipliée du pouvoir, garantissant le contrôle des accès mais également des trajectoires de ses sujets dans un espace surquadrillé. Par la pénétration digitale du corps et sa codification en données numériques - préalables à un quadrillage spatio-temporel de celui-ci -, la « microphysique du biopouvoir » se verrait une fois encore consacrée. Non seulement le pouvoir bénéficierait-il de mesures de traçabilité sans équivalent aucun, mais encore se verrait-il offrir la possibilité de se rappeler à des sujets d'autant plus disciplinés que maintenus sous inspection biométrique constante : aux passages de frontières bien sûr, mais aussi aux guichets des banques, au centre sportif, à la cafétéria, dans l'entreprise, à la pharmacie, à la porte des domiciles, etc. Sous le label vendeur de *Making the world a safer place*, les technologies du contrôle ubiquitaire se feraient ainsi les nouveaux garants de

---

<sup>155</sup> « Biométrie et maîtrise des flux : vers une 'géo-technopolis du vivant-en-mobilité' », Philippe Bonditti, 2005. Voir Bibliographie.

ainsi les nouveaux garants de l'homogénéité du corps social, bracelets électroniques invisibles des forçats de la modernité liquide.

À l'occasion d'une analyse généalogique qu'il effectuait du concept foucauldien de « dispositif »<sup>156</sup>, Giorgio Agamben rappelait la fonction d'opérateur de gouvernance de ce principe, véritable « machine à produire des subjectivations ». À la suite de Michel Foucault qui démontra comment les dispositifs de la société disciplinaire tendent à créer – à travers tout un cortège de pratiques, discours, savoirs et exercices – « de[s] corps dociles mais libres qui assument leur identité et leur liberté de sujet dans le processus même de leur assujettissement » (AGAMBEN 2007 : 42), ceux biométriques adapteraient précisément ce principe de gouvernementalité dans l'espace ouvert et fluide précédemment décrit. Transformant le biologique en un code lisible en machine, ils se font medium d'une intensification du pouvoir sur le sujet lui-même, le corps se faisant alors « objet transitionnel » entre la somme considérable de données existant sur chacun dans les bases de données du cybermonde et notre individualité physique. Irma Van der Ploeg avançait à ce titre l'hypothèse que le corps soit aujourd'hui susceptible de devenir le chaînon manquant entre espace-temps réel et virtuel, passerelle entre la réalité « euclidienne » de notre inscription dans l'ici et maintenant et la « digital persona »<sup>157</sup> représentée par la somme de toutes les données et « traces » que nous laissons sur notre compte dans le cyberspace (VAN DER PLOEG 1999 : 42). Philippe Bonditti soulignait pour sa part le fait que la biométrie permette d'assurer la jointure technique entre le contrôle des individus au sein de l'espace territorial et celui assuré au sein des réseaux. Dénominateur commun de nos deux hypothèses, la biométrie ferait alors office de point de jonction entre réalité et virtualité au profit d'une culture de la surveillance et du contrôle.

<sup>156</sup> Dans *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, 2007, Paris : Editions Payot & Rivages, Coll. « Rivage poche/Petite Bibliothèque ».

<sup>157</sup> Nous devons le concept de « digital persona » à Roger Clarke. Voir « The Digital Persona and Its Application to Data Surveillance », *The Information Society*, 1994, Vol. 10, pp. 77-92.

Nouvel opérateur social au service d'une gouvernance globale et autonomisée, la biométrie instituerait donc le corps au titre de nouvelle *lingua franca* planétaire, tribut versé à cette armature sécuritaire aujourd'hui constitutive du champ des relations internationales. Hybridation des catégories de l'identification individuelle, de la gestion du risque et du contrôle social sur fond de lutte contre-terroriste et de gestion des flux, la biométrie – généralisée à l'ensemble du cheptel humain – tracerait désormais la frontière entre “in” et “out” du système, se proposant comme arbitre de nouvelles distributions citoyennes. Ainsi :

« [...] plus qu'un artéfact, la biométrie [serait] en passe de devenir l'élément clef d'un système d'identification et de surveillance qui se met en place au niveau mondial. Tout en faisant partie d'une politique de sécurité qui conçoit l'identité et le mouvement des individus comme sources de dangers et de risques, la biométrie est représentative d'une nouvelle phase de la modernité, caractérisée par la fluidité, la miniaturisation et la dématérialisation. [...] Une nouvelle modernité [défiant] les conceptions classiques de frontière, d'identité et de sécurité [...] » (CEYHAN 2006b : 33).

Partie intégrante d'un ensemble infrastructurel de contrôle social repensé, cette technologie offrant le transcodage du vivant en patrons d'information numériques entrerait alors dans le cadre d'un effort adaptatif du pouvoir au contexte précité, lui offrant non moins qu'une possibilité de traçabilité du sujet dans un espace ouvert, opérant par là une démultiplication de sa capillarité (BONDITTI 2005).

Cette fonction policière capillarisée, Michael Hardt et Antonio Negri l'interprètent comme l'un des auxiliaires constitutifs d'un nouvel ensemble systémique à la nature biopolitique – l'*Empire* –, dont ils décrivent la constitution planétaire comme suit :

« L'Empire émerge aujourd'hui comme le centre qui soutient la mondialisation des réseaux de production et tisse une toile largement

enveloppante pour essayer d'englober toutes les relations de pouvoir dans son ordre mondial ; [...] dans le même temps, il développe une puissante fonction de police à a fois contre les nouveaux barbares et contre les esclaves rebelles qui menacent son ordre. » (HARDT ET NEGRI 2000 : 44).

« La légitimité de l'ordonnement impérial soutient l'exercice du pouvoir de la police, tandis que, dans le même temps, l'activité mondiale de la police démontre l'activité réelle de l'ordonnement impérial. Le pouvoir juridique de gouverner sur l'exception et la capacité de déployer la force policière sont ainsi deux données fondamentales qui définissent le modèle impérial de l'autorité » (*Ibid.* 41).

Constitutive d'un nouveau modèle de pouvoir, la biométrie se ferait alors par sa capacité à pénétrer le tissu humain vecteur de reconduction privilégié de cette « texture carcérale de la société » décrite par Foucault dans *Surveiller et Punir*, et dont il mentionna le point d'Archimède dans « les captations réelles du corps et [leur] perpétuelle mise en observation » (FOUCAULT 1975 : 356).

### C. LA BIOMÉTRIE COMME « TATOUAGE BIOPOLITIQUE »

Si les mécanismes disciplinaires se faisaient l'armature d'une société libérale basée sur la liberté et l'individuation grandissante du sujet (FOUCAULT 1975), les nouveaux mécanismes de contrôle fleurissant actuellement se positionnent comme les garde-fous d'une ère ultralibérale basée sur la surindividuation de celui-ci. Alors qu'il décrivait plusieurs des mécanismes afférents aux sociétés de contrôle, Gilles Deleuze mentionna dans l'un de ses articles leur émergence comme participant de la naissance d'un nouveau régime de domination (DELEUZE 1990b: 247).

Quelque quinze ans après, la question serait : de quel ordre ? Nouveau cycle d'une gestion biopolitique des populations s'inscrivant comme une continuation *soft* des étapes précédentes, ou durcissement brutal aux promesses orwelliennes ? Tous n'auront pas répondu de façon égale. Giorgio Agamben, à l'occasion de deux éditoriaux qu'il faisait paraître dans *Le Monde*<sup>158</sup> afin de mettre en garde contre la généralisation de la technologie biométrique, y voyait quant à lui ni plus ni moins qu'une forme nouvelle de ce qu'il nommait, en référence directe aux pratiques de l'Allemagne hitlérienne, un « tatouage biopolitique ». Le ton avait le mérite d'être clair, rendant une chose à tout le moins certaine : si l'implantation d'une technologie aujourd'hui largement utilisée à un niveau gouvernemental s'effectue de façon massive, sa légitimation s'appuie grandement sur l'argument de l'état d'urgence déclenché par les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et la lutte contre le climat d'insécurité qui en découle. Ainsi, modalité nouvelle de ritualisation de la reconnaissance d'autrui, mais aussi et surtout forme inédite de rituel de pouvoir exercé sur les corps, la biométrie entre de plain-pied dans l'inventaire des technologies politiques de domination, la frontière critique de cette évolution se situant dans le fait que le corps biométrique puisse devenir à terme un corps idéalement forgé par les inégalités sociales et politiques, un corps biopolitiquement *sur*contrôlé.

### *Le corps biopolitiquement surcontrôlé*

Alors que Michel Foucault avait fait de la projection du biologique dans le politique la marque fondatrice du biopouvoir (FOUCAULT 1976 : 187) – le corps réunissant savoir et pouvoir en un même objet de désir –, la biométrie poursuivra le processus précédemment amorcé. Investie de l'autorité d'administrer les privilèges socio-économiques et les droits d'accès, elle ne limitera cependant pas son nouveau ministère à des procédures de stricte

---

<sup>158</sup> Respectivement le 13 août 2004 et le 6 décembre 2005. Voir bibliographie.

vérification de l'identité. Au cœur du contexte d'insécurité politique actuel, ce dispositif vient également surajouter aux marqueurs biologiques qui servent aujourd'hui d'identifiants une dimension prédictive. L'appartenance ethnique se voit alors devenir l'un des facteurs de classification des services du Renseignement, pour une question susceptible de se voir formulée de la façon suivante : « Quelle biologie pour quel comportement futur ? ».

Une pente biopolitique dont on sait la dangerosité, et dont la mémoire conserve encore la trace fraîche des abominations commises à l'avoir imprudemment empruntée, la biométrie n'étant certainement pas la première discipline au service de nos fantasmes d'identification sociale et de gestion du risque (AAS 2006 : 147). Aussi, la frontière entre le principe identificatoire et/ou authentificatoire « bénin » et sa contrepartie « maligne » se révèle-t-elle mince, ancrage cristallisant volontiers les pires angoisses des contempteurs de cette technologie. Aujourd'hui utilisée à des fins de droit de passage, le glissement de la biométrie vers un profilage biologique aux finalités perverses se verrait selon eux chose aisée, instrument biopolitique au service d'un désormais « droit de vie et de mort » soumis à l'empire de l'arbitraire. Agamben avait souligné dans ses réflexions traitant de la notion d'état d'exception combien celle-ci – lorsque les circonstances historiques consacrent sa métamorphose en règle – voit alors le système politique se transformer en un appareil de mort (AGAMBEN 2002). Aussi nous proposons-nous en dernier volet de notre réflexion de faire retour sur les analyses consacrées par cet auteur à la réalité biopolitique du régime nazi, afin d'évoquer les éventualités de « dérapage biopolitique » posées par la question du corps biométrisé, rappelant que – *nolens volens* – ce fascinant instrument au service de la Raison n'a d'égal que sa capacité mortifère, si dévoyé.

*Biopolitique et état d'exception : l'horizon de zones interlopes*

Alors que Gille Deleuze poursuivait avec sa réflexion sur les régimes disciplinaires le volet plus anatomo-politique de l'héritage foucauldien, Giorgio Agamben reprenait à son compte le versant biopolitique de l'œuvre, dont il étendra par ses travaux et analyses le champ significatoire. À la lumière de concepts et de perspectives innovantes, il énoncera à travers une analyse des figures de la liminalité biopolitique la thèse consistant à voir dans l'état d'exception le développement d'un paradigme de gouvernement caractérisant les sociétés contemporaines, féconde réflexion ouvrant l'analyse du biopouvoir à de nouveaux horizons.

S'inscrivant dans un continuum radicalisant la teneur des thèses biopolitiques de l'auteur de *Sécurité, Territoire et Population*, Giorgio Agamben comprendra l'entrée du biologique dans les calculs politiques de la gouvernamentalité moderne comme signant le terme de la distinction autrefois effectuée par les Anciens entre *oikos* et *politeia* – soit des sphères s'occupant respectivement de la corporalité biologique à soigner dans le privé et de la corporalité commune (politique) relevant de la scène publique. Par le biais de la nuance socio-sémantique *zôê/bios* propre à l'Antiquité classique, il rappellera la distinction autrefois effectuée par la culture politique du monde grec entre vie naturelle et vie politique, entre « l'homme comme simple vivant qui avait son lieu dans la maison » – la zôê (ζωή) – et « l'homme sujet politique qui avait son lieu dans la polis » – le bios (βίος) (AGAMBEN 1995 : 149).

L'évolution des sociétés occidentales a pour G. Agamben ceci de remarquable qu'elle marque une disparition graduelle de cette différenciation, l'introduction de la zôê au cœur même de la vie politique se faisant symptôme d'une « politisation de la vie nue », marque fondatrice de la culture biopolitique. L'émergence du biopouvoir sera donc selon cette analyse celle de l'inscription au sein du peuple d'une population, soit de la transformation

d'un corps initialement politique en un corps désormais biologique – d'où les mécanismes régulateurs de la natalité, mortalité, santé, maladie, etc. C'est par l'introduction de la zôê dans la sphère de la *polis*, lieu initial du bios strict, que la vie naturelle des hommes va se voir désormais politisée, alors que sa particularité était jusqu'alors d'être exclue de ce domaine. Comme le disait Foucault dans sa très belle formule : « L'homme, pendant des millénaires, est resté ce qu'il était pour Aristote : un animal vivant, et de plus capable d'une existence politique ; l'homme moderne est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question » (FOUCAULT 1976).

Agamben envisagera à partir de cette grille de lecture la politique nazie sous l'angle du « premier État radicalement biopolitique » de l'histoire (AGAMBEN 1997 : 154), comprenant le III<sup>e</sup> Reich comme le lieu d'un pouvoir se structurant entièrement à partir des décisions portant sur la vie en tant que telle. Cette analyse de la politique caractérisant l'Allemagne nazie servira à notre auteur de tremplin permettant le développement de toute une réflexion sur les modes de gouvernementalité caractérisant les sociétés contemporaines. A partir notamment de l'analyse du principe d'« état d'exception » théorisé par Carl Schmitt, il développera la thèse consistant à voir dans cette mesure politique une règle désormais commune de la gouvernementalité contemporaine. On rappellera brièvement de la notion d'état d'exception qu'elle se définit comme une mise en suspens temporaire des procédures habituelles de l'ordre juridique alors que l'exigent des conditions politico-historiques jugées exceptionnelles. Prérégative fondatrice et constitutive du pouvoir du Prince, ce basculement dans l'empire d'un régime de « l'exécutif strict »<sup>159</sup> se définit ainsi comme le seuil ou la

---

<sup>159</sup> Ce que traduit volontiers l'expression « pleins pouvoirs », soit l'attribution à l'exécutif « du pouvoir de promulguer des décrets ayant force de loi » (AGAMBEN 2003 : 16).

suspension momentanée d'un ordonnancement étatique d'usage qui – alors que zone vide de droit – sert paradoxalement l'autoconservation de l'État<sup>160</sup>.

Ainsi, « violence à l'extérieur ou au-delà du droit » (AGAMBEN 2002) supposée répondre à la définition d'une mesure d'exception, mais dans lequel Giorgio Agamben décèlera en revanche le développement d'un paradigme de gouvernement propre aux sociétés contemporaines, s'inscrivant par là dans le sillage du diagnostic formulé par Benjamin dans son essai *Zur Kritik der Gewalt*, pour qui « l'état d'exception [...] est devenu la règle » (BENJAMIN 2000 : 697). Nouvel avatar politique de nos sociétés modernes, ce revers de la norme porterait alors la marque de sa cristallisation, couvre-feu se pensant lumière éternelle. Centrale à la pensée d'Agamben, la notion de « camp » nommera cet espace de l'histoire récente, où règle et exception se fondent en un régime commun aux contours indiscernables. Abordée à de nombreuses reprises dans l'œuvre du philosophe, le camp illustrera à ses yeux le *topos* de notre modernité, domaine où zoê et bios s'offrent en une indistinction mutuelle – paradigme de l'espace politique contemporain (AGAMBEN 1995 : 132 et 150). L'image terrible et redoutable de cette figure de la liminalité où l'exception se fait alors structure, Giorgio Agamben la consacra dans la formule du « camp comme nouveau *nomos* biopolitique de la planète », matrice du biopouvoir dont Auschwitz pourra aisément figurer l'archétype.

Le camp comme paradigme se substituant au modèle de la Cité et de l'État-nation, il en dira dans son ouvrage *Homo Sacer* : « Le camp en tant que localisation disloquante est la matrice cachée de la politique où nous vivons encore et que nous devons apprendre à reconnaître, à travers toutes ses métamorphoses, dans les zones d'attente de nos aéroports comme dans certaines périphéries de nos villes. » (AGAMBEN 1997 : 189). Ainsi, « état d'exception » et

<sup>160</sup> On notera au passage de cet état d'exception, qu'Agamben définit superbement comme un « espace anémique, dans lequel l'enjeu est une force de loi sans loi » (AGAMBEN 2002), qu'il est le moyen inventé par Schmitt pour répondre à la thèse de Benjamin d'une violence pure.

« camp » voient leurs destins conjugués lorsque le premier commence à devenir la règle, dangereuse transformation de l'ordre constitutionnel que G. Agamben dénoncera, inaugurant la thèse d'une « solidarité profonde entre démocratie et totalitarisme » (AGAMBEN 1997 : 18), ce lieu d'une substitution des « démocraties gouvernementales » aux « démocraties parlementaires ». On comprendra donc que la dénomination et la topographie du camp se voient devenir presque accessoires au regard de son principe structurel – soit cette matérialisation de l'état d'exception et la création d'un espace pour la vie nue, figures de son essence (AGAMBEN 1995 : 52). Et le philosophe de nous rappeler dans un linéament d'une étrange actualité que lorsque « l'état d'exception devient la règle, alors le système politique se transforme en un appareil de mort » (AGAMBEN 2002).

Le camp, c'est l'« espace » où biologie et politique se mêlent en d'étranges accointances, offrant la zoé telle une Iphigénie en tribut à la toute-puissance du destin. Ainsi :

« [...] si l'essence du camp consiste en la matérialisation de l'état d'exception et dans la création qui en résulte d'un espace où la vie nue et la norme entrent dans un seuil d'indistinction, il faudra alors admettre qu'on se trouve virtuellement en présence d'un camp chaque fois qu'est créée une telle structure, indépendamment de la nature des crimes qui y sont commis et quelle qu'en soient la dénomination et la topographie spécifiques. On appellera donc camp aussi bien le stade de Bari où, en 1991, la police italienne entassa provisoirement les immigrants albanais clandestins avant de les renvoyer dans leur pays [...] que les zones d'attente dans les aéroports internationaux français où sont retenus les étrangers désireux de se voir reconnaître le statut de réfugiés. »  
(AGAMBEN 1995 : 52; 1997 197-188)

Le processus de soumission des identifiants biométriques du sujet comme condition d'accès à l'espace ou au service demandé s'offrirait alors en une parfaite illustration de ce principe

où la vie nue se révèle comme suspendue à l'arbitraire de la décision souveraine. Au service d'un accroissement de l'emprise assurée sur l'homo sacer, la technologie biométrique viendrait mailler le tissu social de ses dispositifs, étendant la culture du camp d'autant de jalons constitutifs. On se verrait alors proche des positions théoriques d'un Anthony Giddens qui ira jusqu'à compléter cette équation d'une « culture de la surveillance comme déroulement du programme de l'État-nation moderne » en saisissant dans les rationalités propres au programme démocratique de la modernité et du totalitarisme une convergence certaine, affirmant : « Dans le domaine administratif, il y a risque de création d'un pouvoir totalitaire dès que se manifestent des mouvements favorables à une plus grande démocratie. » (GIDDENS 1985: 178). Zygmunt Bauman aura pour sa part ce raisonnement dont on ne saura que souligner la prégnante actualité: « L'intensification des opérations de surveillance fournit de nombreuses occasions d'implication démocratique, mais rend également possible le contrôle du pouvoir politique par une minorité, appuyé par l'accès monopolistique aux moyens de la violence, comme instrument de terreur. Totalitarisme et modernité ne se rejoignent pas fortuitement, mais naturellement [...] » (BAUMAN 1989 : 178)<sup>161</sup>.

### *Aquaplanings biopolitiques*

En 1998, soucieux d'imposer les cadres législatifs ad hoc à un secteur privé recourant de manière croissante aux systèmes de sécurité biométriques, l'État de Californie adoptait le « Consumer Biometric Privacy Act ». Exigeant notamment que « les identifiants biométriques collectés ne contreviennent pas aux lois relatives à la race, au genre et à toute

---

<sup>161</sup> C'est nous qui soulignons.

toute autre forme de discrimination »<sup>162</sup>, ce texte de loi posait clairement les limites d'une pratique ayant suscité bien des inquiétudes<sup>163</sup> (VAN DER PLOEG 1999 : 43).

Tel que n'auront en effet pas manqué de le souligner différents auteurs, ce principe des corps codés et numérisés, autorisant ou déniait l'accès des sujets eux-mêmes à un espace ou à un service requis, n'est pas sans réveiller les vieux fantômes de la conscience occidentale. On se souvient en effet de ce mode opératoire de gestion des populations basé sur la biologie individuelle comme critère de validation/invalidation et des usages pervers qui en furent tirés par les régimes « à biopolitique ajoutée » d'un 20e siècle qui, poussant les césures biopolitiques jusqu'à plus soif, touchait aux stades ultimes d'une biopolitique du racisme où la césure elle-même perdait toute raison d'être pour se noyer dans les figures de la mort et de l'extermination. (AGAMBEN 1998 : 92).

Commentant la mise en place d'un projet de gouvernance libérale globale actuellement en voie de constitution, Katja Franko Aas proposait dans son article *The body does not lie* que le corps soit graduellement en train de devenir – outre une source d'identification majeure – un élément central des mécanismes d'exclusion de notre modernité avancée, processus susceptible de mener, à terme, à la possibilité d'un triage génétique selon des modalités restant à définir : sur la base d'une sélection des « individus à risque », un traitement ou une discrimination se verrait alors effectuée par l'État, les compagnies d'assurance, de possibles partenaires sexuels ou encore des conseillers génétiques (AAS 2006 : 148). Bien que la question puisse éventuellement prêter à sourire, nous rappelant certains parmi les plus célèbres productions de la science-fiction de ces dernières années<sup>164</sup>, on concédera à cet

<sup>162</sup> « Collection of biometric identifier must not conflict with race, gender, or other anti-discrimination laws » dans le texte. *Biometrics in Human Services*, Vol.2, No.2, May 1998, p.11.

<sup>163</sup> De même, l'*International Biometric Industry Association* (IBIA), regroupant plusieurs entreprises de développement, de production et d'intégration du secteur de la biométrie, a défini en 1999 un certain nombre de principes visant à préserver la vie privée (<http://www.ibia.org/privacy.htm>, « *IBIA Privacy Principles* ») (ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE, 1ère partie, II.2.b).

<sup>164</sup> On se souviendra par exemple volontiers du fameux *GATTACA* (1997) d'Andrew Niccol.

auteur que la question mérite d'être posée à une heure où s'élaborent les cadres légaux de ces nouveaux dispositifs culturels.

Ce principe de la biologie comme base de l'identification, permettant l'établissement du profil d'un individu ainsi que celui de son indice de dangerosité, doit-il être donné à lire comme symptôme de radicalisation des processus de gestion biopolitique des populations, zone dangereuse porteuse de multiples dérapages potentiels ? Le corps, à nouveau placé comme vecteur de classification ethno-sociale – critère d'éligibilité ou de rejet, de qualification ou de disqualification, d'inclusion ou d'exclusion – se ferait alors une fois encore l'expression même de ce processus décrit par Agamben d'une production exclusive de la « vie nue » (la zôê) au détriment de toute historicité (bios) du sujet. Y a-t-il plus belle illustration de cette conception militarisée de la vie et de sa gestion que celle d'un individu sommé de fournir divers de ses identifiants biométriques comme condition sine qua non d'un passage de frontière ? Ou encore cette généralisation d'une procédure qui conditionne l'accès ou le refus du sujet à un lieu ou à un service sur la base de la reconnaissance de sa « biologie » par le système ? Dit de façon cynique, Cesare Lombroso<sup>165</sup> serait d'une certaine façon bien vivant, au talent duquel nous paierions toujours notre tribut...

Se référant aux analyses de Van Gennep, l'anthropologue Martin de la Soudière soulignait dans son article « Le paradigme du passage » (SOUDIÈRE 2000) l'effort effectué par les différentes cultures afin de se donner des marges de sécurité en « colmat[ant] la béance ouverte par le passage [...], pour élargir le seuil entre séparation et agrégation »<sup>166</sup>. La frontière fut en effet et de toute éternité « un no man's land, [un] no man's time », sans impliquant autant un état transitoire qu'un statut en devenir (SOUDIÈRE 2000 : 11). Ces

<sup>165</sup> Médecin militaire et professeur de médecine légale italien, Cesare Lombroso (1835-1909) approfondit les recherches en matière d'anthropologie liées aux questions de criminalité. Convaincu du caractère inné de la criminalité, il pensait pouvoir la déduire des caractéristiques physiques. Il publie en 1876 *L'Uomo Delinquente* (l'Homme délinquant) et en 1899 *Le Crime, causes et remèdes*.

<sup>166</sup> Belmont Nicole. 1986 : « La notion de rite de passage », Centlivres et Hainard (eds), p. 17. Cité in DE LA SOUDIÈRE Martin. 2000: « Le paradigme du passage », *Communications*, Paris, n° 70, p. 17.

zones franches, limbes suspendus entre deux espaces-temps, se verront appelées à ritualisation, à l'instar du seuil et de son franchissement. Porteuses d'êtres sans statut en attente d'un devenir, elles exigeront un traitement du sujet spécifique, dépolitisation temporaire de celui-ci au bénéfice d'un investissement de son corps par l'autorité. C'est précisément dans un tel cadre de rationalité que s'inscrit le procédé biométrique, « passage ritualisé » à un espace ou à un service désigné, et dont un programme de gestion des frontières tel qu'US-VISIT constitue l'infrastructure paradigmatique.

Mais si l'on aura vu précédemment avec Anthony Giddens que la vie moderne s'accompagne d'une prolifération « naturelle » de passeurs, de médiateurs s'efforçant de pallier l'atomisation de la vie sociale, la technologie biométrique introduit une dimension inusuelle en ce sens que ses procédures automatisées, ultrarapides et aux résultats communicables à l'échelle de la planète réduisent drastiquement toute possibilité de négociation et de fait, de résistance. Ainsi que le mentionnait Katja Frantz Aas, reprenant ici une expression de Jonathan Simon, la biométrie appartient aux technologies figurant des « pouvoirs sans discours »<sup>167</sup>, l'information obtenue par son entremise étant « brute, objective, neutre, sans ambiguïté »<sup>168</sup>, ne requérant de fait aucune explication complémentaire, traduction d'une culture à une autre, ou besoin d'explication afférente (AAS 2006 : 150). La donne fondamentale de l'identifiant biométrique est qu'il peut en effet être compris par toute personne ou ordinateur dans le monde, par-delà les barrières géographiques, culturelles, ethniques et linguistiques. En termes « agambiniens », le *power without narrative* représente la parfaite vie nue. La particularité de cette sorte de « lingua franca bio-universelle » est alors d'éliminer presque complètement toute possibilité de doute et/ou de négociation dans un processus de « nihilisation de l'humain historique »

<sup>167</sup> Des « *power without narrative* » dans le texte original.

<sup>168</sup> À l'instar des procédés relevant du décodage génétique, des rayons X, ou des tests de dépistage de drogue.

(BAUMIER 2007 : 204) réduisant nos interactions et modes de sociabilité à une pure logique binaire, amenuisant d'autant nos possibilités de résistance. Et cet auteur de souligner les enjeux de tels procédés sur la nature de notre sociabilité et sur la construction de nos normes sociales, certains chercheurs, tels Michalis Lianos et Mary Douglas, ayant même poussé le raisonnement jusqu'à suggérer que les environnements sociotechniques automatisés brisent le constituant même au fondement de la culture qui réside dans la capacité à la négociation<sup>169</sup>.

Hors des murs de la Cité, on sait combien la production contemporaine de nouveaux cadres de domination s'accommode aujourd'hui volontiers d'une individualité historique du sujet tendant à s'effacer derrière la stricte logique d'une gouvernementalité biopolitique. Les exemples ne sont que trop nombreux, la gestion mise en place par l'industrie militaro-humanitaire dans les camps de réfugiés en figurant un excellent exemple. *Intra muros* en revanche, on reconnaîtra volontiers combien ce privilège n'est guère réservé à « l'exotique » mais tout autant appliqué au sujet d'un Occident désormais engagé dans un processus de véritable « prétorianisation » (BWELE 2006). C'est au cœur de cette dynamique que l'utilisation des technologies biométriques prend peut-être tout son sens, incarnant alors le parangon de la gestion biopolitique des corps, servant l'idéal de réduction de cette « vie nue » au détriment de toute inscription historique<sup>170</sup>, réduisant de fait l'éventail des possibilités à une alternative positive ou négative, stricte logique computationnelle dépendant du résultat du processus de reconnaissance engagé par la machine. Si l'on accepte le principe deleuzien selon lequel le mouvement et la liberté de circulation constituent les modalités de fonctionnement essentielles d'un régime du contrôle dont le

<sup>169</sup> 'Dangerization and the End of Deviance', in D. Garland and R. Sparks (eds) *Criminology and Social Theory*, 2000, pp. 103–26. Oxford: Oxford University Press (Aas 2006: 152).

<sup>170</sup> Avec des possibilités de recours, toutefois, mais relativement faibles eu égard au potentiel liberticide et aux effets pervers de la dynamique mise en œuvre. Un phénomène que l'auteur Robert O'Harrow souligne avec force exemples dans son livre *No Place to Hide: Behind the Scenes of Our Emerging Surveillance Society* (O'HARROW 2005: 74–97).

bon ordre reposerait sur le stockage des traces codées de ses membres – les *digits* –, on comprend alors combien la biométrie répond admirablement à cette exigence du pouvoir actuel.

Gestion des corps dans un espace quadrillé, la biométrie figurerait ainsi dans cet axe de lecture un nouvel instrument de gestion biopolitique au service du pouvoir. Mis au service d'une idéologie dévoyée, il se ferait toutefois aisément vecteur d'exclusion profonde, et agent de mort. Hier le triage sur la base des noms de famille et des phénotypes, demain sur celui des identifiants biométriques. On l'aura compris, le grand risque de la biométrie réside dans la possibilité de l'assigner à un quelconque déterminisme biologique, s'en servant comme outil de catégorisation et d'ostracisation sociale, déterminant des classes éligibles de la population versus d'autres. Agamben ne posait pas d'autre question lorsqu'il demandait ce qui pourrait advenir le jour où « un pouvoir despotique disposera de l'enregistrement biométrique de toute une population » (AGAMBEN 2005) ?

On s'en souviendra, cette menace toujours sourde d'une « radicalisation » des politiques de l'identité est une voie qui nous aura été tracée par Michel Foucault dans ses analyses consacrées à la question du racisme. Celui-ci montrait en effet dans *Il faut défendre la société* comment « l'inscription du racisme à l'intérieur des mécanismes de l'État » a été rendue possible par l'émergence du biopouvoir : le racisme, « c'est la condition sous laquelle on peut exercer le droit de tuer. [...] Bien entendu, par mise à mort, je n'entends pas simplement le meurtre direct, mais aussi tout ce qui peut être meurtre indirect : le fait d'exposer à la mort, de multiplier pour certains le risque de mort ou, tout simplement, la mort politique, l'expulsion, le rejet, etc. » (FOUCAULT 1997 : 228-229). Dès lors, des processus d'extension absolue du biopouvoir parvenant à généraliser le droit de tuer à l'instar du nazisme – ce régime qui réalisera totalement « l'extrapolation biologique de la

thématique de l'ennemi politique » – n'interviennent plus comme un mystère étrange et inexplicable mais comme le fruit d'un continuum politique dont l'actualité est aujourd'hui aussi certaine que la stabilité fragile. De cette possibilité de césure biopolitique au sein de laquelle « chaque peuple démocratique est en même temps démographique » (AGAMBEN 1998 : 92), le registre historique d'un mode de gestion particulier des populations s'offre alors en une danse macabre où biopolitique et thanatopolitique s'abouchent en une complétude hallucinée.

De ce registre d'une gestion biopolitique des populations basée sur l'agent biométrique, la frontière entre gestion étatique rationalisée et nuit de sabbat sur le mont chauve se ferait alors fragile, le refrain se voulant alors : donne-moi ton corps, et j'y lirai l'avenir de ta place parmi les hommes, mais prends garde, car, ainsi que nous en instruisaient nos pères, « le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde »<sup>171</sup>...

---

<sup>171</sup> Bertold Brecht : *La Résistible Ascension d'Arturo Ui*, 1976 [1959], L'Arche Éditeurs, 109 p.

## CONCLUSION

---

Hamm: *(avec angoisse)* — *Mais qu'est-ce qui se passe,  
qu'est-ce qui se passe ?*

Clov: *Quelque chose suit son cours.*

Samuel Beckett, *Fin de partie*

*« La post-démocratie est la forme prise par le Politique  
quand il organise la naissance du post-humain. »*

Matthieu Baumier, *La démocratie totalitaire*

On se souvient de la puissante démonstration par laquelle Michel Foucault articula la figure de la peste à celle du quadrillage de la cité et son corollaire, le dispositif disciplinaire (FOUCAULT 1975 : 228-233). Incarnations simultanées des principes réel et imaginaire du désordre, la possibilité cauchemardesque du fléau se voyait alors doublée du corrélatif politique et médical de la discipline. À la racine d'une véritable culture de la surveillance et du contrôle, appelant de façon presque mathématique l'intensification et la ramification du pouvoir, l'auteur de *Surveiller et punir* nous rappelait alors combien gît au cœur même de celui-ci « un rêve politique de la peste » (FOUCAULT 1975 : 231).

On se souvient également de la réflexion touchant l'effort de maintenance d'un système carcéral dont l'histoire aura pourtant montré jusqu'alors la faible efficacité, si ce n'est l'échec. Dans le sillage de Karl Marx dont les analyses avaient saisi toute la dimension de productivité du crime et son rôle dans la répression sociale, le philosophe posait la question du bénéfice économique de la délinquance pour le pouvoir, suggérant que son institutionnalisation par un système pénal centré sur la prison offre pour vertu majeure de détourner l'illégalisme des circuits de profit et de pouvoir de la classe dominante (FOUCAULT 1975 : 327). Cette délinquance, avec le quadrillage généralisé qu'elle implique, permettait en outre la mise en place d'un appareil de surveillance et de contrôle de tout le champ social, équation offrant alors de saisir à quel point la recherche de son éradication se satisfait si peu de stratégies efficaces.

*Mutatis mutandis*, on percevra un rapport similaire dans la très faible corrélation liant les mesures de surveillance et de contrôle actuellement instaurées de façon croissante par les gouvernements au nom des exigences de la sécurité publique avec le peu de résultats tangibles offerts en ces domaines – eu égard du moins à l'ampleur des moyens déployés. Dans une lignée interprétative fidèle au raisonnement foucauldien précité, on pourrait alors

éventuellement avancer que le terrorisme, phénomène habilement récupéré politiquement, se fasse alors bien plutôt agent au service d'un développement de la culture du contrôle, que peste à nécessairement éradiquer. Inaugurant une dynamique étrangement perverse, l'insécurité se ferait alors vectrice de développement d'une logique historique aussi ancienne que la modernité elle-même (la culture de la surveillance), le dispositif sécuritaire ainsi instauré se rangeant au nombre des nouvelles techniques de pouvoir d'un monde réinventant ses pratiques de domination. Le politologue Eric Werner ne le disait pas autrement pour qui « on ne développe pas la société de surveillance pour lutter contre l'insécurité, [mais] on utilise au contraire l'insécurité comme prétexte pour justifier la société de surveillance » (WERNER, DE BENOIST, LHOMME 2005 : 30), tout nouvel acte de terrorisme ne faisant que renforcer et légitimer l'extension du contrôle social dans un cercle sans fin (BIUSO 2005).

Le 11 septembre 2001 semble avoir institutionnalisé l'entrée du capitalisme dans une nouvelle étape de son développement historique, caractérisée par un recentrage de son régime autour de la question de la guerre, la colère performative du Président Bush au lendemain des attaques faisant voler en éclat les portes du temple de Janus, maintenues pourtant scellées depuis l'effondrement de l'empire rouge. De la formation de cette nouvelle économie politique, deux fronts se distinguent : un premier, d'ordre extérieur, constitué des expéditions militaires engagées par l'Occident hors de ses frontières contre son ennemi sans visage – le terrorisme djihadiste; un second, mené sur le front intérieur, se définissant par l'instauration de ce « régime sécuritaire de contrôle », corollaire naturel de tout régime de guerre. (ZARIFIAN 2002a; 2006b). Le Président Bush ne le disait pas autrement, qui résuma un jour le nouvel ordre des choses dans les termes suivants : « And

make no mistake about it, we've got a war here, just like we got a war abroad»<sup>172</sup> (DHS 2001).

Ce régime de contrôle, la technologie biométrique en est aujourd'hui la vestale à la fois privilégiée et idéale, solution de surveillance des corps au sein d'un monde fluide et décloisonné. Épicentre d'une culture de la surveillance et du contrôle intensifiés, nous aurons proposé le déploiement de ses dispositifs comme l'une des grandes épiphanies d'un biopouvoir réinventant sa place au cœur d'un monde en voie de réaménagement. D'une architecture de la modernité jusqu'alors enracinée et stable, les rythmes endiablés de la globalisation consacraient la liquéfaction, forçant un pouvoir défié jusqu'à l'excès à une puissante réaffirmation de son autorité. Aujourd'hui, née des amours illicites d'une culture du biopouvoir trouvant dans la puissance de Mars la caution même de son renouvellement, la biométrie se pose comme fille aînée de l'hypermodernité.

Alors que ce travail aura privilégié une lecture large du phénomène basée sur la matrice d'intelligibilité offerte par la théorie biopolitique, des pistes codicillaires mériteraient certainement d'être explorées à l'avenir. Ainsi de l'hypothèse comprenant le développement d'une armature de contrôle de plus en plus lourde comme la contrepartie naturelle de la dislocation des formes d'encadrement traditionnel du social. Inséparable du *landscape* de la modernité, ce phénomène d'autonomisation du sujet trouverait alors dans l'exercice d'un contrôle centralisé ce que la « survalorisation » de l'individualité libérée des contraintes imposées par un réseau dense de liens sociaux ne lui assure plus (BAUMAN 2007 : 77-78; CHARLES 2003 : 169; CASTEL 2003). Dans une optique fidèle à l'équation proposée par Michel Foucault et selon laquelle « plus l'Etat moderne est individualiste, plus il est totalitaire », on pourrait alors éventuellement soupçonner une corrélation entre une

---

<sup>172</sup> In *President Says U.S. Attorneys on Front Line in War*, Remarks by the President to U.S. Attorneys Conference, November 29, 2001 (DHS 2001).

individualisation toujours plus poussée et la consolidation de cette totalité par une infrastructure grandissante du contrôle social (FOUCAULT 1994 : 827). L'émancipation des structures de l'ordre traditionnel se payerait alors comme de nécessaire d'une perte de liberté équivalente, voulant que « plus il y a de liberté, plus il y a de pouvoir(s) ».

Pour l'heure, la biométrie recombine aujourd'hui temps et espace (GIDDENS 1990) à travers le codage du corps au profit d'un quadrillage politico-militaire du champ social renouvelé. Dispositif issu de l'arsenal des technologies politiques de domination, son action illustre magnifiquement cet énoncé de Ciprian Mihahi voulant que « la biopolitique, dans ses avatars contemporains et dans une évolution que Foucault ne faisait qu'annoncer à titre d'hypothèse, déplace la question de l'identité dans l'espace de la vie nue, de moins en moins capable de résister aux assauts du Pouvoir » (MIHAHI 2004). Placé au cœur d'une conjoncture politique caractérisée par une garantie de sécurité se dissolvant à mesure que progresse l'établissement d'une infrastructure sensée la servir, ce phénomène de radicalisation des principes du pouvoir biopolitique se double alors d'une inversion des termes du contrat hobbesien. Si l'auteur du Léviathan, dans sa recherche d'une philosophie morale pour son temps, avait fait découler le contrat civil des hommes de l'« état de guerre permanent » que suppose un état de nature dépourvu de tout pouvoir coercitif, il en résultait que la société s'établissait sur la base d'un transfert de pouvoir à une autorité investie de la tâche d'instaurer et de maintenir la paix civile. L'équation tacite sous-tendant la base du Contrat social pouvait ainsi se résumer en ces termes : « à l'aliénation nécessaire d'une partie de ma liberté individuelle – cette condition de ma survie – correspond un surcroît de sécurité ». Or, force sera de constater combien l'équipollence de ces propositions se voit aujourd'hui faussée. Si l'homme de nos sociétés se voit engagé dans un processus d'aliénation croissant des modalités de sa liberté, la contrepartie supposée garantie d'une « sécurité ajoutée » semble se voir des moins certaines. Alors que le pouvoir

absolu était défendu par Hobbes parce qu'il compensait une moins grande liberté par une plus grande sécurité, les équilibres aujourd'hui mis en place au nom du terrorisme réduisent la liberté et en même temps la sécurité (BIUSO 2005). Étrange paradoxe d'une atmosphère qui joue la carte de l'instauration de toutes les mesures de la surveillance et du contrôle au nom d'un principe – la sécurité – dont la ligne d'horizon semble se faire toujours plus fuyante... Mais, nous l'aurons montré, peut-être le tout des architectures de surveillance et de contrôles au sein desquelles les mesures de sécurité biométriques bénéficient aujourd'hui du titre de premier violon ne sont-elles que les instruments de rationalités beaucoup plus subtiles, et d'autant plus imperceptibles que souterraines.

Si le contrat civil hobbesien s'en voit profondément débalancé, l'œil omniscient imaginé par l'auteur du *Léviathan* s'en voit bénéficier d'autant. Jeremy Bentham, dont le projet panoptique reprenait partiellement le principe, n'aurait su qu'approuver. Parfaite liberté d'un sujet dès lors libre de ses mouvements dans un espace ouvert, bien que sous l'empire d'un contrôle dont la précision remarquable et la faible possibilité de résistance confinent à une logique aux accents volontiers totalitaires, le tout s'effectuant cependant dans une transparence certaine, et l'apparence d'une marge de manœuvre apparemment totale. Le procédé biométrique, archétype de cette réduction du *bios* à la *zoé* qu'Agamben comprenait comme l'essence de la souveraineté moderne, ferait ainsi honneur au projet éducatif d'un Rousseau qui énonçait dans son *Emile* un principe politico-éducatif central, et qu'on verra peut-être-être comme l'épine dorsale de nos sociétés de contrôle :

« Qu'il croie toujours être le maître, et que ce soit toujours vous qui le soyez. Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté ; on captive ainsi la volonté même »<sup>173</sup>.

---

<sup>173</sup> *Emile*, Livre second.

Un programme qu'Alexis de Toqueville n'eût guère désavoué. Dans un chapitre de son célèbre traité<sup>174</sup>, il déclarera avec une étonnante prescience :

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance [...] tous les jours, il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre-arbitre [...] il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger. » (TOCQUEVILLE 1981 : 385-386)

Une définition de la postmodernité ? Pourquoi pas.

À tout le moins celle d'une époque dont l'adage proclamé par le pouvoir se ferait volontiers : « *Consommez et jouissez. Nous nous occupons du reste* ».

---

<sup>174</sup> Alexis de Toqueville, *De la démocratie en Amérique [1835-1840]*, chap. « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre », Paris : Garnier-Flammarion, Tome II, pp. 383-388.

## BIBLIOGRAPHIE

## 20MINUTES.FR

- 2006 « À quoi sert la biométrie dans le monde ? », *20 Minutes France SAS*, 9 mai 2006, [www.20minutes.fr/articles/2006/05/04/actualite\\_economique\\_A\\_quoi\\_sert\\_la\\_biometrie\\_dans\\_le\\_monde.php](http://www.20minutes.fr/articles/2006/05/04/actualite_economique_A_quoi_sert_la_biometrie_dans_le_monde.php), (téléchargé le 16 mai 2006).

## AAS, KATJA FRANKO

- 2004 « From narrative to database. Technological change and penal culture. », *Punishment & Society*, Vol 6(4), pp. 379–393.
- 2006 « The body does not lie': Identity, risk and trust in technoculture ». *Crime, Media, Culture: An International Journal*, August 2006, vol. 2, no. 2, pp 143-158.

## ABÉLÈS, Marc

- 2006 *Politique de la survie*. Paris: Flammarion, 241 p.

## ACCENTURE LLP

[www.accenture.com](http://www.accenture.com), (consulté à partir du 6 octobre 2006).

## AGAMBEN, GIORGIO

- 1995 *Moyens sans fins*. Paris, Editions Payot & Rivages, Rivages Poches, « Coll. Petite Bibliothèque », 153 p.
- 1997 *Homo Sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris : Seuil, 216 p.
- 1998 *Ce qui reste d'Auschwitz* [1998]. Paris, Editions Payot & Rivages, Rivages Poches, « Coll. Petite Bibliothèque », 193 p.
- 2002 « L'état d'exception », *L'Édition*, 12 décembre 2002.
- 2003 *Homo Sacer II. État d'exception*. Paris : Editions du Seuil, 151 p.
- 2004 « Bodies Without Words: Against the Biopolitical Tattoo », *German Law Journal* 5(2): 168–9. Paru le 13 août 2004 dans le quotidien *Le Monde*.
- 2005 « Non à la biométrie », *Le Monde*, 6 décembre 2005, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=2161](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=2161),

(consulté le 21 février 2006).

- 2007 *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Paris : Editions Payot & Rivages, Coll. « Rivage poche/Petite Bibliothèque », p. 50.

#### AGEFI LUXEMBOURG

- 2006 « Unisys ouvre un centre de connaissances européen pour la biométrie », Mensuel L'AGEFI de mai 2006, [www.agefi.lu/mensuel/Article.asp?NumArticle=8027](http://www.agefi.lu/mensuel/Article.asp?NumArticle=8027)

#### AGIER, MICHEL

- 2003 « La main gauche de l'Empire. Ordre et Désordres de l'humanitaire », *Multitudes*, janvier 2003, <http://multitudes.samizdat.net/article104.html>, (téléchargé le 5 juin 2007).

#### ALLIEZ, ERIC; KARSENTI, BRUNO; LAZZARATO, MAURIZIO; QUERRIEN ANNE

- 2000 « Le Pouvoir et la Résistance », *Multitudes*, mars 2000, <http://multitudes.samizdat.net/Le-pouvoir-et-la-resistance.html>

#### ARENDT, HANNAH

- 1970 *On Violence*, Harcourt, Brace & World, New York, pp. 1-56

#### ASPE, BERNARD; COMBES, MURIEL

- 2000 « Retour sur le camp comme paradigme biopolitique », *Multitudes Web*, Mars 2000, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=206](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=206), (consulté le 26 mars 2006).

#### AMERICAN CIVIL LIBERTIES UNION (ACLU)

[www.aclu.org/](http://www.aclu.org/), (consulté à partir du 6 août 2006).

#### ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE

- 2003 *Rapport sur les méthodes scientifiques d'identification des personnes à partir de données biométriques et les techniques de mise en œuvre*, par M. Christian Cabal (député), enregistré le 16 juin 2003, [www.assemblee-nationale.fr/12/rap-ocst/i0938.asp#TopOfPage](http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-ocst/i0938.asp#TopOfPage), (téléchargé le 2 mai 2006).

#### ATELIER GROUPE BNP PARIBAS

- 2006 « La biométrie par ondes cérébrales ! », *L'Atelier – Veille Technologique*, 2 mai 2006 [www.atelier.fr/inventions/biometrie,ondes,cerebrales-](http://www.atelier.fr/inventions/biometrie,ondes,cerebrales-)

32143-7.html, (téléchargé el 16 mai 2006).

**ANTEON CORP.**

www.anteon.com

**AVANTI, THE BIOMETRIC REFERENCE SITE**

www.jsoft.freeuk.com/

**BALANDIER, GEORGES**

- 1980 *Le Pouvoir sur scènes*. Paris : Balland, 188 p.
- 1984[1967] *Anthropologie politique*. Paris: Presses universitaires de France, 240 p.
- 1985 *Le Détour. Pouvoir et modernité*. Paris : Fayard, 266 p.
- 1986[1971] *Sens et puissance*. Paris : Presses universitaires de France, 334 p.

**BAUDRILLARD, JEAN**

- 1972 « Le corps ou le charnier des signes », *Topique*, 9-10 : 75-108
- 2003 « Le masque de la guerre », *Libération*, 10 mars 2003, p.8

**BARBANCE, MARYSE**

- 1991 *De la pulsion à l'inter-dit : analyse critique de l'évolution, au fil de l'histoire, de la pensée sociale de Freud*. Montréal : Université de Montréal, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en Criminologie, 2 vol.

**BAUMAN, ZYGMUNT**

- 1998a *Globalization, The Human Consequence*. New York : Columbia University Press, 136 p.
- 1998b *Liquid Love*, London, Polity Press, 176 p.
- 1989 *Modernity and the Holocaust*, Cambridge : Polity, 238 p.
- 2000 *Liquid Modernity*, London, Polity Press, 240 p.
- 2007 *Le présent liquide*, Paris : Seuil, 142 p.

**BAUMIER, MATTHIEU**

- 2007 *La démocratie totalitaire*. Paris : Presses de la Renaissance

**BECK, ULRICH**

- 2002 « The Terrorist Threat. World Risk Society Revisited », *Theory, Culture & Society*, London, Vol. 19, N° 4, pp. 39-55.
- 2002 « The cosmopolitan Society and its Enemies », *Theory, Culture and Society*, 19, 1-2, pp 17-44.
- 2003 *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Alto/Aubier, 2003, 561 p.

**BELGNAOUI, YOUSSEF**

- 2002 « Un centre d'excellence européen pour la biométrie », *Groupe Industrie Services Info, Dossier Sécurité*, [www.industrie-technologies.com/article/page\\_article.cfm?idoc=71025&navartrech=1&id\\_site\\_rech=11&maxrow=63](http://www.industrie-technologies.com/article/page_article.cfm?idoc=71025&navartrech=1&id_site_rech=11&maxrow=63), (téléchargé le 16 mai 2006).

**BENJAMIN, WALTER**

- 2000 « Critique de la violence », in *Œuvres*, Paris : Gallimard, « Coll. Folio », T. 1.

**BERNANOS, GEORGES**

- 1947 *La France contre les robots*, Paris, Robert Laffont, 284 p.

**BERTILLON, ALPHONSE**

- 1881 « Une application pratique de l'anthropométrie sur un procédé d'identification », *Annales de Démographie Internationale*, Paris, G. Masson Editeur, Vol. 5, pp. 330-350, [www.biometricscatalog.org/documents/Bertillon%20Documents%20%28French%29-1.pdf](http://www.biometricscatalog.org/documents/Bertillon%20Documents%20%28French%29-1.pdf), (téléchargé le 8 août 2006).

**BIETLOT, MATHIEU**

- 2003 « Du disciplinaire au sécuritaire : de la prison au centre fermé », *Multitudes*, janvier 2003, <http://multitudes.samizdat.net/article103.html>, (téléchargé le 5 juin 2007).

**BIGO, DIDIER**

- 1998 « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, n°31-32 (1998) pp. 13-38, [www.conflits.org/document.html?id=539](http://www.conflits.org/document.html?id=539), (téléchargé le 16 mai 2006).

## BIOMETRICS DEPARTMENT OF DEFENSE

*Biometrics Task Force*, [www.biometrics.dod.mil/default.aspx](http://www.biometrics.dod.mil/default.aspx), (consulté dès le 2 mai 2006).

- 2004 *Biometric Basics*, DoD Biometrics Management Office, Jr., 14-18 juin 2004,  
<http://www.biometrics.dod.mil/SiteComponents/Briefings.aspx?NavID=6&PageID=63>, (téléchargé le 6 mai 2006)
- 2005 *Using Biometrics in the Global War on Terrorism*, John D. Woodward, Jr., 7 avril 2005,  
<http://www.biometrics.dod.mil/SiteComponents/Briefings.aspx?NavID=6&PageID=63>, (téléchargé le 6 mai 2006)

## BIOMETRICS MARKET INTELLIGENCE

Newsletters, *Acuity Market Intelligence*, [www.acuity-mi.com](http://www.acuity-mi.com),  
 (téléchargé au mois d'août 2006).

- 2004a « Biometrics Market Outlook 2004 », *Acuity Market Intelligence*, January 2004,  
[www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/BMI\\_New\\_Years\\_2004.pdf](http://www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/BMI_New_Years_2004.pdf), 5 p.,  
 (téléchargé le 22 octobre 2006).
- 2004b « Worldwide Integrated eBorders Solutions Forecast », *Acuity Market Intelligence*,  
[www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/ID\\_Solutions\\_Demand\\_Curves.html](http://www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/ID_Solutions_Demand_Curves.html),  
 (téléchargé le 31 octobre 2006).
- 2005 « Worldwide ID Solutions Demand Curves », *Acuity Market Intelligence*,  
[www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/IeBorders\\_Solutions\\_Forecast.html](http://www.acuity-mi.com/hdfsjsog/euyotjtub/IeBorders_Solutions_Forecast.html),  
 (téléchargé le 31 octobre 2006).

## BIOMETRIC TECHNOLOGY TODAY

- 2005 « The loss of privacy and identity », septembre 2005,  
[www.compseconline.com/premium\\_article/prembiodetail.htm#biostat](http://www.compseconline.com/premium_article/prembiodetail.htm#biostat),  
 pp. 6-7, (téléchargé le 7 août 2006).
- 2006 « Biometric Statistics in Focus », février 2006,  
[www.compseconline.com/premium\\_article/prembiodetail.htm#biostat](http://www.compseconline.com/premium_article/prembiodetail.htm#biostat),  
 pp. 7-9, (téléchargé le 7 août 2006).

## BIOMETRIE ONLINE

[www.biometrie-online.net/](http://www.biometrie-online.net/)

**BIUSO, ALBERTO**

- 2005 « La transparence totalitaire », Actualités, 17 décembre 2005, trad. Denis Collin, <http://denis-collin.viabloga.com/news/105.shtml>, (téléchargé le 30 avril 2006).

**BLANC, ETIENNE**

- 2005 « La biométrie au nom de la sécurité », *Les Années lumière*, Radio Canada, 30 octobre 2005, [www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niveau2\\_5249.shtml](http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niveau2_5249.shtml), (consulté le 6 novembre 2006).

**BOËTSCH, GILLES**

- 2006 « Anthropométrie », *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Bernard Andrieu (dir.). Paris : CNRS Éditions, 552 p., pp. 26-27

**BONDITTI, PHILIPPE**

- 2005 « Biométrie et maîtrise des flux : vers une « géo-technopolis du vivant-en-mobilité » ? », *Cultures & Conflits*, N° 58 (2005) pp. 131-154.

**BONNAFOUS-BOUCHER, MARIA**

- 2001 *Le Libéralisme dans la pensée de Michel Foucault. Un Libéralisme sans liberté*. Paris, Ed. L'Harmattan, 143 p.

**BONSS, WOLFGANG; KESSELRING, SVEN**

- 2004 « Mobility and the Cosmopolitan Perspective », *Discussion paper for a Workshop at the Munich Reflexive Modernization Research Centre*, 29-30 janvier 2004, 21 p.

**BOUCQ, ISABELLE**

- 2006 « L'Europe prépare le « plus grand système biométrique du monde » », *01net*, 26 avril 2006, [www.01net.com/editorial/314359/politique/l-europe-prepare-le-plus-grand-systeme-biometrique-du-monde/](http://www.01net.com/editorial/314359/politique/l-europe-prepare-le-plus-grand-systeme-biometrique-du-monde/)

**BOWMAN, ERIK**

- 2000 « Everything You Need to Know About Biometrics », *Biométrie Online*, janvier 2000, <http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/AboutBio.pdf>, 8 p., (consulté le 18 avril 2005).

**BRAVO, LUCIANO FERRARI**

- 2000 « Nouvelle Souveraineté ? », *Multitudes*, novembre 2000, <http://multitudes.samizdat.net/Nouvelle-souverainete.html>, (téléchargé le 15 octobre 2006).

**BRIN, DAVID**

- 1996 « The Transparent Society », *Wired Digital*, N° 4.12, Décembre 1996, The Condé Nast Publications Inc., [www.wired.com/wired/archive/4.12/fftransparent\\_pr.html](http://www.wired.com/wired/archive/4.12/fftransparent_pr.html)

**BRODEUR, JEAN-PAUL; LEMAN-LANGLOIS, STÉPHAN**

- 2004 « Surveillance totale ou surveillance fiction ? », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 55, premier trimestre 2004.

**BROHM, JEAN-MARIE**

- 1975 *Corps et politique*, Paris : Jean-Pierre Delarge

**BRÖMME, ARSLAN**

- 2002 « A Classification of Biometric Applications Wanted by Politics: Passports, Person Tracking and Fight against Terror », *IFIP WCC 2002*, Montreal Quebec, Canada, August 25-30 2002, 15 p., [www.aviomatik.de/publications/papers/ifip\\_wcc2002\\_broemme.pdf](http://www.aviomatik.de/publications/papers/ifip_wcc2002_broemme.pdf)

**BROSSAT, ALAIN**

- 2006 *La résistance infinie*. Paris, Editeur Léo Sheer, 180 p.

**BWELE, CHARLES**

- 2006 « Majority Report, ou l'état cyberprétorien », *Agoravox*, 15 septembre 2006, [www.agoravox.fr/article.php?id\\_article=13386](http://www.agoravox.fr/article.php?id_article=13386), (téléchargé le 19 septembre 2006).

**CANADA NATIONAL DEFENSE**

- 2002 *Evaluation stratégique 2002. Questions fonctionnelles : la sécurité du territoire américain*, Groupe des politiques du MDN, rédigé par Charles Morrissey, [http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/strat\\_2003/sa03\\_13\\_f.htm](http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/strat_2003/sa03_13_f.htm), (consulté le 8 mars 2006).

**CASTEL, ROBERT**

- 2003 *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris, La République des idées/Seuil, 95 p.

**CENTER FOR DEMOCRACY & TECHNOLOGY (CDT)**

[www.cdt.org/](http://www.cdt.org/), (consulté à partir du 19 juillet 2006)

**CEYHAN, AYSE**

- 1997 **CEYHAN** Ayse 1997 : « États-Unis : frontière sécurisée, identité(s) contrôlée(s) ? », *Cultures & Conflits*, n°26-27 (1997), pp. 235-254, [www.conflits.org/document373.html](http://www.conflits.org/document373.html), (téléchargé le 7 octobre 2005).
- 2004 « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001 », *Cultures & Conflits*, Hors-thème n°53, 1/2004, pp.113-145, [www.conflits.org/document1001.html](http://www.conflits.org/document1001.html), (téléchargé le 5 octobre 2005).
- 2006a **CEYHAN** Ayse. 2006 : « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », *Cultures & Conflits*, n°64 (2006), pp. 11-32, [www.conflits.org/document2173.html](http://www.conflits.org/document2173.html), (téléchargé le 20 avril 2007).
- 2006b **CEYHAN** Ayse. 2006 : « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », *Cultures & Conflits*, n°64 (2006), pp. 33-47, [www.conflits.org/document2176.html](http://www.conflits.org/document2176.html), (téléchargé le 30 avril 2007).

**CHAIRE RAOUL-DANDURAND EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES**

*Section Sécurité et Terrorisme*, UQAM, Montréal,  
[www.dandurand.uqam.ca/fr/secure/actualites.htm](http://www.dandurand.uqam.ca/fr/secure/actualites.htm), (consulté à partir du 6 novembre 2006).

**CHÂLES-COURTINE, SYLVIE**

- 2006 « Corps criminel », *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Bernard Andrieu (dir.). Paris : CNRS Éditions, 552 p., pp. 105-107

**CHALFIN, BRENDA**

- 2004 « Border Scans: Sovereignty, Surveillance and the Customs Service in Ghana », *Identities: Global Studies in Culture and Power*, N° 11, pp. 397-416.

**CHARETTE, CHRISTIANE**

- 2006 « La biométrie en question », *Chronique, Radio Canada*, 11 octobre 2006, 25 min. 25., [www.radio-canada.ca/radio/christiane/modele-document.asp?docnumero=26744&numero=1880](http://www.radio-canada.ca/radio/christiane/modele-document.asp?docnumero=26744&numero=1880), (consulté le 6 novembre 2006).

**CHARLES, SÉBASTIEN**

- 2003 *La philosophie française en questions. Entretiens avec Comte-Sponville, Conche, Ferry, Lipovetsky, Onfray, Rosset.* Paris : Librairie générale française, pp. 163-188, (318 p.)
- 2007 *L'hypermoderne expliqué aux enfants.* Montréal : Liber, 157 p.

**CAZA, PIERRE-ÉTIENNE**

- 2005 **CAZA** Pierre-Etienne. 2005 : « Big Brother au bout des doigts », *L'UQAM*, 14 novembre 2005, p. 5,

**CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE (CSI)**

- 2005a « Fiche récapitulative : L'histoire. La dactyloscopie ». *Exposition Le Corps Identité*, Dossiers *Visite+*, p. 1, [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr), (visité le 27 juillet 2006).
- 2005b « Fiches récapitulatives : Techniques 1 & Techniques 2 ». *Exposition Le Corps Identité*, Dossiers *Visite+*, 2 fois 8 p., [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr), (visité le 27 juillet 2006).
- 2005c Biométrie. *Le Corps Identité*, Dossier de Presse de l'exposition présentée du 29 novembre 2005 au 5 novembre 2006, Cité des sciences et de la Villette, Paris. Document électronique : [http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/cite-des-sciences\\_BiometrieDP.pdf](http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/cite-des-sciences_BiometrieDP.pdf), (téléchargé le 2 août 2005).
- 2005d Biométrie : éthique et pratiques. Document électronique : [http://www.cite-sciences.fr/francais/ala\\_cite/expositions/biometrie/ethique.php](http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/ethique.php) (consulté le 27 octobre 2007)

**CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA**

- 2003 « La biométrie. Incidences et applications pour la citoyenneté et l'immigration », *Actes du Forum des politiques publiques* tenu par Citoyenneté et Immigration Canada, les 7 et 8 octobre 2003, Ottawa (Ontario).

**CLARKE, ROGER**

- 1994 « The digital persona and its application to data surveillance », *The Information Society*, n° 10, pp. 77-92.
- 1994 « Biometrics and Privacy », *Human Identification in Information Systems : Management Challenges and Public Policy Issues*, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/HumanID.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/HumanID.html), (téléchargé le 3 juillet 2006), publié dans *Information Technology &*

*People*, 7-4 (Décembre 1994), pp. 6-37.

- 1995–2006 *Annotated Bibliography. Papers on Data Surveillance: Theory, Practice & Policy*, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/AnnBibl.html#Biom](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/AnnBibl.html#Biom), (consulté le 8 novembre 2006).
- 2001 *Biometrics and Privacy*, notes du 15 avril 2001, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biometrics.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biometrics.html), (téléchargé le 3 juillet 2006).
- 2002 *Biometrics' Inadequacies and Threats, and the Need for Regulation*, notes du 15 avril 2001, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/BiomThreats.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/BiomThreats.html), (téléchargé le 3 juillet 2006).
- 2003 *Why Biometrics Must Be Banned*, Baker & McKenzie Cyberspace Law & Policy Centre Conference on 'State Surveillance after September 11', Sydney, 8 September 2003, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.html), accompagné d'une présentation Power Point disponible à <http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.ppt> (téléchargé le 3 juillet 2006).
- 2004 « Biometric Insecurity », conférence préparée à l'occasion de la AusCERT Conference, Gold Coast, 24 May 2004, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/AusCERT0405.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/AusCERT0405.html), (téléchargé le 7 août 2006).
- 2005 « Have we learnt to love Big Brother ? », *Issues*, n° 72, juin 2005, (téléchargé le 7 août 2006).
- 2006 "Avoid the Mythologies of Identity Control and Rediscover a Sense of Balance and Proportion", conférence préparée à l'occasion de l'*Identity Management 2006*, 7-8 March 2006, Sydney Convention & Exhibition Centre, [www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.html](http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.html), accompagné d'une présentation Power Point disponible à <http://www.anu.edu.au/people/Roger.Clarke/DV/Biom030908.ppt> (téléchargé le 7 août 2006).

#### CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION FRANÇAIS (CLUSIF)

- 2003 *Technique des contrôles d'accès par biométrie. Rapport technique, Commission Techniques de Sécurité physique*, Juin 2003, [www.clusif.asso.fr/fr/production/ouvrages/pdf/ControlesAccesBiometrie.pdf](http://www.clusif.asso.fr/fr/production/ouvrages/pdf/ControlesAccesBiometrie.pdf), 39 p., (téléchargé le 18 octobre 2006).

**COLE, SIMON A.**

- 2002 *Suspect Identities: A History of Fingerprinting and Criminal Identification*, Harvard University Press, 400 p.

**COLLECTIF GEORGES ORWELL**

- 2006 « Arguments contre la biométrie », 12 janvier 2006, <http://1984.over-blog.com/article-1581362.html>, (consulté le 2 mars 2006).

**COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

- 2002 « La biométrie au Québec : les principes d'application pour un choix éclairé », juillet 2002, [http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/biom\\_appl.pdf](http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/biom_appl.pdf), 7 p., (consulté le 18 avril 2005).

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)**

- 2004 « EURODAC : un système électronique à l'échelle européenne pour identifier les demandeurs d'asile. » Document électronique : [http://ec.europa.eu/justice\\_home/fsj/asylum/identification/fsj\\_asylum\\_identification\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/asylum/identification/fsj_asylum_identification_fr.htm), consulté le 15 septembre 2007
- 2006a « Création du système d'information sur les visas (VIS) - 1e étape. » Document électronique : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/114516.htm>, consulté le 20 septembre 2007
- 2006b « Système d'information Schengen II. » Document électronique : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/133183.htm>, consulté le 20 septembre 2007
- 2006c « Nouvelles fonctions du SIS dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. » Document électronique : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/133198.htm>, consulté le 20 septembre 2007
- 2007a « Création du système d'information sur les visas (VIS) - 2ème étape. » Document électronique : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/114517.htm>, consulté le 20 septembre 2007
- 2007b « Système d'information Schengen 2e génération (SIS II) - législation 3e pilier. » Document électronique : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/114569.htm>, consulté le 20 septembre 2007

**COMPSEQ ONLINE (Computer Security Intelligence)**

[www.compseconline.com/index.htm](http://www.compseconline.com/index.htm), (consulté à partir du 7 août 2006)

**CONDORCET, JEAN-ANTOINE-NICOLAS DE CARITAT, MARQUIS DE**

1994 *Cinq Mémoires sur l'instruction publique (1791)*, Paris, Garnier-Flammarion, 380 p.

**DAVIS, ANN**

1997 « The Body as Password », *Wired*, N° 5.07, juillet 1997, [www.wired.com/wired/archive/5.07/biometrics\\_pr.html](http://www.wired.com/wired/archive/5.07/biometrics_pr.html), (téléchargé le 30 septembre 2006).

**DARPA**

2002 *Total Information Awareness Program System Description Document (TIA/SDD)*, Version 1.1, Information Awareness Office, 19 juillet 2002, 150 p., [www.epic.org/privacy/profiling/tia/tiasystemdescription.pdf](http://www.epic.org/privacy/profiling/tia/tiasystemdescription.pdf), (téléchargé le 3 mai 2006).

**DE HEUSCH, LUC**

1992 « Le corps est le miroir de la société ». Luc de Heusch, préface au livre de Mary Douglas, *De la souillure*, Editions de la Découverte, 1992, pp. 7-20

**DE KAENEL, ALEXANDRA**

2006 « Marqueurs d'authenticité », *Découverte*, Dossier *Les labyrinthes de la contrefaçon*, Revue du Palais de la découverte, N° 337, Paris, avril 2006, pp. 26-38

**DE LA SOUDIERE, MARTIN**

2000 « Le paradigme du passage », *Communications*, Paris, n° 70, pp. 5-31.

**DEBLOCK, FABRICE**

2004 « Accenture remporte le contrat de traçabilité des visiteurs américains », *JDN Solutions*, 3 juin 2004, [http://solutions.journaldunet.com/0406/040603\\_accenture\\_États\\_unis.shtml](http://solutions.journaldunet.com/0406/040603_accenture_États_unis.shtml), (consulté le 27 février 2006).

**DELEUZE, GILLES**

- 1990a « Contrôle et devenir », *Futur antérieur*, n° 1, printemps 1990, entretien avec Toni Negri, in *Pourparlers*. Paris : Les Editions de Minuit, Collection "Reprise", pp. 229-239.
- 1990b « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, n° 1, mai 1990, in *Pourparlers*. Paris : Les Editions de Minuit, Collection "Reprise", pp. 240-247.
- 1994 « Les intellectuels et le pouvoir, 4 mars 1972 », in Foucault M., *Dits et Ecrits I*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 306-315

**DELEUZE, GILLES; GUATTARI, FÉLIX**

- 1980 *Mille Plateaux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, 648 p.

**DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (DHS)**

- 2005 *Fact Sheet : RFID Technology*, Décembre 2005, [www.dhs.gov/usvisit](http://www.dhs.gov/usvisit), (téléchargé le 20 octobre 2006).
- 2007 10-Fingerprint Scanners to Deploy at all Ports of Entry. Document électronique : [http://www.dhs.gov/xtrvlsec/programs/gc\\_1194553866460.shtm](http://www.dhs.gov/xtrvlsec/programs/gc_1194553866460.shtm), consulté le 19 novembre 2007

**DEPARTMENT OF STATE**

- 2002 «National Security Entry-Exit Registration System», *International Security*, 5 juin 2002, [http://usinfo.state.gov/is/Archive\\_Index/EntryExit\\_Registration\\_System.html](http://usinfo.state.gov/is/Archive_Index/EntryExit_Registration_System.html), (consulté le 10 octobre 2006).

**DOSTIE, MICHEL**

- 1988 *Les corps investis. Eléments pour une compréhension socio-politique du corps*. Montréal : Editions Saint-Martin, 228 p.

**DOUGLAS, MARY**

- 1992 *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris: Éditions la Découverte, 193 p.

**DREYFUS Hubert L. ; RABINOW, Paul**

- 1984 *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris, Gallimard, 364 p.

**DUBAR, CLAUDE**

- 2005 L'identité fragilisée. Interview. Cité des Sciences et de l'Industrie,

Exposition La Biométrie, Juillet 2006. Pp. 3-4, [http://www.cite-sciences.fr/francais/ala\\_cite/expositions/biometrie/nonvoyants/programme\\_details\\_1\\_1.htm](http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/nonvoyants/programme_details_1_1.htm), consulté le 24 juillet 2006

#### DUPONT, BENOÎT

- 2005 « Technologie, défense nationale et sécurité intérieure : un ménage à trois dysfonctionnel », pp. 133-156, In F. LEMIEUX et B. DUPONT (eds.), *La militarisation des appareils policiers*, PUL, Québec, 268 p.

#### DUFFIELD, MARK

- 2005 « Carry on Killing: Global Governance, Humanitarianism and Terror », *Danish Institute for International Studies (DIIS) Working Paper*, 23 : 1-24

#### DUPONT, BENOÎT

- 2005 « Technologie, défense nationale et sécurité intérieure : un ménage à trois dysfonctionnel », pp. 133-156, In F. Lemieux et B. Dupont (eds.), *La militarisation des appareils policiers*, PUL, Québec, 268 p

#### EBP. EUROPEAN BIOMETRICS PORTAL

- 2006 *Biometrics in Europe. Trend Report. June 2006*. Unisys, [www.europeanbiometrics.info/images/resources/112\\_165\\_file.pdf](http://www.europeanbiometrics.info/images/resources/112_165_file.pdf), 113 p.
- 2007 *Biometrics in Europe. Trend Report. 2007*. Unisys, January 2007, [http://www.europeanbiometrics.info/images/resources/121\\_975\\_file.pdf](http://www.europeanbiometrics.info/images/resources/121_975_file.pdf), 39 p.

#### ELECTRONIC PRIVACY INFORMATION CENTER (EPIC)

[www.epic.org/](http://www.epic.org/). Se référer particulièrement aux sections consacrées à US-VISIT ([www.epic.org/privacy/us-visit/](http://www.epic.org/privacy/us-visit/)) et à la biométrie ([www.epic.org/privacy/biometrics/](http://www.epic.org/privacy/biometrics/)).

- 2005 *Spotlight on Surveillance; Annual Report 2004-2005*, [www.epic.org/](http://www.epic.org/), (téléchargé le 17 juillet 2006).
- 2005 *Notice With Request For Comments: United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology Notice on Automatic Identification of Certain Nonimmigrants Exiting the United States at Select Land Border Ports-of-Entry*, Comments of the Electronic Privacy Information Center, 3 octobre 2005, 9 p., [www.epic.org](http://www.epic.org/), (téléchargé le 1er janvier 2007).

**EURACTIV**

- 2005 *Contrôle des frontières de l'Union*. Publié le 10 mai 2005, mis à jour le 13 septembre 2006, [www.euractiv.com/fr/securite/controle-frontieres-union/article-139253](http://www.euractiv.com/fr/securite/controle-frontieres-union/article-139253), (consulté le 11 juillet 2007).
- 2006 *Éléments biométriques*. Publié le 18 août 2004, mis à jour le 9 mars 2006, [www.euractiv.com/fr/securite/elements-biometriques/article-120264](http://www.euractiv.com/fr/securite/elements-biometriques/article-120264), (consulté le 11 juillet 2007).

**EUROPEAN BIOMETRIC PORTAL**

[www.europeanbiometrics.info/index.php](http://www.europeanbiometrics.info/index.php)

**EUROPEAN UNION**

- « Le système d'Information Schengen SIS », parlement européen, [www.europarl.europa.eu/comparl/libe/elsj/zoom\\_in/25\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/comparl/libe/elsj/zoom_in/25_fr.htm), (consulté le 9 septembre 2007).
- 2000 « Règlement (CE) No 2725/2000 DU CONSEIL du 11 décembre 2000 concernant la création du système «Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin », 15 décembre 2000, 10 p, [http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2000/l\\_316/l\\_31620001215fr00010010.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2000/l_316/l_31620001215fr00010010.pdf), (téléchargé le 9 septembre 2007)
- 2004a « Integration of biometric features in passports and travel documents », Activities of the European Union/Summaries of Legislation: Free Movement of Persons, Asylum and Immigration, 13 décembre 2004, <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/l14154.htm>, (consulté le 26 février 2006).
- 2004b « Council Regulation (EC) N 2252/2004 of 13 December 2004 on standards for security features and biometrics in passports and travel documents issued by Member States », *Official Journal L 385*, 29/12/2004 P. 0001 - 0006, <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004R2252:EN:HTML>, (consulté le 25 février 2006).

**EVANS-PRITCHARD, EDWARD EVAN; FORTES MEYER**

- 1987 *African Political Systems* [1940]. London : KPI in association with the International African Institute, 302 p.

**FASSIN, DIDIER**

- 2002 *Politiques du corps et reconnaissance de l'altérité*. Actes de la journée d'hommage à Georges Balandier (13 octobre 2000), *Recherches*

*sociologiques et anthropologiques*, Louvain-la-Neuve, n°2

**FASSIN, DIDIER; MEMMI, DOMINIQUE**

2004 *Le gouvernement des corps*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

**FAVRET-SAADA, JEANNE**

1977 *Les mots, la mort, les sorts*. Paris : Gallimard, Coll. Folio, Essais

**FBI/IAFIS**

*Federal Bureau of Investigation/Integrated Automated Fingerprint Identification System*, [www.fbi.gov/hq/cjisd/iafis.htm](http://www.fbi.gov/hq/cjisd/iafis.htm), (consulté à partir du 15 juillet 2006).

**FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION (FBI)**

2005 « Integrated Automated Fingerprint Identification System: What is it? », FBI IAFIS, 2 août 2005, [www.fbi.gov/hq/cjisd/iafis.htm#main](http://www.fbi.gov/hq/cjisd/iafis.htm#main), (téléchargé le 8 août 2006).

**FERRET, STÉPHANE**

1998 *L'identité*. Paris : GF Flammarion

**FERRY, LUC**

1999 « L'avènement du surhomme. De Hitler à Dolly : face aux biotechnologies, l'humanisme est-il « dépassé » ? », *Le Point*, 10 décembre 1999, N° 1421.

**FINDBIOMETRICS.COM**

2003 « Identix Awarded BPA from U.S. Department of Homeland Security to Provide Biometric Livescan Systems, Services to Citizenship and Immigration Services and Other Departments Within DHS », *Identix Incorporated Press Release*, 3 octobre 2003, <http://findbiometrics.com/viewnews.php?id=525>, (consulté le 28 février 2006).

**FORGET, DOMINIQUE**

2006 « Biométrie & Surveillance électronique : Big Brother vous regarde », *Découvrir. La revue de la recherche*, Dossier enjeu, mars-avril 2006, pp. 49-55.

## FOUCAULT, MICHEL

- 1966 *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Gallimard, 400 p.
- 1975 *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard, Coll. « Tel », 360 p.
- 1976 *Histoire de la Sexualité : la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, Coll. « Tel », 248 p.
- 1977a « L'œil du pouvoir » (entretien avec J.-P. Barou et M. Perrot), in BENTHAM (J.), *Le Panoptique*, Paris : Belfond, pp. 9-31, in *Dits et Ecrits*, Tome III, pp. 190-207.
- 1977b « El poder, una bestia magnífica » (« Le pouvoir, une bête magnifique » ; entretien avec M. Osorio), *Quadernos para el dialogo*, n° 238, 19-25, nov. 1977, in *Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, 2001, Tome III, pp. 368-382.
- 1980 « The Politics of Health in the Eighteenth Century », in Colin Gordon (éd.), *Power/Knowledge*, New York, Pantheon, pp. 166-182
- 1982 « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et Ecrits*, Paris, Paris : Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Tome IV, pp. 222-243.
- 1984a « Qu'est-ce que les Lumières ? », *Magazine Littéraire*, n° 207, mai 1984, pp. 35-39. (Extrait du cours du 5 janvier 1983, au Collège de France), in *Dits et Ecrits*, Tome IV, pp. 1498-1507.
- 1984b « What is Enlightenment ? », in Rabinow (P.), éd., *The Foucault Reader*, New York, Pantheon Books, pp. 32-50, in *Dits et Ecrits*, Tome IV, pp. 1381-1397.
- 1989a « Naissance de la biopolitique », Cours de l'année 1978-1979 au Collège de France, in *Résumé des Cours*, pp. 109-120.
- 1989b « Sécurité, territoire et population », Cours de l'année 1977-1978 au Collège de France, in *Résumé des Cours*, pp. 99-106.
- 1989c « La volonté de savoir », Cours de l'année 1970-1971 au Collège de France, in *Résumé des Cours*, pp. 9-16.
- 1994 « La technologie politique des individus », in *Dits et écrits*, Tome IV, Paris, Gallimard, pp. 813-828.
- 1997 *Il faut défendre la société*, Gallimard/Seuil, Paris, 283 p.
- 2004a *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*. Paris : Seuil, Coll. « Hautes Etudes », 384 p.

2004b *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France 1977-1978.* Paris : Seuil, Coll. « Hautes Etudes », 432 p.

2004c « La naissance de la médecine sociale », in *Dits et écrits*, Tome III, Paris, Gallimard, pp. 207-228.

#### GAGNON, BENOÎT

2005 « Le mesures de sécurité biométriques : technologies et enjeux. », *Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques*, 13 octobre 2005, [www.dandurand.uqam.ca/download/pdf/conferences/survol\\_strategique\\_biometrie\\_final.pdf](http://www.dandurand.uqam.ca/download/pdf/conferences/survol_strategique_biometrie_final.pdf), 4p., (téléchargé le 6 novembre 2006).

#### GALTON, SIR FRANCIS

<http://galton.org/>, (consulté à partir du 8 août 2006).

1892 *Finger Prints* London: MacMillan and Co. Disponible à [www.clpex.com/Information/Pioneers/galton-1892-fingerprints-lowres.pdf](http://www.clpex.com/Information/Pioneers/galton-1892-fingerprints-lowres.pdf)

#### GARFINKEL, SIMSON

2000 *Database Nation. The Death of Privacy in the 21st Century*, Cambridge, Mass.: O'Reilly & Associates, 312 p.

#### GARLAND, DAVID

1996 «The limits of the Sovereign State», *The British Journal of Criminology*, Vol. 36, n° 4, pp.:445-471.

2001 *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society.* Chicago: University of Chicago Press, 307 p.

#### GENERAL ASSEMBLY OF THE UNITED NATIONS

1948 *Universal Declaration of Human Rights*, December 10th, 1948, [www.un.org/Overview/rights.html](http://www.un.org/Overview/rights.html), (téléchargé le 6 août 2006).

#### GLOBALSECURITY.ORG

[www.globalsecurity.org/](http://www.globalsecurity.org/), (consulté à partir du 8 août 2006).

2004 «Statement of Maura Harty Before the House Committee on Government Reform », 4 mars 2004. [www.globalsecurity.org/security/systems/harty-statement.htm](http://www.globalsecurity.org/security/systems/harty-statement.htm), (consulté le 7 octobre 2006).

- 2005 « Homeland Security: Fingerprint Identification Systems », 27 avril 2005, [www.globalsecurity.org/security/systems/fingerprint.htm](http://www.globalsecurity.org/security/systems/fingerprint.htm), (téléchargé le 8 août 2006).

**GIDDENS, ANTHONY**

- 1985 *The Nation State and Violence. Volume Two of A Contemporary Critique of Historical Materialism.* Cambridge: Polity, 408 p.
- 1990 *The Consequences of Modernity.* Cambridge: Polity, 186 p.

**GILMORE, RUTH WILSON**

- 1993 « Terror Austerity Race Gender Excess Theater », in Gooding-Williams Robert (ed.) *Reading Rodney King: Reading Urban Uprising.* New York: Routledge, pp. 23–37

**GUCHET, XAVIER**

- 2004 « Manger sous surveillance. L'usage d'une technique biométrique pour le contrôle d'accès à la cantine scolaire », *CREIS-Centre de Coordination pour la Recherche et l'enseignement en informatique et Société*, [www.creis.sgdg.org/colloques%20creis/2004/Guchet.htm](http://www.creis.sgdg.org/colloques%20creis/2004/Guchet.htm) (téléchargé le 30 avril 2006).

**GUERRIER, CLAUDINE**

- 2005 « Immigration et biométrie », *Juricom.net*, 11 septembre 2005, <http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/biom20051109.pdf>, 12 p., (consulté le 18 avril 2005).

**GUERRIER, PHILIPPE**

- 2006a « F. Trojani (Axalto): "Une carte à puce pour le passeport et le permis de conduire" », *VNUnet.fr*, 26 avril 2006, [www.vnunet.fr/actualite/tpepme\\_-\\_business/vie\\_publique/20060426010](http://www.vnunet.fr/actualite/tpepme_-_business/vie_publique/20060426010), (téléchargé le 2 mai 2006).
- 2006b « Les passeports biométriques arrivent en France », *VNUnet.fr*, 4 avril 2006, [http://www.vnunet.fr/actualite/tpepme\\_-\\_business/vie\\_publique/20060404012](http://www.vnunet.fr/actualite/tpepme_-_business/vie_publique/20060404012), (téléchargé le 2 mai 2006).

**GUITTET, EMMANUEL-PIERRE; PERIER MIRIAM**

- 2005 « Editorial. Suspicion et exception. », *Cultures & Conflits*, n°58 (2005), pp.5-12, [www.conflits.org/document1822.html](http://www.conflits.org/document1822.html), (téléchargé le 5 octobre 2005).

**GRUPE FRITZ; KUECHLER WILLIAM; SWEENEY SCOTT**

- 2005 « Dealing with Data Privacy Protection: An Issue for the 21st Century », *Information Systems Management*, Fall 2002, EBSCO Publishing, pp. 61-70.

**HANDFIELD, CATHERINE**

- 2006 « Souriez ! On vous conserve ». *Montréal Campus*, Edition électronique, N° 12, 22 février 2006, [www.er.uqam.ca/nobel/campus/lecture\\_accueil.php?articleid=208](http://www.er.uqam.ca/nobel/campus/lecture_accueil.php?articleid=208), (consulté le 1<sup>er</sup> mars 2006).

**HARDT, MICHAEL; NEGRI, ANTONIO**

- 2000 *Empire*. Paris : Exils, Editions 10/18, 571 p.
- 2000 « La production biopolitique », *Multitudes*, N° 1, Mars 2000, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=205](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=205)

**HOBBS, THOMAS**

- 1973 *Le Corps politique*. Paris : Université de Saint-Étienne

**HOMELAND SECURITY**

- 2004 *Statement of Maura Harty Before the House Committee on Government Reform*, March 4, 2004, 4mars 2004. [www.globalsecurity.org/security/systems/harty-statement.htm](http://www.globalsecurity.org/security/systems/harty-statement.htm), (consulté le 7 octobre 2006).

**HUXLEY, ALDOUS**

- 1998 *Brave New World*. Canada: Harper Collins Canada Ltd [1932], 288 p.

**IDENTIX CORP.**

[www.identix.com](http://www.identix.com)

**INTELLIGENCE ECONOMIQUE & TECHNOLOGIE D'INFORMATION (IE & TI)**

- 2006 « La biométrie à l'échelle européenne », *Intelligence Economique & Technologie d'Information*, 2 mai 2006, <http://ieetti.over-blog.com/article-2601638.html>, (téléchargé le 28 juin 2006).

**INTELLIGENCE ONLINE**

- 2006 « US Visit, obstacle sérieux aux échanges commerciaux ? », Edition française, n° 534, 3 novembre 2006, [www.intelligenceonline.fr](http://www.intelligenceonline.fr)

/detail/detail\_articles/p\_detail.asp?DOC\_I\_ID=23772445&CONTEXT=CAN&CONTEXTINFOS=CHAN\_RUB\_IOF\_SOMMAIRE&SERVICE=GRA&CODEAFFILIE=A\_INDIGO, /téléchargé le 15 novembre 2006).

#### INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR BIOMETRICS

[www.iafb.org.uk/DOC/default.htm](http://www.iafb.org.uk/DOC/default.htm), (consulté à partir du 6 août 2006).

#### INTERNATIONAL BIOMETRIC GROUP

[www.biometricgroup.com](http://www.biometricgroup.com)

[www.bio1.com/](http://www.bio1.com/)

2006 *International Biometric Group Company Overview*, [www.biometricgroup.com/IBG%20Company%20Overview.pdf](http://www.biometricgroup.com/IBG%20Company%20Overview.pdf), (téléchargé le 15 février 2006).

#### INTERNATIONAL BIOMETRIC INDUSTRY ASSOCIATION (IBIA)

<http://www.ibia.org/>

2004 *Thirty-Nine Civil Liberties Organizations Voice Opposition to the Use of Biometrics to Help Secure International Borders*, 23 avril 2004, [www.ibia.org/aboutibia/newsletter\\_detail.asp?id=29](http://www.ibia.org/aboutibia/newsletter_detail.asp?id=29), (téléchargé le 5 décembre 2006).

#### INTERNATIONAL BIOMETRIC SOCIETY, THE (IBS)

[www.tibs.org/](http://www.tibs.org/)

#### INTERNATIONAL CAMPAIGN AGAINST MASS SURVEILLANCE (ICAMS)

[www.i-cams.org](http://www.i-cams.org)

2005 *The Emergence of a Global Infrastructure for Mass Registration and Surveillance*, avril 2005, ICAMS, [www.i-cams.org/ICAMS1.pdf](http://www.i-cams.org/ICAMS1.pdf), 78 p., (téléchargé le 20 avril 2005).

#### INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION (ICAO)

2003a « Biometrics – Introduction », *Machine Readable Travel Documents*, [www.icao.int/mrtd/biometrics/intro.cfm](http://www.icao.int/mrtd/biometrics/intro.cfm), (téléchargé le 28 septembre 2006).

2003b « Biometrics – ICAO Recommendation », *Machine Readable Travel Documents*, [www.icao.int/mrtd/biometrics/recommendation.cfm](http://www.icao.int/mrtd/biometrics/recommendation.cfm),

(téléchargé le 28 septembre 2006).

- 2004 « Biometrics Deployment of Machine Readable Travel Documents », Technical Report, V. 2.0, 21 mai 2004, 60 p., [www.icao.int/mrtd/download/documents/Biometrics%20deployment%20of%20Machine%20Readable%20Travel%20Documents%202004.pdf](http://www.icao.int/mrtd/download/documents/Biometrics%20deployment%20of%20Machine%20Readable%20Travel%20Documents%202004.pdf), (téléchargé le 28 septembre 2006).

#### INTERNATIONAL ORGANISATION FOR MIGRATION (IOM)

- 2005 « Biometrics and International Migration », *International Migration Law*, N°5, Geneva, Switzerland, 31 p.

#### KECK, FREDERIC

- 2003 « Des biotechnologies au biopouvoir, de la bioéthique aux biopolitiques », *Multitudes.net*, mars 2003, <http://multitudes.samizdat.net/Des-biotechnologies-au-biopouvoir.html>, (téléchargé le 3 février 2007).

#### KEMP, PERCY

- 2004 « Terroristes, ou anges vengeurs », *Esprit*, mai 2004, pp. 17–24

#### KOLAKOWSKI, LESZEK

- 1983 « Totalitarianism and the virtue of the Lie. » 1984. *Revisited, Totalitarianism In Our Century*. Ed. Irving Howe. New York: Harper and Row, 1983, pp. 122–135

#### KUO, David

- 2005 « Prof. finds security flaws », *The Stanford Daily*, 18 mai 2005, [www.stanforddaily.com](http://www.stanforddaily.com), (consulté le 3 février 2006).

#### LAMBERT, CHRISTOPHE

- 2005 *La société de la peur*. Paris : Plon, 197 p.

#### LAMOUREUX, DIANE

- 2007 Corps politique. In Dictionnaire du corps. Michela Marzano, dir. Pp. 248-252. Paris: Presses universitaires de France.

#### LAZZARATO, MAURIZIO

- 1997 « Pour une redéfinition du concept de "Biopolitique" », *Multitudes*, septembre 1997, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=426](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=426)

- 2000 « Du biopouvoir à la biopolitique », *Multitudes Web*, Mars 2000, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=207](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=207), (consulté le 27 mars 2006).

**LE BRETON, DAVID**

- 1990 *Anthropologie du corps et modernité*. Paris : Presses universitaires de France
- 2006 « Anthropologie du corps », *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Bernard Andrieu (dir.). Paris : CNRS Éditions, 552 p., pp. 24-25

**LE CLAINCHE, JULIEN**

- 2004 « Données personnelles des passagers aériens : le Parlement européen et la Commission en profonds désaccord », 4 avril 2004, [www.droit-ntic.com/news/afficher.php?id=221](http://www.droit-ntic.com/news/afficher.php?id=221), (consulté le 20 mars 2006).

**LEBLANC, ETIENNE**

- 2005 « La biométrie au nom de la sécurité », *Les années Lumières*, Emission du 30 octobre 2005, [www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niveau2\\_5249.shtml](http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niveau2_5249.shtml), (téléchargé le 15 novembre 2006).

**LEENHARDT, MAURICE**

- 1947 *Do Kamo. La personne et le mythe dans le monde mélanésien*. Paris: Gallimard

**LEGENDRE, PIERRE**

- 1996 *La fabrique de l'homme occidental*. Paris : Librairie Arthème Fayard/ARTE Editions, Coll. Mille et une nuits, 56 p.

**LEIBNIZ, GOTTFRIED WILHELM**

- 1954 *Principes de la nature et de la grâce fondés en raison : principes de la philosophie ou monadologie [1714]*. Paris : Presses universitaires de France, § 61-62, pp. 108-109

**LEMAN-LANGLOIS, STÉPHANE**

- 2002 « The Myopic Panopticon. The Social Consequences of Policing Through the Lens. », *Policing and Society*, Abingdon : Routledge, Vol. 13 (1), pp. 43-58.

## LEROY, PIERRE

- 2003 « La biométrie au Japon », *Technologies Internationales*, n° 98, octobre 2003, <http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/ATI98.pdf>, 4 p., (consulté le 18 avril 2005).

## LÉVINE, EVA; TOUBOUL, PATRICIA

- 2002 *Le corps*. Paris : GF Flammarion

## LÉVI-STRAUSS, CLAUDE

- 1949 *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Presses universitaires de France
- 1968 *Anthropologie structurale* [1959]. Paris : Plon

## LEYDEN, JOHN

- 2004 « Campaigners fight Biometric Passport », *The Register*, 29 March 2004, [www.securityfocus.com/news/8351](http://www.securityfocus.com/news/8351), (téléchargé le 14 juillet 2006).

## LIANOS, MICHALIS

- 2003 LIANOS Michalis (2003) 'Social Control after Foucault', *Surveillance & Society* 1(3): pp. 412-30.

## LIANOS, MICHALIS; DOUGLAS, MARY

- 2000 « Dangerization and the End of Deviance », in D. Garland and R. Sparks (eds) *Criminology and Social Theory*, Oxford: Oxford University Press, pp. 103-26.

## LIPOVETSKY, GILLES

- 2004 *Les Temps Hypermodernes*. Paris : Editions Grasset, Coll. « Nouveau Collège de Philosophie », 187 p.

## LOCK, MARGARET

- 1993 « Cultivating the Body: Anthropology and Epistemologies of Bodily Practice and Knowledge », *Annual Review of Anthropology*, Vo. 22 (1993), pp. 133-155

**LOSEY, STEPHEN**

- 2006 « US-VISIT poorly managed, lacks plan, GAO says », FEDERALTIMES.COM, <http://federaltimes.com/index.php?S=1495942>, (téléchargé le 1er janvier 2007).

**LUDO**

- 2005 « Développement d'un Vaste Système de Fichage et de Surveillance à Grande Echelle », *HNS-info -Hactivist News Service*, 8 décembre 2005, [www.hns-info.net/article.php3?id\\_article=7332&var\\_recherche=Fichage+et+de+Surveillance+%E0+Grande+%C9chelle](http://www.hns-info.net/article.php3?id_article=7332&var_recherche=Fichage+et+de+Surveillance+%E0+Grande+%C9chelle), (consulté le 18 avril 2005).

**LYON, DAVID**

- 2001 *Surveillance Society. Monitoring everyday life*. Philadelphia: Open University Press, 189 p.
- 2003 *Surveillance after September 11*. Great Britain: Polity Press, 197 p.
- 2004 « Identity cards: social sorting by database », *Oxford Internet Institute, Internet Issue Brief No. 3*, novembre 2004, 14 p., [www.oii.ox.ac.uk/downloads/index.cfm?File=resources/publications/IB3all.pdf](http://www.oii.ox.ac.uk/downloads/index.cfm?File=resources/publications/IB3all.pdf), (téléchargé le 30 septembre 2006).

**MAGAZINE ELÉMENTS**

« Nous sommes tous en liberté surveillée », Dossier spécial, n° 118, automne 2005.

**MÄKINEN, HEIKKI**

- 2005 « Risk, Trust and Security », Knowledge of Society White Paper: 1, V. 1.0, 1er novembre 2005, [www.yhteiskunnantieto.fi/risk\\_trust\\_security.pdf](http://www.yhteiskunnantieto.fi/risk_trust_security.pdf), (téléchargé le 9 janvier 2007).

**MANACH, JEAN-MARC**

- 2003 « Les États-Unis instaurent le fichage biométrique systématique des étrangers », *Transfert.net*, Dossier « Le fichage des passagers aériens », 31 octobre 2003, [www.transfert.net/a9518](http://www.transfert.net/a9518), (consulté le 27 février 2006).

**MARKOFF, JOHN; LICHTBLAU, ERIC**

- 2004 « Gaps Seen in 'Virtual Border' Security System », NEW YORK TIMES, *Technology*, 31 mai 2004, Section C/Page 1/Column 2, <http://select.nytimes.com/gst/abstract.html?res=F30B14FB345A0C728FD DAC0894DC404482>, (téléchargé le 1er janvier 2007).

**MARQULIS, STEPHEN**

- 2003 Contemporary Perspectives on Privacy (Journal of Social Issues), USA: Blackwell Publishers, 200 p.

**MARX, KARL**

- 1968 « Résultat du procès de production immédiat » (trad.), publié en appendice du *Capital* [1864], Paris, Gallimard (Pléiade), Livre I, chapitre 15, annexe 5, pp. 961-967

**MATHIESEN, T.**

- 1997 "The viewer society: Michel Foucault's panopticon revisited", *Theoretical Criminology*, vol. 1, no. 2, pp. 215-234

**MATTELART, ARMAND**

- 2006 « Société de la connaissance, société de l'information, société de contrôle », Entretien avec Armand Mattelart, Rubrique « Regards sur l'entre deux », *Cultures & Conflits*, n° 64, Hiver 2006, (4/2006) pp. 167-183.

**MAUSS, MARCEL**

- 1936 Les Techniques du Corps [1934]. *Journal de Psychologie Normale et Pathologique* 32(3-4). Document électronique, [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/socio\\_et\\_anthropo/6\\_Techniques\\_corps/Techniques\\_corps.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/6_Techniques_corps/Techniques_corps.html), consulté le 8 août 2007

**MAZZETTI, MARC**

- 2006 « Spy Agencies Say Iraq War Worsens Terror Threat ». The New York Times, 24 septembre 2006, World/Middle East, [www.nytimes.com/2006/09/24/world/middleeast/24terror.html?hp&ex=1159070400&en=003f596f66422cfd&ei=5094&partner=homepage](http://www.nytimes.com/2006/09/24/world/middleeast/24terror.html?hp&ex=1159070400&en=003f596f66422cfd&ei=5094&partner=homepage), (téléchargé le 23 septembre 2006).

**MELMAN, CHARLES**

- 2002 *L'homme sans gravité. Jouir à tout prix*. Paris : Editions Denoël, 272 p.

**MELQUIOR, José-Guilherme**

- 1986 *Foucault ou le nihilisme de la chaire*. Paris, Presses Universitaires de France, 203 p.

**MERTENS, JENNIFER**

- 2004 « Biometric data is no longer only collected for criminals. », *Law Enforcement Technology*, May 2004, Vol. 31, N° 5, pp. 8-14, <http://libcat.post.ca.gov/dbtw-wpd/temp/LET.pdf>, (téléchargé le 6 octobre 2006).

**MIHAHI, CIPRIAN**

- 2004 « Biopouvoir et identité. Stratégies de déconstruction du sujet à partir de Michel Foucault », revue *Arches*, n° 3, 17 août 2004, <http://multitudes.samizdat.net/Biopouvoir-et-identite-Strategies.html>, (téléchargé le 3 février 2007).

**MITSILEGAS, VALSAMIS**

- 2005 « Contrôle des étrangers, des passagers, des citoyens : surveillance et anti-terrorisme », *Cultures & Conflicts*, n° 58 (2005), pp.155-181.

**MOST, MAXINE**

- 2004 « Beyond US-VISIT », *DIGITAL ID WORLD*, [www.digitalIDworld.com](http://www.digitalIDworld.com), September/October 2004, pp. 18-21.

**MYTHEN, GABE; WALKATE, SANDRA**

- 2005 « Criminology and Terrorism. Which thesis? Risk Society or Governmentality? », *British Journal of Criminology*, n° 46, 28 juillet 2005, pp. 379-398.

**NANAVATI SAMIR; THIEME MICHAEL; NANAVATI RAJ**

- 2002 *Biometrics: Identity Verification in a Networked World*, Wiley Pub., 320 p.

**NATIONAL INSTITUTE OF STANDARDS AND TECHNOLOGY (NIST)**

Information Technology Laboratory (ITL), *The Biometrics Resource Center Website*, [www.itl.nist.gov/div893/biometrics/](http://www.itl.nist.gov/div893/biometrics/), (consulté à partir du 15 juillet 2006).

**NATIONAL JOURNAL'S TECHNOLOGY DAILY**

- 2004 « Report: Visitor-tracking program needs better management »,

Government Executive, 12 mai 2004,  
[www.govexec.com/dailyfed/0504/051204tdpm1.htm](http://www.govexec.com/dailyfed/0504/051204tdpm1.htm), (téléchargé le  
 7 octobre 2006).

### NATIONAL BIOMETRIC SECURITY PROJECT

[www.biometrics.org/](http://www.biometrics.org/)

### NATIONAL SCIENCE AND TECHNOLOGY COUNCIL (NSTC)

[www.biometricscatalog.org](http://www.biometricscatalog.org)

- 2005 « Biometrics Frequently Asked Questions », *Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC) Subcommittee on Biometrics* , 16 décembre 2005, 25 p., [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/default.asp](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/default.asp) , (consulté le 28 février 2006).
- 2006a « Biometrics History », *Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC), Subcommittee on Biometrics* , 31 mars 2006, 57 p., [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx) , (téléchargé le 24 septembre 2006).
- 2006b « Privacy & Biometrics: Building a Conceptual Foundation », *Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC) Subcommittee on Biometrics* , 14 avril 2006, 57 p., [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx) , (téléchargé le 14 juillet 2006).
- 2006c « Biometric Overview », *Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC) Subcommittee on Biometrics* , 27 mars 2006, 10 p., [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents/Biometrics%20Overview.pdf](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents/Biometrics%20Overview.pdf) , (téléchargé le 15 juillet 2006).
- 2006d « Biometrics Glossary », *Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC) Subcommittee on Biometrics* , 16 février 2006, 33 p., [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx), (téléchargé le 20 juillet 2006).

### NEGRI, TONY

- 1997 *Marx au-delà-delà de Marx*, trad. Roxane Silberman, Paris, L'Harmattan, 316 p.
- 2004 « Foucault, entre passé et avenir », *Multitudes*, 12 octobre 2004, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=1662](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1662)

**NICCOL, ANDREW (Dir.)**

1997 *Gattaca*. USA, Columbia Pictures Corporation, 101 min.

**NOCK, STEVEN L.**

1993 *The Costs of Privacy : Surveillance and Reputation in America*. New York: Aldine de Gruyter, 149 p.

**NORRIS, CLIVE; ARMSTRONG GARY**

1999 *The Maximum Surveillance Society : the Rise of CCTV*, New York, Berg.

**NUGER, DR. KENNETH P.**

2006 *Biometric Applications: Legal and Societal Considerations*, San Jose State University, Political Science Department, National Biometric Test Center,  
[www.engr.sjsu.edu/biometrics/publications\\_consideration.html](http://www.engr.sjsu.edu/biometrics/publications_consideration.html),  
 (téléchargé le 1er janvier 2007).

**OFFICE OF HOMELAND SECURITY**

2002 *National Strategy for Homeland Security*, July 2002, 90 p.,  
[www.biometriccatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp](http://www.biometriccatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp),  
 (téléchargé le 20 juillet 2006).

**OFFICE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY POLICY (OSTP)**

[www.ostp.gov/](http://www.ostp.gov/), (consulté à partir du 15 juillet 2006).

2004 *Recent Advancements in Biometrics Technology for Homeland Security*, 15  
 mars 2004, 9 p,  
[www.biometriccatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp](http://www.biometriccatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp),  
 (téléchargé le 20 juillet 2006).

**O'HARROW, ROBERT**

2005 *No Place to Hide: Behind the Scenes of Our Emerging Surveillance Society*, USA: Free Press, 368 p.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)**

2007 Site Web officiel de l'Organisation de l'aviation civile internationale.  
 Document électronique : [www.icao.int/fr/](http://www.icao.int/fr/), consulté le 15 septembre 2007

**ORWELL, GEORGES**

- 1980      *1984*. Paris, Gallimard [1949], Coll. "Folio", 438 p.
- 2005      « Les lieux de loisir [1946] », *Revue Agone*, n° 34, pp. 111-116.

**PANDOLFI, MARIELLA**

- 2000      « Une souveraineté mouvante et supracoloniale. », *Multitudes Web*, novembre 2000, [http://multitudes.samizdat.net/Une-souverainete-mouvante-et.html?var\\_recherche=Pandolfi](http://multitudes.samizdat.net/Une-souverainete-mouvante-et.html?var_recherche=Pandolfi), (consulté le 15 octobre 2006).
- 2002      « *Moral Entrepreneurs*. Souverainetés mouvantes et barbelés. Le biopolitique dans les Balkans postcommunistes. », *Anthropologies et sociétés*, vol. 26, no 1, pp. 29-51
- 2002      « Myths & new forms of governance in contemporary Albania. », in SCHWANDER-SIEVERS, S. and B.J. FISCHER (eds.), *Albanian Identities. Myth and History*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 203-214

**PARLEMENT EUROPÉEN**

- 2004      « Résolution législative du Parlement européen sur la proposition, présentée par la Commission, de règlement du Conseil établissant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports des citoyens de l'UE [COM(2004)0116 — C5-0101/2004 — 2004/0039(CNS)] », Procédure de consultation, 2 décembre 2004, [www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2004-0073+0+DOC+XML+V0//FR](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2004-0073+0+DOC+XML+V0//FR), (consulté le 14 octobre 2006).

**PAYE, JEAN-CLAUDE**

- 2007      « Le « Patriot Act Reauthorization » : un état d'urgence permanent », *Multitudes*, 11 janvier 2007, <http://multitudes.samizdat.net/article2762.html>, (téléchargé le 23 juillet 2007).

**PECORA, V.**

- 2002      « The culture of surveillance », *Qualitative sociology*, vol. 25, no. 3, pp. 345-358.

**PIAZZA, PIERRE**

- 2005      La fabrique « bertillonienne » de l'identité". *Labyrinthe* (6): 33-50, <http://revuelabyrinthe.org/document453.html>.

**PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE**

- 2007 *L'invention du contrôle, ou les complots du pouvoir*.  
www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?article107, (téléchargé le 9 juillet 2009).

**PLATON**

- 1992 *Timée*. Paris: GF Flammarion

**POIRÉE, JULIE**

- 2006 « Pouvoir », in *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Bernard ANDRIEU (dir.), Paris : CNRS Éditions

**POULSEN, KEVIN**

- 2006a « Border Security System left open », *Wired News*, 12 avril 2006, www.wired.com/news/technology /1,70642-0.html, (téléchargé le 15 novembre 2006).
- 2006b « The Virus that ate DHS », *Wired News*, 2 novembre 2006 http://www.wired.com/news/technology /1,72051-0.html, (
- 2006c « Uncover DHS' Virus Gaffe », *Wired News*, 2 novembre 2006 www.wired.com/news/technology /1,72047-0.html, (téléchargé le 9 décembre 2006).

**PRITCHARD ET FORTES, ÉD.**

- 1987 *African Political Systems* [1940]. London : KPI in association with the International African Institute

**PRNEWSWIRE**

- 2007 « US-VISIT sort de la phase pilote des procédures biométriques de sortié du territoire », Sys-Con Media Inc., Washington, 5 mai 2007, www.sys-con.com/read/371559.htm#, (téléchargé le 20 mai 2007).

**QUIRET, MATTHIEU**

- 2006 « La biométrie au service de la surveillance », *Les échos.fr*, Sciences et Technologies, 11 mai 2006, www.lesechos.fr/info/rew\_metiers /4419221.htm, (téléchargé le 16 mai 2006).

**RAMBEAU, FRÉDÉRIC; LECLAIR, BERTRAND**

- 2006 *Michel Foucault. La Volonté de savoir. Droit de mort et pouvoir sur la vie.* Paris : Ed. Gallimard, Coll. « Folioplus philosophie », 138 p.

**RANCIÈRES, JACQUES**

- 2005 *La haine de la démocratie.* Paris : La Fabrique éditions, 106 p.

**RAND CORPORATION**

- 2006 *Revisiting US-Visit : US Immigration Processes, Concerns, and Consequences,* [www.rand.org/pubs/occasional\\_papers/2006/RAND\\_OP140.pdf](http://www.rand.org/pubs/occasional_papers/2006/RAND_OP140.pdf), 87 p. (téléchargé le 15 novembre 2006).

**RETURN LIBERTY**

- 2006 « Patriot Act ou la tentation du totalitarisme », 16 juin 2006, <http://membres.lycos.fr/returnliberty/patriotact.htm> et <http://membres.lycos.fr/returnliberty/patriotact2005.htm>, (téléchargé le 14 juillet 2006).

**REVEL, JUDITH**

- 2004 « La naissance littéraire de la biopolitique ». *Multitudes*, 13 octobre 2004, [http://seminaire.samizdat.net/article.php3?id\\_article=17](http://seminaire.samizdat.net/article.php3?id_article=17), (téléchargé le 2 mai 2006).

**RICHARDSON, MICHAEL**

- 2002 « ASEAN to step up efforts with US war on terror », *International Herald Tribune/Ashabi Shimbun* (Tokyo Edition), July 31.

**RICŒUR, PAUL**

- 1990 *Soi même comme un autre*, Paris, Le Seuil, Coll. Points Essais, 424 p.

**ROSE, NIKOLAS**

- 2000 "Government and Control", *The British Journal of Criminology*, Vol. 40, n° 2, pp. 321-339.

**ROSEN, JEFFREY**

- 2004 *The Naked Crowd: Reclaiming Security and Freedom in an Anxious Age*, Random House Trade Paperbacks, 304 p.

**SAFRAN MAGAZINE**

- 2007 « La biométrie pose son empreinte », dossier spécial, novembre 2007(2), pp. 12-19, [http://www.safran-group.com/rubrique.php?id\\_rubrique=30](http://www.safran-group.com/rubrique.php?id_rubrique=30), téléchargé le 7 janvier 2008.

**SAÏD, EDWARD**

- 1980 *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Paris : Editions du Seuil, 392 p.

**SAGEM MORPHO INC.**

[www.morpho.com/](http://www.morpho.com/)

**SALOMON, SANDRA**

- 2003 « *État d'exception* de Georges Agamben », *Multitudes*, 8 août 2003, [http://multitudes.samizdat.net/article.php?id\\_article=1135](http://multitudes.samizdat.net/article.php?id_article=1135)

**SARNOFF CORPORATION**

- 2005 « Iris on the Move™ – A Superior Solution for Biometric Identification », 22 septembre 2005 (Press Release), [www.sarnoff.com/products\\_services/government\\_solutions/homeland\\_security/iris.asp](http://www.sarnoff.com/products_services/government_solutions/homeland_security/iris.asp), (téléchargé le 8 août 2006).

**SASSEN, SASKIA**

- 2000 « Nouvelle géographie politique », *Multitudes*, novembre 2000, <http://multitudes.samizdat.net/Nouvelle-geographie-politique.html>, (téléchargé le 15 octobre 2006).

**SCHMITT, CARL**

- 1992 *La notion de politique. Théorie du partisan* [1932], Paris, Champs/Flammarion, pp. 41-142

**SCHNEIER, BRUCE**

[www.schneier.com/index.html](http://www.schneier.com/index.html)

- 2006a *The Zotob Worm and the DHS*, 6 novembre 2006, [www.schneier.com/blog/archives/2006/11/the\\_zotob\\_worm\\_1.html](http://www.schneier.com/blog/archives/2006/11/the_zotob_worm_1.html), (téléchargé le 15 novembre 2006)
- 2006b *Beyond Fear*, Publ. Springer, 295 p.

**SERRES, MICHEL**

1994 *Atlas*, Paris, Champs/Flammarion, pp. 126-127

**SHREIDER, EUGÈNE**

1960 *La biométrie*. Paris : Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je ».

2004 « Biométrie », in *Encyclopedia Universalis*, DVD-ROM, Version 9.

**SIMON, JONHATAN**

2002 « Speaking truth and power », *Law & Society Review*, 36, 1, pp. 37-43.

**SINGEL, RYAN**

2005 « The business of Fighting Terror », *Wired Digital*, 1er juillet 2005, The Condé Nast Publications Inc., [www.wired.com/news/politics/privacy/0,66177-0.html](http://www.wired.com/news/politics/privacy/0,66177-0.html)

**SIX, NICHOLAS**

2002a « L'identification biométrique arrive très vite ». *JDNNet*, 26 août 2002, [http://solutions.journaldunet.com/0208/020826\\_biometrie\\_1.shtml](http://solutions.journaldunet.com/0208/020826_biometrie_1.shtml), (téléchargé le 2 mai 2006).

2002b « Biométrie : six moyens d'identifier un utilisateur ». *JDNNet*, 26 août 2002, [http://solutions.journaldunet.com/0208/020826\\_biometrie\\_2.shtml](http://solutions.journaldunet.com/0208/020826_biometrie_2.shtml), (téléchargé le 2 mai 2006).

2002c « Biométrie : ce que l'avenir nous réserve ». *JDNNet*, [http://solutions.journaldunet.com/0208/020826\\_biometrie\\_4.shtml](http://solutions.journaldunet.com/0208/020826_biometrie_4.shtml), (consulté le 20 avril 2006).

2002 « Panorama des solutions de biométrie », *JDNNet*, 22 août 2002, [http://solutions.journaldunet.com/0208/020826\\_biometrie\\_3.shtml](http://solutions.journaldunet.com/0208/020826_biometrie_3.shtml), (consulté le 20 avril 2006).

**SONTAG, SUSAN**

2004 « What Have We Done ? » *The Guardian*, 24 mai 2004 by the Guardian/UK, [http://paxhumana.info/article.php3?id\\_article=461](http://paxhumana.info/article.php3?id_article=461), (téléchargé le 2 février 2007).

**STANLEY, JAY; STEINHARDT, BARRY**

2003 *Bigger Monster, Weaker Chains: The Growth of an American Surveillance Society*, ACLU, Technology & Liberty Program, janvier 2003,

[www.aclu.org/FilesPDFs/aclu\\_report\\_bigger\\_monster\\_weaker\\_chains.pdf](http://www.aclu.org/FilesPDFs/aclu_report_bigger_monster_weaker_chains.pdf), (téléchargé le 15 novembre 2006)

#### STATEWATCH

[www.statewatch.org](http://www.statewatch.org)

#### STODDART, JENNIFER

- 2001 Présidente de la commission d'accès à l'information du Québec, "Des technologies de surveillance sous surveillance" - 23ème conférence internationale des commissaires à la protection des données - 24-26 septembre 2001.

#### STROHM, CHRIS

- 2004 « Contractor vows to continue work on \$10 billion border system », *Government Executive*, 10 juin 2004, [www.govexec.com/dailyfed/061004c1.htm](http://www.govexec.com/dailyfed/061004c1.htm), (téléchargé le 7 octobre 2006).
- 2006 « DHS urged to finish analysis of visitor tracking system », *Government Executive*, 25 janvier 2006, [www.govexec.com/dailyfed/0106/012506c1.htm](http://www.govexec.com/dailyfed/0106/012506c1.htm), (téléchargé le 7 octobre 2006).

#### SYNNOTT, ANTHONY; HOWES, DAVID

- 1992 « From Measurement to Meaning. Anthropologies of the Body », *Anthropos*, N° 87, pp. 147-166.

#### THE BIOMETRIC CONSORTIUM

[www.biometrics.org/](http://www.biometrics.org/)

#### THE CANADIAN PRESS

- 2006 « Les photos de millions de Canadiens serviront à lutter contre le terrorisme », *Matinternet*, 23 juillet 2006, [www.matin.qc.ca/canada.php?article=20060723165506](http://www.matin.qc.ca/canada.php?article=20060723165506), (téléchargé le 3 août 2006).

#### TILES, MARY; OBERDIEK, HANS

- 1995 *Conflicting visions of technology, in Living in a technological culture: human tools and human values*, Routledge, New York, 224 p.

**TOCQUEVILLE, ALEXIS DE**

- 1981 *De la démocratie en Amérique [1835-1840]*. Paris : Garnier-Flammarion, Tome II, 414 p.

**TODOROV, TZVETAN**

- 2006 *L'esprit des Lumières*. Paris : Editions Robert Laffont, 135 p.

**U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (DHS)**

- 2001 *President Says U.S. Attorneys on Front Line in War*, Remarks by the President to U.S. Attorneys Conference, November 29, 2001, Presidential Hall, Dwight David Eisenhower Office Building [www.dhs.gov/xnews/speeches/speech\\_0041.shtm](http://www.dhs.gov/xnews/speeches/speech_0041.shtm) (téléchargé le 3 novembre 2007).
- 2003 *Remarks by Under Secretary Asa Hutchinson on the Launch of the US-VISIT Program*, Press Room, 19 mai 2003, [www.dhs.gov/xnews/speeches/speech\\_0114.shtm](http://www.dhs.gov/xnews/speeches/speech_0114.shtm) (téléchargé le 3 septembre 2007).
- 2004 « International Initiatives », *National Science and Technology Council/Subcommittee on Biometrics* 21 septembre 2004, [www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp](http://www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/Documents.asp), (téléchargé le 18 juillet 2006)
- 2005a *Fact Sheet : RFID Technology*, Décembre 2005, [www.dhs.gov/usvisit](http://www.dhs.gov/usvisit), (téléchargé le 20 octobre 2006).
- 2005b « Implementation of the United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology Program at Land Border Ports of Entry », *Office of the Inspector General*, OIG-05-11, Washington, D.C.: U.S. Department of Homeland Security.
- 2005c « Ports with US-VISIT Entry Procedures », *Press Office*, décembre 2005, 7 p., [www.dhs.gov/us-visit](http://www.dhs.gov/us-visit), (consulté le 6 février 2006).
- 2006a US-VISIT Program, [www.dhs.gov/usvisit](http://www.dhs.gov/usvisit), (consulté à partir du début octobre 2006).
- 2006b « Enhanced Security Controls Needed For US-VISIT's System Using RFID Technology (Redacted) ». *Office of Inspector General*, OIG-06-39, 16 juin 2006, [www.dhs.gov/xoig/assets/mgmttrpts/OIG\\_06-39\\_Jun06.pdf](http://www.dhs.gov/xoig/assets/mgmttrpts/OIG_06-39_Jun06.pdf), (téléchargé le 8 novembre 2006).
- 2006c "US-VISIT Fact Sheet", *Press Room*, communiqué du 5 juin 2006, [www.dhs.gov/xnews/releases/pr\\_1160495895724.shtm](http://www.dhs.gov/xnews/releases/pr_1160495895724.shtm), (consulté à partir du 6 novembre 2006).

- 2007a *The US-VISIT Program*, [www.dhs.gov/xtrvlsec/programs/content\\_multi\\_image\\_0006.shtm](http://www.dhs.gov/xtrvlsec/programs/content_multi_image_0006.shtm), (consulté le 3 septembre 2007).
- 2007b *Fact Sheet. Transition to 10-Fingerprint Collection*. Press Office, U.S. Department of Homeland Security, March 2007, [www.dhs.gov/](http://www.dhs.gov/), (téléchargé le 1 septembre 2007).
- 2007c *US-VISIT's Wright Explains U.S. Transition to 10-Fingerprint Collection at Borders*, The United States Mission to the European Union, U.S. Department of Homeland Security, 25 juin 2007, [http://useu.usmission.gov/Dossiers/Travel\\_Documents/Jun2507\\_Wright\\_US-VISIT.asp](http://useu.usmission.gov/Dossiers/Travel_Documents/Jun2507_Wright_US-VISIT.asp), (téléchargé le 1 septembre 2007).

#### U.S. DEPARTMENT OF STATE (DOS)

[www.travel.state.gov](http://www.travel.state.gov)

- 2002 «National Security Entry-Exit Registration System», International Security, 5 juin 2002, [http://usinfo.state.gov/is/Archive\\_Index/EntryExit\\_Registration\\_System.html](http://usinfo.state.gov/is/Archive_Index/EntryExit_Registration_System.html), (consulté le 10 octobre 2006).
- 2004 « Les progrès de la lutte antiterroriste depuis les attentats du 11 septembre 2001 », *Maison-Blanche, Maison du secrétaire de presse*, 11 septembre 2004, [http://usinfo.state.gov/fr/home/topics/international\\_security/terrorism/terror\\_archive.html](http://usinfo.state.gov/fr/home/topics/international_security/terrorism/terror_archive.html), (consulté le 6 mars 2006).
- 2005 « U.S. Entry-Exit System Hailed for "Unprecedented Results" », 18 mai 2005, <http://usinfo.state.gov/gi/Archive/2005/May/19-588378.html>, (téléchargé le 17 octobre 2006).
- 2006a *The U.S. Electronic Passport Frequently Asked Questions*, Bureau of Consular Affairs, [http://travel.state.gov/passport/eppt/eppt\\_2788.html](http://travel.state.gov/passport/eppt/eppt_2788.html), (consulté le 1er mars 2006).
- 2006b *Visa Waiver Program (VWP)*, Bureau of Consular Affairs, [www.travel.state.gov/visa/temp/without/without\\_1990.html#2](http://www.travel.state.gov/visa/temp/without/without_1990.html#2), (consulté le 6 mars 2006)

#### U.S. GENERAL ACCOUNTING OFFICE (GAO)

[www.gao.gov](http://www.gao.gov)

- 2003a «Recommendations to Improve Management of Key Border Security Program Need to Be Implemented», *Report to Congressional Requesters*, GAO-06-296, Février 2003, 88 p.

- 2003b « Information Technology: Homeland Security Needs to Improve Entry Exit System Expenditure Planning », *Report to Congressional Committees*, GAO-03-563, 9 juin 2003, 57 p.
- 2003c « Homeland Security. Risks Facing Key Border and Transportation Security Program Need to Be Addressed », *Report to Congressional Committees*, GAO-03-1083, septembre 2003, 104 p.
- 2003d « Information Security: Challenges in Using Biometrics », *Testimony before the Subcommittee on Technology, Information Policy, Intergovernmental Relations, and the Census*, Committee on Government Reform, House of Representatives. Statement of Keith A Rhodes, Chief Technologist. GAO-03-1137T, 9 septembre 2003, 27 p.
- 2004 « First Phase of Visitor and Immigration Status Program Operating, but Improvements Needed », *Report to Congressional Committees*. GAO-04-586, 11 mai 2004, 136 p.
- 2005a « Homeland Security: Some Progress Made, but Many Challenges Remain on U.S. Visitor and Immigrant Status Indicator Technology Program », *Report to Congressional Committees*. GAO-05-202, 23 février 2005, 142 p.
- 2005b « Successes and Challenges in DHS's Efforts to Create an Effective Acquisition Organization », *Report to Congressional Committees*. GAO-05-179, Mars 2005, 46 p.
- 2006a « Visitor and Immigrant Status Program Operating, but Management Improvements Are Still Needed », *Testimony before the Subcommittee on Homeland Security, Committee on Appropriations, U.S. Senat*. Statement of Randolph C. Hite, Director Information Technology Architecture and Systems Issues. GAO-06-318T, 25 janvier 2006, 35 p.
- 2006b « Contract Management and Oversight for Visitor and Immigrant Status Program Need to Be Strengthened », *Report to Congressional Requesters*, GAO-06-404, Juin 2006, 81 p.
- 2007a « Homeland Security: Planned Expenditures for U.S. Visitor and Immigrant Status Program Need to Be Adequately Defined and Justified », *Report to Congressional Committees*, GAO-07-278, février 2007, 143 p.
- 2007b « US-VISIT has not fully met Expectations and Longstanding Program Management Challenges need to be addressed », *Testimony before the Subcommittee on Homeland Security, Committee on Appropriations, U.S. House of Representatives*, GAO-07-499T, 16 février 2007, 40 p.
- 2007c « Homeland Security needs to Immediately address Significant Weaknesses in Systems Supporting the US-VISIT Program », *Report*

to *Congressional Requesters*, GAO-07-870, Juillet 2007, 45 p.

#### UNICOM

- 2006 « We always knew that biometric technologies would one day be part of our daily life », [www.unicomcanada.com/faq.php](http://www.unicomcanada.com/faq.php), (consulté le 5 mars 2006).

#### UNISYS

- 2004 *Unisys Center of Excellence*, Bruxelles, [http://www.unisys.com/public\\_sector/about\\_us/centers\\_of\\_excellence.htm](http://www.unisys.com/public_sector/about_us/centers_of_excellence.htm), (consulté le 27 juin 2006).
- 2006 *Global Study on the Public's Perceptions about Identity Management*. May 2006, conducted by Ponemon Institute, [http://www.europeanbiometrics.info/images/resources/109\\_904\\_file.pdf](http://www.europeanbiometrics.info/images/resources/109_904_file.pdf), 7 p., (téléchargé le 10 juillet 2006).

#### UNITED STATES GENERAL ACCOUNTING OFFICE (GAO)

- 2002 « Technology Assessment : Using Biometrics for Border Security » - *Evaluation technique de l'utilisation de la biométrie pour la sécurité des frontières* - Novembre 2002 - GAO-03-174.

#### USA PATRIOT ACT, ACT OF 2001

- 2001 107e Congress of the United States of America, January the 3<sup>rd</sup> 2001, Library of Congress, [http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c107:H.R.3162.ENR](http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c107:H.R.3162.ENR;);, (téléchargé le 14 juillet 2006).

#### VAN DER PLOEG, IRMA

- 1999a « Written on the Body: Biometrics and Identity », *Computers and Society*, March 1999, pp. 37-44.
- 1999b « The Illegal Body: "Eurodac" and the Politics of Biometric Identification », *Ethics and Information Technology*, N° 1, pp. 295-302.
- 2003a « Biometrics and the Body as Information: Normative Issues of the Socio-technical Coding of the Body », in D. Lyon (ed.) *Surveillance as Social Sorting: Privacy, Risk and Digital Discrimination*, London: Routledge, pp. 57-73.
- 2003b « Biometrics and Privacy. A note on the politics of theorizing technology ». *Information, Communication & Society*, Volume 6, Number 1 / March 2003 Routledge, part of the Taylor & Francis Group, pp. 85-104.

## VAN GENNEP, ARNOLD

1992 *Les rites de passage* [1909]. Paris : Picard, 288 p.

## VAN KRALINGEN, ROBERT; PRINS, CORIENS; GRIJPINK, JAN

1997 *Het lichaam als sleutel. Juridische beschouwingen over biometrie* [The body as key. Legal aspects of biometrics.] Samsom Bedrijfsinformatie, Alphen aan den Rijn/Diegem, pp. 3-66.

## VAN LOON, JOOST

2002 *Risk and Technological Culture. Towards a sociology of virulence*. London and New York: Routledge, 234 p.

## VALÉRY, PAUL

1934 *L'idée fixe*. Paris : Gallimard

## VANDENBERGHE, FRÉDÉRIC

2001 « Introduction à la sociologie (cosmo) politique du risque d'Ulrich Beck », *Revue du Mauss*, n°17, 2001/1, pp. 25/39,

## VÉDRINES, JEAN

1998 « Bernanos contre les robots », *Immédiatement*, Paris, Numéro 7, avril 1998,  
<http://web.archive.org/web/20030701092934/www.immediatement.com/numeros/immed7/pays/robots.htm>, (consulté le 25 février 2006).

## VOLLMER, BRIANNE

2006 *Biometrics, RFID Technology, and the ePassport: Are Americans Risking Personal Security in the Face of Terrorism?* USA, Washington DC : Georgetown University, Thèse (M.A.), Communication, Culture & Technology, 10 avril 2006, 194 p.

## VUATTOUX, ARTHUR

2006 « La biométrie : sécurité ou discipline ? », *Agora Vox*, 14 juin 2006, [www.agoravox.fr/article.php?id\\_article=10509](http://www.agoravox.fr/article.php?id_article=10509), (téléchargé le 3 août 2006).

## WEBER, MAX

1964 *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* [1964]. Paris : Plon, 341 p.

**WERNER, ERIC; BENOIST, ALAIN DE; LHOMME, MICHEL**

- 2005 « Nous sommes tous en liberté surveillée », *Éléments*, dossier spécial, n° 118, automne 2005, pp. 28-44.

**WHITE HOUSE, THE**

- 2006 *The National Security Strategy of the United States of America*, 16 mars 2006, [www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf](http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf), (téléchargé le 2 avril 2006).

**WIKIPÉDIA**

- 2007a Système d'information Schengen. Document électronique : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_d%27information\\_Schengen](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d%27information_Schengen), consulté le 15 septembre 2007
- 2007b Eurodac. Document électronique: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Eurodac>, consulté le 20 décembre 2007
- 2007c Biométrie. Document électronique: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Biom%C3%A9trie>, consulté le 20 septembre 2006

**WIMMER, JEFFREY; QUANDT, THORSTEN**

- 2006 « Living in the Risk Society. An interview with Ulrich Beck », *Journalism Studies*, Vol. 7, No 2, 2006, pp. 336-347.

**WODELE, GREAT**

- 2004 « Accenture wins \$10 billion US VISIT contract », *Government Executive*, 1er juin 2004, [www.govexec.com/dailyfed/0604/060104tdpm1.htm](http://www.govexec.com/dailyfed/0604/060104tdpm1.htm), (téléchargé le 7 octobre 2006).

**WOODTLI, PATRICK F.**

- 2007 *RFID et « War on Terror ». Le cas d'US-VISIT*. ERTA—Équipe de recherche sur le terrorisme et le contre-terrorisme. Document électronique : [http://www.erta-tcrg.org/cr6224/2007/rfid\\_intro.htm](http://www.erta-tcrg.org/cr6224/2007/rfid_intro.htm)
- 2008 « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », *Revue Altérités*, Montréal, Dossier thématique "Nouvelles méthodes, nouveau défis : l'anthropologie et les nouvelles technologies", janvier 2008

**YANNICK**

- 2006 « Europe: vers un énorme système biométrique », *Génération NT*, 1<sup>er</sup>

mai 2006, [www.generation-nt.com/actualites/14487/biometrie-europe-visa-information-system](http://www.generation-nt.com/actualites/14487/biometrie-europe-visa-information-system)

#### ZARIFIAN, PHILIPPE

- 2002a « Le terrorisme global et le régime de guerre », 23 mai 2002, site web personnel, <http://perso.wanadoo.fr/philippe.zarifian/page35.htm>, (téléchargé le 2 mai 2006).
- 2002b Octobre 2002, revu en mars 2004, Pourquoi ce nouveau régime de guerre ? De Bush à Madrid, <http://perso.orange.fr/philippe.zarifian/page57.htm>
- 2003a « La société sécuritaire de contrôle », *Multitudes*, 4 décembre 2003, <http://multitudes.samizdat.net/article1233.html>, (téléchargé le 27 juin 2007).
- 2003b « Qu'est-ce que la politique? A propos de Carl Schmitt », 12 juin 2003, <http://perso.orange.fr/philippe.zarifian/page80.htm>, (téléchargé le 11 octobre 2007).
- 2004 « Du contrôle d'engagement à l'engagement créatif : l'univers de l'ambivalence. », Intervention dans un colloque, Lausanne, 1er avril 2004, <http://perso.orange.fr/philippe.zarifian/page109.htm>, (téléchargé le 7 septembre 2006).
- 2006a « Des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle », <http://perso.wanadoo.fr/philippe.zarifian/page111.htm>, (téléchargé le 2 mai 2006).
- 2006b « Le régime de guerre aujourd'hui », 9 septembre 2006, site web personnel, <http://perso.orange.fr/philippe.zarifian/page159.htm>, (téléchargé le 12 octobre 2007).

#### ZERBIB, DAVID

- 2004 « Interview de Tony Negri et Michael Hardt », *L'Humanité*, 2 décembre 2004, [http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=1827](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1827)

#### ZETTER, KIM

- 2004 « The Patriot Act is your friend », *Wired Digital*, 24 février 2004, The Condé Nast Publications Inc., [www.wired.com/news/politics/0,62388-0.html](http://www.wired.com/news/politics/0,62388-0.html)
- 2005 « RFID: To Tag or Not to Tag », *Wired Digital*, 9 août 2005, The Condé Nast Publications Inc., [www.wired.com/news/politics/privacy/0,68271-](http://www.wired.com/news/politics/privacy/0,68271-)

0.html?tw=wn\_story\_page\_prev2

ZIN, JEAN

2001

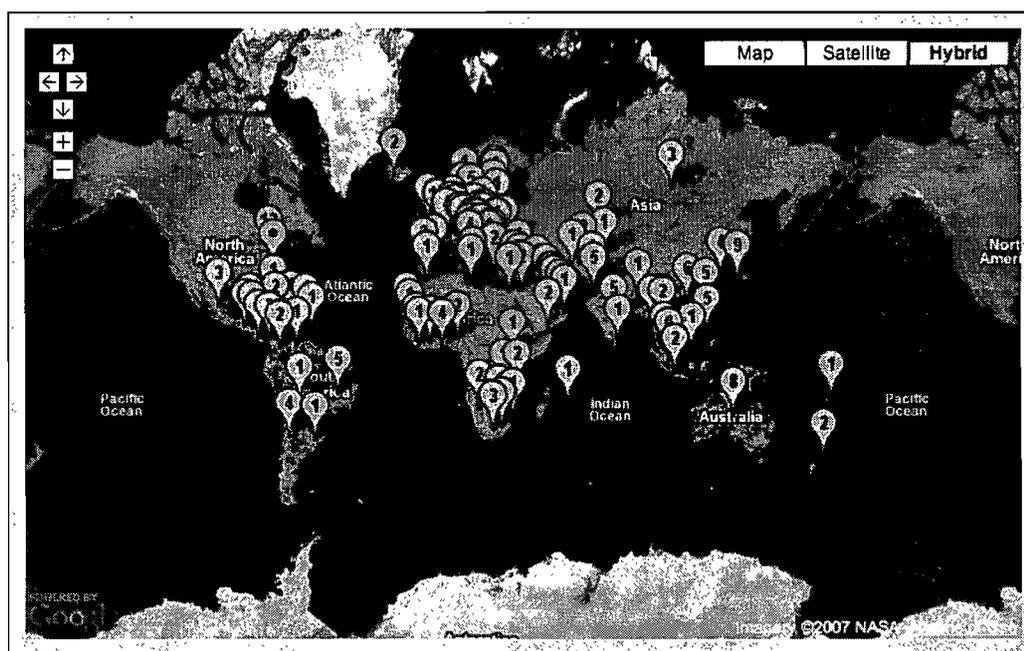
« La production de soi, Michel Foucault », 31 juillet 2001,  
<http://perso.orange.fr/marxiens/philo/foucaul2.htm>, (téléchargé le  
3 février 2007).

## INDEX ANALYTIQUE

- Aas, Katja Franko... 97, 99, 123, 129, 132, 142  
 Abélès, Marc..... 13, 23  
 Accenture..... 68, 75, 76, 79, 142, 153, 182  
 Advance Passenger Information System .8, 71  
 Agamben, Giorgio.....  
 24, 79, 94, 119, 122, 123, 124, 125, 126, 127,  
 129, 130, 133, 134, 140, 142, 174  
 Andersen Consulting..... 75, 76  
 Anteon International Corp..... 76, 144  
 Architect Engineering Resource Center..... 64  
 Aristote..... 102, 125  
 Arrival/Departure Information System  
 (ADIS)..... 8, 56, 71  
 Assemblée Nationale française...25, 46, 50, 77  
 Authentification.....  
 .....4, 5, 31, 36, 43, 47, 48, 50, 52, 60, 65  
 Automated Biometric Identification System  
 (ABIS)..... 56  
 Automated Biometric Identification System  
 (IDENT)..... 8, 72, 90  
 Balandier Georges .....104, 144, 156  
 Bauman, Zygmunt..... 96, 117, 128, 138, 144  
 Beck, Ulrich .....95, 145, 182  
 Benedict, Ruth.....104  
 Benjamin, Walter ..... 126, 145  
 Bentham, Jérémy..... 140, 158  
 Bertillon, Alphonse..... 40, 41, 42, 145  
 Bigo, Didier..... 100, 145  
 Biometric Visa Program ..... 56  
 biopolitique.....106, 124, 163  
 Biopouvoir.....  
 21, 105, 118, 122, 124, 126, 133, 138, 163,  
 164  
 BioVisa .....56  
 Biuso, Alberto .....137, 140, 147  
 Boas, Franz .....104  
 Bonditti, Philippe..... 99, 118, 119, 120, 147  
 Brohm, Jean-Marie .....102, 105, 148  
 Burroughs, William.....110  
 Bush, Président/Administration.....  
 ..... 19, 20, 45, 59, 60, 89, 137, 183  
 Castells, Manuel .....110  
 Ceyhan, Ayse.....  
 . 97, 98, 100, 101, 102, 114, 115, 117, 120, 149  
 Chertoff, Michaël.....86, 89, 90  
 Computer Sciences Corp ..... 75  
 Consumer Biometric Privacy Act..... 128  
 Contrat social..... 139  
 Contrôle.....  
 4, 5, 14, 15, 17, 19, 24, 32, 33, 36, 40, 42, 43,  
 44, 46, 58, 59, 71, 72, 76, 78, 79, 81, 86, 91,  
 93, 96, 97, 99, 100, 101, 105, 107, 108, 109,  
 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119,  
 120, 121, 128, 132, 136, 137, 138, 140, 154,  
 160, 167, 172, 183  
 Corps.....  
 16, 34, 35, 40, 41, 44, 51, 94, 96, 102, 104,  
 105, 108, 109, 112, 113, 114, 115, 116, 118,  
 119, 120, 121, 122, 123, 125, 129, 130, 131,  
 132, 133, 134, 138, 139, 144, 147, 149, 154,  
 156, 157, 164, 165, 172  
 Deleuze, Gilles.....  
 . 25, 98, 110, 111, 112, 114, 115, 121, 124, 154  
 Department of Homeland Security (DHS).....  
 8, 19, 52, 53, 54, 56, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67,  
 68, 69, 70, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83,  
 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 138, 157, 172, 174,  
 176, 177, 179  
 Dispositif..... 139  
 Dostie, Michel..... 105, 107, 154  
 Douglas, Mary..... 102, 104, 105, 132, 165  
 E-Government Act..... 61  
 Ellul, Jacques..... 97  
 Emile (*L'Emile*, Rousseau)..... 140  
 Empire .....120, 121, 143, 161  
 Enhanced Border Security and Visa Entry  
 Reform Act..... 60, 65  
 État d'exception ..... 174  
 Eurodac ..... 29, 156, 180  
*European Visa Information System* (EU-VIS) .. 30  
 Evans-Pritchard Evan ..... 104  
 Evans-Pritchard, Evan ..... 104  
 False match rate (FMR)..... 49, 51, 91, 207  
 False nonmatch rate (FNMR).... 49, 50, 51, 91  
 Federal Bureau of Investigation.....  
 ..... 8, 90, 157, 193

- Fortes M.....104
- Fortes, Mayer.....104
- Foucault, Michel .....  
18, 21, 25, 99, 101, 102, 105, 107, 108, 109,  
110, 111, 112, 113, 114, 119, 121, 122, 125,  
133, 136, 139, 147, 154, 158, 165, 167, 168,  
169, 173, 184
- Freedom of Information Act through a  
Privacy Impact Assessment.....61
- Galton, Sir Francis.....41, 42, 159
- General Services Administration.....64, 74
- Giddens, Anthony ..38, 39, 128, 131, 139, 160
- Gouvernementalité.....  
.4, 5, 17, 24, 100, 109, 115, 119, 125, 132, 145
- Government Accounting Office (GAO).....  
8, 58, 66, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80,  
81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 92, 166, 178,  
180
- Guattari, Félix.....114, 115, 154
- Guerre.....  
.4, 15, 45, 95, 99, 100, 111, 118, 137, 139, 183
- Hardt, Michaël.....  
.....107, 110, 112, 113, 120, 121, 161, 183
- Hobbes.....102, 140, 161
- Homeland Security Act.....54, 60
- House Homeland Security Committee .....86
- House Office of Homeland Security.....59
- Hutchinson, Asa .....53, 177
- Identification .....  
4, 5, 14, 15, 16, 17, 30, 31, 34, 35, 36, 39, 40,  
41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 57, 60, 68, 69,  
72, 73, 75, 81, 83, 84, 86, 87, 89, 99, 101, 115,  
120, 123, 129, 130, 143, 145, 149, 175, 208
- Identité .....171
- Identix.....76, 157, 161
- Illegal Immigration Reform and Immigrant  
Responsibility Act (IIRIRA).....8, 52
- Immigration and Nationality Act (INA).....84
- Immigration and Naturalization Service Data  
Management Improvement Act (INSDMI) 58
- Integrated Automated Fingerprint  
Identification System (IAFIS).....8, 89, 90, 157
- Intelligence Reform and Terrorism  
Prevention Act .....61, 87
- International Biometric Group (IBG)162, 187
- International Civil Aviation Organization  
(ICAO) .....8, 20, 57, 69, 162
- Justice Department.....64
- Lazzarato, Maurizio .....111, 116, 143, 163
- Léviathan .....95, 103, 139, 140
- Lhomme, Michel .....110, 111, 116, 137, 182
- Lianos, Michalis .....132, 165
- Libéralisme .....147
- Lockheed Martin Corp.....75
- Lombroso, Cesare .....130
- Lumières .....16, 107, 113, 158, 164, 177
- Lyon, David .....  
17, 18, 39, 44, 97, 101, 114, 115, 118, 166,  
180
- Malinowski, Bronislaw .....104
- Management and the Science and Technology  
Directorate .....64
- Marx, Karl .....105, 110, 111, 136, 167, 169
- Mauss, Marcel .....102, 104, 181
- Mead, Margaret.....104
- Mihahi, Ciprian .....139, 168
- Modernité .....106
- National Institute of Standards and  
Technology (NIST).....8, 65, 168
- National Security Entry-Exit Registration  
System (NSEERS) .....8, 53, 61, 70, 71, 72
- Negri, Antonio.....  
107, 110, 111, 112, 113, 120, 121, 154, 161,  
169, 183
- Office of Management and Budget (OMB).....  
.....8, 87
- Orwell, Georges .....97, 152, 171
- Panoptique .....117, 158
- Platon .....102, 172
- Pouvoir .....  
4, 14, 15, 20, 21, 24, 48, 57, 66, 70, 81, 92, 93,  
97, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108,  
111, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121,  
122, 125, 128, 133, 136, 137, 138, 139, 141,  
142, 154, 158, 172, 173
- Race .....160
- Rancière, Jacques.....105
- Rand Corporation .....173
- Reich (IIIe).....125
- Résistance .....143
- Ridge, Tom.....52, 54
- Rousseau.....140
- Schmitt, Carl .....14, 95, 125, 126, 174, 183
- Schneier, Bruce.....79, 92, 174

- Septembre, 11..... 4, 15, 16, 17, 19, 21, 32, 33, 34, 35, 52, 92, 96, 97, 98, 118
- Serres, Michel ..... 114, 175
- Soudière, Martin de la ..... 130
- State Departement..... 77
- Student and Exchange Visitor Information System (SEVIS)..... 9, 73
- Surveillance..... 4, 14, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 39, 52, 57, 71, 76, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 128, 136, 138, 140, 148, 149, 150, 160, 168, 171, 172, 176
- Système d'Information Schengen* (SIS)..... 9, 29, 30, 43, 156
- Technologie..... 149, 155, 161
- Terrorisme ..... 60, 77, 79, 118, 137, 140, 176, 183
- Toqueville, Alexis de..... 141
- Transport Department..... 64
- Transportation Security Administration (TSA)..... 9, 63, 72, 74
- Treasury Enforcement Communications Systems (TECS)..... 9, 71
- Turner, Jim..... 79, 104
- Turner, Victor ..... 104
- U.S. Citizenship and Immigration Services (CIS)..... 8, 30, 43, 63
- U.S. Coast Guard (CC)..... 8, 64
- U.S. Customs and Border Protection (CBP) ... 8, 63, 71, 74, 84, 85
- U.S. Immigration and Customs Enforcement. .... 8, 63, 71, 72, 74
- U.S. Immigration and Naturalization Service (INS)..... 8, 52, 53, 60, 73
- U.S. Privacy Act..... 61
- USA PATRIOT Act..... 171, 173, 180, 183
- US-VISIT Acquisition and Program Management Office (APMO) ..... 8, 64
- US-VISIT Program Office ..... 62, 63, 73, 79
- Van der Ploeg, Irma..... 96, 119, 129, 180
- Van Gennep, Arnold..... 104, 130, 181
- Visa Waiver Permanent Program Act (VWPPA)..... 9, 59
- Visa Waiver Program (VWP) ..... 9, 57, 66, 67, 69, 73, 178
- Weber, Max..... 14, 181
- Werner, Eric..... 111, 116, 137, 182
- Western Hemisphere Travel Initiative (WHTI)..... 9, 87, 191
- Williams, Jim..... 77, 85, 90
- Zarifian, Edouard..... 112, 137, 183
- Zotob ..... 91, 174

ANNEXE : CARTE DES GRANDS PROJETS BIOMÉTRIQUES<sup>175</sup>

Source : *International Biometric Group*, [www.bio1.com/map.php#](http://www.bio1.com/map.php#) ( 17 septembre 2007)

#### ❖ AFRIQUE

- **BOTSWANA (1)**
  - Botswana's e-Passport / Pension Payment Program
- **COTE D'IVOIRE (1)**
  - Reference Project: Ivory Coast
- **EGYPT (1)**
  - Cairo International Airport
- **GHANA (4)**
  - Biometric Clock-In System for Govt. Employees: Ghana
  - Ghana Biometric Passport Program
  - Ghana Telecom Facility Access Control
  - National Electronic Payment System (NEPS) Smart Cards
- **LESOTHO (2)**
  - Voter Registration Program: Lesotho
  - World Vision Food Distribution Project
- **LIBERIA (1)**
  - Maritime ID Card: Liberia

<sup>175</sup> Cette liste a été réalisée à partir du site BIO1 de l'*International Biometric Group* le 17 septembre 2007. Voir [www.bio1.com/](http://www.bio1.com/)

- LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA (1)
  - Libya's National ID Card System
- MALAWI (2)
  - Reserve Bank of Malawi: Card and e-Purse Issuance Security System
  - Customer Banking System: Malawi
- MAROC (1)
  - AFIS: Morocco
- MAURITANIA (1)
  - Mauritania Vote Database
- MAURITIUS (1)
  - Mauritius Commercial Bank Ltd
- MOZAMBIQUE (1)
  - e-SISTAFE: Mozambique
- NAMIBIA (2)
  - SADC standard drivers licence system
  - Smart Switch Namibia Project
- NIGERIA (2)
  - Diamond Bank of Nigeria: Customer ID Card
  - Voter Fraud Reduction: Nigeria
- SENEGAL (1)
  - Senegal National ID and Voters' Card System
- SIERRA LEONE (1)
  - Sierra Leone Social Security ID Cards
- SOUTH AFRICA (3)
  - South African Police Services: AFIS Integration Program
  - South Africa Healthcare Facility: Patient Identification Management System
  - South African Refugee ID System
- UGANDA (1)
  - Electoral Commission of Uganda: Voter Verification System
- ZAMBIA (1)
  - Fingerprint e-Voting System

❖ AMÉRIQUE

- ARGENTINA (1)
  - Biometric Visa: Argentina
- BAHAMAS (1)
  - Bahamas Passport Project
- BARBADOS (1)
  - Barbados Biometric Driver's License Program
- BELIZE (2)
  - Belize: Biometric Passport Program
  - Belizean Machine-Readable Passport System
- BOLIVIA (1)
  - Prodem FFP: Banking Smart Card
- BRAZIL (5)
  - Banco Bradesco: ATM Authentication
  - Brazil's Biometric Passport Program
  - Brazil's Criminal Identification System
  - BETRAN Civil and Criminal System
  - Brazil's National ID Program
- CANADA (12)
  - Toronto Police Service: AFIS Integration Program
  - Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), Citizenship and Immigration Canada (CIC): CANPASS-Air Program
  - Canadian Airport Transport Security Authority: Physical Access Control/Traveler ID System
  - Cadillac Fairview: Fingerprint Logical Access Solution
  - Ontario Police Services: Project BlueBear
  - Vancouver International Airport: Nexus Air Program
  - London Drugs: IT Network Security System
  - Canadian Biometrics Field Trial
  - CANPASS/NEXUS
  - Passport Canada
  - Real Time Identification (RTID)
  - Restricted Access Identity Card (RAIC)
- CHILE (4)
  - Autentia Identification Solution
  - Banco Falabella: Fingerprint ATM
  - Border Control Kiosk: Chile
  - Chile's National ID Card System

- COLOMBIA (2)
  - Bancafe Bank: Fingerprint ATM System
  - Colombia's National ID Card Program
- COSTA RICA (1)
  - Central Bank of Costa Rica
- DOMINICAN REPUBLIC (1)
  - Document Verification System: Dominican Republic
- GUATEMALA (2)
  - Banrural Microfinance Authentication System
  - Guatemala Biometric Passport Program
- HONDURAS (1)
  - Honduras Weapon Security Program
- JAMAICA (2)
  - (Sagem provides) APFIS
  - Jamaica's Voter Verification System
- MEXICO (3)
  - Grupo Elektra: Banco Azteca and Fingerprint Authentication
  - Mexico: Multimodal Identity Management Solution
  - SIRLI: Mexico
- PANAMA (2)
  - Panama: Remote Access Biometric System
  - Voter Verification Program in Panama
- SAINT KITTS AND NEVIS (1)
  - Saint Kitts & Nevis Voter Registration Cards
- USA (135)
  - US Department of Homeland Security: US-VISIT
  - U.S. Maritime Administration: Mariner Administrative Card (MAC)
  - California Law Enforcement Agencies: AFIS Integration Program
  - Portland Police Bureau: Mobile AFIS System Pilot
  - Blackstone Police Department: Network Access Security System
  - Caesars Palace: Authorized Personnel Access System
  - Piggly Wiggly: Biometric Based Payment System
  - Toledo Express Airport: Employee Access System
  - Contra Costa Health Services: Restricted Patient Information Access
  - David Lawrence Center: Time & Attendance Monitor System
  - Washington State Department of Corrections: Offender Reporting System
  - United Bankers' Bank: Online Customer Verification System
  - Eagleville Hospital: Secure Information Exchange System
  - Royal Palm Middle School: Criminal and Sexual Offender Watch Pilot
  - FirstBank: Time and Attendance Monitor System
  - Union Bank: Employee Background Check System

- Exelon Nuclear Power Plant: Background Check System
- University of South Alabama Hospitals: Biometric Based CARLOS System
- American Express: Headquarters Employee Access System
- Home Shopping Network: Biometric Interactive Voice Response System
- ING Direct: Background Check System
- Day Kimball Hospital: Restricted Patient Information Access System
- US Transportation Security Administration: Registered Traveler Pilot Program
- Arizona Department of Economic Security: Fingerprint Imaging Program
- Port Authority of New York and New Jersey: JFK International Airport's Access Control System
- Trump Taj Mahal Associates: ACM System
- Bank United: Eye™ Program
- Bay Colony Golf Club: Time and Attendance Monitor System
- Statue of Liberty: Criminal and Terrorist Screening Pilot
- Scott Air Force Base: Military Personnel Access System
- Beaumont Hospital: Authorized Employee Access System
- Kroger: Biometric Based Payment System
- Busch Gardens: Seasonpass Access Program
- Trust Company of New Jersey: Employee Background Check System
- Super Bowl XXXV: Criminal and Terrorist Screening System
- Rite Aid: Restricted Patient Information Access
- Oklahoma Department Public Safety: Biometric License Program
- New York Police Department: Officer Access System
- Venetian, Bellagio, & MGM Grand Hotels: Criminal Screening System
- Welsh Valley Middle School: Fingerprint Cafeteria Payment System
- US Department of Veteran Affairs: Veterans Affairs Express Card Project
- Logan International Airport: Employee Access System
- Florida Public School District: Background Check System
- HealthHighway: Secure Information Exchange System
- Pinellas County Sheriff's Office: Facial Booking System
- San Francisco International Airport: Restricted Employee Access System
- US Transportation Security Administration: Transportation Worker Identification Credential (TWIC) Program
- US Transportation Security Administration: Registered Traveler Program
- US Department of Homeland Security: Secure Border Initiative (SBI)
- US: Western Hemisphere Travel Initiative (WHTI)
- Purdue Employee Federal Credit Union: Biometric Banking System
- US Army: Digital Military Police Program
- US Department of Defense: Common Access Card
- North Florida Medical Center: Medical File Protection System
- Catholic Archdiocese of Washington: Pre-employment Screening
- Los Angeles County Sheriff's Department: Correctional Facility Biometric ID Card
- US Transportation Security Administration: Truck Driver Fingerprint Identification System
- Eastern Finance Florida Credit Union: Hand Geometry Safe Deposit Box Access System
- Los Angeles Police Department: Hand Held Facial Recognition Device
- BI-LO Supermarkets: Secure Check Cashing System
- Indianapolis Police Department: Automated PalmPrint and Fingerprint Identification System
- Lowes Food Stores: Biometric Payment and Check-cashing System
- South Florida Law Enforcement Agency: Facial Recognition Booking and ID System
- Alabama Police Department: Automated Fingerprint Identification System
- Jefferson County Sheriff's Office: Facial Recognition Inmate ID System

- US Transportation Security Administration: Employee Identification Smart Card Pilot
- Wood County School District: Cafeteria Payment System Pilot
- Statue of Liberty: Fingerprint Recognition Lockers
- Pick 'n Save Metro Market: Fingerprint Payment System
- US Marine Corps Base, Quantico: Fingerprint Access Control System
- North Eastern Massachusetts Law Enforcement Council: Wireless Criminal ID System
- Brookline Police Department: Mobile Criminal ID System
- San Antonio City Employees Federal Credit Union: Keystroke Logical Access System
- McKesson Horizon Physician Portal: Patient Record Access System
- Joe's Stone Crab: Hand Geometry Time and Attendance System
- Minnesota Bureau of Criminal Apprehension: Mobile Criminal Identification System
- Catholic Health System: Centralized Identification Database
- New York State Office of Mental Health: Civil Applicant Processing System
- Cobb County Adult Detention Center: Inmate Face Identification System
- Monroe City School System: Hand Geometry Time and Attendance System
- US Department of Mental Health, County of Los Angeles: Desktop Security System
- Yeager Airport: Control Tower Access Control
- US Sheriffs' Departments: Pegasus Program
- Mohegan Sun Casino: Facial Recognition ATM System
- Pennsylvania Chiefs of Police Association: Live Scan System
- Ontario-Montclair School District: Student Identification System
- US Department of Defense: Automated Biometric Identification System
- US Department of State: Visa Processing Program
- New Jersey State Police: Criminal Booking System
- Orlando International Airport: Traveler Screening Program
- Visitation BVM Catholic School: Expansive Fingerprint Recongition Program
- West Virginia High Technology Consortium: AmberView Program
- Atlantic Health System: Secure Single Sign-On Solution
- US Department of State: Computer Network Security System
- Tennessee Law Enforcement Agency: IWS Law Enforcement Solution
- DC Department of Corrections: Facial Recognition Criminal Identification Database
- US Government Printing Office: Electronic Passport Program
- Saint Vincent Health System: Patient Data Protection System
- Ohio Department of Rehabilitation and Correction: Criminal Identification System
- Pax Naval Air Station Complex: Computer/Network Security System
- Carnival Cruise Lines: Photograph-Finding Kiosk Project
- University of Texas Medical Branch: Laboratory Security Solution
- US Department of Defense: Defense Message System
- Academy of Appleton: Physical Access Control System
- University of California Santa Barbara Nanofabrication Facility: Physical Access System
- New Jersey TRANSIT Police: Mobile Criminal ID System
- New York State Agencies: Civil Applicant and Criminal Screening System
- US Department of Public Safety, Connecticut State Police, Rhode Island State Police: AFIS System
- Hawaii Law Enforcement Agency: IWS Law Enforcement Solution
- West Virginia Department of Motor Vehicles: Multi-Biometric Drivers' License
- Florida Department of Highway Safety and Motor Vehicles: Seaport Gate Control System RFP
- New York State Law Enforcement Agencies: RIC1 and CAPS Criminal Identification Solutions
- South Carolina Federal Credit Union: Secure Vault Access System

- Massachusetts Police Department: Firearm Instant Record Check System
- Chicago Advanced Ambulatory Surgical Center: Patient Identification System
- Washington State Government Agency: DNA Security Access System (DNASAS)
- University of North Carolina Wilmington: Electronic Access Control System RFP
- White Castle Hamburger Chain: Employee Identification System
- Speedemissions Testing and Safety Inspection Company: Time and Attendance System
- Arizona Law Enforcement Agency: IWS Law Enforcement Solution
- California Law Enforcement Agency: IWS Law Enforcement Solution
- Tacoma Police Department: Automated Fingerprint Identification System
- Time Warner Building: Physical Access Control System
- Commercial Federal Bank: Hand Geometry Safe Deposit Access System
- US Department of Homeland Security: JFK Expedited Traveler Program
- US: HSPD-12
- US Department of Defense: BISA (Biometric Identification System for Access)
- US Federal Bureau of Investigation (FBI): NGI (Next Generation Identification)
- US: Real ID
- US: First Responders Identification Credential (FRAC)
- Florida Department of Highway Safety and Motor Vehicles
- Massachusetts Registry of Motor Vehicles
- Congo's Voter Registration
- Seafarer Identity Documents
- Saferkidz Online Child Identification System

- VENEZUELA (1)
  - Venezuela Voter Registration Program

❖ ASIE

- AFGHANISTAN (1)
  - Afghanistan National Police Identification Project
- AUSTRALIA (8)
  - New South Wales Police Department: Facial Booking System
  - Australian Customs Service: Biometric Passport Program
  - Australia: MethaDose Program
  - Correctional Program Centre: Prisoner, Staff and Visitor Identity System
  - Metropolitan Remand Centre: Prisoner, Staff and Visitor Identity System
  - Australian Health and Social Services Access Card
  - Australia's Biometric SmartGate Project
  - DIMA: Refugee Authentication
- BAHRAIN (1)
  - Biometric Immigration System: Bahrain
- BHUTAN (1)
  - Bhutan Civil Registration System-FORTAS

- BRUNEI DARUSSALAM (1)
  - Brunei's e-Passport / National ID Card System
- CHINA (6)
  - Bank of China: Asset and Vault Security System
  - Beijing ATMs Face Recognition
  - Automated Passenger Clearance System for Border Crossing
  - China's Biometric E-Passport
  - Ministry of Public Security: Biometric face recognition system
  - People's Bank of China: Asset and Vault Security System
- CYPRUS (1)
  - Biometric Passports: Cyprus
- FIJI (1)
  - Airports Fiji Limited, Nadi International Airport
- INDONESIA (2)
  - Bank of Central Asia Authentication System
  - Indonesian Government Building Security Program
- IRAQ (1)
  - US Marine Corps, Iraq: Fallujah Citizen Identification System
- ISRAEL (2)
  - Israel: Biometric Based Border Check System
  - Ben Gurion International Airport: Automatic Biometric Inspection System
- JAPAN (9)
  - JCB Co., Ltd. and ORIX: Customer Access Control System
  - Suruga Bank: Biometric Based Account Access and Transaction System
  - Narita International Airport: Biometric e-Check-in System
  - Nagano 1998 Winter Olympics: Iris Terminal Access System
  - Bank of Tokyo-Mitsubishi: Secure ATM Access
  - ATMs: Japan
  - Japan's Biometric Passport Program
  - Japan's Library Card System
  - Medical Records Access: Japan
- JORDAN (2)
  - Jordan National ID
  - Civil Aviation Authority eGate: Jordan
- KAZAKHSTAN (2)
  - CIS-VISIT
  - Texaka Bank
- KOREA, REPUBLIC OF (4)
  - South Korea: Student Management Card Project

- Korea's Biometric Passport Program
- Cross-Match AFIS: South Korea
- Defense Biometric Identification System
  
- KUWAIT (1)
  - Kuwait National Assembly Complex
  
- KYRGYZSTAN (1)
  - CIS-VISIT
  
- LEBANON (2)
  - Lebanon: Ministry Access System Pilot
  - Ministry of Finance
  
- MALAYSIA (4)
  - Melaka Islamic College of Technology: Computer Lab Logical Access Control
  - Malaysia: Work Permit Program
  - Malaysia: MyKad National ID Card Program
  - Foreign Workers Monitoring Program: Malaysia
  
- MYANMAR (1)
  - e-Passport: Burma/Myanmar
  
- NEW ZEALAND (2)
  - New Zealand Department of Corrections: Sex Offender Monitoring System
  - AFIS: New Zealand
  
- OMAN (1)
  - Oman: National ID Card Program
  
- PAKISTAN (5)
  - United Nations, Humanitarian Agencies: Refugee Verification System
  - Pakistan: Smart Passport/National ID Program
  - Pakistan Federal Investigative Agency: Criminal Identification System
  - Afghan Refugee Registration
  - Pakistan's Friendship Gate
  
- PHILIPPINES (5)
  - Philippine National Power Company: Access Control/Time and Attendance System
  - Cebu City Voter ID Program
  - Manila Provincial Employee Access System
  - Philippine National Police: AFIS System
  - Philippine Unified Multi-Purpose Identification System (UM-ID)
  
- QATAR (1)
  - Qatar's National ID Card Program
  
- RUSSIAN FEDERATION (3)
  - Russian Biometric Passport Program

- Russian MIA Access Cards
- West Siberian Commercial Bank, Customer ID
  
- SAUDI ARABIA (5)
  - Aramco Services Company: Aramco Identity Management System
  - Saudi Arabia King Abdul Aziz International Airport: Counterfeit Passport Detection System
  - Arab National Bank Employee ID
  - Aramco Employee ID Program
  - Opteva ATM System
  
- SINGAPORE (6)
  - Singapore Immigration and Checkpoints Authority: Iris Based Immigration Checkpoint
  - Mary Chia Beauty & Slimming Specialist: Physical Access/Time and Attendance System
  - Singapore Shopping Malls: DVD Vending Machine System
  - Singapore Changi Airport: Fully Automated Seamless Travel (FAST) System
  - Singapore's Biometric Passport Program
  - Singapore's Immigration Automated Clearance System (IACS)
  
- TAIWAN (5)
  - American Institute in Taiwan: Immigrant Visa Application Program
  - Chinese Immigrant Identification
  - Taiwan Biometric Passport Program
  - Taiwan's Biometric Passport Program
  - Chinese Immigrant Identification
  
- THAILAND (2)
  - Thailand National ID Card
  - Thailand's National ID Card System
  
- TURKEY (4)
  - Turkey's ePassport System
  - Turkey's National ID Card Program
  - Turkey National Police System
  - Turkish Military Multi-Application Health Card
  
- TURKMENISTAN (1)
  - Turkmenistan Biometric Passport Program
  
- UNITED ARAB EMIRATES (4)
  - UAE Ministry of Interior: Iris Based Expellee System
  - UAE Ministry of Interior: National ID Project
  - Dubai International Airport: E-gate Passenger Processing System
  - Dubai International Airport: Physical Access Control Solution
  
- UZBEKISTAN (2)
  - Uzbekistan Super Smart Card and Passport
  - Republic of Uzbekistan: Super Smart Card and Super Smart Passport Programs

- YEMEN (2)
  - Yemen: National Identification Card System
  - Yemen National Identification Card System

❖ EUROPE

- BELGIUM (4)
  - European Union: EURODAC
  - APM Terminals: Automated Gate System
  - Belgium's Biometric Passport Program
  - Border Control Application: Belgium
- BOSNIA AND HERZEGOWINA (2)
  - National ID Card: Bosnia and Herzegovina
  - Police Forces Biometric Identification Solution
- BULGARIA (2)
  - Bulgaria's Biometric Passport Program
  - Bulgaria's ID Card System
- CROATIA (2)
  - APFIS Croatian Police System
  - Bajakavo Border Crossing / Zagreb Airport
- CZECH REPUBLIC (2)
  - Biometric Acquisition of Visa Applicants
  - Biometric Passports: Czech Republic
- DENMARK (5)
  - Denmark: Biometric Passport Program
  - Biometric Acquisition of Visa Applicants: Denmark
  - Danish Air Force
  - Danish Biometric Research Project Consortium
  - Fakta Retail Stores: Employee Access
- ESTONIA (2)
  - Biometric Passports: Estonia
  - Estonia's National ID Management System
- ICELAND (2)
  - Iceland Biometric Passport Program
  - Keflavik International Airport Surveillance System
- FINLAND (1)
  - Finland e-Passport Program

- FRANCE (4)
  - Aéroports De Paris: Charles de Gaulle and Orly Employee Access System
  - Experimental Program for Secure Automated Access Control (PEGASE)
  - France e-Passport Program
  - French Biometric Visa Processing Program
  
- GERMANY (6)
  - Frankfurt Airport: Automated Biometric Based Border Check Pilot
  - Berlin International Airports: Tegel and Schoenefeld Employee Access System
  - Heidelberger Druckmaschinen AG: Smart Card Secure Network Access System
  - German Federal Criminal Police Office
  - German Railway Station
  - German e-Passport Program
  
- GREECE (2)
  - Athens 2004 Olympics, German House: Physical Access Control System
  - Greece's e-Passport Program
  
- IRELAND (1)
  - Ireland e-Passport Program
  
- GERMANY (6)
  - Frankfurt Airport: Automated Biometric Based Border Check Pilot
  - Berlin International Airports: Tegel and Schoenefeld Employee Access System
  - Heidelberger Druckmaschinen AG: Smart Card Secure Network Access System
  - German Federal Criminal Police Office
  - German Railway Station
  - German e-Passport Program
  
- HUNGARY (1)
  - Hungary Biometric Passport Program
  
- ITALY (4)
  - Italy's Biometric Passport Program
  - Foreign Worker ID Card: Italy
  - Milan's Malpenesa Airport
  - Italy's National ID Card Program
  
- LATVIA (2)
  - Latvia's Biometric Passport Program
  - Riga International Airport
  
- LIECHTENSTEIN (1)
  - Liechtenstein's Biometric Passport Program
  
- LITHUANIA (1)
  - Lithuania's Biometric Passport Program

- LUXEMBOURG (2)
  - Banque de Luxembourg
  - Luxembourg's Biometric Passport Program
- MACEDONIA, THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF (1)
  - Macedonia's Biometric Passport Program
- MALTA (1)
  - Malta: Physical Access Control System
- MOLDOVA, REPUBLIC OF (1)
  - Food Master: Moldova
- NETHERLANDS (7)
  - Schiphol Airport: Privium Project
  - Dutch Night Clubs: Virtual Bouncer System
  - Zuidplein Shopping Centre: Habitual Shoplifter Tracking System
  - Netherlands: Biometric Passport Program
  - Dutch Ministry of the Interior: Biometric Passport/National ID Card Project
  - Port of Rotterdam: Truck Driver Identification System
  - Transportation Worker Identity Credential
- NORWAY (1)
  - AFIS: Norway
- POLAND (1)
  - Poland's Electronic Passport Program
- PORTUGAL (2)
  - Portuguese National ID "Citizen Card" Program
  - Portugal's Biometric Passport Program
- ROMANIA (1)
  - Romanian Biometric Passport Program
- SAN MARINO (1)
  - San Marino Biometric Passport Program
- SLOVAKIA (1)
  - Slovak Biometric Passport Program
- SLOVENIA (3)
  - Slovenia's Biometric Passport Program
  - Slovenia's Biometric Passport Program
  - Medical Records Access In Slovenia
- SPAIN (1)
  - Spain's National ID Card Program

- SWEDEN (5)
  - Finess24Seven: Physical Access Control System
  - Sweden: Biometric Passport Program
  - Fitness24Seven's Access Control System
  - Scandanavian Airlines: Biometric Security Checks
  - Swedish National Police AFIS System
  
- SWITZERLAND (4)
  - Zurich Airport: Facial Based Immigration System
  - Berne Arena: Sports Safety System
  - Berne Arena: Sports Safety System
  - Switzerland's Pass '06 ePassport
  
- UNITED KINGDOM (12)
  - WHSmith: Authorized Employee Access System
  - UK Home Office: Biometric Passport/National ID Card Pilot
  - Nationwide Building Society: Signature Based Transaction System
  - London City Airport: Employee Access and Information Access System
  - Venerable Bede Church of England Aided School: Iris Cafeteria Payment System
  - Grampian Police Force: Facial Recognition for Criminal Identification System
  - Southwest Dorset Primary Care Trust: Prison Patient Record Security System
  - West Yorkshire Police Department: Automatic Facial Recognition System
  - Boots Group: Operator Authentication/Auditing Project
  - UK Government Data Center: Physical Access Control System
  - UK Government: National Automated Fingerprint Identification System (Nafis)
  - UK Police Forces and Agencies: IDENT1 System

ANNEXES : FIGURES & SCHÉMAS

Fig. 9 : Classification des différentes technologies biométriques selon les critères « Acceptation de la part des utilisateurs », « facilité d'utilisation », et « fiabilité »

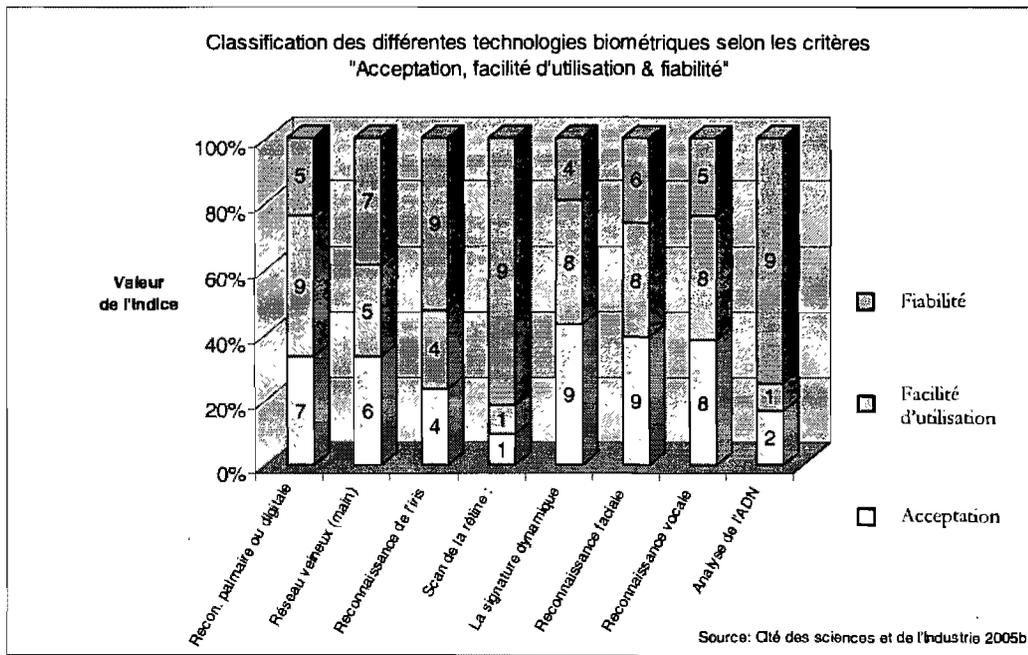


Fig. 10 : Segmentation des technologies biométriques sur le marché (2006)

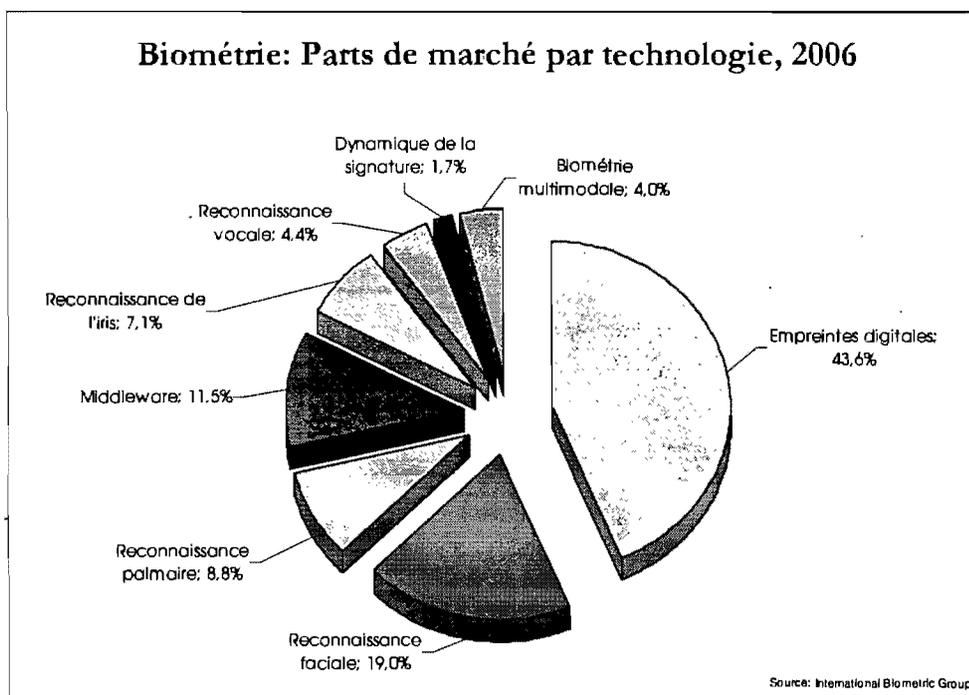
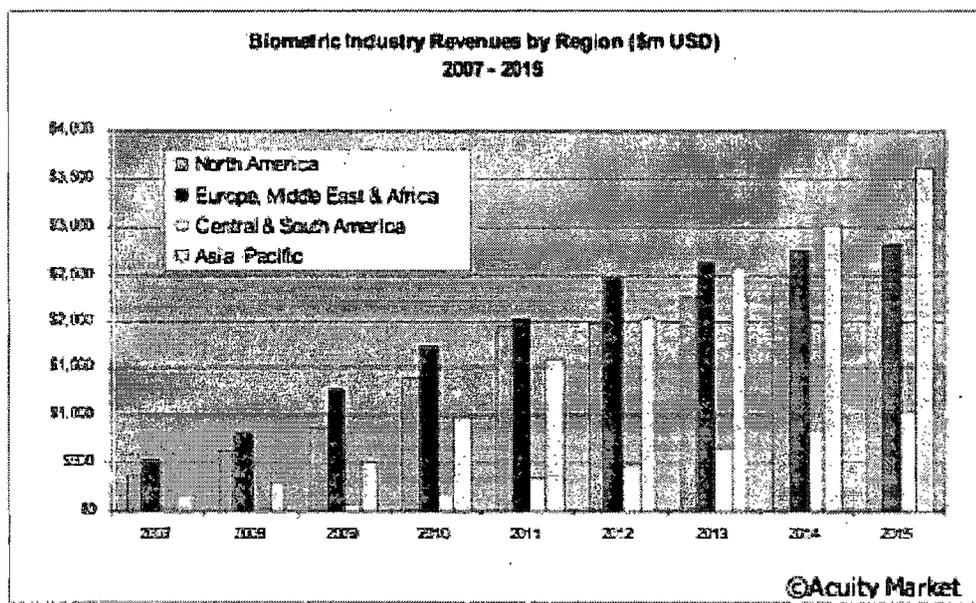
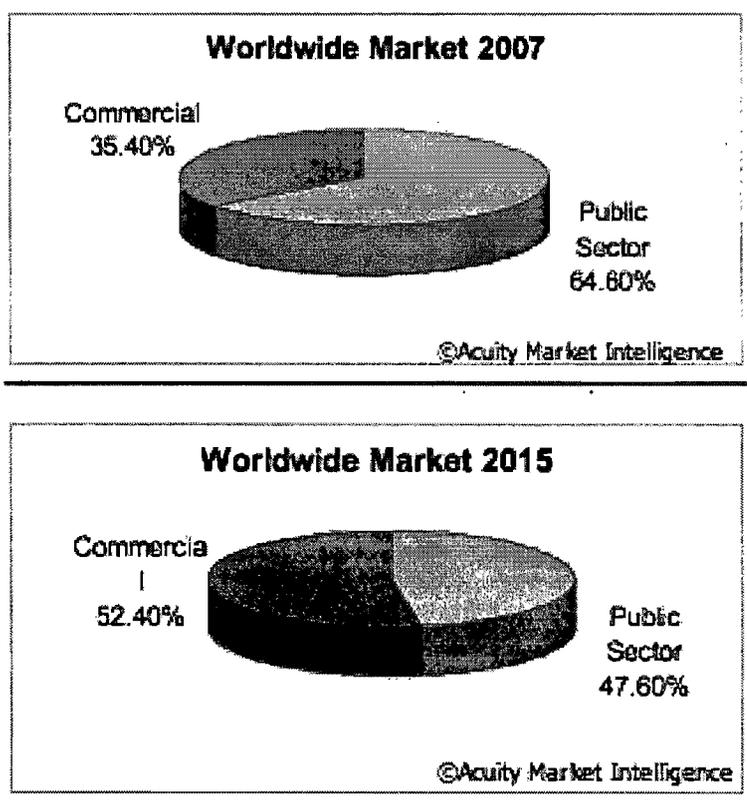


Fig. 11 : Segmentation du marché de la biométrie par régions (2007–2015)



Source : Acuity Market, Biométrie Online, [www.biometrie-online.net/marche.php](http://www.biometrie-online.net/marche.php)

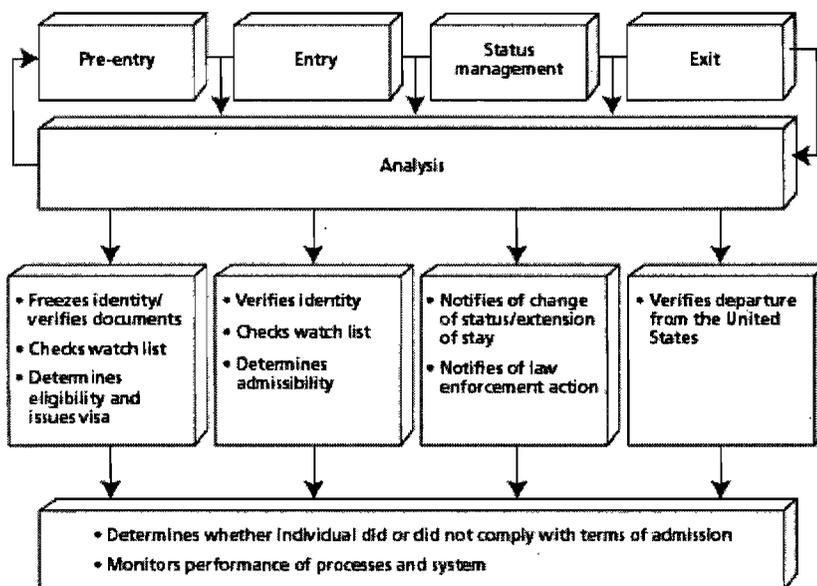
Fig. 12 : Segmentation du marché de la biométrie entre secteurs commerciaux et publics (2007–2015)



Source "The Future of Biometrics - Mainstream, Ubiquitous Biometric Authentication by 2020".

Fig. 13 : Le processus US-VISIT

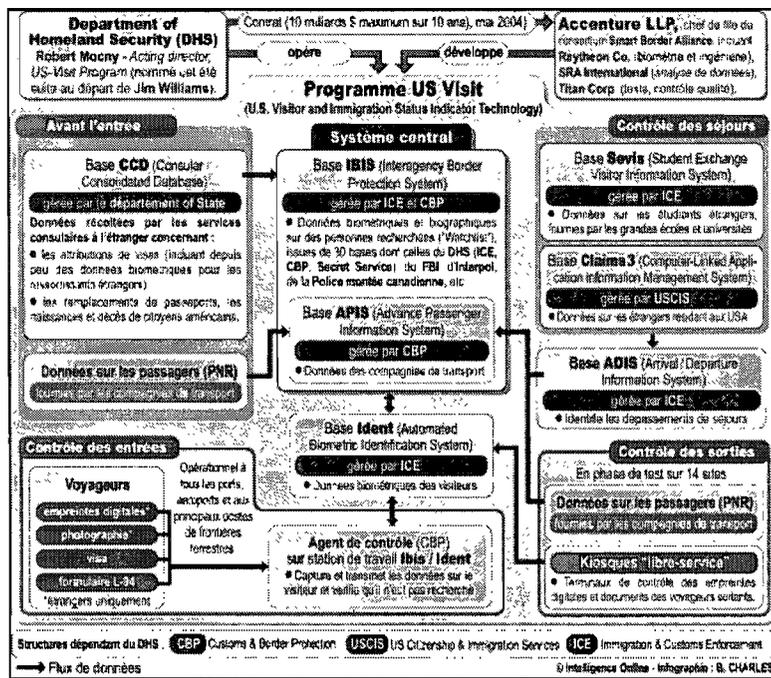
Diagram of the US-VISIT Process



SOURCE: Adapted from Rosenberg (2004).  
RAND OPM-21

Source : RAND CORPORATION. 2006: Revisiting US-Visit : US Immigration Processes, Concerns, and Consequences, p. 11

Fig. 14 : Vue d'ensemble du programme US-VISIT



Source : Intelligence Online, 2006

Fig. 15 : Organigramme du Department of Homeland Security (Été 2006)

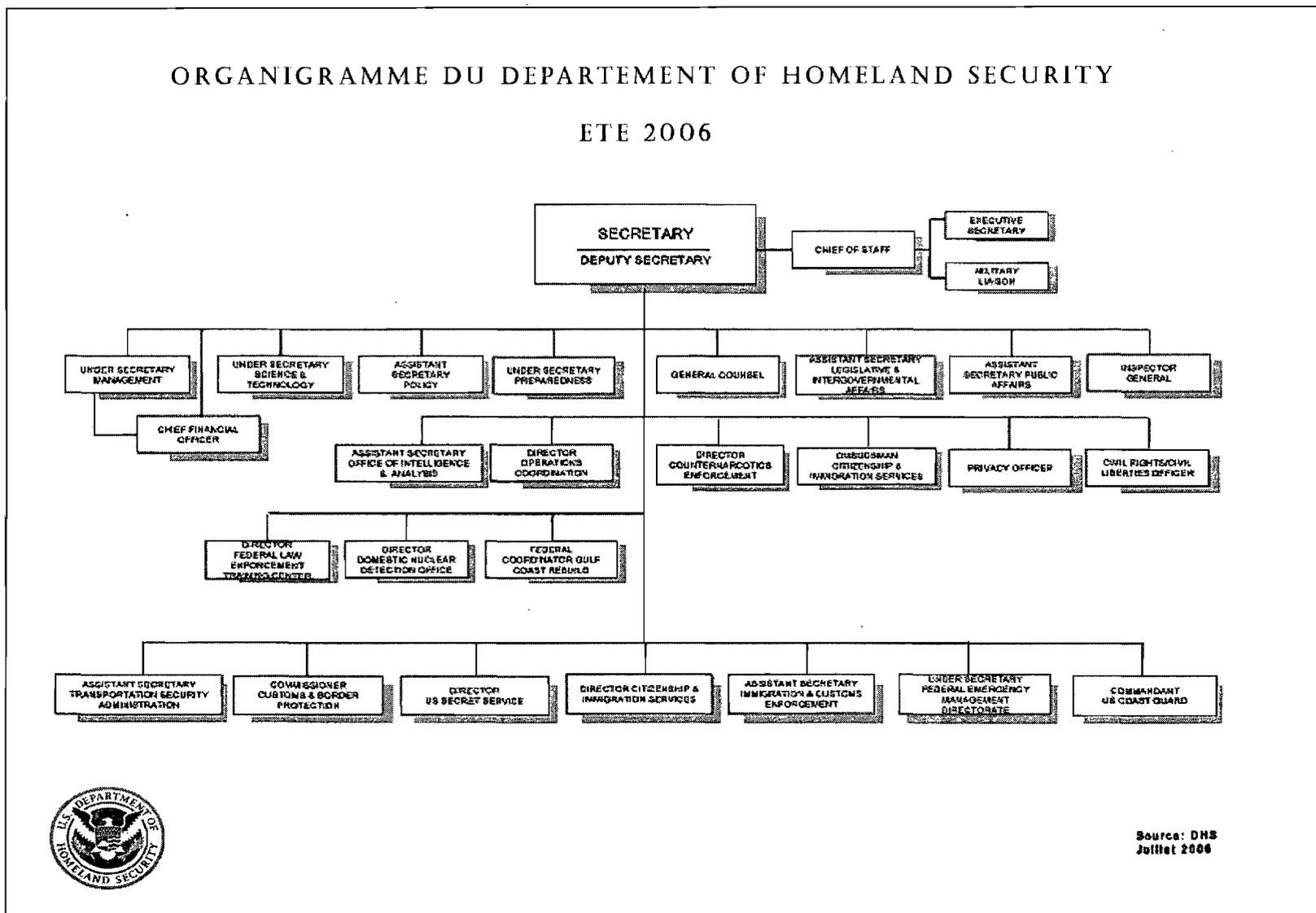


Fig. 16 : Les grandes étapes du projet US-VISIT (Octobre 2001-juin 2006)

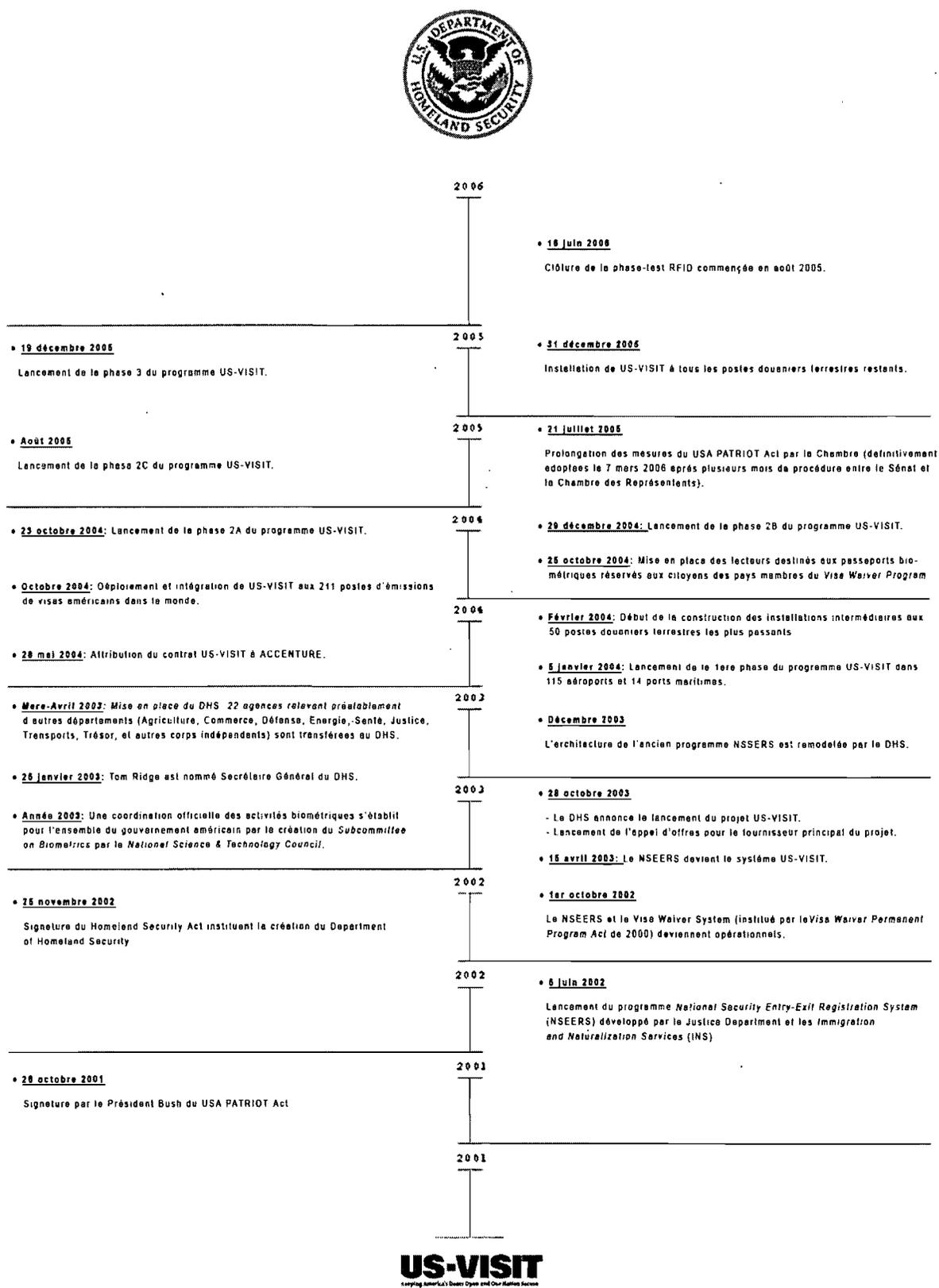
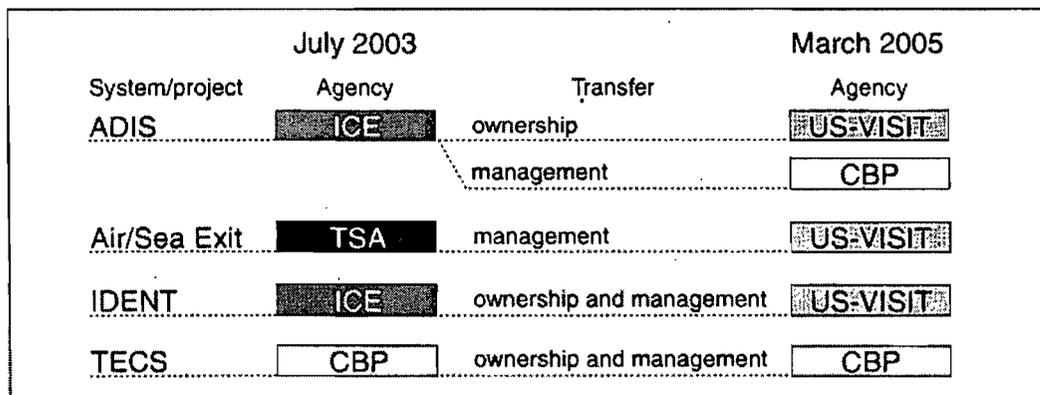


Fig. 17 : US-VISIT - transferts de responsabilités

Changements dans la responsabilité et/ou la gestion des différents éléments du système US-VISIT, de juillet 2003 à mars 2005



Source: GAO-06-404  
Juin2006, p. 11

Fig. 18 : US-VISIT – Attributions budgétaires

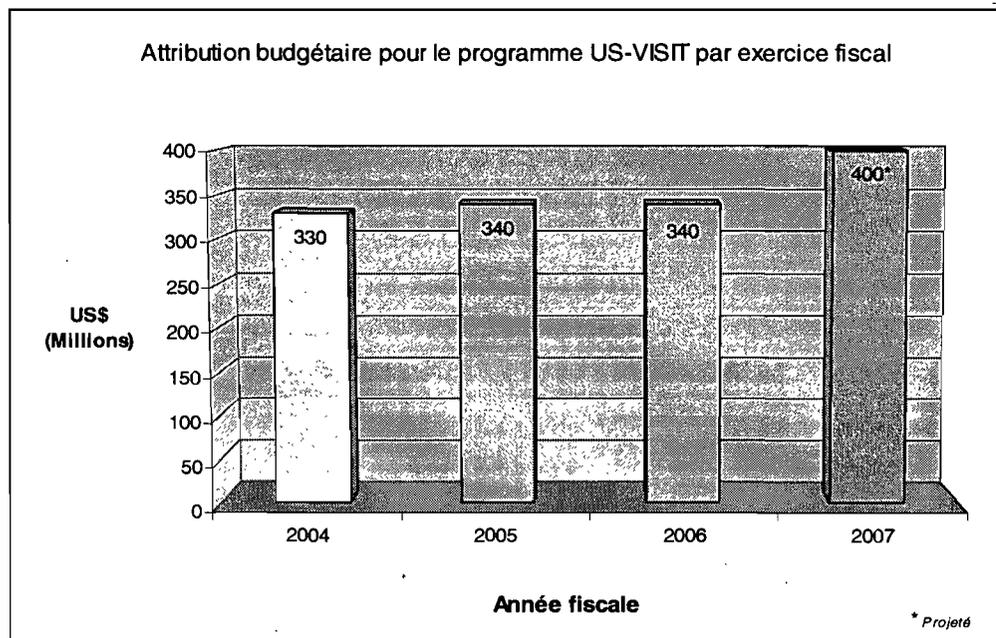


Fig. 19 : Relations entre False match rate (FMR) et False nonmatch rate (FNMR) dans les systèmes biométriques

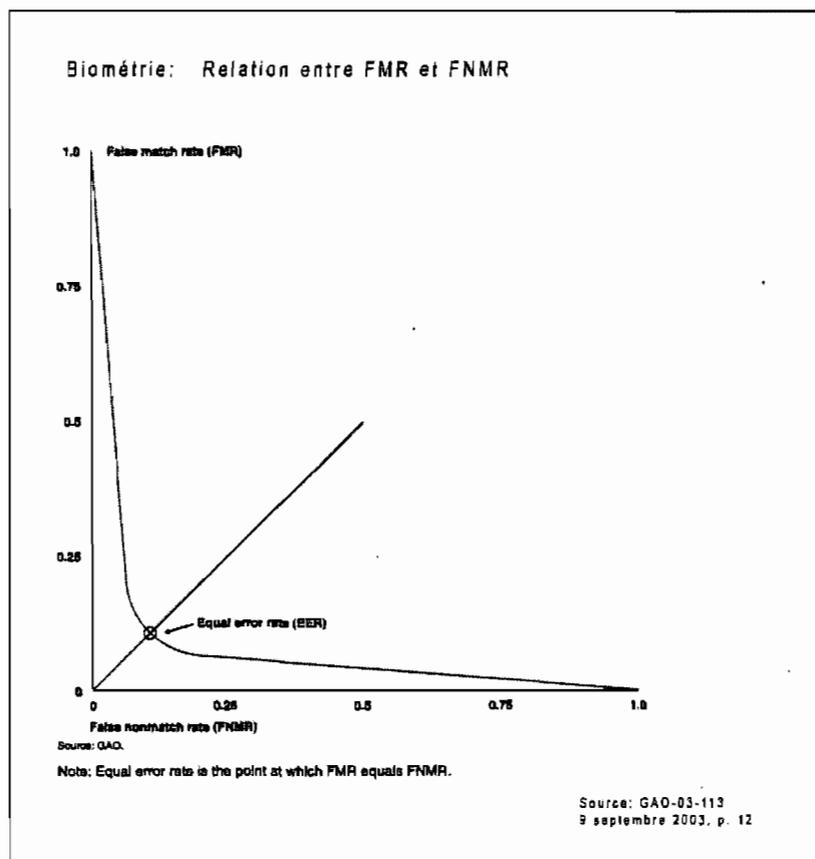
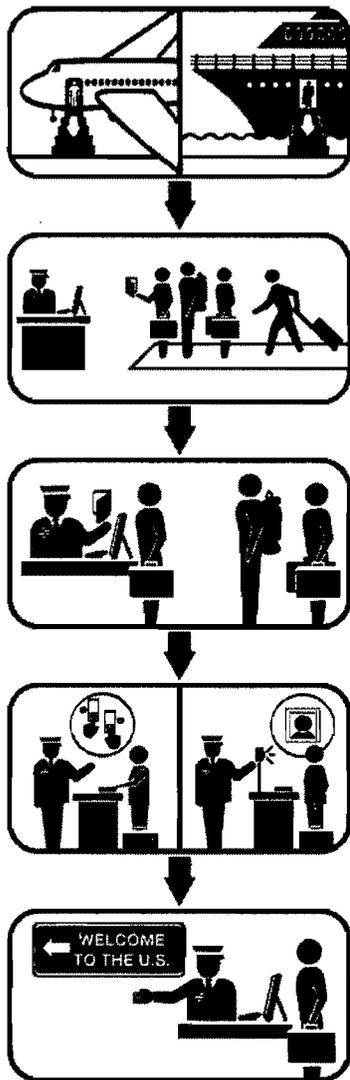
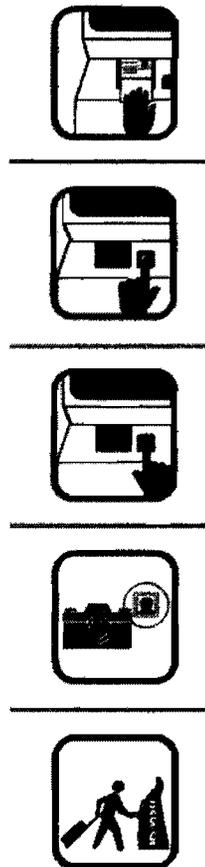


Fig. 20 : Les pictogrammes du projet US-VISIT

**Processus d'arrivée US-VISIT des visiteurs dans les ports et aéroports**



**Processus de départ US-VISIT des visiteurs à l'essai dans certains ports et aéroports**



*Les procédures d'identification biométrique prévues par US-VISIT :*

